

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA CONCEPTION DU FÉDÉRALISME AU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC,  
1967-1977

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
MAXIME GODARD

NOVEMBRE 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Merci à André, Irène, Linda et les autres qui se reconnaîtront pour m'avoir encouragé et soutenu de différentes façons.

Merci à Stéphane Savard, mon directeur, de m'avoir ramené sur les rails lorsque j'avais à de nombreuses occasions tendances à m'écarter.

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	I
RÉSUMÉ .....	V
INTRODUCTION .....	1
Bilan historiographique.....	3
Le fédéralisme et le nationalisme.....	3
Les débats constitutionnelles Québec-Canada et la position du Québec.....	12
Le Parti libéral du Québec et ses chefs.....	17
Problématique .....	27
Cadre conceptuel.....	30
Sources et méthodologie .....	35
Structure .....	37
CHAPITRE I	
LEAGE À BOURASSA, DU "STATUT PARTICULIER" AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES, 1967-1969 .....	38
1.1 Un fédéralisme assumé et décentralisé : concilier réformes constitutionnelles et besoins économiques.....	40
1.1.1 Cap sur le "statut particulier".....	41
1.1.2 Réformer la Constitution.....	48

1.1.3 Les avantages économiques du fédéralisme.....	52
1.1.4 Le fédéralisme positif au nom de l'efficacité.....	58
1.2 Le Québec constitue une société particulière : la langue et les minorités, un équilibre périlleux .....	64
1.2.1 La communauté francophone doit être intégratrice des nouveaux arrivants en toute libéralité.....	66
1.2.2 Les libéraux et le désir de faire du français la langue prioritaire .....	71
1.3 Un repositionnement nationaliste non-homogène.....	75
Conclusion .....	81

## CHAPITRE II

VERS LE "FÉDÉRALISME RENTABLE" : UNE MESURE QUANTIFIABLE OU UNE RHÉTORIQUE ÉLECTORALE? 1969-1973 .....	83
2.1 La course à la chefferie de 1969- 1970 : la consécration des préoccupations économiques.....	84
2.2 Les déclinaisons du fédéralisme au PLQ .....	89
2.2.1 Le "fédéralisme rentable", c'est quoi? .....	93
2.2.2 Les communications, un objet de revendication majeur .....	100
2.2.3 La "souveraineté culturelle" .....	103
2.3 L'application du fédéralisme .....	106
2.3.1 Octobre 70 : une acceptation de la dynamique fédérative .....	107
2.3.2 Une position ferme : la sécurité sociale et la <i>Charte de Victoria</i> .....	110
2.3.3 L'opposition au multiculturalisme : une affirmation d'un modèle québécois .....	115
Conclusion .....	119

## CHAPITRE III

UN FÉDÉRALISME À LA REMORQUE DES ÉVÉNEMENTS, 1973-1977 .....	121
--	-----

3.1 Le fédéralisme comme stratégie politique : un instrument électoraliste et une réponse aux forces exogènes.....	122
3.1.1 La campagne électorale de 1973 .....	123
3.1.2 La menace du rapatriement de la Constitution comme second souffle à la "souveraineté culturelle" .....	129
3.1.3 La campagne électorale de 1976 : une "lutte à finir" face au séparatisme ...	135
3.2 La langue et le nationalisme : le fragile équilibre entre les libertés individuelles et les droits d'un peuple.....	140
3.2.1 La <i>Loi 22</i> et les ententes en matière d'immigration : un équilibre difficile.....	144
3.2.2 Tensions linguistiques au sein du parti : le refus du fait français chez certains ministres et députés.....	151
3.2.3 <i>La Charte de la langue française</i> : les libéraux se posent en rempart contre les politiques jugées fascisantes du PQ.....	155
Conclusion.....	159
CONCLUSION.....	160
ANNEXES	
ANNEXE A: "Le pécu" ou la "piastre séparée".....	168
ANNEXE B: Publicité électorale du PLQ, 1976 (1).....	169
ANNEXE C: Publicité électorale du PLQ, 1976 (2).....	170
ANNEXE D: Publicité électorale du PLQ, 1976 (3).....	171
BIBLIOGRAPHIE.....	172

## RÉSUMÉ

La conception du fédéralisme au Parti libéral du Québec (PLQ) durant la période qui se situe entre le schisme de l'automne 1967 (départ de René Lévesque, adoption du « statut particulier ») et la promulgation de la *Loi 101* par le Parti québécois (PQ) dix ans plus tard est un angle mort de la connaissance historique. Dans la littérature, on tend à y dépeindre une adhésion sans équivoque au fédéralisme de la part de la formation dirigée par Robert Bourassa durant l'essentiel de cette période. Les concepts « bourassiens » de « fédéralisme rentable » et de « souveraineté culturelle » n'ont qu'été effleurés. Une analyse plus approfondie permet de mettre au jour une conception du fédéralisme qui détonnait par rapport à celle mise de l'avant par les autorités fédérales au même moment. De plus, la période est particulièrement féconde quant aux opportunités de mettre de l'avant des conceptions du fédéralisme ancrées dans des manifestations particulières du nationalisme québécois. Au niveau fédéral, pensons au projet de la *Charte de Victoria* (1971), à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1969) ou à l'adoption de la politique sur le multiculturalisme (1971). Du côté québécois, l'adoption de la loi faisant du français la langue officielle du Québec en 1974, la recherche d'une maîtrise des moyens de communication ainsi que les politiques de sécurités sociales sont des occasions d'exprimer une dissidence. Notre mémoire propose de mettre de l'avant les ruptures et les continuités dans le discours du PLQ quant à la position constitutionnelle, de l'application du fédéralisme et de l'aspect plus social émanant de la gouvernance fédéraliste. Le journal des débats de l'Assemblée nationale, des discours et allocutions ainsi que des archives du Conseil exécutif et du ministère des Communications du Québec constituent l'essentiel de notre corpus de sources.

**MOTS CLÉS :** Parti libéral du Québec (PLQ); Robert Bourassa; Fédéralisme; Nationalisme; Langue française; Débats constitutionnels.

## INTRODUCTION

Malgré ce que certains médias et certains acteurs politiques<sup>1</sup> prétendent, la question de la place du Québec dans le Canada n'est pas réglée. Certes cette question n'occupe assurément plus l'avant-scène de la politique québécoise et canadienne depuis le référendum de 1995<sup>2</sup>, mais il n'en demeure pas moins que certains enjeux sont toujours en suspens, que l'on pense à ceux du partage des pouvoirs, de la centralisation et de la décentralisation de la fédération canadienne, de l'application pancanadienne ou asymétrique de politiques ainsi que de la gestion de la dualité

---

<sup>1</sup> En voici quelques exemples. En décembre 2012, Justin Trudeau alors simple député du Parti libéral du Canada déclarait « qu'il n'est pas nécessaire de rouvrir la Constitution » pour palier à l'absence de la signature du Québec à la Constitution (Chantal Hébert, « Constitution: la position de Trudeau est-elle brillante ou téméraire? », *L'Acadie nouvelle*, 12 décembre 2012, p.23). Au cours des années subséquentes et alors que son rôle sera plus important, Trudeau va fréquemment y aller de déclarations similaires (Mylène Crête, « Justin Trudeau: "On ne rouvre pas la Constitution" », *La Presse*, 1<sup>er</sup> juin 2017, [En ligne]; Marco Bélair-Cirano, « Mieux vaut laisser la Constitution en son état, dit Justin Trudeau », *Le Devoir*, 18 janvier 2018, [En ligne]). Même les responsables politiques québécois vont s'y mettre. En 2013, le nouveau chef libéral Philippe Couillard disait vouloir parler d'économie avant de parler de Constitution. Il offre même une position assez déroutante. Il propose en effet de signer la Constitution canadienne dans le cadre des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, sans même passer par une consultation populaire (Denis Lessard et Paul Journet, « Couillard repousse le débat sur la Constitution », *La Presse*, 20 mars 2013, p.A14.). Même l'ancien ministre péquiste et politicien considéré comme nationaliste, François Legault abonda en ce sens de la marginalisation de la question du statut politique du Québec en marge du lancement de son nouveau parti politique, la Coalition avenir Québec en novembre 2011. (Antoine Robitaille, « Legault occulte la question nationale », *Le Devoir*, 15 novembre 2011, [En ligne]). Quelques années plus tard, en 2018, alors qu'il accéda au pouvoir, Legault célébrait l'effacement de l'opposition fédéraliste/souverainiste qui a régité le débat politique québécois pendant une demi-décennie. (Tommy Chouinard, « François Legault: "On a marqué l'histoire!", *La Presse*, 2 octobre 2018, [En ligne].

<sup>2</sup> Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard, « Regards historiques sur la pensée fédéraliste au Québec : Acteurs, enjeux et perspectives », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec : perspectives historiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.3. Plus globalement, ce serait toute la question nationale qui serait victime d'un amenuisement d'intérêt. Voir, Michel Sarra-Bournet, « La normalisation de la politique au Québec ? », *L'Action nationale*, octobre 2016, [En ligne]; Michel Sarra-Bournet, « Les élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018 », *Bulletin d'histoire politique*, vol.27, no.2, printemps 2019, pp.5-9; Stéphane Savard, « L'affaiblissement de la question nationale au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, no.2, hiver 2017, pp.7-13.

linguistique au Canada, sans parler de l'adhésion formelle du Québec à la Constitution canadienne. De nos jours, bon nombre des orientations qui constituent les points de discordes entre le Québec, Ottawa et les autres provinces canadiennes trouvent leurs racines à une époque où les questions constitutionnelles occupaient une place prépondérante dans le paysage politique<sup>3</sup>. Si les luttes autonomistes menées par Jean Lesage puis Daniel Johnson père, la conception du fédéralisme promue par Pierre Elliot Trudeau, de même que la souveraineté-association mise de l'avant par René Lévesque et le Parti québécois (PQ) ont trouvé un écho assez considérable dans l'historiographie, la conception du fédéralisme du Parti libéral du Québec (PLQ) de 1967 à 1977 demeure relativement dans l'ombre durant la période<sup>4</sup>. Et ce malgré les impressionnants résultats électoraux de Robert Bourassa, comme en témoignent les 102 élus libéraux en 1973. Est-ce dû au caractère énigmatique de Bourassa? Dans la littérature, des termes relatifs à la navigation ont été utilisés pour décrire les orientations politiques de Bourassa<sup>5</sup>, laissant ainsi entendre qu'il vivait fréquemment entre les options. Le but de ce présent mémoire est de documenter, d'expliquer et d'analyser la conception du fédéralisme au PLQ durant cette période. Avant de définir plus en détail cette problématique de recherche, portons notre regard sur la littérature scientifique afin d'analyser les avancées et les limites de cette dernière.

---

<sup>3</sup> Patrick Taillon, « Au cœur de l'impasse : le veto constitutionnel dans la pensée fédéraliste au Québec », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *op. cit.*, p.459.

<sup>4</sup> Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard, *loc. cit.*, p.7 et p.12.

<sup>5</sup> Par exemple, André Burelle a intitulé une présentation portant sur Bourassa, « Un louvoyeur qui gardait le cap », dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (dir.), *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, pp.216-229. Pour sa part, Jean-François Lisée a donné un titre y faisant référence à l'un de ses livres : *Le naufrageur : 2 Robert Bourassa et les Québécois, 1991-1992*, Montréal, Boréal, 1994, 716p.

## Bilan historiographique

Bien que la conception du fédéralisme au PLQ entre le schisme de 1967 et l'adoption de la *Charte de langue française* en 1977 n'a pas véritablement fait l'objet d'études exhaustives, plusieurs thèmes s'y rattachant ont été abordés dans la littérature scientifique. Nous utilisons le terme « littérature scientifique » plutôt que seulement historiographique, car la majorité des ouvrages s'étant intéressés à ces enjeux le furent par des auteurs qui ne sont pas historiens. En effet, les études portant sur le fédéralisme et sur les débats constitutionnels ont été surtout l'œuvre de politologues, de juristes et de sociologues. Le présent bilan se divise en trois principaux thèmes : le fédéralisme et le nationalisme; les débats constitutionnels Québec-Canada et la position du Québec; et le Parti libéral du Québec et ses chefs.

### Le fédéralisme et le nationalisme

Dans les dernières années, bon nombre d'études par des politologues<sup>6</sup> s'intéressant à l'aspect théorique du fédéralisme ont mis de l'avant la flexibilité de la structure du fédéralisme qui permet la reconnaissance et l'épanouissement de plus d'une culture au sein d'un même État. Récemment, des auteurs se sont penchés sur les fédérations plurinationales<sup>7</sup> afin de ressortir les caractéristiques et les dynamiques de ces États qui, selon eux, seraient un bon compromis entre les États unitaires niant la

---

<sup>6</sup> Au moment de la finalisation de ce mémoire, est paru l'ouvrage collectif *La Pensée fédéraliste contemporaine au Québec* qui est venu palier grandement au peu de connaissances qu'a produit la discipline historique en matière de fédéralisme et de débats constitutionnels dans les dernières années. Ce livre fait suite à un colloque ayant eu lieu à l'UQAM à l'automne 2018. Voir Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *op. cit.*

<sup>7</sup> Pensons à Michael Keating, *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1997, 296p; Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2012, 334p; ou encore Alain-G. Gagnon, *L'âge des incertitudes : essai sur le fédéralisme et la diversité nationale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 210p.

diversité plurinationale et la souveraineté pour chaque nation.

C'est ainsi que « l'école québécoise du fédéralisme » est particulièrement active à propos de la cohabitation, l'accommodation et la reconnaissance des identités nationales multiples au sein de la fédération canadienne, particulièrement depuis que les tentatives de réconciliations constitutionnelles ont échouées et que l'idée même d'avoir des discussions constitutionnelles semble être la dernière chose que souhaitent les politiciens canadiens<sup>8</sup>. Ce regroupement d'intellectuels gravitant pour l'essentiel autour du politologue Alain-G. Gagnon de l'UQAM a mis sur pied ou dirige moult chaires, centres de recherches et groupes de réflexions sur la diversité et ses ramifications politiques au sein des États<sup>9</sup>. De tels regroupements ont évidemment produit bon nombre d'ouvrages qui pour la plupart valorisent un fédéralisme flexible, suffisamment souple afin d'accommoder les différentes composantes d'une fédération, particulièrement l'affirmation de la nation québécoise dans une dynamique où l'identité canadienne tend vers le monisme<sup>10</sup>. La souplesse du fédéralisme se reflète notamment dans l'approche asymétrique que prône le professeur Gagnon<sup>11</sup>. Selon l'aveu de celui-ci, les nombreuses études produites depuis les deux ou trois dernières décennies souhaitent mettre de l'avant le fédéralisme multinational « comme voie possible de sortie de la crise constitutionnelle pour les pays traversés par la diversité nationale<sup>12</sup> ». Cette approche permettrait l'affirmation d'identités particulières multiples tout en partageant une identité commune plus générale. Ces ouvrages mettent en relief la différence marquante entre la théorie (un fédéralisme pluraliste) et la pratique (l'histoire

---

<sup>8</sup> Mylène Crête, *loc. cit.*

<sup>9</sup> Pensons entre autres au Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), à la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes ou encore au nouveau *Centre d'analyse politique constitution fédéralisme* (CAP-CF).

<sup>10</sup> Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, 559p.

<sup>11</sup> Alain-G. Gagnon, « Le fédéralisme asymétrique au Canada », dans *ibid.*, p.292-293

<sup>12</sup> Alain-G. Gagnon, « Introduction : regards croisés sur le fédéralisme canadien », dans *ibid.*, p.10.

canadienne en matière de pratique du fédéralisme). En effet, plusieurs autres études<sup>13</sup> se font critiques du « bilan du fédéralisme » canadien, on pense notamment aux ouvrages de François Rocher<sup>14</sup>, d'André Burelle<sup>15</sup> et de Réjean Pelletier<sup>16</sup>. Ceci est notamment dû à la propension du fédéralisme canadien à amalgamer une recherche d'unité qui subordonne les identités régionales ou nationales à une identité canadienne envahissante et à une tendance assimilatrice. Comme l'explique Rocher, le nationalisme québécois de la Révolution tranquille va plus loin que celui de Duplessis puisqu'il ne se contente plus de « limiter l'influence pernicieuse d'Ottawa », mais il se manifeste « plutôt comme un moyen de rétablir la situation politique, économique et sociale du "peuple" canadien-français<sup>17</sup> ». Cependant, cette stratégie heurte de plein front les intentions d'Ottawa qui s'estime de plus en plus investi d'une mission interventionniste. Le début des années 1970 marque, selon Rocher, un revirement de situation alors que cette volonté du gouvernement central de s'impliquer de manière plus importante dans la vie de tous les Canadiens amène le gouvernement fédéral à devenir le promoteur de changements constitutionnels<sup>18</sup>. De plus, comme l'exprime Alain-G. Gagnon, la conception du fédéralisme de Pierre Elliott Trudeau ne pouvait accepter le traitement différencié (ou l'asymétrie) puisque ceci équivalait à donner un statut distinct à une ou des provinces, ce qui allait miner l'unité canadienne<sup>19</sup>. La

---

<sup>13</sup> Si l'ouvrage de Gagnon est très optimiste sur le plan théorique et conceptuel, il n'en demeure pas moins critique de l'expérience fédérative du Québec au sein du Canada, surtout depuis la période trudeauiste et particulièrement depuis 1982.

<sup>14</sup> François Rocher (dir.), *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB Éditeur, 1992, 405p.

<sup>15</sup> André Burelle, *Le mal canadien, essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Montréal, Fides, 1995, 239p.

<sup>16</sup> Réjean Pelletier, *Le Québec et le fédéralisme canadien : un regard critique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 236p.

<sup>17</sup> François Rocher, « Le Québec et la Constitution : une valse à mille temps », dans François Rocher (dir.), *op. cit.*, p.23.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p.25

<sup>19</sup> Alain-G. Gagnon, « Le fédéralisme asymétrique au Canada », *loc. cit.*, p.292-293. Voir aussi, Xavier Dionne et Alain-G. Gagnon, « L'évolution des relations fédérales-provinciales au Canada », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p.365; Aussi, Guy Laforest, *Un Québec exilé dans la fédération*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, p.37.

seule entité pouvant avoir un statut particulier dans cette conception était l'État central qui avait le devoir d'être le « justicier » de la fédération.

En parallèle de ce duel visant à revoir les paramètres généraux de l'édifice constitutionnel se produit un autre affrontement où le Québec et Ottawa souhaitent être hégémoniques. Il s'agit du domaine des communications. Comme le révèle Marc Raboy, autant Québec qu'Ottawa tentent de légitimer sa propre position en inscrivant l'enjeu dans une perspective nationale<sup>20</sup>. Pour le Québec, le contrôle sur les communications est un moyen de protéger et d'affirmer sa culture propre, alors que pour Ottawa il s'agit d'un moyen d'assurer sa souveraineté face au puissant voisin du sud et aussi une manière de lier les provinces dans un objectif de solidifier l'unité nationale.

Des études arrivant à des constats semblables, à savoir l'incapacité du Canada, particulièrement depuis l'émergence de l'État providence, à concevoir le pays comme un ensemble non unitaire dans lequel des provinces ou des nations peuvent avoir une manière autre d'aborder le politique, ont également été produites dans d'autres disciplines. On pense ici particulièrement à l'ouvrage au titre évocateur : *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*<sup>21</sup> de la juriste Eugénie Brouillet, dans lequel l'auteure insiste sur la protection de l'identité culturelle au sens large du Québec au sein du régime fédératif canadien. À ce titre, elle estime que « des liens profonds unissent les notions de culture et de fédéralisme<sup>22</sup> ». Brouillet démontre, cependant, que les décisions de la Cour suprême amenuisent grandement le caractère fédératif du Canada et qu'en donnant le plus souvent préséance au gouvernement central, le plus haut tribunal fragilise la protection culturelle qu'est supposée baliser la Constitution de 1867 (AANB).

---

<sup>20</sup> Marc Raboy, « Des vases non communicants: Les communications québécoises dans le système fédéral canadien », dans François Rocher, *op. cit.*, p.329. Voir aussi Shiro Noda, *Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980 : la décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p.71.

<sup>21</sup> Eugénie Brouillet, *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, 478p.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p.25.

Pour sa part, l'ouvrage *Le fédéralisme canadien*<sup>23</sup> fut écrit durant la période intermédiaire entre le rapatriement de la Constitution en 1982 et l'Accord du lac Meech en 1987. De surcroît, il fut écrit par Gil Rémillard qui allait devenir quelque temps plus tard ministre des Relations internationales (1985-1988) et surtout ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes durant les négociations du lac Meech et de Charlottetown. D'une part, par son contexte de production, cet ouvrage diffère grandement des autres plus contemporains. D'autre part, la proximité idéologique de l'auteur avec le PLQ le rend plus optimiste quant à la souplesse du fédéralisme canadien. L'analyse qu'il fournit des décisions des tribunaux depuis les années 1930 tend toutefois à corroborer les analyses plus critiques quant au déficit fédéraliste du Canada en raison de son non-respect des balises constitutionnelles et par conséquent des responsabilités du gouvernement du Québec.

L'ensemble de cette littérature met donc en évidence la pluralité des conceptions du fédéralisme et de sa mise en pratique, mais également son évolution parfois motivée par le politique, mais aussi parfois par les tribunaux. Toutefois, elle n'aborde pas en profondeur la conception du fédéralisme au PLQ durant la période 1967-1977. S'agissait-il d'une conception en phase avec celle du PLC ou s'agissait-il d'une expression originale?

En ce qui concerne le nationalisme, évidemment plusieurs ouvrages furent publiés à toutes les époques et de par le monde, notamment en science politique et en philosophie politique. Étant donné la vastitude du corpus, nous allons nous concentrer sur les ouvrages traitant spécifiquement du Québec. Au milieu de notre période (1975), le politologue Léon Dion s'est intéressé aux nationalismes québécois<sup>24</sup>. Pour Dion, il existe une distinction entre « idéologie nationaliste » et « mouvement

---

<sup>23</sup> Pour les besoins de ce bilan, seul le deuxième tome nous semble pertinent. Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien tome 2*, Montréal, Québec-Amérique, 1983, 721p.

<sup>24</sup> Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Lasalle, Hurtubise, 1975, 177p.

nationaliste ». En bref, il ressort de cela que l'idéologie est le moteur du mouvement. C'est un sentiment d'appartenance et de solidarité à une « collectivité nationale » qui stimule le nationalisme. Cette collectivité est alors définie selon des critères non exclusifs tels que l'origine ethnique, la langue parlée, l'histoire, des institutions communes ou encore un destin commun<sup>25</sup>. Dion estime également que le nationalisme est la fusion de deux idéologies : une idéologie nationale et une sociale. Pour bien comprendre le nationalisme, il faut le situer dans ces deux éléments<sup>26</sup>. Selon lui, il n'existait pas un, mais quatre types de nationalisme s'étant développés au Québec en fonction des « différentes conceptions du " nous " national<sup>27</sup> ». Ces quatre nationalismes sont : le nationalisme conservateur, le nationalisme libéral, le nationalisme social-démocrate et le nationalisme socialiste. En raison du statu quo social qui animait les membres du PLQ ainsi qu'en raison du primat que ce dernier accordait aux questions économiques, le nationalisme mis de l'avant par le parti de Robert Bourassa doit être catégorisé dans la catégorie de néoconservateur<sup>28</sup>. Pour Dion, le nationalisme du PLQ « accepte la communauté politique canadienne » inconditionnellement et il symbolise le « réalisme<sup>29</sup> ». Ce « pragmatisme » tend cependant à amenuiser les responsabilités de l'État québécois lorsqu'il se plie à la hiérarchisation de l'ordre constitutionnel imposé par Ottawa<sup>30</sup>. L'aspect conservateur de la politique du PLQ s'exprimerait également dans son traitement des oppositions à ses politiques<sup>31</sup>.

Le néonationalisme est pour sa part étudié en profondeur dans la monographie de Michael D. Behiels<sup>32</sup> alors qu'il se penche sur les mouvements intellectuels ayant pavés la voie de la Révolution tranquille. Selon l'auteur, une des principales

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.16-17.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.12.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.11.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.13 et 156.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.64-65.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.80.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.81.

<sup>32</sup> Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution*, Kingston-Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366p.

caractéristiques de ce nouveau nationalisme québécois réside dans l'importance qu'il accorde aux questions socio-économiques<sup>33</sup>. Pour remédier à la situation du retard des Canadiens français, il devient vital de moderniser les institutions et de réformer les mentalités. Ces constats sont partagés chez ceux qu'ils qualifient de « néolibéraux », notamment chez les *citélibristes*<sup>34</sup>, de même que chez les néonationalistes, qu'on retrouve principalement au *Devoir*<sup>35</sup> et au département d'histoire de l'Université de Montréal<sup>36</sup>. Or, les deux groupes divergent grandement en ce qui a trait aux solutions. Alors que les *citélibristes* prônent avant tout un changement de la mentalité canadienne-française et se tournent vers Ottawa pour entreprendre la modernisation tant attendue, les néonationalistes estiment qu'en plus d'un changement de mentalité, il faut également transformer le nationalisme canadien-français en un nationalisme québécois territorial et revendicateur dont l'objectif serait d'octroyer plus de pouvoirs à l'État du Québec. Ce changement sera particulièrement manifeste au milieu des années 1950 alors que les néonationalistes mettent de l'avant une approche plus agressive concernant les questions constitutionnelles. Quant aux *citélibristes*, ils condamnent le nationalisme, car selon eux il est un frein à la modernisation du Québec, puisque la majorité des idées qui représentent le progrès étaient d'origine étrangère<sup>37</sup>.

Le politologue Louis Balthazar a produit une synthèse<sup>38</sup> dans laquelle il retrace le nationalisme « québécois » de l'établissement français en Amérique jusqu'à nos jours. Pour l'auteur, c'est le désir d'autonomie qui symbolise le mieux la volonté « constitutionnelle » des Québécois alors qu'ils souhaitent pouvoir préserver leur identité culturelle tout en préférant le maintien au sein de la fédération canadienne à

---

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.32-33.

<sup>34</sup> Pierre Elliott Trudeau, Pierre Vadeboncoeur, Maurice Blain et Gérard Pelletier font partis des dix fondateurs de la revue.

<sup>35</sup> André Laurendeau, Gérard Fillion et Jean-Marc Léger constituent les principaux acteurs du néonationalisme des années 1940-1950.

<sup>36</sup> Les figures de proue de « l'école historique de Montréal » étant Michel Brunet, Guy Frégault et Maurice Séguin.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.186.

<sup>38</sup> Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 317p.

la souveraineté. Le passage du nationalisme traditionnel au néonationalisme libéral de l'après-guerre est l'élément qui ressort nettement quant à la conception du rôle de l'État québécois et de son corollaire ou en d'autres mots la recherche d'obtenir le plus de leviers étatiques possibles afin de favoriser l'épanouissement de la nation québécoise.

Quelques années auparavant, les historiens Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre<sup>39</sup> ont, eux aussi, souhaités synthétiser le nationalisme québécois. À la différence de l'ouvrage de Balthazar, celui-ci est plus circonscrit dans le temps alors qu'il débute avec le mouvement des Patriotes dans les années 1830. L'ouvrage est également plus thématique puisque des experts proposent un texte sur un sujet de la vie sociopolitique où le nationalisme eut une incidence. Parmi ces thématiques, pensons au texte de François Rocher qui compare les orientations constitutionnelles des Daniel Johnson père et fils. Pour le politologue, le contexte a eu une grande incidence sur la direction des orientations constitutionnelles des Johnson. Alors que celles du père ont été influencées par la montée du sentiment nationaliste au Québec et par la redéfinition de l'identité canadienne d'un autre; celles du fils ne peuvent qu'être analysées qu'en les inscrivant dans le contexte du Canada post-1982. Selon Rocher, l'idée d'une quelconque égalité entre les deux principales nations étant morte avec le rapatriement de la Constitution (sans l'accord du Québec) et l'enchâssement de la *Charte des droits et libertés* (1982) qui donne préséance au gouvernement central<sup>40</sup>. De son côté, Kai Nielsen disserte sur la notion de peuple fondateur alors qu'il estime que cette vision est essentiellement véhiculée au Québec, alors qu'au Canada anglais – incluant le gouvernement central – le Québec est plutôt perçu comme une province comme les autres<sup>41</sup>. Cette vision constitue un rejet de la théorie du pacte entre les deux peuples fondateurs : le Canada français dont le Québec serait

---

<sup>39</sup> Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre (dir.), *Les nationalismes au Québec du XIXe siècle au XXIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 364p.

<sup>40</sup> François Rocher, « "Retour vers le future" : de Daniel Johnson à Daniel Johnson », dans *ibid.*, p.137-140.

<sup>41</sup> Kai Nielsen, « Un argument minimaliste en faveur de la souveraineté du Québec », dans *ibid.*, p.231-233.

le cœur et le Canada anglophone<sup>42</sup>.

Parmi les ouvrages s'étant penchés sur des aspects ou des périodes plus précises du nationalisme québécois, le mémoire de maîtrise de Michel Lamy intitulé *Le nationalisme québécois tel que perçu par le Parti libéral et l'Union nationale (1960-1968)*<sup>43</sup>, traite de l'expression du nationalisme chez les deux principaux partis politiques du Québec durant la période phare de la Révolution tranquille, de 1960 à la mort de Daniel Johnson en 1968. L'étude de Lamy démontre que cette période n'est pas monolithique, qu'il y a eu des moments où l'expression nationaliste fut plus explicite et qu'un changement s'est opéré durant la période quant au parti se faisant le héraut du nationalisme québécois. Les campagnes électorales de 1962 et de 1966 le furent particulièrement, respectivement pour le PLQ et l'Union nationale (UN). Il fait également ressortir que les solutions constitutionnelles des deux partis diffèrent entre elles durant la période. Cela étant dit, Lamy s'intéresse quasi exclusivement à la formulation du nationalisme par les formations politiques, la question constitutionnelle étant ainsi somme toute accessoire dans son analyse.

Il se dégage de ces ouvrages une trame dans laquelle le nationalisme québécois fluctue à travers le temps selon les circonstances, mais où la volonté de préserver la différenciation avec le « Canada anglais » demeure une constante. Par ailleurs, la définition et la conception du nationalisme, tout comme les contours de la nation, sont mouvantes et se définissent autant en réaction à des forces internes qu'à des externes. Mais comme pour les ouvrages traitant du fédéralisme, le PLQ de Robert Bourassa et leur conception du nationalisme y est escamoté ou à peine effleuré.

---

<sup>42</sup> Pour plus de détails concernant cette théorie et son histoire, voir Stéphane Paquin *L'invention d'un mythe : le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999, 171p.

<sup>43</sup> Michel Lamy, *Le nationalisme québécois tel que perçu par le Parti libéral et l'Union nationale (1960-1968) : avec notes et références bibliographiques*, Mémoire de maîtrise (science politique) Québec, Université Laval, Département de science politique, 2008, 77p.

## Les débats constitutionnels Québec-Canada et la position du Québec

La principale conséquence de la pluralité des conceptions du fédéralisme et de la mise de l'avant de nationalismes, parfois contradictoires, au sein d'un même État est le désir, voire la nécessité, de revoir les paramètres de la constitution et le partage des pouvoirs qu'elle encadre. Comme mentionnée précédemment, une telle conjoncture ne date pas des années 1960 et n'est pas exclusive à cette période non plus. Cependant, la période débutant par l'élection du gouvernement Lesage marque un moment particulièrement fécond dans l'histoire canadienne quant aux débats constitutionnels. Cette section s'intéresse donc à faire un bilan des pertinents ouvrages sur le sujet.

Dans l'ensemble de la littérature scientifique, deux ouvrages sortent véritablement du lot quant aux débats constitutionnels Québec-Canada : *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*<sup>44</sup>, et *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*<sup>45</sup>. D'abord, l'historien Jean-Louis Roy expose les négociations entre l'État de plus en plus moderne du Québec et un gouvernement central qui est, lui aussi, en profonde mutation identitaire dans son ouvrage *Le choix d'un pays* qui fut écrit à l'aube du premier référendum sur la souveraineté du Québec et ce, grâce aux publications gouvernementales, aux discours inauguraux ainsi qu'à des articles de journaux. Roy présente la survie de la nation canadienne-française comme paradigme de négociation de la part du gouvernement Lesage. C'est cette volonté de protéger et de favoriser l'épanouissement de la société francophone qui incite les premiers ministres québécois à rejeter les offres à tendance unificatrices et uniformisantes provenant du Canada anglais. Dans la première moitié

---

<sup>44</sup> Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*, Montréal, Leméac, 1978, 366p.

<sup>45</sup> Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 483p

de la période, c'est principalement l'absence d'un droit de veto du Québec afin de bloquer des modifications constitutionnelles qui constitue le point d'achoppement majeur. Chez les élites intellectuelles du Québec, on proteste contre la demande du Canada anglais d'obtenir carte blanche. En effet, pour les intellectuels nationalistes, il est hasardeux de donner son accord au rapatriement de la Constitution sans au préalable négocier les éléments qui font l'objet des revendications du Québec. De plus, Lesage souhaite ardemment obtenir les outils (champ de taxation, points d'impôts, etc.) afin de financer l'État québécois en pleine croissance et dont les responsabilités sont nettement plus vastes et criantes que celle du gouvernement fédéral. Deux événements importants sont venus modifier la dynamique des relations. Dans un premier temps, la Commission Laurendeau-Dunton a « ébranl[ée] l'architecture conceptuelle qui avait servi depuis plus d'un siècle à analyser la dualité canadienne » aux dires de Roy<sup>46</sup>. Ensuite, l'entrée en politique active des « Trois colombes<sup>47</sup> » en réaction à une Révolution tranquille qui serait allée trop loin dans son nationalisme va colporter à Ottawa une autre vision du Québec que celle exprimée par le gouvernement québécois. Ce dernier élément prend une tournure plus prononcée lorsque Trudeau devient premier ministre du Canada en 1968.

Puis, à la suite de la quasi-rupture de la fédération canadienne en 1995, le politologue Kenneth McRoberts<sup>48</sup> s'est intéressé aux conceptions de la dualité canadienne particulièrement durant les périodes de débats constitutionnels dans *Un pays à refaire*. Selon l'auteur, l'incapacité du Canada anglais à accommoder la conception dualiste du Québec est à la source de cette mésentente. L'ascension de Pierre Elliott Trudeau aux plus hautes sphères de la politique canadienne et sa vision du Canada<sup>49</sup>, de l'unité « nationale » et de la place du Québec dans celui-ci marquent un moment phare pour l'émergence d'une certaine crispation au Canada anglais quant

---

<sup>46</sup> *Ibid*, p.57-58

<sup>47</sup> Il s'agit de Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau.

<sup>48</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*

<sup>49</sup> L'engouement frôlant la frénésie qu'a constitué la « trudeaumanie » est exploré en détails dans le livre de Paul Litt : *Trudeaumania*, Vancouver, UBC Press, 2016, 412p.

à la reconnaissance de la particularité du Québec et ce, autant aux débuts des années 1970 qu'après le rapatriement de la Constitution de 1982. Pour l'auteur, « la survie du Canada à long terme est forcément menacée par [l'] incapacité chronique des Canadiens à s'entendre sur les fondements constitutionnels du pays qu'ils partagent<sup>50</sup> ». Puisqu'il considère que « la nature du problème est politique<sup>51</sup> », le politologue estime qu'un bilan des discussions constitutionnelles est de mise afin de comprendre les raisons ayant fait échouer les diverses tentatives d'ententes<sup>52</sup> dans le but de revenir à l'esprit dualiste et asymétrique qui a animé le Canada avant le sacre de Trudeau<sup>53</sup>. Son analyse repose pour l'essentiel sur des études en sciences politiques, en droit et en histoire. Il a également utilisé des rapports officiels du gouvernement fédéral et ceux des provinces et de partis politiques pour appuyer sa thèse.

Dans une perspective plus centrée sur le Québec, le politologue Marc Chevrier<sup>54</sup> a produit une étude similaire pour le compte du ministère des Relations internationales du Québec, en 1996, alors qu'en une quarantaine de pages, il dresse le bilan des « revendications traditionnelles » du Québec en mettant l'accent sur la quête d'autonomie qui motive ces dernières. De cette étude, ressort l'affrontement de deux nationalismes qui se font compétition et où les revendications constitutionnelles sont le « nerf de la guerre » afin d'asseoir pleinement l'un ou l'autre des deux nationalismes.

Pour sa part, l'historien Antoine Brousseau Desaulniers s'est intéressé aux représentations identitaires et symboliques des élus québécois durant la période menant à cette crispation constitutionnelle (1960-1971) dans son mémoire de maîtrise<sup>55</sup>. Son analyse d'histoire de la culture politique fait ressortir, d'une part, que

---

<sup>50</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p.9.

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.9-10.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.360.

<sup>54</sup> Marc Chevrier, *Le fédéralisme canadien et l'autonomie du Québec: perspective historique*, Québec, Ministère des Relations internationales, 1996, 42p.

<sup>55</sup> Antoine Brousseau Desaulniers, *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016,

le néonationalisme influence de plus en plus les élus québécois au cours des années 1960 et, d'autre part, que la conception du « Soi » et de « l'Autre » influence grandement les orientations constitutionnelles des politiciens. Les sentiments d'appartenance qu'éprouvent les politiciens face à leur propre groupe et, surtout, face à l'autre (le Canada anglais) vont les pousser à réclamer des modifications constitutionnelles pour les libéraux, tandis que les unionistes vont chercher à obtenir une toute nouvelle constitution<sup>56</sup>. Comme chez McRoberts, la période 1967-1968 marque un tournant alors que le « Vive le Québec libre! » du Général de Gaulle sème de l'agitation au PLQ; que les États généraux du Canada français vont créer un schisme au sein de la francophonie canadienne et que l'élection de Trudeau au poste de premier ministre du Canada va signifier une fin de non-recevoir aux thèses dualistes exprimées par Lesage et Johnson.

Ce rapport du « Soi » et de « l'Autre » est également grandement mobilisé, sous d'autres formes, dans l'analyse d'histoire intellectuelle que fait Valérie Lapointe-Gagnon de la Commission Laurendeau-Dunton<sup>57</sup>. Dans son ouvrage, elle met en lumière les différentes conceptions de ce que fut le « pacte de 1867 » (union entre provinces, décret de Londres, pacte entre deux peuples?), de ce qu'est le Canada des années 1960 (un pays anglophone? bilingue selon les régions? bilingue et biculturel d'un océan à l'autre?), et de ce qu'il doit être (bilingue et biculturel ou relativement bilingue et multiculturel?). C'est donc aux relations entre anglophones et francophones que s'intéresse initialement la commission. Pour l'historienne, cette commission s'inscrivait en quelque sorte dans un moment parfait à l'abri de la temporalité politique, le *kairos*. Il fut cependant rattrapé par ce temps politique, d'abord de l'intérieur en raison de l'incompréhension de certains commissaires, dont Frank Scott, quant aux griefs des francophones, ainsi que par la montée des groupes tiers (notamment les groupes de pressions de Canadiens d'origine ukrainienne et

---

166p.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.57-58

<sup>57</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018, 416p.

polonaises)<sup>58</sup>, puis alors que l'arrivée au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau a sonné le glas à la recherche d'une cohabitation collective des deux groupes. Désormais, la cohabitation devait se forger en vertu des droits et libertés individuelles, fondement de l'unité canadienne.

D'autres auteurs se sont intéressés aux notions identitaires liées à la nation et à la citoyenneté dans les discours et allocutions d'ouverture des premiers ministres fédéraux et provinciaux. Dans *L'identité fragmentée*, les sociologues Gilles Bourque et Jules Duchastel<sup>59</sup> analysent les rapports de confrontations entre les discours identitaires menant à la construction d'une identité nationale (*nation building*) pancanadienne ou à la préservation des identités régionales (comprenant la spécificité québécoise). Ces discours se font de plus en plus conflictuels à mesure que l'État-providence canadien requiert une plus grande direction dans l'élaboration et l'application de politiques dites nationales. En contrepartie, le néonationalisme québécois prône une plus grande affirmation de la personnalité du Québec et ceci nécessite également un plus grand contrôle sur les ressources fiscales et législatives, produisant ainsi une définition plus claire de la nation puisque l'État-providence définit les contours de la citoyenneté. Les auteurs s'intéressent aux références qu'utilisent les dirigeants politiques à circonscrire les contours des marqueurs identitaires que sont la nation, la société, le citoyen, etc. Cependant, cet ouvrage fait d'importants sauts dans le temps comme en témoigne l'absence quasi complète d'analyse pour les années 1971 à 1979.

---

<sup>58</sup> Pour l'historienne, Valérie Lapointe-Gagnon, les groupes militants d'origine ukrainienne usèrent « de toutes les tribunes pour tenter de faire dévier le débat en leur faveur, eux qui le plus souvent, militent pour la dissolution du biculturalisme en exaltant les vertus du multiculturalisme ». Valérie Lapointe-Gagnon, « La commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton et l'exercice de pression des Ukrainiens et des "séparatistes" québécois, 1963-1971 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Septentrion, 2014, p.298. De plus, ces groupes qui ne comprennent pourquoi l'Ouest canadien devrait se plier à la logique des « deux peuple fondateurs » disposent d'un allier au sein de la commission en la personne du commissaire Jaroslav Rudnycky. *Ibid.*, p.299-302 et 306.

<sup>59</sup> Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides, 1996, 393p.

Ces analyses des débats et enjeux constitutionnels tendent à démontrer que les prémices du vivre-ensemble canadien sont loin de faire consensus dans les années 1960 et 1970. Elles montrent, de plus, que le rapport au soi et à l'« Autre » influent énormément sur le positionnement constitutionnel. Depuis les débuts de la « Confédération » jusqu'à l'aube de la Révolution tranquille, cela s'est généralement manifesté par un respect jaloux des sphères de compétences par les décideurs politiques du Québec. Après cela, le gouvernement québécois adopte une position plus revendicatrice et ne cherche plus seulement à préserver, mais aussi à accroître ses moyens d'action. De quelle manière le PLQ sous Robert Bourassa s'inscrit-il dans cette trame historique? Est-il en continuité ou en rupture avec l'héritage de la Révolution tranquille? Les études sur les débats constitutionnels que nous avons vues apportent peu de réponses à ces questions.

#### Le Parti libéral du Québec et ses chefs

Plusieurs ouvrages furent écrits sur l'histoire du PLQ ou sur les partis politiques québécois en général. Nous pensons particulièrement à celui du politologue Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec : Alliances, rivalités et neutralités*<sup>60</sup>. Dans son livre, Lemieux considère que le schisme de 1967 participe à un réalignement du système politique partisan du Québec<sup>61</sup>. En ce qui concerne plus précisément le PLQ, Lemieux divise son livre en trois parties qui correspondent à trois périodes dans l'histoire des libéraux provinciaux : de 1886 à 1930; de 1935 à 1966; puis de 1970 jusqu'à la publication du livre en 2007. De manière générale, ces parties sont quant à elles subdivisées en trois sections dans lesquelles le politologue

---

<sup>60</sup> Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec : alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 214p.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p.112.

analyse « l'espace national, « l'espace partisan » et « l'espace sociétal ». Il se penche sur l'évolution du parti à travers le temps, mais aussi quant à ses relations et ses prises de position à l'égard de la question constitutionnelle et des relations avec l'État central, des autres acteurs de la scène politique nationale québécoise et finalement des questions et enjeux qui traversent la société québécoise. Lemieux estime, par ailleurs, que Bourassa était le favori des instances du parti lors de la course à la chefferie en raison de « son nationalisme modéré, [de] son absence d'attaches avec le gouvernement fédéral et surtout [de] ses préoccupations économiques<sup>62</sup> » alors que l'important rattrapage étatique effectué depuis 1960 pèse de plus en plus sur les finances publiques. L'auteur estime que le positionnement constitutionnel du parti est tributaire de la position constitutionnelle du Parti libéral du Canada (PLC) duquel il ne veut pas s'aliéner et de celle du PQ auquel il ne souhaite pas donner de munitions<sup>63</sup>.

De son côté, l'historien Michel Lévesque a publié dans les dernières années une imposante synthèse de l'histoire du parti politique ayant la plus longue longévité du Québec<sup>64</sup>. L'ouvrage s'attarde à la période allant de la « Confédération » de 1867 aux balbutiements de la Révolution tranquille en 1960. Il ne couvre donc ni l'ère Lesage ni celle de Robert Bourassa. Néanmoins, Lévesque dresse un portrait très complet du PLQ durant la période qu'il a choisi d'étudier. Il découpe notamment cette période en trois phases de l'histoire du parti : une de formation, une de domination (sur la scène politique) et une où il se démarque du PLC<sup>65</sup>. Au retour de la Deuxième Guerre mondiale, la présomption d'une autonomie par rapport « au grand frère fédéral » devient plus importante dans les instances du parti, particulièrement dans le choix d'un successeur à Adélard Godbout qui s'est forgé une mauvaise

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*, p.113.

<sup>64</sup> Michel Lévesque, *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013, 809p.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p.45-46.

réputation quant à la défense des intérêts provinciaux<sup>66</sup>.

Si la Révolution tranquille n'est pas couverte par Lévesque, cette période est en contrepartie traitée dans *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*<sup>67</sup> de Bruno Bouchard. Ce livre tiré du mémoire de maîtrise de Bouchard<sup>68</sup> se base essentiellement sur des articles de journaux, laissant le plus souvent la parole aux éditorialistes et aux membres des partis d'opposition. Bouchard souhaite démontrer les motivations électoralistes ayant guidé les positions constitutionnelles de Lesage, Bourassa, Claude Ryan et Jean Charest. Autrement dit, l'auteur affirme que le PLQ a adopté une posture nationaliste de façade et ce, afin de préserver ses appuis au sein de l'électorat francophone. Une des lignes d'argumentation de Bouchard est qu'en réalité, le PLQ est inféodé au PLC, mais que malgré cela et malgré les nombreux brassages d'idées visant à revoir les balises de la fédération canadienne, jamais le PLQ n'a réussi à faire adhérer le Canada à sa position constitutionnelle, peu importe la nature et la définition qui lui a été donné au fil du temps.

Avant Bouchard, le politologue Réjean Pelletier s'est intéressé aux partis politiques, à l'État et à la société civile depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 1970 dans *Partis politiques et société québécoise de Duplessis à Bourassa : 1944-1970*<sup>69</sup>. Après avoir analysé des programmes électoraux, des articles de journaux et de revues, Pelletier y soutient qu'une caractéristique fondamentale du néonationalisme québécois promue par une classe moyenne émergente réside dans le lien étroit qu'il fait entre le politique et le culturel<sup>70</sup>, comme l'ont également démontré les ouvrages ayant étudié le néonationalisme. Mais surtout, Pelletier fait état des

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, p.109-111.

<sup>67</sup> Bruno Bouchard, *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal, VLB éditions, 1999, 166p.

<sup>68</sup> Bruno Bouchard, *L'échec des positions constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire (M. en histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, 109p.

<sup>69</sup> Réjean Pelletier, *Partis politiques et société québécoise de Duplessis à Bourassa : 1944-1970*, Montréal, Québec-Amérique, 1989, 397p.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p.216.

ruptures que produisent des courants idéologiques, un « bouillonnement » qui se répercute sur les orientations politiques (interventionnisme vs libéralisme classique par exemple) ou sur les positionnements constitutionnels, particulièrement à la fin des années 1960 relativement à la question nationale. De plus, Pelletier aborde le profil socioprofessionnel des élus et met ainsi de l'avant l'émergence d'une classe de députés beaucoup plus scolarisée qu'auparavant. Cette constatation est certainement un avantage quant aux idées et aux discours politiques, cependant, elle peut potentiellement être à la source de ce que l'auteur qualifie de déphasage entre les préoccupations populaires et les principes des partis politiques<sup>71</sup>.

À propos de Jean Lesage, les études ont surtout porté sur le positionnement de ce dernier dans l'optique d'obtenir une plus grande marge de manœuvre pour le Québec à l'intérieur du cadre canadien. Cela s'est avéré d'autant plus vrai durant le premier mandat de Lesage (1960-62) que durant le deuxième (1962-66), où il s'est fait moins aventureux<sup>72</sup>. Les auteurs ont aussi mis l'accent sur la vision dualiste – basée sur la théorie du pacte entre deux nations – qu'entretenait Lesage du Canada. Le Québec est le « point d'appui du Canada français » pour le chef libéral, qui développe une vision pancanadienne du nationalisme canadien-français. Cette lecture idyllique de l'union des francophones et des anglophones de l'ancienne Amérique du Nord britannique est relativement ternie par cent ans d'histoire, qui, souvent, s'est montrée injuste envers les locuteurs francophones. L'action politique de Lesage s'inscrit dans le but de corriger ces accros et de retrouver l'esprit originel de 1867. C'est ainsi qu'il va préconiser un statut particulier pour le Québec afin d'établir l'égalité des groupes anglophones et francophones de la fédération<sup>73</sup> et prôner un véritable État central

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p.344.

<sup>72</sup> Dale Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, 117; Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, p.78-79.

<sup>73</sup> Dale Thomson, *op. cit.*, p.170-171.

bilingue et biculturel<sup>74</sup>. Les auteurs ont aussi disserté sur la conséquence politique de cela, à savoir l'élaboration de la position constitutionnelle du « statut particulier ». Pour Dale Thomson, il s'agissait là d'une manière d'apaiser la faction plus nationaliste du caucus du PLQ<sup>75</sup>. Alors que pour Gérard Boismenu, il s'agit plutôt du prolongement logique de sa conception d'une fédération décentralisée dans laquelle les États membres sont interdépendants, mais jouissent d'une grande autonomie<sup>76</sup>. Lesage perpétue une certaine filiation avec Duplessis en s'opposant aux intrusions du fédéral dans les sphères de compétences provinciales; il adopte cependant une posture plus positive que son prédécesseur en cherchant à occuper au maximum les responsabilités constitutionnelles du Québec<sup>77</sup>. La recherche d'une augmentation des ressources fiscales dans le but de remplir les obligations du Québec peut être considérée comme le leitmotiv de Lesage durant la période 1960-66<sup>78</sup>. Même lorsqu'il se faisait moins vindicatif, le chef libéral tenait mordicus à ce que le fédéral n'empiète pas dans les champs de compétence du Québec ni que l'État central abuse de son pouvoir de dépenser pour contourner les balises constitutionnelles. Cette ferme conception de la dynamique fédérative canadienne n'amenait pas Lesage à être rancunier envers Ottawa. Au contraire, il se montrait un ardent partisan du rapatriement de la Constitution, allant même jusqu'à accepter la formule Fulton-Favreau<sup>79</sup> décriée par l'opposition et l'opinion publique québécoise<sup>80</sup>.

Pour sa part, Jacques-Yvan Morin<sup>81</sup> traite du rôle de Lesage dans le désir de rapatrier la Constitution canadienne. Pour le constitutionnaliste, cet enjeu pris « une

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p.174.

<sup>75</sup> Dale Thomson, *op. cit.*, p.176.

<sup>76</sup> Gérard Boismenu, *loc. cit.*, p.78-79.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p.83-85

<sup>78</sup> Dale Thompson, *op cit.*, p.419.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p.438-439

<sup>80</sup> Gérard Boismenu, *loc. cit.*, p.76. Lesage fera d'ailleurs marche arrière en 1966.

<sup>81</sup> Jacques-Yvan Morin s'est d'abord fait connaître à titre de professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal. Par la suite, il fut notamment tour à tour, Président des États généraux du Canada français de 1965 à 1969, chef parlementaire du PQ et ministre de l'Éducation dans le gouvernement Lévesque.

très grande valeur symbolique dans le cadre de la Révolution tranquille<sup>82</sup> ». J-Y. Morin estime également que « l’extension des compétences législatives du Québec et l’élimination des empiétements fédéraux dans les domaines que le Québec revendiquait comme relevant de son autorité » constituent un des principaux objectifs de la population québécoise durant les années 1960<sup>83</sup>. Toujours selon lui, c’est par nécessité due à la modernisation de l’État québécois que Lesage se convertit à l’autonomisme<sup>84</sup>. Par ailleurs, J-Y. Morin estime que Lesage « est également l’héritier d’un certain nationalisme pancanadien<sup>85</sup> ». Ces deux éléments le poussent à vouloir obtenir des garanties pour le développement du Québec, mais aussi à être disposé à souhaiter que la Constitution détienne une légitimité canadienne. Mais comment conjuguer les deux objectifs? Pour J-Y. Morin, il y a un dilemme entre le patriotisme canadien de Lesage et son pragmatisme politique, alors qu’il voit que l’opinion publique québécoise, incluant l’UN et surtout bon nombre de militants libéraux, sont en opposition avec la formule Fulton-Favreau<sup>86</sup>. L’opinion généralement répandue était que cette entente allait empêcher tout gain potentiel de pouvoirs additionnels pour le Québec advenant son adoption. Finalement, bien que Lesage ait officiellement accepté la formule en 1964, il a fait traîner les négociations en longueur, puis a déclaré, lors de la campagne de 1966, que « la formule F.-F. est définitivement morte et enterrée<sup>87</sup> ».

Le livre *Mes premiers ministres*<sup>88</sup> de Claude Morin<sup>89</sup> constitue un excellent lien entre les deux chefs libéraux que furent Jean Lesage et Robert Bourassa. Dans cet

---

<sup>82</sup> Jacques-Yvan Morin, « Jean Lesage et le rapatriement de la constitution », dans Robert Comeau (dir.), *op. cit.*, p.116.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.117-118.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p.118.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.119.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.121.

<sup>87</sup> Cité dans *ibid.*, p.123.

<sup>88</sup> Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal, 1991, 632p.

<sup>89</sup> D’abord professeur en science sociales à l’Université Laval, Morin fut ensuite rédacteur de discours pour Jean Lesage, puis sous-ministre aux Affaires intergouvernementales de 1963 à 1971. Il s’est surtout fait connaître à titre de ministre du Parti québécois de 1976 à 1981.

ouvrage, l'ancien conseiller de plusieurs premiers ministres québécois nous offre un aperçu des jeux de coulisses derrière les gouvernements québécois et, particulièrement, en ce qui a trait aux relations intergouvernementales dont C. Morin était un acteur de premier ordre durant les années de 1960 à 1971. Puisqu'il s'agit de mémoires, il faut naturellement être critiques face aux propos énoncés, Morin s'appuyant généralement sur des impressions et des souvenirs qu'il a préservés de son passage dans l'administration québécoise. Néanmoins, C. Morin offre un témoignage de première main qui peut, à maints égards, être particulièrement éclairant<sup>90</sup>. C. Morin met notamment au jour l'attitude de Jean Lesage durant les négociations constitutionnelles durant lesquels ce dernier refusait de maintenir une quelconque forme de subordination du Québec envers Ottawa dans ses champs de compétences<sup>91</sup>. Ce désir de gagner en autonomie pour le Québec, notamment au niveau fiscal, pouvait engendrer une attitude frondeuse de la part de Lesage comme lorsqu'il émit un ultimatum afin d'avoir gain de cause dans son différent face à Ottawa au sujet du partage de l'assiette fiscale<sup>92</sup>. D'autre part, le récit que donne C. Morin de la conférence constitutionnelle de 1964 jette un autre éclairage sur l'attitude de Lesage et de la genèse du statut particulier. En effet, alors que Gérard Boismenu estimait que Lesage avait manqué l'opportunité de proposer un nouveau partage des pouvoirs lors de cette conférence, Claude Morin écrit que Lesage sortit une proposition inédite cherchant à « assouplir » la formule Fulton-Favreau « en y insérant, la possibilité qu'Ottawa délègue certains de ses pouvoirs à une province en particulier, et non plus

---

<sup>90</sup> En plus des réserves exprimées précédemment, l'on doit nécessairement apporter deux informations de grandes importances concernant cet ouvrage. D'abord à propos de l'auteur. Claude Morin s'est joint au PQ quelque temps à peine après sa démission du gouvernement québécois. On peut donc affirmer qu'il avait penché vers la souveraineté-association au moment même où il conseillait Robert Bourassa. De même, cet engagement politique peut certainement teinter l'appréciation du fédéralisme et des acteurs choisissant cette voie. Par ailleurs, l'ouvrage est paru en 1991, soit dans un contexte de fortes remises en question de la place du Québec à l'intérieur du Canada, et cela même par Robert Bourassa deuxième mouture. Pour ces raisons, l'ouvrage peut parfois avoir un certain biais affectant son objectivité.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p.127.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p.129.

à un minimum de quatre comme la formule le stipulait alors<sup>93</sup> ».

Quant à Robert Bourassa, le portrait qu'en dresse C. Morin permet de mettre au jour les éléments de continuité (certaines réclamations constitutionnelles) de l'État québécois, mais aussi quelques particularités propres au régime Bourassa. On pense notamment à la quantification financière du régime fédéral pour le Québec ou encore aux projets de structures permettant d'améliorer l'efficacité de la fédération canadienne<sup>94</sup>. L'ouvrage de C. Morin permet également de révéler quelques tergiversations de Bourassa avant que des décisions officielles soient connues. Il nous apprend, entre autres, que le chef libéral prévoyait « résoudre le problème constitutionnel en moins de deux mois<sup>95</sup>! ». Par ailleurs, C. Morin estime que Robert Bourassa « représentait, à lui seul, une catégorie unique » dans la lignée des premiers ministres québécois, particulièrement en comparaison avec ceux des années 1960. Contrairement à ceux-ci, « l'existence d'un peuple québécois [...] joua un rôle secondaire dans sa démarche globale<sup>96</sup> » selon C. Morin.

La littérature scientifique sur Robert Bourassa est de qualité variable. Comme le souligne Jean-François Lisée dans sa synthèse<sup>97</sup>, les diverses tentatives visant à présenter un bilan hagiographique de Bourassa furent pour l'essentiel un échec<sup>98</sup>. Dans la volonté de présenter un portrait trop favorable de l'ancien premier ministre, les auteurs ont souvent fait preuve de liberté dans la méthodologie et par rapport à la véracité des événements. On doit cependant également prendre en considération l'implication politique de Lisée qui peut avoir une influence certaine sur l'orientation

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p.157.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.364-365.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.383.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p.447.

<sup>97</sup> Jean-François Lisée, *Le petit tricheur*, Montréal, Québec-Amérique, 2012, 420p.

<sup>98</sup> Notamment les ouvrages de Charles Denis, *Robert Bourassa*, Saint-Laurent, Fides, 2006, 3 volumes; Georges-Hébert Germain, *Robert Bourassa*, Montréal, Libre expression, 2012, 410p; *Radio-Canada, Grande série : Robert Bourassa, le premier ministre*, Montréal, Radio-Canada, 2003, série radiophonique [en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/premiere/grandes-series/300/robert-bourassa-le-premier-ministre>].

et le ton de son ouvrage<sup>99</sup>. Dans le genre biographique, outre l'ouvrage de Lisée mentionné précédemment, qui porte essentiellement sur la période Meech-Charlottetown<sup>100</sup>, l'auteur Julien Brault offre un ouvrage décent sur l'ensemble de la vie de Bourassa<sup>101</sup>. Il demeure cependant peu novateur puisque le corpus de sources de Brault se compose pour l'essentiel d'articles de journaux d'époques, mais surtout d'entretiens de l'auteur avec des acteurs ayant gravité autour de l'ancien chef libéral<sup>102</sup>. Puisque ces entretiens se sont tenus près de quarante ans après les faits, on peut parfois douter de la fiabilité du propos. Il n'en demeure pas moins que cette biographie laisse une place importante à la formation académique de Bourassa, ainsi qu'à ses premiers pas en politique. Elle nous apporte de précieux renseignements sur les premières années au PLQ avant d'en devenir le chef. Par ailleurs, l'esquisse des tractations entourant les amitiés de Bourassa avec René Lévesque durant la rédaction d'*Option Québec*<sup>103</sup> s'avère pertinente, de même que son choix de ne pas suivre celui-

---

<sup>99</sup> Jean-François Lisée fut d'abord conseiller des premiers ministres péquistes Jacques Parizeau et Lucien Bouchard au cours des années 1990, puis il fut ministre dans le bref gouvernement de Pauline Marois avant de devenir chef du Parti québécois entre 2016 et 2018.

<sup>100</sup> L'ouvrage de Lisée comporte cependant une première partie d'une centaine de pages qui traitent des années 1950 à 1976. Dans cette partie, l'auteur aborde notamment la proximité entre Bourassa et René Lévesque au cours de l'année 1966 jusqu'au schisme entre le PLQ et René Lévesque à l'automne 1967. D'après l'auteur, la pensée de Bourassa serait même à l'origine des portions d'*Option Québec* traitant d'économie. Également, selon Lisée, malgré le fait que Bourassa se garde les relations internationales lors de la formation de son conseil des ministres, il s'agit d'une dimension qui l'ennuie. Dans cet ouvrage Lisée soulève des questionnements quant au fédéralisme de Bourassa : le portrait qu'il dresse de Bourassa lors de la Crise d'octobre est peu flatteur et tend à exprimer un certain pan de sa vision quant aux relations hiérarchiques dans la fédération canadienne. La proximité de Bourassa avec l'organisateur Paul Desrochers soulève aussi des questions, car ce dernier aurait été l'artisan de la fronde contre Lévesque au congrès de 1967. Est-ce que l'emploi de Desrochers par Bourassa relève d'une convergence d'opinions ou s'agit-il d'une stratégie opportuniste ayant permis à Bourassa de se hisser à la tête du PLQ, puis de l'État québécois? Lisée n'apporte pas la réponse dans son ouvrage.

<sup>101</sup> Julien Brault, *Robert Bourassa : biographie*, Montréal, Éditions les Malins, 2010, 379p.

<sup>102</sup> Idem à propos de l'ouvrage *Robert Bourassa et nous : 45 regards sur l'homme et son héritage politique* de Marie Grégoire et Pierre Gince (dir.), Montréal, Éditions de l'Homme, 2019, 301p. En effet, les auteurs présentent ce livre comme une manière de se remémorer la perception que des personnalités politiques et médiatiques ont gardée de Bourassa (p.10-13). Les entrevues se sont déroulées récemment donc à une bonne distance des événements discutés.

<sup>103</sup> *Option-Québec* est le document de René Lévesque dans lequel il élabore ce qu'est la souveraineté-association. Paru d'abord en 1968, il a connu plusieurs rééditions par la suite. Édition originale : René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 173p.

ci sur la voie de la souveraineté-association par la suite.

Dans une perspective plus académique, Guy Lachapelle et Robert Comeau ont réuni plusieurs personnalités lors d'un acte de colloque<sup>104</sup> tenu à l'UQAM au début des années 2000. Divers intellectuels de tous les horizons<sup>105</sup>, plusieurs membres des médias<sup>106</sup> et membres de son entourage<sup>107</sup> sont venus témoigner d'une facette de la vie politique de l'ancien premier ministre Robert Bourassa. L'ouvrage collectif qui a suivi ce colloque s'intéresse notamment à la thématique de sa vision politique. Quatre textes analysent « sa vision du fédéralisme et de la crise constitutionnelle », mais ces derniers portent surtout sur la période Meech-Charlottetown aux dépens de la période 1970-1976<sup>108</sup>.

Cette période Meech-Charlottetown, particulièrement l'échec des accords, fut l'occasion pour le journaliste Michel Vastel<sup>109</sup> de produire une biographie dans laquelle la vision politique de Bourassa, constitutionnelle particulièrement, occupe une place centrale. Toutefois, bien que des retours vers la période 1967-1971 se retrouvent dans l'ouvrage, ils sont marginaux comparativement à la place que l'auteur accorde aux discussions entourant l'Accord du lac Meech. Tout de même, Vastel donne un aperçu du climat qui régna au congrès de 1967 alors que les congressistes clôturent le congrès dans un attachement ostentatoire à la fédération canadienne<sup>110</sup>. Également, le journaliste nous en apprend un peu sur les tentatives des troupes de Pierre Trudeau d'avoir la mainmise sur le PLQ lors de la course à la chefferie de

---

<sup>104</sup>Guy Lachapelle et Robert Comeau (dir.), *op. cit.*

<sup>105</sup>Soulinons André Burelle, Claude Morin, Michel Paillé, Michel Sarra-Bournet de même que Vincent Lemieux.

<sup>106</sup>Michel David, Pierre Godin et Michel Vastel notamment.

<sup>107</sup>Lise Bacon, Charles Denis, Paul Gérin-Lajoie, Jean-Claude Rivest ainsi que Claude Ryan pour ne nommer que ceux-là. Ce dernier pourrait également être catégorisé parmi les deux groupes précédents soit des intellectuels ou membres des médias.

<sup>108</sup>André Burelle, « Un louvoyeur qui gardait le cap »; Paul-André Comeau, « Son exil bruxellois : les répercussions sur ses hypothèses constitutionnelles »; Michel Sarra-Bournet, « De Victoria à Charlottetown : le "bon sens" géopolitique de Robert Bourassa » et Jean-François Lisée, « Le marathonien immobile » dans Guy Lachapelle et Robert Comeau (dir.), *op. cit.*

<sup>109</sup>Michel Vastel, *Bourassa*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1991, 317p.

<sup>110</sup>*Ibid.*, p.60.

1969-1970<sup>111</sup> ou encore concernant l'importance de la stabilité dans la vision politique de Bourassa<sup>112</sup>.

Cette revue de la littérature à propos de Lesage et Bourassa rend pertinente notre recherche puisque le manque de connaissances à propos de la conception du fédéralisme et des manifestations du nationalisme au PLQ furent très peu abordés. Si ces ouvrages démontrent bien que Lesage cherchait à doter le Québec de plus de pouvoirs grâce à un remodelage constitutionnel et que Bourassa deuxième mouture (1985-1994) chercha à trouver des conditions acceptables afin que le Québec intègre officiellement le régime constitutionnel canadien, la conception du fédéralisme dans la période mitoyenne, qui est névralgique à la compréhension des débats constitutionnels québéco-canadiens, ne fut pas abordée de façon exhaustive, particulièrement par les historiens.

### Problématique

À la lumière du précédent bilan historiographique, il en ressort que les débats et discussions constitutionnels furent abondamment abordés par la communauté scientifique durant la deuxième moitié du 20e siècle. Cependant, la première période de gouvernance de Robert Bourassa est quant à elle très peu traitée. Ainsi, ce sont les gouvernements Lesage, Johnson et même « Bourassa II » qui occupent la majeure partie des analyses. Situation similaire en ce qui concerne Bourassa l'homme politique. La littérature s'est beaucoup plus penchée sur son deuxième passage en politique (1985-1994). Celle s'intéressant au PLQ durant la période 1967-77 est similairement bien peu étoffée.

Bien qu'il ressorte un parti pris évident pour l'économique, le culturel semble tout de même occuper une grande place dans la vision politique, dans la conception du fédéralisme et dans le nationalisme (et ses manifestations) chez les principaux

---

<sup>111</sup> *Ibid.*, p.65.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p.71.

membres du PLQ<sup>113</sup>, Bourassa et ses ministres au premier chef. Le présent mémoire vise donc à approfondir les connaissances relatives au fédéralisme prôné par le PLQ après le schisme de 1967 jusqu'à l'adoption de la *Loi 101* par l'Assemblée nationale du Québec alors que le PQ forme un gouvernement majoritaire. L'année 1977 s'avère justifiée pour mettre fin à notre périodisation, car, d'une part, la *Loi 101* vient mettre fin à la grogne des francophones envers la situation linguistique et, d'autre part, la démission de Bourassa met fin à une époque politique alors que le parti doit se repositionner, notamment en choisissant un nouveau chef.

Plus largement, nous analysons comment s'est articulé la conception du fédéralisme chez les principaux acteurs du PLQ<sup>114</sup> durant cette période. Par conception du fédéralisme, nous faisons référence non seulement aux idées structurant une vision politique du partage des pouvoirs, mais également à la mise en pratique, au fonctionnalisme, chez les ténors du parti. Il nous faut également nous intéresser aux conceptions de la nation et du nationalisme qui avaient cours lors de la période. Ces conceptions créent des sentiments d'appartenance qui varient selon les contours qu'on leur donne et produisent nécessairement un puissant effet sur le mode d'organisation politique à privilégier. Ce faisant, nous répondons à trois questionnements principaux qui guident notre analyse. Il faut d'abord comprendre ce qui a motivé les militants libéraux à choisir Bourassa à la place de Pierre Laporte ou Claude Wagner lors de la course à la chefferie en 1969 et en début de l'année 1970. Alors qu'officiellement on préféra la conception de statut particulier élaboré par Paul Gérin-Lajoie à la proposition de souveraineté-association prônée par René Lévesque lors du congrès de l'automne 1967, quelle place occupa par la suite cette conception néonationaliste de la place du Québec au sein de la fédération canadienne au PLQ? Pourquoi est-elle mise de côté au profit de la conception du fédéralisme préconisée

---

<sup>113</sup> Pour les fins de ce mémoire, nous sommes concentrés sur les déclarations des chefs du PLQ, de certains ministres les plus influents en matière constitutionnelle ainsi que sur les députés les plus volubiles en la matière. En ce sens, nous ne prétendons pas faire l'analyse exhaustive de l'ensemble des courants de pensée dans chaque instance du PLQ.

<sup>114</sup> Outre Robert Bourassa, nous étudions en particulier les discours de Claude Castonguay, Jean-Paul L'Allier, François Cloutier, Gérard D. Lévesque de même que ceux de Paul Gérin-Lajoie.

par Robert Bourassa?

Robert Bourassa aimait bien les formules qui captent l'attention, sa plus célèbre étant probablement sa promesse de créer 100 000 emplois s'il est élu à la suite de la campagne électorale de 1970. Dans une veine similaire, il parla de « fédéralisme rentable » et plus tard de « souveraineté culturelle ». Il faut donc chercher ensuite à analyser en quoi consistaient ses propositions? Comment se conjuguaient l'emphase mise sur le développement économique et la volonté de protéger l'identité culturelle, particulièrement linguistique, des Québécois? Jusqu'à quel point la position de Bourassa doit-elle être mise en perspective avec la montée de l'appui à la souveraineté incarné par le PQ?

Une série de sous-questions est également rattachée à cette problématique générale et est associée aux relations entre libéraux fédéraux et libéraux provinciaux, au rapport de force entre l'État central et l'État québécois. Ainsi, comment Bourassa percevait-il la vision du Canada que défendait Trudeau, particulièrement quant à la hiérarchie entre les paliers de gouvernements? Quelle lecture a fait le PLQ de la Commission Laurendeau-Dunton et de la Commission Gendron? Quelles furent les réactions à l'égard de la *Loi sur les langues officielles* (1969) et de la politique d'Ottawa sur le multiculturalisme (1971)?<sup>115</sup> Qu'est-ce qui a motivé Robert Bourassa à rejeter la Charte de Victoria en 1971 et comment ont réagi les libéraux provinciaux à la suite de cela? Comment se justifiait l'idée d'embarquer dans une « bataille du câble » avec le gouvernement fédéral? Quels changements se sont opérés dans l'argumentaire libéral lors des débats à propos de la *Loi 101* qui venait remplacer une des pièces législatives qui constituait le cœur de la « souveraineté culturelle » (*Loi 22* de 1974)?

---

<sup>115</sup> Pour Kenneth McRoberts, la *Loi sur les langues officielles* et la politique de multiculturalisme constituent les principales composantes de la stratégie d'unité nationale de Trudeau. Dans le cas du bilinguisme, McRoberts parle de « pierre angulaire » (p.13) et de « pièce maîtresse » (p.118) Voir Kenneth McRoberts, *op. cit.*

## Cadre conceptuel

Notre cadre d'analyse repose sur des concepts qui nous permettent de mieux comprendre la pensée et les actions des acteurs étudiés. En premier lieu, disons quelques mots sur le fédéralisme, nous n'entrerons pas dans une analyse exhaustive de l'ensemble des typologies du fédéralisme qu'ont produit la science politique, le droit ou la philosophie. Pour les besoins du présent mémoire, nous nous en tenons à une définition de base du fédéralisme. Ainsi, le *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* décrit le fédéralisme comme un système résultant d'« une union volontaire d'États existants qui, sur une base contractuelle, forment un ensemble politique préservant largement les droits propres des États qui décident ainsi de se rassembler<sup>116</sup>». Il s'agit donc d'un État non unitaire, à plusieurs paliers de gouvernements plus ou moins centralisés et dans lequel les membres sont supposés jouir de divers niveaux d'autonomie préalablement déterminée selon « une base contractuelle », pour reprendre les mots de Hermet *et al.*, étant communément une constitution. Cependant, comme le démontre le cas canadien, les effets de la politique et de l'histoire peuvent venir fragiliser ce « contrat » et conséquemment altérer le niveau d'autonomie des entités membres ainsi que modifier la relation hiérarchique entre les membres et le gouvernement fédéral ou central. Pour Eugénie Brouillet, le fédéralisme est un « principe d'organisation étatique » qui favoriserait la décentralisation puisque des pouvoirs ou responsabilités sont délégués à différents gouvernements. Selon la juriste, cette séparation « engendre la création d'une structure politique et juridique qui peut non seulement accommoder les différences culturelles nationales, mais procurer les instruments politiques et juridiques nécessaires à l'expression des identités culturelles profondes, des identités culturelles nationales enracinées au sein d'une même collectivité étatique<sup>117</sup> ».

---

<sup>116</sup>Guy Hermet *et al.*, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand-Collin, 2006, p.126.

<sup>117</sup>Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p.18.

Dans cette perspective, le fédéralisme permettrait d'assurer la préservation et l'épanouissement d'une culture tout en incorporant la nation au sein d'un ensemble plus vaste qui, lui, serait le garant de droits et libertés à tendances plus universalistes. Le politologue Alain-G. Gagnon estime que c'est la mise en application du fédéralisme au Canada qui rebute bon nombre de Québécois. De même, la suprématie du gouvernement central dans la conception du fédéralisme dominante au Canada s'oppose aux conceptions de l'ensemble des partis politiques<sup>118</sup>. Pour sa part, le politologue Dimitrios Karmis<sup>119</sup> explore la différence entre la conception universaliste du fédéralisme et la conception asymétrique. Ces conceptions seraient respectivement plus individualistes et plus collectivistes. Lorsque François Rocher affirme qu'il y a « refus de l'idée fédérale au Canada<sup>120</sup> » ou lorsque Jean-François Caron, Guy Laforest et Catherine Vallières-Rolland affirment qu'il y a un « déficit fédératif au Canada<sup>121</sup> », c'est à l'hégémonie de cette conception universaliste qui tend à ne pas considérer l'expression d'identités collectives autres que celle émanant de l'État central qu'ils font référence. Cela est notamment dû à une modification de la hiérarchie entre le pouvoir central et les provinces alors que le gouvernement fédéral utilise ses leviers financiers et législatifs afin d'outrepasser ses limites constitutionnelles. Ceci est un aspect très important de la différenciation entre une fédération et un régime unitaire. Comme l'exprime Alain-G. Gagnon dans sa définition du fédéralisme, l'autonomie des partenaires, ainsi que la « non-subordination des pouvoirs », sont des éléments clés du fédéralisme<sup>122</sup>. De plus, le

---

<sup>118</sup> Alain-G. Gagnon, « Introduction : regards croisés sur le fédéralisme canadien », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *op. cit.*, p.7.

<sup>119</sup> Dimitrios Karmis, « Les multiples voix(?) de la tradition fédérale et la tourmente du fédéralisme canadien. », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *op. cit.*, p.64-70.

<sup>120</sup> Rocher affirme par ailleurs que « [l]a notion de relations entre les entités collectives, entre l'État fédéral et les entités fédérées, et entre les entités fédérées elles-mêmes, est donc centrale à la compréhension du fédéralisme. ». Voir François Rocher, « La dynamique Québec-Canada ou le refus de l'idéal fédéral » dans Alain-G. Gagnon (dir.), *op. cit.*, p.97-137.

<sup>121</sup> Jean-François Caron, Guy Laforest et Catherine Vallières-Rolland, « Le déficit fédératif au Canada », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *op. cit.*, p.173-174. Voir aussi Guy Laforest, *op. cit.*, p.132, 147 et 159.

<sup>122</sup> Alain-G. Gagnon, « Le fédéralisme asymétrique au Canada », dans Alain-G. Gagnon (dir.), *op. cit.*,

professeur Gagnon fait la distinction entre le fédéralisme territorial et le fédéralisme multinational<sup>123</sup>. Il s'agit là d'un élément de distinction névralgique à la compréhension des conceptions du fédéralisme au Canada, puisque le premier tend à voir la fédération comme une nation unitaire (par exemple les États-Unis ou l'Allemagne), alors que le deuxième perçoit la fédération comme une composition de plusieurs nations qui peuvent recevoir des traitements asymétriques dans le cadre de la pratique du fédéralisme.

En bref, le terme fédéralisme au Québec renvoie, en général, à un désir de faire partie d'une structure politique sous l'égide d'un gouvernement plurinational. Là où diffère grandement la conception du fédéralisme au Québec, comparativement à Ottawa ou dans les autres provinces canadiennes, c'est relativement à l'importance qu'accordent les politiciens au statut du Québec comme État national, contrairement à l'acceptation générale au Canada que l'État national se trouve à Ottawa. Ainsi, les fédéralistes du Québec cherchent une manière de mettre de l'avant un fédéralisme accommodant les spécificités québécoises. De plus, selon Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard, à partir du début des années 1960, « le repartage des pouvoirs constitutionnels [devient] une condition essentielle du rapatriement de la constitution » pour les décideurs politiques provinciaux<sup>124</sup>. Nous verrons si Bourassa y fait exception.

Ensuite, nous devons préciser ce que nous entendons par nationalisme puisque ce terme ne fait pas consensus dans la sphère scientifique. Plusieurs auteurs se sont penchés sur la dimension culturelle du nationalisme. Ils ont mis de l'avant des conceptions et des manifestations du nationalisme qui dépassent la simple appartenance et filiation ethnique. Parmi ces derniers, le politologue et historien Benedict Anderson a produit une thèse majeure dans la compréhension du

---

p.289.

<sup>123</sup> *Ibid*, p.290.

<sup>124</sup> Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard, *loc. cit.*, p.4-5.

nationalisme en mettant de l'avant le concept de « communauté imaginée<sup>125</sup> ». Pour Anderson, la nation est une communauté imaginée puisque le sentiment d'appartenance n'est pas concret en raison de l'improbabilité que chacun des membres d'une même nation se rencontre un jour. Néanmoins, grâce à un imaginaire collectif transmis d'abord par les romans puis par les médias de masse, un sentiment de partager le même vécu est partagé par les membres de ladite nation<sup>126</sup>. Dans un même ordre d'idées, l'historien et sociologue Anthony D. Smith décrit l'idéal-type de la nation comme étant un regroupement d'individus qui partagent : « des mythes, symboles, valeurs et traditions, qui s'identifie à une terre natale, qui créer une culture distinctive, qui partage des coutumes communes et qui obéit à un même système de lois<sup>127</sup> ». Ce type de nationalisme ce départage donc d'un nationalisme strictement ethnique puisque la filiation du sang n'est pas nécessaire, les liens se tissent plutôt via des référents communs. Néanmoins, pour Smith, chaque nationalisme contiendrait une part de nationalisme ethniciste et une part de nationalisme civique<sup>128</sup>.

Pour notre part, nous adhérons pleinement à la définition qu'offre Louis Balthazar : « un mouvement qui consiste à accorder une priorité à l'appartenance nationale et à lutter pour une meilleure reconnaissance de la nation à laquelle on appartient. [...] Lutter pour une meilleure reconnaissance, cela suppose une certaine forme d'aliénation, c'est-à-dire que la conviction que la nation ne possède pas le statut qui devrait être le sien<sup>129</sup> ». Léon Dion donnait une définition similaire au concept de « nationalisme » dans son étude de 1975, bien qu'il semblait alors accorder plus d'importance à la dimension des représentations. Il écrivait ainsi : « par idéologie nationaliste, j'entends l'ensemble des représentations faites par référence à une

---

<sup>125</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 2002, 213p.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p.19 et p.37.

<sup>127</sup> Anthony D. Smith, *The Cultural Foundations of Nations: Hierarchy, Covenant and Republic*, Londres, Blackwell, 2008, p.19.

<sup>128</sup> Cité dans José Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 3.

<sup>129</sup> Louis Balthazar, *op. cit.*, p.22.

collectivité particulière, appelée peuple ou nation, définie par un amalgame de traits incluant, entre autres, mais sans qu'aucun d'entre eux en particulier ne soit suffisant ni nécessaire, une origine, une histoire, un territoire, une culture, des institutions et une langue commune aux membres de cette collectivité, témoignant du sens d'une solidarité d'appartenance et du destin souvent en face d'autres collectivités jugées étrangères ou ennemies ainsi que par des projets concernant l'organisation de la vie culturelle, économique et politique jugés convenir à cette collectivité<sup>130</sup>». De plus, selon Dion, le nationalisme remplit trois fonctions principales : « légitimer le système politique, procurer un sens d'identité collective et inspirer des revendications politiques particulières<sup>131</sup> ».

Ces définitions décrivent parfaitement, à notre avis, la conception qu'a la majorité des Québécois se disant nationalistes. Il s'agit d'un type de nationalisme qui décrit une réalité propre aux nations minoritaires et qui n'a rien à avoir avec ce que le terme nationalisme exprime au sein des nations majoritaires, en Europe particulièrement. En d'autres termes, il n'exprime pas nécessairement un rejet de « l'Autre », il décrit plutôt une conception du politique visant à corriger un écart de traitement, en théorie ou en pratique, entre groupes nationaux.

En d'autres mots, dans le cadre de notre sujet de mémoire, lorsque nous parlons du nationalisme québécois, nous faisons référence au désir de certaines personnes d'accroître le statut du Québec à l'échelle canadienne, nord-américaine et mondiale. Ce désir est motivé essentiellement par deux facteurs : la volonté d'assurer la pérennité et l'épanouissement d'une culture francophone particulière en Amérique du Nord ainsi que l'expression d'un sentiment d'injustice. Ce sentiment peut tirer sa genèse dans la l'interprétation que l'on fait de l'histoire, mais de manière générale, il peut être plutôt la résultante d'une lecture actuelle où le Québec ne recevrait pas sa juste part ou ne profiterait pas au maximum de ses capacités en raison du statu quo constitutionnel canadien. Puisqu'il vise à accroître l'aura d'une culture québécoise,

---

<sup>130</sup> Léon Dion, *op. cit.*, p.16.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p.22.

sous-entendue comme francophone, le nationalisme québécois puise évidemment son impulsion au sein du groupe ethnolinguistique majoritaire appelé à tort « de souche<sup>132</sup> ». En conséquence, le nationalisme québécois fédéraliste milite pour l'obtention d'un statut particulier via des modifications à l'édifice constitutionnel canadien.

### Sources et Méthodologie

La majeure partie de notre corpus de sources est composée du *Journal des débats* de l'Assemblée nationale du Québec entre 1967 et 1977<sup>133</sup>. *Le Journal* nous permet d'avoir l'intégralité des échanges en Chambre entre les parlementaires québécois argumentant sur les enjeux constitutionnels. En plus des traditionnels débats à la période de questions, ces journaux contiennent également les débats des commissions parlementaires. Pour ce dernier élément, nous nous sommes concentrés sur celles portant sur les relations interprovinciales ou ayant un lien avec des négociations constitutionnelles. Nous avons également analysé ceux portant sur l'adoption de lois linguistiques (*Loi 22* et *101*). Ainsi, nous avons un éventail exhaustif des déclarations, affirmations et prises de position de la part des élus libéraux face à leurs adversaires politiques quant aux bénéfices que constitue, selon eux, le maintien du Québec dans la fédération canadienne. De plus, l'argumentaire des parlementaires libéraux nous permet de faire ressortir leur conception du nationalisme et l'arrimage qu'ils en font avec leur conception du fédéralisme. Plus précisément, nous avons cherché des mots clés relatifs au fédéralisme<sup>134</sup>, au

---

<sup>132</sup> L'épithète « Québécois de souche » peut être considérée comme étant fautive puisqu'elle renvoie à une conception ethnique de la nation québécoise qui serait basée essentiellement sur les racines françaises et catholiques des habitants du Québec. Le néonationalisme québécois tend plutôt à avoir une visée intégratrice des néo-Québécois au rang de membres à part entière de la nation civique québécoise.

<sup>133</sup> Ces sources sont accessibles en ligne via le site de l'Assemblée nationale du Québec [BAN].

<sup>134</sup> Fédéral, Fédération, Fédéralisme, Canada.

gouvernement central<sup>135</sup>, à la nation<sup>136</sup> et au nationalisme.

La seconde partie de notre corpus de sources est composée des archives du Conseil exécutif (*Fond E5*)<sup>137</sup> de 1970 à 1976. Les procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif nous permettent d'avoir accès aux échanges derrière des portes closes. Certains éléments évoqués lors de ces discussions nous permettent de mieux comprendre les idées qui structurent la pensée fédéraliste au sein du PLQ, en plus de retracer les dissensions ou les points de convergences au sein des ténors du parti. Ces archives nous permettent de mettre au jour une pensée se rapportant plus à la pratique du fédéralisme puisqu'il s'agit d'échanges entre des ministres responsables de mettre en œuvre des politiques nécessitant parfois des arrangements avec le gouvernement central ou encore tentant d'obtenir plus de pouvoirs afin de mener à bien leur programme politique.

Nous avons également analysé les écrits et discours de Jean Lesage, de Robert Bourassa et de ministres concernés par les relations fédérales-provinciales<sup>138</sup>. De plus à titre de complément, nous avons également accordé de l'importance aux documents produits par les conseils et congrès du PLQ (de 1967 à 1977<sup>139</sup>) afin d'obtenir des visions provenant des militants libéraux. « L'anti-séparatisme » de certains élus et militants vient cependant brouiller à quelques moments l'argumentation. Enfin, des articles de journaux furent également utilisés dans le but de compléter nos sources principales, particulièrement durant les trois campagnes électorales s'étant déroulées au cours de la période (en 1970, 1973 et 1976).

Ce qui nous a intéressés dans ces sources, ce sont les arguments utilisés par les libéraux provinciaux pour faire valoir leur conception du fédéralisme, de la nation et du nationalisme durant la période 1967 à 1977. Nous avons cherché à y déceler les éléments de continuité et de rupture dans le contenu de la pensée politique

---

<sup>135</sup> Ottawa, Trudeau, Gouvernement fédéral, Gouvernement central.

<sup>136</sup> Québécois, Langue, Français, Valeurs, Culture, Culture[le].

<sup>137</sup> Ce fonds d'archives est disponible à la *Bibliothèque et archives nationales du Québec* à Québec [ci-après BANQ].

<sup>138</sup> Claude Castonguay, Gérard-D. Lévesque, Raymond Garneau, Jean-Paul L'Allier.

<sup>139</sup> Ces documents sont disponibles à la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [BANQ].

constitutionnelle au PLQ et de sa mise en pratique au PLQ durant la période analysée.

### Structure

Ce mémoire est divisé en trois chapitres qui sont découpés en fonction de balises chronologiques. Le premier chapitre traite de la période suivant le départ de René Lévesque à l'automne 1967 durant laquelle Jean Lesage est chef de l'opposition officielle (1967-1969). Le deuxième couvre le premier mandat de Robert Bourassa alors que le « fédéralisme rentable » est la pierre angulaire du positionnement du PLQ (1970-1973). Puis, le troisième chapitre s'intéresse à la période où la « souveraineté culturelle » et les législations linguistiques occupent une place importante dans les débats politiques (1973-1977).

CHAPITRE I  
LESAGE À BOURASSA, DU « STATUT PARTICULIER » AUX  
ENJEUX ÉCONOMIQUES, 1967-1969

Au fond des choses, il y a notre conception de l'avenir du Québec et de l'enrichissement que le Québec pourrait apporter au Canada et à l'ensemble fédéral s'il prenait les moyens qui sont à sa disposition et s'il en réclamait certains autres qui lui manquent pour développer au maximum sa personnalité et les traits les plus significatifs de sa culture. Parmi ceux-là, le trait le plus significatif et le plus vivant est la langue parlée et écrite par la majorité de sa population<sup>1</sup>.

– Yves Michaud, 30 octobre  
1969.

Le présent chapitre aborde la période de transition au Parti libéral du Québec (PLQ) qui marque le passage entre le règne de Jean Lesage, alors chef de l'Opposition officielle et la course à sa succession à la fin de l'année 1969. Depuis le début des années 1960, l'idée de revoir et de rapatrier la Constitution canadienne occupe une place importante du débat politique. Avec un État québécois qui s'affirme et se développe de plus en plus, la nécessité de revoir le partage des pouvoirs et des compétences ainsi que la distribution des deniers pouvant permettre de remplir ses

---

<sup>1</sup> Bibliothèque de l'Assemblée nationale [suit après BAN], *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 74, 30 octobre 1969, p.3451.

obligations se fait de plus en plus nécessaire. Ceci dit, l'État central de la fédération canadienne ne peut et ne veut pas abdiquer au profit des provinces. La raison en est que le gouvernement canadien se fait non seulement interventionniste depuis le milieu des années 1930<sup>2</sup>, mais aussi que le Canada a entrepris une redéfinition identitaire au cours des années 1960<sup>3</sup>. Bien qu'on puisse rechigner à affirmer qu'il s'agit de nationalisme, l'État fédéral cherche à cette époque à canadianiser ses référents identitaires et ainsi à consolider son entreprise d'édification nationale (*nation bulding*)<sup>4</sup>. Dans cette logique, les velléités québécoises qui passent par une affirmation et une reconnaissance de sa différence peuvent miner ce processus patriotique et entrer de ce fait « en compétition directe avec Ottawa pour l'exercice de certains pouvoirs<sup>5</sup> ».

Dans ce chapitre, il sera question d'analyser les expressions du fédéralisme au nom de l'économie, les définitions données à un particularisme de la société québécoise, ainsi que les caractéristiques d'un rapport à la langue et à la culture ayant cours au sein du PLQ. Comment seront perçus ses enjeux au sein de la députation libérale? Comment les libéraux réagissent-ils aux événements parsemant la vie sociale et politique du Québec et du Canada? De quelle manière vont-ils tenter (ou pas) de se distancier du Parti libéral du Canada (PLC)?

---

<sup>2</sup> Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides, 1992, p.60; Valérie Lapointe-Gagnon, « Paver le boulevard de la fraternité : la pensée fédéraliste de Solange Chaput-Rolland », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec : perspectives historiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.174.

<sup>3</sup> À ce sujet, l'historien José Igartua se penche sur l'abandon progressif de la britannicité au Canada anglais dans l'après Seconde Guerre mondiale. Voir, José Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, p.5.

<sup>4</sup> Ed Whitcomb, *Rivals for Power, Ottawa and the Provinces: The contentious history of the Canadian federation*, Toronto, James Lorimer & Company Ltd., Publishers, 2017, p.184-185; André Burelle, *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Montréal, Fides, 1995, p.38,40 et 42.

<sup>5</sup> Antoine Brousseau Desaulniers, « De l'autonomie provinciale au fédéralisme rentable : le statut particulier du Québec chez les responsables politiques fédéralistes de la Révolution tranquille », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *op. cit.*, p.36.

### 1.1 Un fédéralisme assumé et décentralisé : concilier réformes constitutionnelles et besoins économiques

Avec le lancement d'*Égalité ou indépendance*, en 1965, le chef de l'Union nationale (UN) Daniel Johnson, place de nouvelles balises pour le débat constitutionnel sur la scène politique québécoise. Johnson devient le premier politicien d'envergure à « flirter » avec l'indépendantisme et ainsi utiliser la menace sécessionniste comme moyen de négociation<sup>6</sup>. Face à cette situation, le chef du PLQ, Jean Lesage n'a d'autre choix que d'exposer explicitement sa vision constitutionnelle, sa définition de la nation et, *de facto*, sa conception du fédéralisme. Ces éléments seront diffusés dans le recueil d'extraits de discours intitulé *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*<sup>7</sup>. Dans cet ouvrage, Lesage met l'accent sur l'obtention pour le Québec d'un statut particulier au sein de la fédération canadienne qui durant cette période cherche à définir et redéfinir plusieurs de ses repères<sup>8</sup>. Lesage met aussi de l'avant la culture particulière du Québec qui, grâce à sa majorité francophone, peut et doit être un pilier de la francophonie canadienne<sup>9</sup> — et même de celle de l'Amérique du Nord<sup>10</sup> —, mais aussi un rempart contre le néo-impérialisme américain<sup>11</sup>. La conception du fédéralisme que favorise Lesage dans ce recueil s'articule autour des concepts de l'autonomie des États membres tout en soulignant l'interrelation entre

---

<sup>6</sup> Éric Bélanger, « "Égalité ou Indépendance". L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec », *Globe*, Volume 2, numéro 1, 1999, pp. 117-118. Voir aussi, Jean-Herman Guay et Serge Gaudreau, *Les élections au Québec : 150 ans d'une histoire mouvementée*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, p.294-295.

<sup>7</sup> L'honorable Jean Lesage, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Québec, Office d'information et de publicité, 1965, 51p.

<sup>8</sup> Antoine Brousseau Desaulniers, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », dans *Bulletin d'histoire politique*, vol.23, no.1, automne 2014, p.184; Antoine Brousseau Desaulniers, « De l'autonomie provinciale au fédéralisme rentable : le statut particulier du Québec chez les responsables politiques fédéralistes de la Révolution tranquille », *loc. cit.*, p.45-46.

<sup>9</sup> Jean Lesage, *op. cit.*, p.13.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.19-20.

elles, des rapports majorité/minorité, de même que le caractère évolutif et flexible du fédéralisme. Pour Lesage, la situation n'est pas au beau fixe. En effet, il considère la répartition bancaire des ressources financières comme étant « le nœud du problème » de l'état actuel des choses<sup>12</sup> et qui, par conséquent, rend nécessaire une refonte constitutionnelle.

### 1.1.1 Cap sur le « statut particulier »

Il n'est pas nécessaire de s'attarder longuement sur le fameux « Vivre le Québec libre ! » qu'a lancé le président français sur le balcon de l'hôtel de ville de Montréal le 24 juillet 1967. Ce qui nous intéresse ici c'est essentiellement la réaction des députés libéraux à la suite de cette phrase restée dans les annales. La réaction la plus immédiate est assurément celle du député François Aquin. Le député de la circonscription de Dorion choisit de quitter le PLQ le 28 juillet 1967 et de siéger désormais à titre de député indépendant à partir du 3 août en raison de la dénonciation des propos de De Gaulle par Lesage. On peut également associer l'événement de juillet 1967 et la profession de foi envers le fédéralisme de Lesage qui s'en suit, à un autre départ chez les troupes libérales, celui-ci créant beaucoup plus de bruit et étant encore plus important pour le cours de l'histoire que celui d'Aquin. Il s'agit, bien sûr, du départ de René Lévesque, député de Laurier et ancien flamboyant ministre des Richesses naturelles et ministre de la Famille et du Bien-être social. Cette démission se matérialise après une tentative de réaligement du PLQ par la frange « réformiste » en provenance majoritairement de la région montréalaise. Ces libéraux s'inscrivant dans la mouvance de la social-démocratie<sup>13</sup> estiment pour la plupart que c'est le ralentissement des réformes dans la deuxième moitié du mandat de Jean Lesage qui a

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.33-34.

<sup>13</sup> Ce groupe comprend notamment René Lévesque, Robert Bourassa, Eric Kierans, Jean-Paul Lefebvre et Paul Gérin-Lajoie.

coûté la victoire à leur formation politique. Si ces députés réformistes partagent une certaine conception du positionnement que doit adopter le parti en ce qui concerne les mesures économiques et sociales, il en va tout autrement en matière de position constitutionnelle. Pour certains des réformistes, le gouvernement Lesage et le PLQ n'ont pas fait preuve d'un nationalisme assez revendicateur, s'étant fait doubler sur ce terrain par l'UN. Or, pour d'autres réformistes dont Eric Kierans, l'idée de mettre de l'avant un nationalisme raffermi pouvant flirter avec l'indépendantisme est à proscrire.

Comme l'exprime l'historien Jean-Charles Panneton, Lesage fait jouer son influence pour favoriser à la direction de la Fédération libérale le groupe d'Eric Kierans qui partage son adhésion au fédéralisme canadien, contrairement à la bande de René Lévesque qui penche plutôt pour la souveraineté-association du Québec<sup>14</sup>. Toujours selon Panneton, un prélude au départ de Lévesque se manifeste dès le mois d'avril. Il affirme que lors d'une rencontre des réformistes est débattue par Paul Gérin-Lajoie, Robert Bourassa et Jean-Paul Lefebvre la thèse d'un statut particulier pour le Québec en opposition à la vision de Lévesque, soit la souveraineté-association qui est jugée « trop radicale ». Ce profond désaccord engendre un schisme au sein du groupe des réformistes<sup>15</sup>, du moins dans sa forme originale<sup>16</sup>. Le dévoilement de l'existence de ce groupe crée une crispation au sein des troupes plus traditionalistes du PLQ selon Panneton<sup>17</sup>. Ce qui ne va cependant pas mettre immédiatement fin au flirt souverainiste de quelques libéraux.

---

<sup>14</sup> Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I*, Québec, Septentrion, 2016, p.128.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.131-132; Julien Brault, *Robert Bourassa, biographie*, Montréal, Éditions Les Malins, 2010, p.62.

<sup>16</sup> Un nouveau groupe ayant le sous-sol de la maison de Robert Bourassa comme quartier général se forme à la suite de cette scission à propos de l'avenir constitutionnel du Québec. Ce groupe met de côté le fédéralisme canadien pour épouser l'idée de souveraineté-association. Le manifeste qui émergera des réflexions de ce groupe sera publié sous le titre d'*Option Québec* écrit officiellement par René Lévesque. Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.136.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.132.

Au cours des mois qui suivent, Lévesque consolide sa position en profitant du contexte politique ambiant, notamment la déclaration du Général de Gaulle. Ce faisant, il se place en opposition directe avec les balises instaurées par Lesage<sup>18</sup> lorsqu'il dit vouloir se « débarrasser complètement d'un régime fédéral complètement dépassé » et qu'il affirme que « le problème ne pouvant se dénouer ni dans le maintien ni dans aucun aménagement du statu quo<sup>19</sup> ». C'est en raison des rapports de forces entre les deux majorités du Canada qui amènent le député de Laurier à rejeter la structure « confédérative », car selon lui le statu quo est inacceptable pour une situation trop criante et une refonte ne serait que temporaire<sup>20</sup>. René Lévesque présente le fruit de ses réflexions lors d'une réunion de l'association libérale de sa circonscription à la mi-septembre 1967<sup>21</sup>. À ce moment-là, Jean Lesage ne ferme pas la porte à l'idée de souveraineté, vantant d'ailleurs la liberté d'action au sein du PLQ. Il redirige toutefois la proposition vers un contexte plus approprié, soit le Congrès du parti prévu pour le mois d'octobre 1967<sup>22</sup>. L'option Lévesque connaît une importante rebuffade de la part des membres du PLQ à la fin du mois de septembre 1967, alors que la souveraineté-association est rejetée par les jeunes libéraux. Puis des ténors du parti, Eric Kierans et Claude Wagner en tête, posent un ultimatum : soit cette option est rejetée, soit ils démissionnent<sup>23</sup>. Bien qu'il rejette également la thèse du député de Laurier, le député Pierre Laporte y voit plutôt une opportunité de discuter

---

<sup>18</sup> En avril 1967, Lesage aurait affirmé que seules les options s'inscrivant dans le cadre du fédéralisme auraient droit de parole au PLQ. Les porteurs d'options qui sortiraient du cadre fédératif n'auraient plus leur place au sein du parti. À l'automne 1967, Lesage va brièvement assouplir sa position en « ne rabrouant pas » Lévesque qui fait un plaidoyer envers l'indépendance. Cependant, cet assouplissement sera de courte durée puisqu'au congrès du mois d'octobre, Lesage et les hautes instances du parti encrent résolument le PLQ dans le camp du fédéralisme canadien. Voir Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.132.

<sup>19</sup> René Lévesque, « Texte intégral de la résolution Lévesque », *Le Devoir*, 9 septembre 1967, p.3.

<sup>20</sup> René Lévesque, « Indépendance et association », texte paru originalement dans le journal *Dimanche-Matin* du 27 septembre 1967 et reproduit dans Éric Bédard et Xavier Gélinas (dir.) *René Lévesque : chroniques politiques, Tome I, 1966-1971*, Montréal, Hurtubise, 2014, p.359.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p.137.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.138.

franchement de la question constitutionnelle<sup>24</sup>. Le congrès d'octobre 1967 place le dernier clou dans le cercueil de la présence souverainiste au sein du PLQ. D'abord les organisateurs font tout en leur possible pour « s'assurer d'isoler René Lévesque et ses partisans<sup>25</sup> ». Puis, lorsque Lévesque se présente au micro pour s'opposer aux modalités de fonctionnement du débat qui stipulent que seuls les propositions « Gérin-Lajoie » et « Lévesque » seront au menu, qu'elles ne seront pas amendables et surtout que le vote se déroulera à main levée, il est conspué par plusieurs délégués<sup>26</sup>. Lors de la journée du samedi, les deux propositions sont débattues pendant plus de trois heures. Lévesque estime cependant que le débat a porté sur la personnalité des porte-parole des propositions plutôt que sur les propositions en tant que telles. Il « a ensuite déploré ce qu'il appelle l'attitude rigide des dirigeants du parti à l'égard du débat constitutionnel et l'endossement docile que l'assemblée paraît avoir donné à cette attitude<sup>27</sup> ». En réaction à ce constat, René Lévesque accompagné d'environ soixante personnes (sur 1 300 militants) quitte le congrès et le parti<sup>28</sup>.

Ce congrès de l'automne 1967 est ainsi marqué par l'adoption « d'une résolution [...] demandant pour le Québec des pouvoirs accrus et un statut particulier<sup>29</sup> ». Les congressistes du PLQ approuvent les recommandations du rapport du Comité des affaires constitutionnelles et réitèrent leur adhésion au fédéralisme et à l'appartenance du Québec à la fédération canadienne. Ils y affirment entre autres que « la souplesse du système fédératif en fait le régime le plus susceptible de permettre aux Canadiens français d'atteindre leurs objectifs d'épanouissement<sup>30</sup> ». Pour eux, cette souplesse est nécessaire en vertu de la composition ethnolinguistique originale

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.* p.139-140.

<sup>26</sup> *Ibid.* p.140.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.141.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.141-142.

<sup>29</sup> *Fédération libérale du Québec. Comité des affaires constitutionnelles, Rapport du Comité des affaires constitutionnelles de la Commission politique de la Fédération libérale du Québec [Rapport Paul Gérin-Lajoie]*, Lieu de publication inconnu, S.I. La Fédération, 1967, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [suis après BAN], p.1. [En ligne; accessible via *Cubiq*].

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.2-3.

du Québec. En conséquence, le parti souhaite tabler une fois de retour au pouvoir sur les éléments suivants dans le cadre de négociations avec les partenaires de la fédération : « un partage nouveau et plus précis des pouvoirs, particulièrement dans les domaines suivants : politique économique, sécurité sociale, santé, mariage et divorce, immigration et main-d'œuvre, ententes internationales, radio et télévision<sup>31</sup> ».

Le constat que dresse le rapport du *Comité des Affaires constitutionnelles de la commission politique de la Fédération libérale du Québec* est pourtant assez critique du régime canadien actuel et passé. Dans ses résolutions, il « reconnaît que d'importants aspects de la vie nationale échappent encore à la collectivité canadienne-française et que la constitution canadienne a été, en pratique, la source de nombreuses inquiétudes<sup>32</sup> ». Il affirme aussi que néonationalisme a perçu l'État québécois comme le seul outil véritablement capable de « satisfaire les exigences du monde moderne » pour les Canadiens français. Il s'en prend également à la dynamique entre les deux « majorités » du Canada alors qu'il propose de doter la fédération d'une nouvelle constitution qui serait « basée sur la reconnaissance formelle de la présence au Canada de deux nations et sur la volonté clairement manifestée de faire des Canadiens français des membres à part entière d'une nouvelle Confédération canadienne<sup>33</sup> » ainsi que « d'élaborer et [d'] adopter une constitution interne » pour le Québec<sup>34</sup>. Le rapport propose aussi d'outiller le Canada d'un tribunal constitutionnel<sup>35</sup>. Un renouveau constitutionnel devient impératif, car le statu quo empêche la pleine réalisation des objectifs des Canadiens français. Il en va de la

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Paul Gérin-Lajoie, « Rapport du Comité des Affaires constitutionnelles de la Commission politique de la Fédération libérale du Québec », Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec, octobre 1967, *Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, p.1(A)\* [En ligne]. La pagination du document fait défaut, il y a 2 pages 1 et 2 pages 2, pour cette raison, nous ajoutons la lettre « A » pour désigner les premières pages 1 et 2. Ce rapport est par la suite couramment appelé « rapport Gérin-Lajoie ».

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.1[A].

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.2[A].

préservation de la « société distincte » du Québec<sup>36</sup>, car « la Constitution de 1867 pose une multitude d'entraves à l'action législative du Québec dans les domaines qui sont pourtant fondamentaux pour assurer la permanence et le développement de la personnalité du Québec<sup>37</sup> ». Dans un même élan, on reproche au gouvernement fédéral de s'immiscer dans les prérogatives exclusives des provinces canadiennes<sup>38</sup>.

Cela étant dit, le rapport affirme tout de même son adhésion au fédéralisme et, en conséquence, son rejet du séparatisme, car il estime qu'un régime fédéral est plus à propos de favoriser le développement « économique, culturel et sociaux des Canadiens français<sup>39</sup> ». Il est intéressant de noter que la transition identitaire ne semble pas encore complétée au sein des troupes du PLQ puisque le document fait référence aux Canadiens français plutôt qu'aux Québécois, ce qui n'est sûrement pas anodin provenant d'un parti politique visant à prendre les rênes de l'État québécois. Le rapport fait toutefois référence aux désirs des libéraux que le Québec se fasse accorder « une personnalité internationale qui lui permet[trait] de négocier des ententes et de participer aux organismes internationaux dont l'activité s'étend aux secteurs de sa souveraineté propre<sup>40</sup> ». Ici le lien avec la doctrine Gérin-Lajoie est manifeste et révélateur d'une affirmation certaine de la part du PLQ dans un contexte où le gouvernement central se fait jaloux de sa présence internationale<sup>41</sup>. La partie « 1 » du rapport intitulée « Les pouvoirs du Québec » se termine d'ailleurs par la résolution suivante : « 29- La souveraineté du Québec dans cet éventail de domaines fondamentaux [la législation du mariage; les compétences relatives aux assurances et aux sociétés financières et commerciales; les outils de développement économique comme les compétences relatives à la main-d'œuvre et à la sécurité sociale;

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*, p.1[A].

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>41</sup> Stéphane Paquin, « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3, no223, p.31-32.

l'immigration; la culture de masse] constitue la mesure d'autodétermination qui paraît désormais nécessaire pour assurer le développement de la personnalité collective du Québec<sup>42</sup> ». À la suite de la lecture de ses orientations constitutionnelles, on en est à se questionner quant à ce qu'il resterait des champs d'action d'Ottawa au Québec?

La seconde partie du document s'attarde aux éléments d'une nouvelle constitution canadienne. On y réclame un régime particulier pour le Québec<sup>43</sup> tout en demeurant partisan du système fédéral pour des raisons liées à « la banque centrale, le commerce interprovincial et international, la politique tarifaire, la défense, la politique étrangère, etc.<sup>44</sup> ». Ainsi donc, l'aspect économique et fiscal occupe une place de premier ordre dans les raisons poussant les libéraux à adhérer au fédéralisme. À cela s'ajoutent « les conséquences funestes sur le plan économique » qu'engendrait l'accession à la souveraineté « absolue » du Québec<sup>45</sup>. Au niveau des institutions fédérales, le rapport prône un remaniement majeur du Sénat qui « doit être entièrement réformé dans sa composition, dans la façon de nommer ses membres et dans les fonctions qui lui sont attribués<sup>46</sup> ». Pour la nomination des sénateurs, le rapport propose une formule qui permettrait aux provinces d'avoir leur mot à dire; *idem* pour la nomination de juges des instances supérieures<sup>47</sup>. On y soulève aussi l'hypothèse, sans en faire un point d'ordre, de l'abolition de la monarchie et de l'instauration d'une « république fédérale canadienne<sup>48</sup> ». Toutefois, pour le Québec on propose de « remplacer nos institutions monarchiques désuètes par des institutions proprement québécoises émanant de la volonté du peuple québécois ». De plus, « la fonction de lieutenant-gouverneur devra donc être transformée en conséquence<sup>49</sup> ».

---

<sup>42</sup> *Fédération libérale du Québec*, « Rapport du Comité des Affaires constitutionnelles de la Commission politique de la Fédération libérale du Québec », *loc. cit.*, p.9.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.17.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.20.

<sup>48</sup> *Ibid.* p.17.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p.21.

Sur le fond, le document reprend les principes élaborés par Lesage dans *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*. Au sens où il voit d'un mauvais œil les tendances centralisatrices et envahissantes du gouvernement fédéral dans les champs de compétences des provinces. Dans la même veine, la dimension culturelle de l'identité canadienne-française du Québec n'est pas isolée des autres éléments. Pour assurer sa continuité et son développement, le seul État dont les francophones ont un véritable pouvoir, celui du Québec, doit avoir les outils et les ressources lui permettant de remplir ses responsabilités. Voici donc les bases des orientations constitutionnelles du PLQ au sortir de son congrès de l'automne 1967. Comment ces éléments seront-ils mobilisés dans le discours des parlementaires? Seront-ils présents tout au long de la direction de Jean Lesage comme chef de l'Opposition officielle ou subiront-ils des modifications au fil du temps? Comment furent-ils exprimés par les députés libéraux? Le PLQ formera-t-il un tout homogène ou y aura-t-il encore des lignes de fracture après le départ du groupe autour de René Lévesque?

### 1.1.2 Réformer la Constitution

Comme exprimé précédemment, l'idée de doter le Québec d'un statut particulier au sein de la fédération canadienne était le principal objectif qui devait découler d'un remodelage de la Constitution canadienne pour Jean Lesage depuis 1965. Ce concept de « statut particulier » sera défini par Paul Gérin-Lajoie qui devient le véritable porteur de cette idée à la fin de l'année 1967<sup>50</sup>. Pour lui, la question constitutionnelle n'est pas qu'une question administrative. Au contraire, Gérin-Lajoie fait reposer l'avenir du Québec sur le règlement de cette question. Plus

---

<sup>50</sup> Les sources parlementaires sont peu nombreuses puisque l'index des débats parlementaires ne recense qu'une seule journée de débat pour l'automne 1967, soit le 20 octobre. Également, il est à souligner que Paul Gérin-Lajoie ne traite pas de la question constitutionnelle dans ses mémoires, *Combats d'un révolutionnaire tranquille : propos et confidences*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, 378p.

précisément, il s'agit pour lui de doter le Québec des instruments pouvant permettre le développement et l'épanouissement des caractéristiques propres aux Canadiens français « sur le plan culturel en particulier<sup>51</sup> ». Pour le député de Vaudreuil-Soulanges, arriver à une refonte constitutionnelle serait un « désir très profond » chez la députation libérale<sup>52</sup> puisque « la question constitutionnelle est de la plus grande importance pour le Québec<sup>53</sup> ». Pour l'ancien ministre de l'Éducation, la « séparation » est à rejeter, car le but que son parti et lui-même poursuivent est celui d'un Québec qui jouit du même niveau de vie que celui des autres Canadiens, tout en agissant pour que la langue et la culture des Canadiens français, des jeunes en particulier, soient préservées<sup>54</sup>. De plus, pour son collègue Pierre Laporte, « l'objectif de l'épanouissement du peuple canadien-français, objectif qui doit être pour nous le début et la fin de toutes nos préoccupations<sup>55</sup> ». Pour ce faire, le Québec doit chercher à « avoir tous les pouvoirs culturels, politiques, fiscaux et économiques dont elle a besoin pour s'épanouir complètement » selon lui<sup>56</sup>. Pour Laporte, la souveraineté ou même les « États-associés » ne sont pas nécessaire, le « statut particulier » peut très bien accommoder ces exigences constitutionnelles<sup>57</sup>.

Le chef du parti Jean Lesage met de l'avant une rhétorique semblable alors qu'il affirme que « notre position [celle du PLQ], dans le domaine constitutionnel, est bien connue. Elle est plus nette et, quant à nous, c'est unanime ». Lesage va cependant plus loin. D'une part, il insiste sur l'hétérogénéité des orientations constitutionnelles présente dans la députation unioniste, particulièrement celles qui

---

<sup>51</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 1, 20 octobre 1967, p.80.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 22, 28 mars 1968, p.996.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.997.

<sup>55</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 15, 15 mars 1968, p.620.

<sup>56</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 5, 5 mars 1968, p.164-165.

<sup>57</sup> Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p.342-343.

prônent la sortie du Québec de la fédération canadienne. Mais, au surplus, il exprime le désir pour le Québec de se voir accorder des « pouvoirs accrus » à la suite de l'élaboration « d'une nouvelle constitution canadienne ». Il parle également de la rédaction d'une constitution québécoise<sup>58</sup>. Pour le chef de l'Opposition officielle, l'obtention de « pouvoirs accrus » doit impérativement s'accompagner des deniers nécessaires à la prise en charge de responsabilités par l'État québécois. S'il y a bien une constante dans la pensée constitutionnelle de Jean Lesage durant son parcours à la tête du PLQ, c'est bien la recherche d'un nouveau partage fiscal et financier avec le gouvernement central, comme l'a exposé Dale Thomson<sup>59</sup> entre autres. Encore en juin 1968, Lesage est offusqué que le premier ministre Daniel Johnson mette en doute cette conviction profonde du chef libéral. Ce qui permet à ce dernier de réitérer, deux fois plutôt qu'une, non seulement cette orientation de sa formation politique, mais aussi son ouverture à collaborer avec l'UN dans cette voie<sup>60</sup>. Lors d'une autre séance, Lesage s'exprime de manière des plus éloquentes lorsqu'il affirme quasi textuellement que ses orientations et celle de son parti n'ont pas dérogé des objectifs cardinaux inspirés de l'idée des deux peuples fondateurs qu'ils ont mis de l'avant au plan constitutionnel : soit la « réalisation d'un nouvel équilibre constitutionnel qui veut à sa base le respect des droits des deux nations fondatrices du Canada, de même qu'un nouveau partage de pouvoirs entre la juridiction fédérale et la juridiction provinciale » de 1960 à 1966<sup>61</sup>. La dichotomie entre leur position, qu'ils estiment cohérente, et celle du gouvernement unioniste, qu'ils estiment louvoyant, pousse les membres du PLQ, Lesage en tête, à réclamer que le Comité parlementaire sur la Constitution (ou sur les Affaires constitutionnelles) sorte de sa dormance<sup>62</sup>. Puis,

---

<sup>58</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 12, 12 mars 1968, p.465.

<sup>59</sup> Dale Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, p.419.

<sup>60</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 65, 28 juin 1968, p.3179 et 3181.

<sup>61</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 12, 12 mars 1968, p.463.

<sup>62</sup> *Ibid.*

Lesage tente de placer la révision constitutionnelle au-dessus de la partisanerie alors qu'il incite ses collègues de la Chambre d'assemblée à trouver des éléments de consensus afin d'obtenir « le plus grand degré d'unanimité possible<sup>63</sup> ». Par ailleurs, si Lesage estime toujours aussi légitime le désir du Québec de rapatrier une plus grande part des ressources fiscales, c'est essentiellement en raison des coûts rattachés à ses obligations constitutionnelles augmentent de manière plus prononcée que ceux du fédéral<sup>64</sup>.

Malgré son préjugé favorable envers le Québec, le patriotisme canadien de Lesage prend parfois le dessus. C'est notamment le cas lorsqu'il affirme qu'une majorité simple ne serait pas légitimement suffisante pour engager le Québec sur la voie de la souveraineté. Son argumentation se base d'une part sur le caractère parfois déformant du mode de scrutin – Lesage en sait quelque chose puisque son parti a recueilli plus de votes que l'Union nationale à l'élection générale de 1966, mais s'est retrouvé tout de même à devoir concéder le pouvoir à cette dernière. D'autre part, les propos que tient Lesage en Chambre le 26 novembre 1968 laissent entendre que tout bouleversement majeur à l'édifice constitutionnel canadien devrait avoir l'aval des deux assemblées législatives, celle de Québec et celle d'Ottawa. Est-ce qu'il ouvre la porte à une consultation populaire? Rien n'est moins sûr lorsqu'on prend en considération certaines déclarations de Lesage qui ne sont pas particulièrement glorifiantes au sujet des citoyens<sup>65</sup>.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 17, 27 mars 1969, p.680.

<sup>65</sup> Pensons, par exemple, à son fameux : « La reine ne négocie pas avec ses sujets » lors des négociations entre l'État québécois et les syndicats du secteur public. Ou encore lorsqu'il refusa d'expliquer les tenants et aboutissants de la formule Fulton-Favreau aux « non instruits ». Respectivement, Jean Cournoyer, « La négociation collective dans les secteurs gouvernemental et paragouvernemental reconsidérée », Québec, *Département des relations industrielles de l'Université Laval*, Vol. 35, numéro 3, 1980, p.529 et Michel Rioux, « Les deux mains sur la barre : L'être et l'avoir sur un air de déjà vu », *L'Aut'journal*, No 333, octobre 2014, [En ligne].

### 1.1.3 Les avantages économiques du fédéralisme

Comme nous l'avons souligné à la suite de l'analyse du rapport du Comité des affaires constitutionnelles de 1967, l'intérêt que portent les libéraux à l'économie est croissant. En ce sens, l'aspect mercantile du fédéralisme et de l'appartenance du Québec à l'ensemble confédératif canadien est largement et fréquemment souligné par les parlementaires du PLQ. En contrepartie, la présence de l'option souverainiste-indépendantiste dans l'arène politique québécoise est vue comme un élément à éradiquer. Par exemple, en mars 1968, Jean Lesage reproche au gouvernement de Daniel Johnson de perdre trop d'énergie dans les circonvolutions à propos de la question constitutionnelle. En effet, pour le chef des troupes libérales, les tergiversations unionistes qu'on impute au slogan « égalité ou indépendance » détourneraient le gouvernement québécois de son rôle dans le développement économique de la province<sup>66</sup>. Lesage impute une large part de la situation économique à l'insécurité qu'engendrerait le « flirt » du gouvernement avec les séparatistes. Pour lui, il ne fait aucun doute que cette situation d'un ralentissement économique n'est qu'un microcosme de ce qui attendrait un Québec indépendant. Il estime qu'un Québec souverain n'attirerait plus les grands investissements étrangers, mais qu'en plus le niveau de vie serait à la baisse, la monnaie dévaluée et que le chômage augmenterait de façon vertigineuse. En plus de ces éléments, le patriotisme canadien de Lesage l'amène à ajouter que la cassure du Canada le rendrait plus vulnérable face au géant étatsunien. Ce constat permet une fois de plus au PLQ de réitérer sa profession de foi envers l'appartenance à la fédération économique au nom de la stabilité politique et du développement économique<sup>67</sup>.

---

<sup>66</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 12, 12 mars 1968, p.465.

<sup>67</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 106, 17 décembre 1968, p.5073.

Dans une veine similaire, le député Kenneth Fraser accuse le « flirt séparatiste » de Daniel Johnson entourant la visite du Général de Gaulle d'éloigner les investisseurs. Pire, le député estime que les financiers craignent que le premier ministre du Québec ait attrapé la maladie contagieuse que constitue le séparatisme. Par ailleurs, Fraser affirme qu'il combattra le séparatisme de toutes ses forces. La séparation du Québec du reste du Canada aurait, selon lui, des répercussions néfastes sur le milieu agricole : chute des prix des biens, baisse de la valeur des terrains, baisse des salaires et hausse du taux de chômage. Seule une coopération avec Ottawa et les autres provinces pourraient engendrer des solutions propices à améliorer les conditions des fermiers et agriculteurs d'après le député d'Huntingdon<sup>68</sup>.

Le député lavallois, Jean-Noël Lavoie, est beaucoup plus abrasif dans sa critique de l'UN et de ceux qui sont particulièrement critiques envers Ottawa. Il ne peut être plus explicite que lorsqu'il déclare : « [b]ataillons-nous pour accorder et obtenir le français le rôle qui lui revient? Mais que cela ne soit pas au détriment de l'économie, du mieux-être et de l'épanouissement de notre peuple. Arrêtons de brailler, de chialer et de nous plaindre, tels des constipés et des frustrés continuels remplis de complexes d'infériorité. Retroussons nos manches et faisons face à la réalité<sup>69</sup> ». Cette déclaration pugnace de Lavoie illustre encore une fois la priorité qu'accordent les députés libéraux à la question économique. Au surplus, elle tend à placer la sécurité culturelle et le développement économique comme étant deux champs d'action antinomique.

La recherche de nouvelles balises constitutionnelles n'est donc pas partagée par tous au PLQ. Plusieurs députés vont déplorer le fait que les débats à saveur constitutionnelle détournent l'attention du gouvernement à l'égard des véritables

---

<sup>68</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 22, 28 décembre 1968, p.960-961.

<sup>69</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 103, 13 décembre 1968, p.4848.

enjeux, dont le développement économique. En fait, on peut affirmer qu'il s'agit là de la position officielle de la formation politique. En effet, comme l'écrit Robert Bourassa dans *Le Devoir* en octobre 1968, une des conclusions des rencontres de la Commission politique du parti chargé de se pencher sur les affaires constitutionnelles – et de faire suite au *Rapport Gérin-Lajoie* – est la suivante : « [l]a question constitutionnelle demeure importante et prioritaire, mais n'est pas la seule ou la principale priorité du Québec d'aujourd'hui<sup>70</sup> ». Le futur ministre de l'Immigration, Jean Bienvenue, est un de ces députés qui minimise l'importance d'une réforme constitutionnelle. Il estime que les résidents de sa circonscription ont raison de ne pas s'émouvoir de « l'urgence de changements constitutionnels majeurs ». D'après lui, ceux-ci voient d'un bon œil l'intervention du gouvernement fédéral prenant pour exemple le développement économique que celui-ci procure aux provinces atlantiques. Finalement, par le ton qu'il emploie, on comprend qu'il partage l'avis de ses électeurs quant aux discours alarmistes concernant l'avenir du Québec français lorsqu'il déclare : « [i]ls n'ont pas, eux, la crainte du drame soi-disant imminent de la survivance ou de la déchéance de la langue, de la culture et de la nation canadienne-française elle-même<sup>71</sup> ». Pour lui, la souveraineté est à rejeter, car elle isolerait le Québec et le priverait des investissements fédéraux, tels que ceux du chantier maritime de la Davie, qui symbolisent, pour lui, un Québec fort dans un Canada uni<sup>72</sup>. Jean Lesage est tangiblement du même avis, lui qui se réjouit de l'annonce de la construction d'un aéroport pour avions supersoniques dans la grande région de Montréal (le futur aéroport Mirabel). Selon lui, un tel investissement démontre les avantages de faire partie de la fédération canadienne et démontre également que Toronto n'est pas indûment avantagée par le fédéral puisque ce dernier donne un outil à Montréal pour concurrencer la métropole ontarienne. Autrement, dans un

<sup>70</sup> Robert Bourassa, « La politique du parti libéral du Québec en matière économique, linguistique et constitutionnelle », *Le Devoir*, 7 octobre 1968, p.5.

<sup>71</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 21, 27 mars 1968, p.901.

<sup>72</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 32, 2 mai 1968, p.1315.

hypothétique Québec séparé, Montréal n'aurait obtenu « qu'une piste de *skidoos* et encore » aux dires de l'ancien premier ministre<sup>73</sup>.

Cette vision d'un gouvernement central agissant comme un des principaux agents économiques n'est pas appréciée uniformément par tous au PLQ. Au printemps 1968, le jeune député Robert Bourassa déclare : « donc, pour nous du Québec, le gouvernement provincial est véritablement le seul instrument économique d'importance avec lequel nous pouvons agir concrètement pour déterminer et influencer l'économie<sup>74</sup> ». Selon lui, il s'agit du principal instrument permettant aux francophones de prendre une place prépondérante dans l'économie du Québec<sup>75</sup>. Une telle déclaration n'est pas sans rappeler les appels des ténors néonationalistes qui, une décennie auparavant, réclamaient une prise en charge de l'État provincial par les francophones. Aussi, cette déclaration de Bourassa tend à illustrer les disparités qui existent entre les priorités économiques canadiennes et celles plus spécifiquement québécoises. Paul Gérin-Lajoie se fait également le porteur de cette conception néonationaliste du rôle de l'État dans l'économie québécoise. Pour lui, le gouvernement du Québec se doit d'œuvrer dans le but de permettre aux Canadiens français et à leurs industries de prospérer dans la sphère économique canadienne et nord-américaine<sup>76</sup>. Si cette philosophie est à préconiser selon lui, c'est essentiellement en raison de l'important retard économique dont sont victimes les francophones. Bien que cette vision pourrait être critiquée par certains pour le penchant ethnicisant qu'elle peut comporter, le député de Vaudreuil-Soulanges s'en défend en répliquant à d'éventuelles critiques. Il souligne que les décisions du gouvernement ne se prendraient pas à l'encontre des autres groupes ethnoculturels du

---

<sup>73</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 56, 10 juin 1969, p.2642.

<sup>74</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 15, 15 mars 1968, p.636.

<sup>75</sup> Robert Bourassa, « L'avenir économique des Canadiens français » discours prononcé devant la *Jeune chambre de commerce à l'Académie de Québec*, 11 avril 1967, BAN, p.2. [En ligne].

<sup>76</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 15, 15 mars 1968, p.628-629.

Québec puisque la prospérité économique des francophones rejaillirait sur l'ensemble des citoyens du Québec<sup>77</sup>. Un sentiment partagé par Pierre Laporte pour qui l'État québécois doit retrouver le rôle prépondérant qu'il occupait durant les mandats de Jean Lesage<sup>78</sup>.

Le développement et la prospérité économique représentent donc la clé de voûte pour le Québec dans la vision des libéraux. Il s'agit là d'une considération plus importante qu'une réforme constitutionnelle pour l'avenir de la nation canadienne-française, ce qui contribue à l'abandon progressif de la recherche du « statut particulier » et à la prépondérance des considérations économiques au sein des préoccupations libérales. D'une part, la vitalité économique du Québec lui permettrait de jouer le rôle de premier plan qui lui revient selon Jean Lesage<sup>79</sup>. D'autre part, la prospérité économique des francophones serait garante de la préservation de la culture française du Québec, selon Robert Bourassa, autrement la perspective d'une « pauvreté relative » des francophones rendrait propice l'acculturation<sup>80</sup>.

À la même époque, Robert Bourassa se fait aussi le promoteur d'une coopération interprovinciale. Il souhaite notamment que le gouvernement du Québec crée une alliance avec celui de la plus riche et plus peuplée province canadienne, l'Ontario, afin de favoriser un rapport de force vis-à-vis d'Ottawa dans le but d'obtenir un partage fiscal plus favorable aux provinces<sup>81</sup>. Si la souveraineté est à écarter aussi aux yeux de Bourassa, c'est essentiellement en raison de considérations économiques, la question de la monnaie notamment constitue un argument qu'il

---

<sup>77</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 22, 28 mars 1968, p.991.

<sup>78</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 15, 15 mars 1968, p.620.

<sup>79</sup> Jean Lesage, « St George Kiwanis Club Montréal 12 décembre 1967 », discours prononcé devant le St George Kiwanis Club Montréal, 12 décembre 1967, BAN, p.3. [En ligne].

<sup>80</sup> Robert Bourassa, « Pour un gouvernement moderne et efficace », discours prononcé devant les journalistes parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, 17 octobre 1969, BAN, p.13. [En ligne].

<sup>81</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 69, 28 juin 1968, p.3182.

répète fréquemment pour rejeter les thèses souverainistes de René Lévesque. Pour l'économiste de formation, le Québec doit accroître sa présence et son influence à la Banque du Canada afin d'avoir une meilleure emprise sur ses politiques économiques<sup>82</sup>. Cette idée d'occuper une plus grande place dans les instances fédérales s'applique également dans le domaine des richesses naturelles, alors que le député de Mercier favorise l'exploitation des ressources pétrolifères québécoises pour ainsi être en mesure d'influencer la politique canadienne en matière de pétrole « qui ne favorise pas du tout le Québec<sup>83</sup> ».

Bourassa n'est néanmoins pas aussi péremptoire que plusieurs de ses collègues à dénoncer l'idée même d'un Québec souverain. En effet, bien qu'il ne privilégie aucunement cette option, il admet tout de même qu'un Québec au sein d'un marché commun avec ses voisins serait une situation possible advenant la sécession<sup>84</sup>. De plus, les liens étroits entre le Québec et la France se justifient, selon Bourassa, par la nécessité pour « une petite communauté de 6 millions, entourée sur un même continent d'une autre communauté quarante fois plus nombreuse » de maintenir une certaine vitalité de la culture francophone en Amérique du Nord<sup>85</sup>. Cet esprit d'ouverture sur l'extérieur empreint également la conception du fédéralisme de Bourassa qui craint qu'au nom de la préservation de l'identité culturelle, certains en viennent à prôner un repli sur soi. Le député libéral privilégie plutôt le progressisme axé sur un État moderne afin de permettre aux francophones de compétitionner plus équitablement sur le continent essentiellement anglophone<sup>86</sup>. Cette volonté d'une

---

<sup>82</sup> Robert Bourassa, « Aspect économique d'un Québec indépendant », discours prononcé devant le *Club Saint-Laurent Kiwanis* à l'Hôtel Ritz Carleton de Montréal, 27 septembre 1967, BAN, p.3-4. [En ligne].

<sup>83</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 3, 27 février 1969, p.45-46.

<sup>84</sup> Robert Bourassa, « Causerie prononcée par M. Robert Bourassa devant la Société St-Jean-Baptiste du diocèse de St-Jean, le 16 novembre 1968, à 8 h 00 p.m., au Restaurant Labarre 500 », BAN, p.6. [En ligne].

<sup>85</sup> Robert Bourassa, « Le Québec, la France et les États-Unis » discours prononcé à l'Université de Toronto, 27 mars 1968, BAN, p.5-6. [En ligne].

<sup>86</sup> Robert Bourassa, « Special Powers: Summary of a speech delivered by Mr. Robert Bourassa,

gouvernance progressive est un autre élément qui incite Bourassa à ne pas faire siens les arguments souverainistes. Il craint, en effet, que la sociale-démocratie ne soit pas praticable dans un Québec souverain, car d'importantes contractions budgétaires seraient nécessaires en réaction aux turbulences économiques qui suivraient la sortie du Québec de la fédération canadienne<sup>87</sup>.

#### 1.1.4 Le fédéralisme positif au nom de l'efficacité

Il ne faudrait toutefois pas penser que le Canada et la place qu'occupent les francophones dans la fédération soient exempts de toutes critiques. Puisque plusieurs députés libéraux font d'un réaménagement constitutionnel un objectif politique à atteindre, ils considèrent ainsi que la situation actuelle demeure perfectible. En ce sens, Robert Bourassa déclare, à l'automne 1967, comprendre le désenchantement de plusieurs francophones envers le Canada en raison des « lenteurs d'évolution du Canada anglais et l'attitude temporisatrice du gouvernement fédéral » qui terniraient l'idéal canadien longtemps entretenu<sup>88</sup>. Pour les élus du PLQ, la question du partage de la sécurité sociale constitue un point d'achoppement important<sup>89</sup>. À l'automne 1968, la récrimination principale des libéraux provinciaux est due au fait que la présence de deux régimes de sécurité sociale rend plus ardue l'application et, par conséquent, moins efficaces et moins cohérentes les politiques sociales de l'État québécois, ce qui peut engendrer des injustices envers les personnes les plus vulnérables d'après Bourassa<sup>90</sup>. Si le Québec ne laisse pas le champ libre au

---

financial critic and President of the Policy Commission of the Québec Liberal Party, at the University of Winnipeg, on February 28, 1969», discours prononcé à l'Université de Winnipeg, 28 février 1969, BAN, p.5a. [En ligne].

<sup>87</sup> Auteur inconnu, « Bourassa : un libéral orthodoxe », *Le Devoir*, 12 octobre 1967, p.3.

<sup>88</sup> Robert Bourassa, « Aspect économique d'un Québec indépendant », *loc. cit.*, p.1. [En ligne].

<sup>89</sup> Et qui le deviendra encore sous le gouvernement de Robert Bourassa quelques années plus tard.

<sup>90</sup> Robert Bourassa, « Notes sur l'exposé du président du Comité des affaires constitutionnelles, Monsieur Robert Bourassa », octobre 1968, BAN, p.13. [En ligne].

gouvernement fédéral afin d'intervenir dans ce champ d'action, contrairement à bon nombre d'autres provinces canadiennes, c'est particulièrement dû au fait de la composition ethnolinguistique différente. Pour les libéraux provinciaux, le cadre fédéral devrait pouvoir accommoder une telle hétérogénéité. Plus encore, pour Bourassa, sa « participation à un ensemble fédéral suppose la reconnaissance de la vocation distincte du Québec<sup>91</sup> ».

Pierre Laporte propose pour sa part de revenir à l'esprit qui animait le gouvernement du Québec au début des années 1960, soit appliquer un fédéralisme positif – en opposition avec le fédéralisme quelque peu pugnace de l'UN – dans lequel l'État québécois occupe pleinement ses champs de compétences. Selon lui, cette attitude est une condition *sine qua non* à adopter avant de réclamer quelques nouveaux pouvoirs à l'État central<sup>92</sup>. Il s'agit là d'une expression de ce que les sociologues Bourque et Duchastel qualifient d' « idéologie nationaliste conquérante<sup>93</sup> ». Par ailleurs, Laporte considère que le Québec devrait assumer ses responsabilités en matière d'immigration en collaborant activement avec Ottawa<sup>94</sup>. Une fois étiré à leurs limites les pouvoirs que possèdent déjà constitutionnellement le Québec en matière d'immigration, Laporte désire négocier avec le fédéral afin d'obtenir plus de responsabilités dans la sélection des immigrants. Ceci permettrait de rétablir un certain équilibre « entre les deux groupes ethniques du Canada<sup>95</sup> ». Ainsi donc, cette vision du fédéralisme s'oppose à une vision uniformisante qu'entretennent plusieurs fédéralistes, dont Pierre Elliott Trudeau. En ce sens, le député Yves Michaud, qui prône lui aussi la recherche de la part du Québec des pouvoirs nécessaires à son épanouissement, se fait critique de ceux qui adhèrent à la

---

<sup>91</sup> *Ibid.*, p.14.

<sup>92</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, Comité de la Constitution (2), 4 décembre 1968, p.573-574.

<sup>93</sup> Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'identité fragmentée, nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Saint-Laurent, Fides, p.81.

<sup>94</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 77, 25 octobre 1968, p.3625.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.3630.

vision *trudeauiste* du fédéralisme. Selon lui, ces derniers prônent un fédéralisme centralisateur et à tendance unitariste qui renierait le principe primordial de la capacité d’accommoder des groupes ethnolinguistiques différents sous un même État. Il déplore le déclin de l’esprit véritablement fédéraliste au Canada et il va même jusqu’à affubler de « briseur de l’unité canadienne » les centralisateurs prônant la rigidité face aux revendications culturelles du Québec<sup>96</sup>. Il est intéressant de remarquer que la conception du fédéralisme que mettent de l’avant Bourassa, Laporte et Michaud à ce moment peut être assimilée à une forme précurseur de fédéralisme multinational dont les intellectuels regroupés autour du professeur Alain-G. Gagnon font de nos jours la promotion<sup>97</sup>.

Sans parler explicitement de « statut particulier », Robert Bourassa s’insurge au demeurant contre l’empiétement du gouvernement central dans les champs de compétence des provinces – qu’il estime être « inadmissible<sup>98</sup> ». Selon lui, une telle pratique rend plus ardue la planification budgétaire et la direction à prendre selon les priorités propres du Québec évidemment, mais aussi des autres membres de la fédération. Le député de Mercier affirme, néanmoins, que l’ingérence du fédéral est plus pernicieuse pour le Québec que pour les autres provinces « à cause de ses caractéristiques particulières<sup>99</sup> ». En fait, aux yeux de Bourassa, un judicieux partage fiscal accompli grâce à une redistribution des revenus de même qu’une délimitation claire des responsabilités des deux ordres de gouvernements « sont conformes à la

---

<sup>96</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 74, 30 octobre 1969, p.3452.

<sup>97</sup> Pour Félix Mathieu, le fédéralisme multinational se définit comme un modèle de diversité dans lequel « les sociétés politiques composées de plusieurs communautés nationales qui, néanmoins, font le vœu de partager un destin commun [...] ». Félix Mathieu, « L’école québécoise de la diversité : émergence, déploiement et renouvellement d’une pensée fédéraliste authentique », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2020, p.384.

<sup>98</sup> Robert Bourassa, « Peut-on éviter l’impasse financière au Québec? » discours prononcé devant la Chambre de commerce de Montréal, 2 décembre 1968, BAN, p.4-5. [En ligne].

<sup>99</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 103, 13 décembre 1968, p.4821.

logique du fédéralisme<sup>100</sup> ». Une affirmation qui correspond à une des raisons fondamentales de l'adoption d'une structure fédérale selon la juriste Eugénie Brouillet. Pour elle, il ne fait aucun doute que la bataille ouverte ou subtile que les deux ordres de gouvernement se livrent pour la mainmise sur les programmes sociaux est motivée par l'édification d'identités collectives canadienne et québécoise qui sont parfois dichotomiques<sup>101</sup>.

Il y a aussi au PLQ un courant de pensée fédéraliste constitué de ceux qu'on pourrait qualifier des pragmatistes ou encore de ceux recherchant une normalisation des rapports entre Québec et Ottawa. Il s'agit de députés qui ne semblent pas avoir une conception élaborée à propos du fédéralisme, mais qui proposent plutôt des opinions ponctuelles sur de cas concrets dans une logique où le Québec fait partie d'un ensemble fédéral, qu'ils ne critiquent ou ne louangent point. Le député d'Outremont Jérôme Choquette fait partie de ce groupe. D'une part, il récuse ceux qui font de l'autonomie provinciale un enjeu névralgique pour exciter les foules, notamment ceux qui utilisent le terme « centralisation » à profusion. Il souhaite en ce sens « qu'on cesse donc de se prendre pour d'autres ». Il privilégie, d'autre part, les éléments qui découlent de la transformation progressive de l'État-providence, soit les pouvoirs et les moyens financiers permettant de remplir les obligations qu'ont les provinces en ce qui concerne la sécurité sociale, l'éducation, l'administration municipale, etc.<sup>102</sup> Également, le député d'Outremont exprime son exaspération face à ceux qui tiennent un discours alarmiste quant à la situation du Québec. Contrairement à eux, Choquette ne conçoit pas un « immense complot pour égorger

---

<sup>100</sup> Robert Bourassa, « Relations fiscales fédérales-provinciales » discours prononcé devant le Club Rotary au Château Frontenac, 10 juin, 1969, BAN, p.2. [En ligne]; Voir aussi, Peter Graefe, « L'État canadien », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.). *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p.50-51.

<sup>101</sup> Eugénie Brouillet, *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, p.288.

<sup>102</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4387.

le Québec et l'assimiler au Canada » lorsque l'on prône une certaine centralisation de la fédération canadienne<sup>103</sup>. Bien qu'il admette qu'il puisse y avoir du sable dans l'engrenage du fédéralisme canadien, Choquette craint que la jeunesse se fasse enjôler par l'attrait de la souveraineté qui ne ferait que reporter les problèmes dans le temps, voire même en créer de nouveaux qui seraient encore plus graves que les actuels<sup>104</sup>. Aussi, le député d'Outremont craint que l'équipe ministérielle de l'UN ne soit pas assez compétente pour mener à bien la bataille constitutionnelle du fédéralisme renouvelé; une bataille dans laquelle les négociateurs québécois doivent être en mesure de maintenir leur position jusqu'au bout selon lui<sup>105</sup>.

Le député de Laval Jean-Noël Lavoie fait également partie de ce groupe. Il estime que le nombre d'opposants à l'appartenance du Québec à la fédération canadienne est fortement exagéré et qu'il serait surtout composés de jeunes gens facilement impressionnables en raison de leur âge. Il se questionne aussi sur la légitimité de la présence de René Lévesque à l'Assemblée nationale, lui qui n'a pas été élu comme député souverainiste, mais comme libéral en 1966. De plus, Lavoie estime que les récriminations envers la fédération canadienne sont également exagérées, car, selon lui, les tensions ou « les difficultés » sont inhérentes au fédéralisme<sup>106</sup>. Établissant une comparaison avec d'autres fédérations plurilinguistiques, il estime que la situation québéco-canadienne est normale<sup>107</sup>. Son collègue d'Ahuntsic, François Cloutier, partage sensiblement cette opinion lorsqu'il minimise les frictions entre les revendications constitutionnelles québécoises et les vues d'Ottawa. Les mandats différents dont disposent les élus provinciaux et les élus

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 83, 14 novembre 1969, p.3882.

<sup>105</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 62, 9 octobre 1969, p.2975-2976.

<sup>106</sup> Cette interprétation est partagée par le politologue Guy Laforest qui estime que le chevauchement résultant de la pratique du fédéralisme « va même jusqu'à encourager cette dimension antagoniste ». Guy Laforest, *Un Québec exilé dans la fédération*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, p.119.

<sup>107</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 103, 13 décembre 1968, p.4848.

fédéraux sont légitimes et expliquent leur positionnement dans les négociations, il ne faut pas s'en scandaliser pour autant selon lui<sup>108</sup>.

La période 1967-1969 voit aussi l'émergence d'un autre groupe composé de députés pour qui la question constitutionnelle est une épine aux pieds du Québec. Jean-Paul Lefebvre se fait dur à l'endroit de ses collègues qu'il accuse d'être tombés dans « une surenchère constitutionnelle » ou, dans le cas de son ex-collègue René Lévesque, d'être atteints d'une « *constitutionnalite* aiguë ». Il reproche à ces gens d'avoir glorifié l'importance de la réforme constitutionnelle au détriment de secteurs que le député d'Ahuntsic estime plus névralgiques tels que le développement économique et l'aménagement social. Pour lui, les énergies consacrées aux questions constitutionnelles n'améliorent pas les conditions de vie des gens vivant dans la pauvreté ou des agriculteurs. Par ailleurs, il accuse aussi le gouvernement unioniste de se servir de la « panacée constitutionnelle » afin de détourner l'attention sur son inaction dans la sphère économique<sup>109</sup>. Quant à Émilien Lafrance, s'il considère que des changements aux institutions politiques seraient les bienvenues, il estime toutefois que de mettre tous les espoirs dans une refondation constitutionnelle est une fumisterie. Selon lui, une refonte morale devrait primer, lui qui semble déplorer l'affaissement de l'ordre social traditionnel<sup>110</sup>.

En somme, la vision du fédéralisme la plus répandue au PLQ à la fin des années 1960, comme l'exprime Jean Lesage, est celle « d'un fédéralisme décentralisé qui tienne compte des droits et des caractéristiques du Québec<sup>111</sup> ». Cette vision se caractérise également par l'absence de lien de subordination entre les deux paliers de

---

<sup>108</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 19, 21 mars 1968, p.806.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p.799-800.

<sup>110</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 10, 13 mars 1969, p.349.

<sup>111</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 56, 10 juin 1969, p.2643.

gouvernement<sup>112</sup>, mais aussi un fédéralisme qui soit le reflet de la pluralité nationale. Pour le PLQ, ce fédéralisme doit être une version moderne et non pas un reliquat d'une version figée au 19e siècle<sup>113</sup>. Il s'agit là d'une conception assez classique du fédéralisme comme principe d'organisation étatique qui fait intervenir les concepts de diversité et de diffusion du pouvoir, comme le décrit la juriste Eugénie Brouillet<sup>114</sup>. Pour les libéraux, Robert Bourassa notamment, la réforme constitutionnelle est un tout qui doit aussi bien inclure un nouveau partage de pouvoirs, une répartition plus actuelle des recettes fiscales, mais aussi une certaine sécurité linguistique pour les francophones du Canada<sup>115</sup>. La prochaine section s'intéresse plus en détails au rapport des libéraux avec la langue française.

## 1.2 Le Québec constitue une société particulière : la langue et les minorités, un équilibre périlleux

S'il y a bien un débat qui a créé un remous durant les années 1960, au Québec, c'est bien celui de la langue d'enseignement des néo-Québécois et de leur intégration à la société francophone du Québec. Durant l'essentiel de la période, les libéraux de Jean Lesage vont devoir jongler entre le désir sincère de voir les francophones du Québec reprendre la place qui leur revient au sein des institutions et de l'économie québécoises et les idéaux de libertés, notamment les libertés individuelles, qui sont, à tout le moins officiellement, la raison d'être du PLQ. Les questions de la langue

---

<sup>112</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 64, 14 octobre 1969, p.3044.

<sup>113</sup> Robert Bourassa, « Notes sur l'exposé du président du Comité des affaires constitutionnelles, Monsieur Robert Bourassa », octobre 1968, BAN, p.16, [En ligne].

<sup>114</sup> Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p.18.

<sup>115</sup> Robert Bourassa, « Special powers for Quebec: Summary of a speech delivered by Mr. Robert Bourassa, financial critic and President of the Policy Commission of the Québec Liberal Party, at the University of Winnipeg, on February 28, 1969 », discours prononcé à l'Université de Winnipeg, 28 février 1969, *loc. cit.* p.3, [En ligne].

d'enseignement, du français langue de travail et celle de l'intégration des nouveaux arrivants ont symbolisé de façon particulièrement représentative le difficile équilibre entre les objectifs poursuivis par le PLQ et les idéaux qui animent ses membres. Dans le cadre pancanadien, la langue occupe une place prépondérante dans les débats politiques des années 1960. Si la Commission Laurendeau-Dunton fut chargée de se pencher sur les relations entre les deux « majorités » canadiennes, il ne faut pas oublier, comme le rappellent les historiens Marcel Martel et Martin Pâquet, que plusieurs groupes se mobilisent, en vertu de la « prise de parole citoyenne », dans le but de politiser l'enjeu linguistique au Québec<sup>116</sup>. À ce moment s'affrontent deux visions : le maintien du libre-choix ou l'instauration de l'unilinguisme français qui s'appuie sur le principe des nationalités<sup>117</sup>. Les violentes tensions sociales à propos de la langue d'instruction à Saint-Léonard et l'opération McGill français représentent des moments forts de cet affrontement. Les décideurs politiques tentent de résorber la situation avec l'adoption de la *Loi 63* par l'Union nationale qui consacre le libre-choix (1969), la *Loi sur les langues officielles* de l'État fédéral en 1969 et la législation dotant le Nouveau Brunswick d'un statut bilingue. De façon plus générale, pour Martel et Pâquet, la langue doit être comprise comme un enjeu politique et un marqueur identitaire qui permet de véhiculer les aspirations d'une communauté et de circonscrire le bien commun<sup>118</sup>. Dans le cas du Québec et plus particulièrement des Québécois francophones, le français devient au cours des années 1960 un marqueur identitaire de premier plan dans le développement de l'État-nation québécois ainsi que dans sa lutte contre les inégalités socio-économiques<sup>119</sup>. La section suivante s'intéresse à la manière dont les responsables politiques du PLQ conçoivent

---

<sup>116</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p.11 et 20; Voir aussi Marc Chevrier et David Sanschagrin, « Les politiques linguistiques au Canada et au Québec : Tenants et aboutissants de deux projets concurrents », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), *op. cit.*, p.580-584.

<sup>117</sup> Marc Chevrier et David Sanschagrin, *loc. cit.*, p.580.

<sup>118</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, *op. cit.*, p.13-14.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p.130.

l'intégration des nouveaux arrivants. Il vise aussi à démontrer comment ils appréhendent le rapport à la langue et à la nation.

### 1.2.1 La communauté francophone doit être intégratrice des nouveaux arrivants en toute liberté

Devant l'ampleur que prend la question de langue française et de l'intégration des immigrants au réseau scolaire francophone, le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand fait adopter en 1969 la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*, mieux connue sous le nom de « *Bill 63* »<sup>120</sup>. Même s'ils ont une vision très similaire, les élus libéraux formulent plusieurs critiques quant à la gestion de la question linguistique par le gouvernement provincial. À titre de chef du PLQ, mais aussi en raison de ses convictions personnelles, Jean Lesage est assurément celui qui représente le mieux la difficile tension de concilier les libertés individuelles et le rehaussement du prestige du français via l'État. Lorsque le député de Louis-Hébert s'exprime au sujet de l'intégration des non-francophones et des non-anglophones<sup>121</sup>, il se fait le défenseur d'une vision libérale selon laquelle la coercition ne serait pas une solution envisageable pour affirmer le caractère français du Québec. Selon lui, il faudrait plutôt instaurer un climat de confiance aux nouveaux arrivants pour ainsi les inciter à s'intégrer à la majorité linguistique du Québec<sup>122</sup>. Néanmoins, le néo-nationalisme canadien-français<sup>123</sup> de Lesage le pousse tout de même à mettre de

---

<sup>120</sup> En bref, la *Loi 63* consacre le libre-choix des parents à propos de la langue d'enseignement. Visant à résorber les tensions sociales, elle a l'effet contraire chez les francophones alors que 50 000 manifestants font valoir leur farouche opposition à celle-ci devant l'Assemblée nationale. Marcel Martel et Martin Pâquet, « Quand la langue mobilisait », *Le Devoir*, 24 octobre 2009, [En ligne].

<sup>121</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 78, 29 octobre 1968, p.3665. Voir aussi Robert Bourassa « La politique du parti libéral du Québec en matière économique, linguistique et constitutionnelle », loc. cit.

<sup>122</sup> BAN, *ibid.*

<sup>123</sup> Par néo-nationalisme canadien-français nous entendons un nationalisme influencé par les thèses

l'avant des propositions visant à ce que ceux qui auraient choisi de s'intégrer au groupe anglophone aient tout de même une base élémentaire de français. Dans cette veine, il souhaite que les étudiants sortant de l'école secondaire possèdent « *a working knowledge of French* »<sup>124</sup> Plus encore, Lesage estime que les parents d'origine italienne qui souhaitaient envoyer leurs enfants à l'école anglophone ont vu leurs droits bafoués lors de la crise linguistique de Saint-Léonard<sup>125</sup>.

Cette situation tendue que génèrent les débats concernant l'intégration des nouveaux arrivants (libre choix concrétisé par la *Loi 63* du gouvernement de l'UN en 1969 vs intégration au réseau francophone souvent dans une perspective d'unilinguisme français) va donner l'occasion à Lesage d'exprimer les balises philosophiques qui structurent sa pensée en matière de langue. Il estime que « les droits de la majorité ne peuvent jamais être garantis dans la négation de ceux de la minorité », précisant que « les droits de la minorité ne peuvent pas non plus être garantis dans la négation ou la diminution de ceux de la majorité. En ce sens, il nous faut trouver un point d'équilibre, et ce n'est certainement pas dans les extrêmes qu'il se trouve<sup>126</sup> ». Si cette déclaration donne les grandes lignes de la pensée de Lesage au niveau théorique ou philosophique, elle est toutefois relativement muette à propos des mesures concrètes à adopter en vue de régler la question de la cohabitation de deux communautés linguistiques, cherchant chacune d'elles à attirer dans ses rangs les nouveaux arrivants. Est-ce que la politique du libre choix qui dans les faits donne un

---

néo-nationalistes, donc par un interventionnisme de l'État québécois afin d'améliorer la situation économique des francophones. Ce nationalisme est aussi caractérisé par le maintien d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone du Canada. Ce qui n'était pas nécessairement le cas de plusieurs néo-nationalistes ayant épousés les thèses indépendantistes et/ou souverainistes.

<sup>124</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 78, 29 octobre 1968, p.3665. Pour sa part, Paul Gérin-Lajoie propose quelque chose de semblable pour intégrer les « Esquimaux » du Québec « au milieu québécois moderne en leur offrant de façon obligatoire au moins un enseignement élémentaire, au moins une initiation à la langue française ». Voir BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 73, 5 juillet 1968, p.3421.

<sup>125</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 3, 27 février 1969, p.35-36.

<sup>126</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 86, 19 novembre 1969, p.4030.

avantage incommensurable à la communauté anglophone ne représente pas une diminution des droits des francophones de pouvoir vivre en français au Québec<sup>127</sup>? Pour Lesage, adopter des lois pour rendre obligatoire l'éducation en français ou l'utilisation du français sur le marché du travail équivaut à une atteinte aux libertés individuelles. Selon lui, la seule manière moralement acceptable d'un point de vue libéral d'arriver à favoriser l'épanouissement de la langue française passe par le « dialogue, la compréhension et la bonne volonté<sup>128</sup> ». Bref, par l'incitation. En ce sens, il va se déclarer « perplexe » quant à l'absence « de dispositions visant à encourager les immigrants à faire instruire leurs enfants » dans les écoles francophones<sup>129</sup>. Lesage seconde la motion de Pierre Laporte lors du débat du 28 octobre 1969 pour ne pas que le projet de *Loi 63* se rende en deuxième lecture, car il ne serait pas assez consistant dans l'optique de faire du français la langue prioritaire du Québec<sup>130</sup>. Jugé « inacceptable » dans sa forme originale par Lesage, le *Bill 63* trouve satisfaction aux yeux de Lesage après quelques amendements<sup>131</sup> - particulièrement la volonté de faire du français la langue de travail au Québec<sup>132</sup> - quand même bien qu'il consacre le libre choix en matière d'éducation.

Pour sa part, Robert Bourassa se dit d'accord avec l'argument du premier ministre Bertrand sur le fait que la langue de travail a une grande importance sur l'éducation. Il reproche cependant au gouvernement de l'Union nationale de se réfugier derrière la mise sur pied de la Commission Gendron au lieu d'agir pour « démontrer le caractère d'urgence du français comme langue de travail<sup>133</sup> ». Néanmoins, lorsque Bourassa élabore l'ordre des priorités, la création d'emplois

---

<sup>127</sup> Comme le prétendent les chercheurs Marc Chevrier et David Sanschagrin, *loc. cit.*, p.584.

<sup>128</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 86, 19 novembre 1969, p.4034.

<sup>129</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 72, 28 octobre 1969, p.3375.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p.3380.

<sup>131</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 86, 19 novembre 1969, p.4034.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p.4028.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p.3476.

l'emporte sur la possibilité des francophones de pouvoir travailler dans leur langue maternelle<sup>134</sup>. D'autre part, le député de Mercier est préoccupé par l'avenir qui semble bloqué pour une grande partie des futurs diplômés des institutions d'enseignements supérieurs francophones<sup>135</sup>. En ce sens, il considère comme incomplet le *Bill 63*<sup>136</sup>.

Pierre Laporte exprime, au surplus, le désir chez les libéraux de voir « augmenter sensiblement le nombre d'immigrants qui vont se coller à notre groupe ethnique », mais, encore une fois, de manière incitative plutôt que coercitive. En fait, Laporte va même jusqu'à défier les députés de venir défendre une méthode coercitive qui serait plus efficace que la stratégie centrée sur la sensibilisation créée par une meilleure information – notamment en utilisant la publicité – et une animation sociale<sup>137</sup>. Le difficile équilibre à propos de l'intégration des immigrants s'exprime également quant aux buts visés par l'immigration. En effet, autant un désir clair de voir le groupe canadien-français être vivifié par l'arrivée d'individus de toutes les régions du monde est fréquemment répété dans le discours libéral, autant la priorité économique demeure le point d'ancrage de la rhétorique libérale. Pierre Laporte n'y fait pas exception lorsqu'il déclare : « je dis que, dans la province de Québec, c'est maintenant par l'immigration que nous aurons la possibilité de bâtir quelque chose pour l'avenir. [...] Nous avons le devoir de faire venir ici des immigrants qui vont contribuer d'abord à une chose au développement économique de la province de Québec. Cela devient de plus en plus, pour ceux qui étudient ces questions-là, la pierre angulaire, la fondation sur laquelle on pourra bâtir le reste<sup>138</sup> ». Par contre, bien que certains au PLQ adhèrent à cette idée d'amener plus d'immigrants à s'intégrer au groupe francophone, ils craignent cependant qu'une différence dans les législations

---

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.*, p.3475.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p.3478.

<sup>137</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 77, 25 octobre 1968, p.3630.

<sup>138</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 80, 31 octobre 1968, p.3728.

linguistiques en vienne à créer « un certain mur qui déparerait le Québec, en quelque sorte, du reste du Canada » pour citer le député Victor Goldboom. Ce dernier craint que cela puisse affecter la citoyenneté des nouveaux arrivants<sup>139</sup> alors que le Canada, sous l'impulsion de la Commission Laurendeau-Dunton, commence à penser de plus en plus à un régime linguistique bilingue<sup>140</sup>.

La *Loi 63* crée des remous au sein de la société québécoise, mais aussi à l'intérieur du PLQ. L'exemple le plus frappant est sans contredit le cas de Yves Michaud qui quitte les rangs du parti le 31 octobre 1969. Dans un discours où il réitère son adhésion au fédéralisme canadien et plus tard son rejet d'une quelconque proximité avec le PQ<sup>141</sup>, il fait du libre choix en matière d'éducation et de l'impact que cela peut provoquer sur l'avenir du fait français au Québec, un point de non-retour avec les orientations de sa formation politique. Pour bien marquer l'importance qu'il accorde à la préservation du français au Québec de même qu'au biculturalisme intrinsèque à sa vision du Canada, il déclare :

Au fond des choses, il y a notre conception de l'avenir du Québec et de l'enrichissement que le Québec pourrait apporter au Canada et à l'ensemble fédéral s'il prenait les moyens qui sont à sa disposition et s'il en réclamait certains autres qui lui manquent pour développer au maximum sa personnalité et les traits les plus significatifs de sa culture. Parmi ceux-là, le trait le plus significatif et le plus vivant est la langue parlée et écrite par la majorité de sa population<sup>142</sup>.

---

<sup>139</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 52, 4 juin 1969, p.2414.

<sup>140</sup> Le Parlement canadien adoptera à cet effet, au début du mois de septembre 1969, la *Loi sur les langues officielles* qui consacre le bilinguisme dans les institutions fédérales. Serge Dupuis, *Deux poids, deux langues : brève histoire de la dualité linguistique au Canada, Québec*, Septentrion, 2019, p.74 et 91.

<sup>141</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 76, 4 novembre 1969, p.3534.

<sup>142</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 74, 30 octobre 1969, p.3451.

Michaud est parfaitement conscient que son positionnement l'isolera alors qu'il prévoit être pris à parti par les deux antagonistes qu'il qualifie « d'extrémistes », soit les nationalistes prônant l'unilinguisme français et les fédéralistes centralisateurs. Il souligne aussi la nature éminemment libérale de la mesure législative. Cependant, il ne peut concevoir qu'on puisse faire une abstraction totale de la volonté et du droit qu'ont les francophones de vivre en français au Québec<sup>143</sup>.

### 1.2.2 Les libéraux et le désir de faire du français la langue prioritaire

Les préoccupations de Jean Lesage envers la vitalité et l'épanouissement de la langue française ne s'appliquent pas uniquement aux non-francophones. Lesage est également préoccupé par le manque de possibilités offertes aux francophones voulant poursuivre des études supérieures. Dans une allocution de décembre 1968, il estime que l'anglicisation guette les travailleurs qui, voulant parfaire leur éducation, sont obligés de se tourner vers des institutions d'enseignements anglophones, telle l'université Sir George Williams, dans la région métropolitaine. Pour lui, cette situation est « une question vitale<sup>144</sup> ». En fait, la situation globale du « fait français » au Québec et particulièrement dans la région de Montréal constitue une source de préoccupation chez Lesage. Lors de cette même séance de décembre 1968, il va non seulement se montrer favorable à l'institution d'une commission d'enquête « sur l'état de la langue française au Québec », mais, au surplus, il avise ses adversaires que lui et « son côté de la chambre » n'attendront pas les conclusions pour favoriser l'émergence du français comme « langue prioritaire au Québec<sup>145</sup> ». Par langue prioritaire, Lesage souhaite que la langue française devienne celle « de la promotion

---

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 100, 9 décembre 1968, p.4648.

<sup>145</sup> *Ibid.*

sociale, économique et intellectuelle des Québécois d'expression française ». Cependant, il maintient une approche très libérale quant à ce but. C'est ainsi qu'il ne voudrait pas qu'une « loi contre les autres » (lire ici les anglophones) soit le moyen d'y arriver. Il privilégie plutôt la motivation et l'incitation afin d'arriver à ses fins<sup>146</sup>. La combinaison de cette vision libérale et du nationalisme pancanadien de Lesage l'amène à lier les garanties constitutionnelles qui permettraient aux francophones du Québec d'obtenir une certaine sécurité à l'impératif d'également enchâsser des garanties concernant les droits des francophones hors Québec et des anglophones du Québec<sup>147</sup>.

Cette vision libérale des droits linguistiques est alors partagée par bon nombre de députés au PLQ puisque le parti adopte une résolution en ce sens<sup>148</sup>. Plus encore, Pierre Laporte exprime en Chambre les grandes lignes de cette vision. Alors qu'il affirme que c'est la première fois qu'un parti politique adopte « une politique complète et cohérente » en matière linguistique, il explicite le fait que le PLQ est en faveur du libre choix « absolu » dans le choix de la langue d'enseignement, et ce même pour les allophones<sup>149</sup>. Restreindre ce « droit fondamental et humain » engendrerait « la plus criante des injustices » aux dires d'Émilien Lafrance<sup>150</sup>. D'une certaine manière l'approche quant à la langue rapproche les libéraux provinciaux de l'approche mise de l'avant par Pierre Elliott Trudeau à Ottawa qui consacre la primauté de l'individualité des droits linguistiques, dont le libre choix est la

<sup>146</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 107, 18 décembre 1968, p.5120.

<sup>147</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, *Comité de la Constitution (2)*, 4 décembre 1968, p.570.

<sup>148</sup> Le Comité des affaires constitutionnelles du PLQ, présidé par Robert Bourassa, affirme en effet que le français doit devenir la langue de travail au Québec, que les parents doivent avoir la liberté de choisir la langue d'instruction de leurs enfants ainsi que la persuasion doit être la façon par laquelle les nouveaux arrivants se joignent à la communauté francophone du Québec. Voir Robert Bourassa, « Notes sur l'exposé du président du Comité des affaires constitutionnelles, monsieur Robert Bourassa », Québec, S.N., 1968, p.10-11.

<sup>149</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 77, 25 octobre 1968, p.3630.

<sup>150</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 10, 13 mars 1969, p.348.

manifestation la plus criante. Cependant, la majorité des députés du PLQ accorde tout de même une importance plus prononcée à la communauté francophone en tant que groupe que ne l'exprime Trudeau. D'autre part, très peu distingue le positionnement du PLQ de celui du gouvernement unioniste, si ce n'est l'accent mis sur l'« encouragement » envers les non-francophones à se joindre aux francophones du Québec.

Dans cette optique du français langue prioritaire, la langue de travail sera l'un des termes de prédilection du PLQ. Cela constitue une des deux priorités du Québec de la fin des années 1960 (avec la création d'emplois) aux dires du critique libéral en matière d'économie, Robert Bourassa<sup>157</sup>. Les députés poussent le gouvernement unioniste à voir à ce que le français soit promu dans le monde du travail, notamment sur les chantiers d'Hydro-Québec — qui jouissait d'une aura non seulement favorable, mais aussi fortement connoté symboliquement<sup>158</sup> — qui deviennent la cible de la vigilance du député de Deux-Montagnes, Gaston Binette<sup>159</sup>. Ce dernier reproche au ministre des Richesses naturelles Paul Allard de ne pas chercher à savoir quel est l'état des lieux sur le plan linguistique sur des chantiers qui sont pourtant sous la responsabilité de la société d'État<sup>160</sup>. Pour sa part, Robert Bourassa utilise une formule fréquemment utilisée par les libéraux pour dénoncer le nationalisme unioniste. Il s'agit du terme « nationalisme verbeux » que les députés du PLQ lancent au gouvernement lorsque les membres de ce dernier se drapent dans des discours nationalistes qui ne débouchent sur aucune action concrète. Bourassa reproche aussi au gouvernement, et au ministre des Affaires culturelles Jean-Noël Tremblay en

---

<sup>157</sup> Robert Bourassa, « Économie et langue de travail », discours prononcé devant la *Jeune chambre de commerce à l'Académie de Québec*, 17 décembre 1968, BAN, p.1. [En ligne].

<sup>158</sup> L'historien Stéphane Savard parle de « symbolisme exceptionnel » pour décrire la société d'État au cours des années 1960. Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p.19, 312 et 317-318.

<sup>159</sup> Binette succéda à René Lévesque à la tête du ministère des Richesses naturelles en 1966.

<sup>160</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 28, 22 février 1968, p.45-46.

particulier, de ne pas en faire assez pour permettre aux travailleurs francophones d'œuvrer dans leur langue.

Comme pour son chef, la solution que propose Bourassa est très libérale. Il ne propose pas, en effet, d'adopter des mesures législatives coercitives pour atteindre l'objectif de faire du français la langue officielle de travail. Il propose plutôt que le gouvernement québécois négocie avec les plus grandes entreprises du Québec afin de remédier à la situation<sup>161</sup>. Une des propositions concrètes que Bourassa fait au gouvernement Bertrand est celle d'inviter les grandes entreprises à produire leurs déclarations d'impôts en français. La position de Bourassa n'est cependant pas totalement arrêtée sur la méthode à adopter pour y arriver. Il propose en effet de « forcer ou faire les pressions nécessaires » envers les grandes entreprises afin qu'elles emboîtent le pas<sup>162</sup>. Par ailleurs, Bourassa place de grands espoirs dans la Commission Laurendeau-Dunton afin que celle-ci fasse des propositions pouvant améliorer la situation des francophones sur le plan économique<sup>163</sup>. La situation géographique du Québec a une forte influence sur l'approche de Bourassa quant à la langue. Ceci s'exprime par son approbation à faire du français la langue normale de ce qu'il nomme « les communications verticales », soit les communications entre employeurs-employés. Bourassa se montre sceptique quant à la possibilité d'établir le français comme norme linguistique dans les échanges entre des entreprises du Québec et celles de l'extérieur, ce qu'il nomme « les communications horizontales<sup>164</sup> ». On perçoit ainsi un certain pragmatisme dans la position de Bourassa qui souhaite sincèrement une amélioration du statut du français au Québec, mais cela doit tout de même être replacé dans le contexte continental et dans une mondialisation grandissante où l'anglais s'impose comme la *lingua franca*.

---

<sup>161</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 107, 18 décembre 1968, p.5122.

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> Robert Bourassa, « Special powers for Quebec », *loc. cit.*, p.2.

<sup>164</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 74, 30 octobre 1969, p.3477-3478.

### 1.3. Un repositionnement nationaliste non-homogène

La définition et les caractéristiques de la nation, notamment les bornes géographiques, posent problèmes au sein du PLQ. Les discours hétéroclites émanant du parti tendent à exprimer une réticence certaine à faire du Québec et du Québec francophone encore plus particulièrement, une nation en soit. Dans le cas de Gérard D.-Lévesque, il reproche au gouvernement unioniste dans les débats sur le changement de nom de l'Assemblée législative l'utilisation du terme « nationale », car selon lui cela voudrait dire que la nation canadienne-française se restreint aux limites territoriales du Québec puisque l'autorité de l'Assemblée législative du Québec, désormais dite nationale, n'a juridiction que sur ce territoire. Ceci voudrait dire, selon lui, que le Québec abandonne les minorités francophones dispersées à travers le Canada<sup>165</sup>. En plus, puisqu'il considère qu'il y a confusion sémantique à propos du terme « nation », le député de Bonaventure craint qu'on ethnicise le parlement québécois<sup>166</sup>. Ce geste le fait soupçonner l'Union nationale de s'être « rendue, en partie du moins, à un séparatisme camouflé<sup>167</sup> ».

Ce débat sur le changement de nom de l'Assemblée législative donne également l'occasion à Jean Lesage d'exprimer tout un pan de sa conception du nationalisme. D'abord, il s'oppose lui aussi à l'appellation « nationale », car il est inexact de déclarer « nationale » une Chambre dans laquelle sont également élus des députés anglophones. Les propos de Lesage s'inscrivent en premier lieu dans une perspective de nationalisme ethnique. Par la suite, il se questionne si l'emploi de « nationale » ne trouvait pas sa source dans la géographie. Lesage écarte cette possibilité, car si c'était le cas, cela voudrait dire que le Québec n'adhère plus à la

---

<sup>165</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 75, 28 novembre 1968, p.4375.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p.4374.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p.4377.

théorie des deux nations<sup>168</sup>. On peut assurément présumer que cette option n'est absolument pas envisageable pour celui qui se fait le chantre du « Québec point d'appui du Canada français ». La seule explication que peut concevoir le chef libéral est celle de l'abdication de la part de Jean-Jacques Bertrand face aux éléments séparatistes de son parti<sup>169</sup>. Il estime que l'appellation « d'Assemblée du Québec » aurait été un meilleur symbole de ce que représentent cette chambre et ses élus<sup>170</sup> puisque les lois qui y sont votées et adoptées ne concernent que les Québécois et ne peuvent s'appliquer aux Canadiens français hors Québec<sup>171</sup>. Pourtant Lesage déclarait en 1964 que l'État québécois était l'État national des Canadiens français ou la mère patrie de ceux-ci<sup>172</sup>.

S'opposant également à ce changement de nom, Pierre Laporte réitère son appui à la théorie des deux nations fondatrices, tout en questionnant le gouvernement à savoir s'il considère que les francophones hors Québec sont moins Canadiens français que ceux du Québec. De plus, Laporte aime à rappeler les liens que le gouvernement libéral précédent a créés avec la francophonie canadienne grâce à l'établissement du ministère des Affaires culturelles<sup>173</sup>. L'adhésion à la théorie des deux nations n'était pas un particularisme au PLQ. Comme l'a démontré l'historien et politologue Stéphane Paquin, il s'agissait d'une conception du Canada répandue au

---

<sup>168</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 93, 26 novembre 1968, p.4299.

<sup>169</sup> Durant ces débats, Jean Lesage soupçonne fortement le député unioniste de Chicoutimi et ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay de cacher un agenda séparatiste. BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 93, 26 novembre 1968, p.4298 et 4299. Aussi, BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4417.

<sup>170</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4417.

<sup>171</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4400.

<sup>172</sup> Cité dans Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2013, p.147. Aussi dans *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Jean Lesage parle du Québec comme étant « l'expression politique du Canada français ». Jean Lesage, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, op. cit., p.15-16.

<sup>173</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4413.

Canada français depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Cette conception revêt une dimension particulière par rapport à la question constitutionnelle puisqu'elle implique « que toute modification constitutionnelle nécessite l'accord des deux communautés du Canada<sup>174</sup> ». Cette théorie est aussi à la source des revendications à propos du bilinguisme et du biculturalisme au Canada de la part des francophones<sup>175</sup>. Aux plus hautes instances du gouvernement québécois, la théorie devient « doctrine » officielle sous le règne de Maurice Duplessis qui mobilise cette théorie évocatrice afin de justifier son autonomisme et de contrer les orientations centralisatrices d'Ottawa<sup>176</sup>. Si cette théorie était répandue chez les francophones, elle commence à gagner des adeptes au Canada anglais au début des années 1960 et, en contrepartie, la théorie alors largement acceptée du pacte entre les provinces perd du gallon<sup>177</sup>. Cette situation ne sera que temporaire comme le montre Valérie Lapointe-Gagnon, car, l'élection de Pierre Elliott Trudeau en 1968 sonne le glas de la théorie du pacte entre deux peuples fondateurs qui s'était notamment manifesté par la mise sur pied de la Commission Laurendeau-Dunton sous le gouvernement Pearson<sup>178</sup>.

Pour certains, un recadrage exclusif sur le territoire québécois équivaut à rompre avec le legs des ancêtres. Par exemple, pour Guy Lechasseur, député de Verchères, les souverainistes sont des lâcheurs qui abdiquent l'héritage canadien de leurs aïeux. Il considère que ce sont ceux qui croient à un Canada binational dans lequel la culture française y serait « disséminée » et dans lequel les avantages économiques de l'union profiteraient aux Canadiens français qui sont les véritables nationalistes et les véritables patriotes<sup>179</sup>. Une pensée similaire ou encore se

---

<sup>174</sup> Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe*, Montréal, VLB, 1999, p.58. Voir aussi, Alain-G. Gagnon, « Les cinq visages du Québec », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), *op. cit.*, p.90-92.

<sup>175</sup> Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe*, *op. cit.*, p.20.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p.108.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p.118.

<sup>178</sup> Pour une analyse détaillée de la Commission Laurendeau-Dunton, voir Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018, 413p.

<sup>179</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 19, 21 mars 1968, p.810. Pierre Laporte utilise une rhétorique similaire lorsqu'il justifie en partie le maintien du

rapprochant énormément de celle véhiculée par Pierre Elliott Trudeau - qui prônait dans une logique pancanadienne l'investissement par les francophones du pouvoir fédéral et non pas exclusivement provincial<sup>180</sup> - est porté par Claude Wagner qui considère que ce recadrage est néfaste du point de vue matériel et quant à de l'influence des Canadiens français au sein de la fédération canadienne. La pensée que développe le député à ce moment n'est pas explicitement celle d'un pancanadianisme, mais il manifeste tout de même une réfutation du recadrage sur l'État et le territoire québécois lorsqu'il affirme que : « les Canadiens français pourraient être beaucoup plus riches, plus influents au Canada qu'ils ne le sont actuellement, à condition qu'ils n'acceptent pas d'être bornés par les frontières du Québec <sup>181</sup>».

En se portant candidat à la succession de Jean Lesage à l'automne 1969, Wagner peut être catégorisé parmi les monarchistes. En effet, plusieurs des déclarations du député de Verdun font état d'un attachement à la monarchie britannique. Lors du débat sur le changement de nom de l'Assemblée législative pour celui d'Assemblée nationale, l'ancien ministre de la Justice reproche à l'UN de se détourner de ses engagements envers la Couronne britannique. Selon lui, le gouvernement de Daniel Johnson joue le jeu des séparatistes lorsque celui-ci tend à camoufler la véritable autorité, particulièrement sur le plan judiciaire, que constitue la monarchie britannique<sup>182</sup>. Par ailleurs, il accuse le parti au gouvernement d'entretenir un double discours, alors qu'il estime que l'UN tente de ménager la chèvre et le chou au cours du processus de changement de nom des institutions. Ainsi, il reproche au gouvernement de « nier la réalité de dix provinces réunies en fédération sous un système monarchique, en supprimant prestement la terminologie et le serment

---

Québec dans la fédération canadienne au nom de cent ans de liens qui se sont tissés. Voir Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte, op. cit.*, p.344-345.

<sup>180</sup> Ed Whitcomb, *Rivals for Power, Ottawa and the Provinces: The contentious history of the Canadian Federation*, Toronto, James Lorimer & Compagny Ltd, Publishers, 2017, p.208-209.

<sup>181</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 4, 7 mars 1969, p.241.

<sup>182</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 23, 29 mars 1968, p.1012.

d'allégeance pour tenir devant chacune des deux nations du Québec, un langage différent<sup>183</sup> ». Il reproche aussi à la réforme de la police provinciale de ne plus imposer un serment envers « la couronne ou la reine, mais à l'autorité constituée<sup>184</sup> ». Quelques mois plus tard, il accuse aussi l'UN « d'engager la province sur le chemin du fanatisme le plus exécrationnel, celui qui exploite le nationalisme à outrance<sup>185</sup> ».

Les anglophones de la députation libérale provinciale se retrouvent en quelque sorte entre l'arbre et l'écorce au cours des débats sur la langue à la fin des années 1960. Plusieurs expriment un attachement au Québec et se disent prêts à favoriser l'épanouissement du fait français dans la province. Toutefois, ils demeurent fiers de leur héritage et de leur langue. Cet état de fait les amène à être généralement rébarbatifs à toute coercition qui éliminerait le libre choix de la langue d'enseignement par exemple. William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce, est un de ceux pour qui l'épisode de Saint-Léonard est une tache au blason<sup>186</sup> du Québec et de sa réputation. Pour lui, le fait de s'exprimer en anglais, mais aussi, de pouvoir choisir la langue dans laquelle ses enfants recevront un enseignement est un droit acquis de la communauté anglophone et par ricochet de l'ensemble de la population du Québec<sup>187</sup>. Allant sensiblement dans le même sens, Harry Blank<sup>188</sup> estime que les changements apportés aux institutions québécoises, la nouvelle appellation d'Assemblée nationale au premier chef, ne font que du tort à l'image du Québec qui se voit sali dans les médias hors Québec. Plus encore, jugeant que ce changement de nom n'est qu'une esbroufe de « fausse autonomie », il estime tout de même le geste « inutile et rétrograde<sup>189</sup> ». Une accusation que son collègue de Gouin, Yves Michaud,

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.1013.

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 105, 16 décembre 1968, p.4952.

<sup>186</sup> Traduction libre de « *a stain on our escutcheon* ».

<sup>187</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 104, 14 décembre 1968, p.4922.

<sup>188</sup> Député de Saint-Louis de 1960 à 1985; circonscription qui sera annexée à Westmount en 1992.

<sup>189</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 95, 28 novembre 1968, p.4373.

réfute alors qu'il affirme d'abord que ceux qui pourraient voir dans ce geste « la manifestation d'un nationalisme chauvin et rétrograde » ont tort. Michaud salue de plus la forme que tend à prendre le nationalisme québécois qui, une fois débarrassé de ses tares passées, peut devenir un outil de progrès et d'ouverture, et ce même à l'intérieur du cadre fédératif. Plus encore, il affirme que de permettre la sauvegarde de la culture et des valeurs canadiennes-françaises, grâce à un nationalisme positif, permet de bonifier « l'originalité » de la personnalité canadienne<sup>190</sup>.

Le député de Brome, Glendon Brown, est aussi un de ceux qui reprochent aux indépendantistes de ternir l'image de la province. Il accuse une petite minorité (les séparatistes) de non seulement vouloir détruire les 90% de bonnes personnes de la province, mais également que ces mêmes personnes viennent embrouiller l'esprit des jeunes avec leurs conceptions de la société<sup>191</sup>. Par ailleurs, Brown est très attaché à la communauté anglophone protestante du Québec. Il s'agit selon lui d'une communauté minoritaire au même type que les francophones de l'Ontario qui ne doivent leur « survivance » qu'aux garanties constitutionnelles, dans le domaine de l'éducation notamment, qui leur furent allouées en vertu de *l'AANB*. *A contrario*, Brown considère les francophones du Québec comme une majorité et qui doit en ce sens agir avec dignité envers les droits de sa minorité. Cette vision semble passer outre le large avantage démographique dont jouissent les anglophones sur le continent nord-américain ainsi sur la puissance de la bourgeoisie anglophone du Québec. Cette condition avantageuse de nombreux anglophones du Québec est cependant soulignée par Jean Lesage qui les invite à aider et à épauler les francophones dans leur quête d'une renégociation constitutionnelle et d'une amélioration des conditions

---

<sup>190</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 93, 26 novembre 1968, p.4303.

<sup>191</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 22, 28 mars 1968, p.967.

économiques, car il estime qu'on ne devrait pas demander aux francophones de mener ce combat seuls<sup>192</sup>.

À la fin des années 1960, la transition identitaire du néonationalisme québécois n'est pas tout à fait complétée au PLQ. Le sentiment de partager un destin commun avec les autres francophones du Canada est encore présent au sein du parti. Aussi, l'intégration des nouveaux arrivants en majorité à la communauté anglophone pose problèmes à des députés francophones. Du côté des députés anglophones, ils se disent en faveur du fait français, mais pourvu que cela n'altère pas leurs privilèges.

## Conclusion

Le présent chapitre démontre que la pensée fédéraliste au PLQ est assez hétéroclite au cours de la période 1967-1970, contrairement aux prétentions des Lesage, Laporte ou Gérin-Lajoie. Néanmoins, plusieurs éléments de convergence sont exprimés dans les discours des députés. D'abord, une adhésion au fédéralisme canadien au nom de la prospérité économique. Ensuite, l'affirmation que le Québec constitue une société particulière et qu'à ce titre elle doit bénéficier d'un statut différencié au sein de la fédération canadienne. Également, l'attachement à la préservation de la langue et de la culture francophone au Québec. À ce sujet, on note un primat des libertés individuelles par rapport aux droits collectifs. Finalement, un fort attachement à la fois au Canada, mais aussi à l'imaginaire particulier de l'aventure confédérative (la théorie du pacte entre deux nations) est fortement imprégné chez la députation libérale.

---

<sup>192</sup> Jean Lesage, « St George Kiwanis Club Montréal, 12 décembre 1967 », discours prononcé devant le St George Kiwanis Club Montréal, 12 décembre 1967, BAnQ, p.3. [En ligne].

À la fin de l'année 1969, Jean Lesage annonce qu'il quittera ses fonctions. Il s'en suivra une course à la chefferie dans laquelle Robert Bourassa, Pierre Laporte et Claude Wagner tenteront de faire triompher leur vision du parti, de la société et du Québec. Le prochain chapitre s'intéresse à « l'après-Lesage ».

## CHAPITRE II

### VERS LE FÉDÉRALISME RENTABLE : UNE MESURE QUANTIFIABLE OU UNE RHÉTORIQUE ÉLECTORALE?

1969-1973

Les tiraillements qui compromettent le bon fonctionnement du système fédéral indiquent clairement que les applications de cette structure politique sont à repenser. Mais plutôt que d'inciter les Québécois à se désolidariser de leurs concitoyens, il est beaucoup plus positif, beaucoup plus réaliste aussi, de renforcer le fédéralisme par un réaménagement progressif de nos institutions politiques et surtout de leur fonctionnement.

– Robert Bourassa, 17 octobre 1969<sup>1</sup>.

Comme mentionné précédemment, Jean Lesage annonce sa décision de quitter la direction du Parti libéral du Québec (PLQ) à l'automne 1969. Les résultats électoraux de 1966 jumelé à son attitude de s'appuyer « de plus en plus sur les élites libérales de Québec et des régions contre le groupe de Montréal » l'incite à céder sa place<sup>2</sup>. Ceci ouvre la porte à un débat d'idées qui se termine lors du couronnement du nouveau chef du PLQ en janvier 1970. Les trois prétendants sont Robert Bourassa, Pierre Laporte et Claude Wagner. Selon le politologue Vincent Lemieux, Bourassa est avantagé par « la plupart » des hautes instances du PLQ en raison de ses qualifications en économie, de « son nationalisme modéré [et] son absence d'attaches avec le gouvernement fédéral<sup>3</sup> ». Aussi son relatif jeune âge est perçu comme favorable au ralliement des jeunes électeurs québécois<sup>4</sup>. Comme nous le verrons, cette course à la chefferie aura des répercussions capitales pour la conception du fédéralisme et du nationalisme au sein du Parti libéral durant la majeure partie de la décennie 1970. Le présent chapitre propose de s'intéresser

---

<sup>1</sup> Parti Libéral du Québec, *Québec au travail : programme 1970*, Montréal, Parti libéral du Québec, 1970, p.53.

<sup>2</sup> Vincent Lemieux, *Le Parti libéral du Québec : Alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p.112.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Julien Brault, *Bourassa : biographie*, Montréal, Les Malins, 2010, p.89.

aux déclinaisons du fédéralisme au PLQ durant la période 1969-1973. Ce faisant, il se penche également sur les définitions du nationalisme chez la députation libérale et finalement au rôle que joue la « souveraineté culturelle » dans la manière d’approcher le fédéralisme.

## 2.1 La course à la chefferie de 1969-1970 : la consécration des préoccupations économiques

C’est le 18 janvier 1970, au Colisée de Québec, que Robert Bourassa est élu chef du PLQ. L’ayant opposé à l’ancien ministre de la Justice Claude Wagner et l’ancien ministre de la Culture et « whip » du parti, Pierre Laporte<sup>5</sup>, la course a vu se poursuivre la tendance amorcée dans la période précédente, soit le primat des questions économiques au PLQ.

Dès les balbutiements de la course à la succession de Jean Lesage, l’acceptation du lien fédéral et le désir de faire fonctionner la fédération constituent une base consensuelle entre les adversaires. Le député de Chambly, Pierre Laporte, est celui qui ouvre le bal en faisant sienne cette approche qu’on pourrait qualifier de fédéralisme « coopératif ». D’entrée de jeu, il déclare: « il ne doit pas y avoir de chantage au séparatisme, ni de la part d’une minorité francophone ni de la part d’une minorité anglophone, à l’intérieur ou à l’extérieur du Québec. Résolument et lucidement canadien, le Québec se battra pour obtenir tous les pouvoirs, toutes les ressources nécessaires à son plein épanouissement<sup>6</sup> ». Laporte est donc en continuité avec sa vision qui privilégie l’occupation pleine et entière des champs de compétences constitutionnelles du Québec.

---

<sup>5</sup> D’abord pressenti pour prendre la relève de Jean Lesage, Jean Marchand, ministre fédéral de l’Expansion économique et du développement régional, décide tôt de ne pas se lancer dans l’aventure. Cyrille Fecteau « L’horizon s’éclaircit », *La Presse*, 27 septembre 1969, p.4.

<sup>6</sup> *Ibid.* Il s’agit là d’un changement important dans la pensée constitutionnelle de Laporte. En effet, en mai 1963, Laporte affirmait que le comité de la Constitution de son parti « aura la tâche de "préparer les bases de ce Québec largement indépendant qui adhérera de son plein gré à ce qui deviendra une fédération des États indépendants du Canada" ». Cité dans Antoine Brousseau Desaulniers, « De l’autonomie provinciale au fédéralisme rentable : le statut particulier du Québec chez les responsables politiques fédéralistes de la Révolution tranquille », dans Stéphane Savard et Antoine Brousseau Desaulniers, *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l’Université du Québec, 2020, p.47.

Cependant, en axant son discours sur l'unité canadienne, il sabre le levier de négociation que constituait la menace souverainiste chez Daniel Johnson et, dans une moindre mesure, Jean-Jacques Bertrand. S'il prône toujours une « constitution nouvelle », Laporte met l'accent sur « la négociation, la compétence et la ténacité » et sur la fin « des débats stériles » dans les négociations<sup>7</sup>. Développant un peu plus sa pensée, le député de Chambly met de l'avant le concept de « fédéralisme de conjoncture ». En ce sens, Laporte poursuit l'héritage du PLQ en matière constitutionnelle soit la recherche d'une restructuration de l'édifice constitutionnel canadien, sans toutefois exiger une toute nouvelle constitution. À deux semaines du congrès, *Le Devoir* offre une tribune aux trois candidats en les interrogeant sur cinq aspects pouvant les différencier<sup>8</sup>. Pour Laporte, le « fédéralisme de conjoncture » signifie un fédéralisme « s'adaptant périodiquement à la conjoncture économique et politique et conformément à l'évolution des rapports entre Ottawa et Québec<sup>9</sup> ». Plus précisément, Laporte reprend des thèmes du Rapport « Gérin-Lajoie<sup>10</sup> » alors qu'il favorise une révision constitutionnelle qui permettrait de rendre les États (fédéral et provinciaux) plus efficaces proposant ainsi la mise sur pied d'un tribunal constitutionnel et la fin du pouvoir fédéral de dépenser<sup>11</sup>. Dans l'intervalle, entre la course à la direction et les élections du printemps 1970, Laporte continue à voir « à ce que le Québec, dans un Canada renouvelé, jouisse de tous pouvoirs dont il a besoin<sup>12</sup> ». Il se fait également une fierté de marteler que l'option constitutionnelle de son parti –

---

<sup>7</sup> Michel Roy, « Pierre Laporte, candidat », *Le Devoir*, 27 septembre 1969, p.1.

<sup>8</sup> Les questions étaient les suivantes : « 1. Quels sont les trois problèmes les plus urgents du Québec, par ordre d'importance? 2. Quelles mesures préconisez-vous pour stimuler le développement économique? 3. Que pensez-vous de l'attitude du Québec et d'Ottawa au cours de la dernière réunion de la Conférence constitutionnelle? Quelle est votre attitude constitutionnelle à l'égard de la sécurité sociale et du pouvoir de dépenser? 4. Quelles réformes apporteriez-vous au système actuel de gouvernement? 5. Quelles réformes préconisez-vous au sein de votre Parti (...) ? 6. Quelles seraient vos grandes orientations en matière d'éducation? 7. Quelles sont les qualités indispensables à celui qui veut devenir chef du Parti libéral du Québec et premier ministre? ». Voir Michel Roy et Pierre-L. O'Neill, « Les candidats répondent : Que feriez-vous à la tête du Parti et du Québec? », *Le Devoir*, 13 janvier 1970, p.5-6.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>10</sup> Nom donné au rapport de la Commission politique d'octobre 1967.

<sup>11</sup> *Ibid.* Il est intéressant de noter que cette proposition d'un tribunal dans lequel les provinces auraient une place plus importante en nommant notamment leurs juges fera partie des positions constitutionnelles du gouvernement du Québec en septembre 1970. Voir Gouvernement du Québec, « Statement by Mr. Robert Bourassa, Prime Minister and Minister of Finance, Constitutional Conference : Ottawa, September 14-15, 1970 », Discours, 1970, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [suit après BAN], p.25. [En ligne].

<sup>12</sup> Bibliothèque de l'Assemblée nationale [BAN], *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, cinquième session, no. 7, 5 mars 1970, p.181.

« celle d'un fédéralisme renouvelé dans lequel le Québec jouera un rôle de premier plan » –, et, dans une certaine mesure, celle du Parti québécois (PQ) – est claire contrairement à celle du gouvernement sortant<sup>13</sup>. Bien qu'il se dise prêt à combattre de toutes ses forces l'option du PQ, Laporte estime qu'à tout le moins ce parti agit à visage découvert contrairement à l'Union nationale (UN) qui comporterait à son avis trop de membres flirtant avec l'option séparatiste.

Perçu comme un partisan de la loi et de l'ordre, Claude Wagner est assurément celui des trois candidats qui s'intéresse le moins aux questions constitutionnelles<sup>14</sup>. La réponse qu'il fournit aux journalistes Michel Roy et Pierre-L. O'Neill est des plus génériques. Il refuse d'abord d'identifier le problème le plus urgent puisque « tous les problèmes et tous les objectifs de l'État s'engrènent les uns dans les autres ». Puis, lorsque questionné quant à l'attitude du Québec et d'Ottawa lors de la dernière conférence constitutionnelle<sup>15</sup>, Wagner se limite à parler de collaboration entre deux niveaux de gouvernements ayant les ressources et les moyens de remplir leurs responsabilités et il estime qu'il faut dépolitiser le débat constitutionnel<sup>16</sup>. Enfin, il se met en porte-à-faux des positions de son parti et émet une conception peu orthodoxe – et peu praticable – du fédéralisme lorsqu'il affirme que « constitutionnellement, le Québec devrait, je le répète, concentrer ses efforts pour obtenir des concessions du gouvernement central dans ces domaines [la monnaie, le commerce international, la politique douanière] plutôt que d'engager des querelles stériles sur la sécurité sociale et le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral<sup>17</sup> ».

De son côté, Robert Bourassa identifie clairement les questions économiques comme étant la priorité la plus urgente pour le Québec lors de cette entrevue des aspirants chefs avec *Le Devoir*. Pour lui, la paix sociale et le développement économique sont intimement liés. La question linguistique et constitutionnelle arrive en troisième place<sup>18</sup>.

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Wagner quitte le PLQ moins d'un mois après sa défaite à la chefferie. Il est ensuite nommé juge, avant d'être élu député de Saint-Hyacinthe pour le Parti progressiste-conservateur du Canada en 1972.

<sup>15</sup> Lors de cette conférence, en février 1969, s'est manifesté un important clivage entre la volonté des provinces de revoir le partage des pouvoirs et la volonté du premier ministre Trudeau de doter le Canada d'une charte des droits. Pierre Godin, *La poudrière linguistique*, Montréal, Boréal, 1990, p.213-214.

<sup>16</sup> Michel Roy et Pierre-L. O'Neill, *loc. cit.*, p.5.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p.5-6.

<sup>18</sup> *Ibid.*; Aussi, Robert Bourassa, *Québec!*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1971. 125 p.

Un des concepts clés que l'aspirant chef met de l'avant est celui du « fédéralisme rentable ». Cette conception du fédéralisme sera étoffée plus tard au cours de l'exercice du pouvoir de Bourassa. Cependant, il s'agit déjà à l'aube du couronnement du député de Mercier d'un élément phare de sa rhétorique<sup>19</sup>. Concernant la place du français sur le marché du travail, Bourassa estime que « ce que les Canadiens français désirent le plus ardemment, c'est de pouvoir vivre et travailler dans leur langue ». En conséquence, le dauphin de Jean Lesage<sup>20</sup> prône la poursuite d'une vision très libérale de l'organisation linguistique qui suppose qu'il est possible de donner du lustre à la langue française tout en ménageant les acquis des autres groupes ethno linguistiques<sup>21</sup>. En ce qui a trait à la question constitutionnelle, Bourassa reste vague. Il affirme certes que le fédéralisme constitue le meilleur véhicule pour que le Québec puisse « le mieux-être en mesure de progresser en affirmant notre personnalité culturelle<sup>22</sup> ». Il se garde bien cependant de faire un véritable plaidoyer envers le fédéralisme comme pouvait le faire Jean Lesage. Il est aussi important de mentionner que le nouveau chef du PLQ ne fait aucune mention de la question constitutionnelle dans son discours de victoire de janvier 1970, et ce, même si Bourassa déclarait en octobre 1969 que le Québec devait mettre en place un gouvernement capable de mener à bien l'actualisation de la Constitution et de négocier un nouveau partage des compétences législatives<sup>23</sup>. Ce qui n'empêche pas le principal intéressé, quelques semaines plus tard, de critiquer le manque de clarté du gouvernement Bertrand en matière de politiques constitutionnelles (interne et externe)<sup>24</sup>. Lors de cette

---

<sup>19</sup> Michel Roy, « L'austère et studieux économiste adopte une allure plus agressive », *Le Devoir*, 17 janvier 1970, p.1.

<sup>20</sup> Bourassa peut être considéré comme ayant été le dauphin de Lesage en raison des responsabilités que ce dernier lui a donné dès le départ. Par exemple, malgré son inexpérience parlementaire, le chef libéral désigne Bourassa pour un débat télévisuel incluant André D'Allemagne et Michel Chartrand lors des élections de 1966. Puis, en 1969, Lesage commande un sondage à une firme américaine à propos de « l'humeur de l'électorat de la province » et qui dresse entre autres le portrait du candidat idéal-type. Dès lors, l'organisateur principal du parti, Paul Desrochers, se met au service de Bourassa qui correspond étroitement à la description ébauchée par la firme. Michel Vastel, *Bourassa*, Montréal, Les éditions de l'Homme, 1991, p.42 et 62. De plus, Bourassa est désigné par Lesage comme critique libérale en matière de Finances, ce qui dénote une grande confiance envers le jeune politicien.

<sup>21</sup> Michel Roy et Pierre-L. O'Neill, *loc. cit.*, p.5.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Robert Bourassa, « Pour un gouvernement moderne et efficace », Québec, S.I., s.n., BAN, octobre 1969, p.8-9. [En ligne; accessible via *Cubiq*]. Rétrospectivement, Bourassa écrivait en 1995 qu'il n'y avait pas d'appétit populaire à parler de constitution et qu'en contrepartie, la langue était beaucoup plus mobilisatrice en 1969-1970. Voir, Robert Bourassa, *Gouverner le Québec*, Saint-Laurent, Fides, 1995, p.42-43; Robert Bourassa, *Québec!*, *op. cit.*, p.21-22.

<sup>24</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, cinquième session, no. 3, 26 février,

intervention, Bourassa reproche, entre autres, au gouvernement du Québec de perdre trop de temps dans la consultation et l'accumulation de documentation plutôt que d'agir, de prendre des directions et d'effectuer des choix<sup>25</sup>. Cette diatribe permet au nouveau chef du PLQ de mettre de l'avant les orientations constitutionnelles de son parti.

Bourassa table d'abord sur le fait que la position constitutionnelle du PLQ fait consensus au sein du parti. Ensuite, il insiste sur la filiation qu'il y a entre cette position actuelle et celle promue sous Jean Lesage une décennie plus tôt. Puis, Bourassa fait enfin un court plaidoyer envers le fédéralisme dont l'adhésion est justifiée par ses caractéristiques étant les plus aptes à permettre au Québec d'atteindre ses objectifs. Le député de Mercier ne disserte pas à propos des objectifs à atteindre outre le fait que le PLQ, par la bouche de son chef, reconnaît que la composition ethnoculturelle et linguistique du Québec diffère de celles des autres régions du Canada et qu'en ce sens, son positionnement constitutionnel peut également différer. Pour ces raisons, le PLQ se déclare à la recherche d'un « partage nouveau, plus précis et plus juste des ressources fiscales et des pouvoirs dans les domaines constitutionnels suivants, à savoir : la politique économique, la sécurité sociale, les ententes internationales, la santé, etc.<sup>26</sup> ». Finalement, comme l'avait fait Lesage alors qu'il était lui aussi chef de l'opposition officielle, Bourassa cherche à extirper la question constitutionnelle de la partisanerie ou, puisque des élections générales sont imminentes, des « hasards d'un " sprint " électoral<sup>27</sup> ».

Il est aussi intéressant de noter que Robert Bourassa était le candidat privilégié par le premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau<sup>28</sup>. Sa victoire réjouit les libéraux fédéraux qui perçoivent le député de Mercier comme étant l'homme qui va « mettre fin aux folies » et, enfin, ramener le PLQ dans les rangs de la vision orthodoxe du fédéralisme répandue à Ottawa<sup>29</sup>. Qu'en sera-t-il? Est-ce que Bourassa et ses troupes, une fois au pouvoir, se rangeront irrémédiablement du côté des vues « du grand frère » fédéral? Avec la montée en puissance de l'option souverainiste que représente le PQ, comment le PLQ jugulera-t-il les pressions nationalistes de la société québécoise avec

---

p.43.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.44.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Gilles Racine, « Trudeau choisit Bourassa, condamne le séparatisme, le PQ et Radio-Canada », *La Presse*, 20 octobre 1969, p.1.

<sup>29</sup> Marcel Pépin, « Ottawa croit que Bourassa mettra fin aux " folies " », *La Presse*, 19 janvier 1970, p.1.

son attachement au cadre fédéral? Pour y répondre, nous allons nous intéresser dans la prochaine section aux différentes conceptions du fédéralisme véhiculés par le PLQ au cours des premières années du gouvernement Bourassa.

## 2.2 Les déclinaisons du fédéralisme au PLQ

Lors de sa dernière allocution à titre de chef du PLQ, Jean Lesage donne le ton de ce qui constituera la conception du fédéralisme du parti au cours des années suivantes. Après un vigoureux plaidoyer rappelant l'importance du développement économique<sup>26</sup> et les principaux faits d'armes de ses gouvernements dans les négociations constitutionnelles, il fait l'apologie de la recherche d'une « autonomie rentable » pour le Québec ainsi que de la flexibilité de la formule fédérative<sup>27</sup>. De plus, il synthétise la pensée qui a animé le parti sous sa direction en matière de politiques constitutionnelles, soit l'affirmation d'une personnalité québécoise particulière tout en croyant sincèrement en l'unité canadienne<sup>28</sup>.

La campagne électorale qui se déroule quelques mois après la victoire de Bourassa donne l'occasion au PLQ d'exprimer sa vision du fédéralisme. Par exemple, Pierre Laporte table sur l'insécurité économique qu'engendrerait la souveraineté du Québec. Pour se faire, il utilise un billet de banque tronqué, la « piastre à Lévesque », qui doit correspondre à la monnaie d'un Québec souverain<sup>29</sup>. Ceci est en phase avec ce que décrit le programme électoral du parti, alors que le document pourfend ceux qui veulent « détruire le régime actuel pour nous plonger dans l'aventurisme et l'inconnu<sup>30</sup> ». Le PLQ propose pour sa part d'œuvrer à améliorer le fédéralisme canadien<sup>31</sup>. Le parti ne propose toutefois pas le maintien du statu quo. Au contraire, il mise sur le caractère souple du fédéralisme dans le but de l'amender afin qu'il puisse répondre aux aspirations des

---

<sup>26</sup> Gilles Lesage, « Jean Lesage : "Je continuerai de servir sous une nouvelle direction" », *Le Devoir*, 17 janvier 1970, p.2.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Jean Lesage, « Pour une autonomie rentable basée sur la compétence », *Le Devoir*, 17 janvier 1970, p.4.

<sup>29</sup> Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p.390.

<sup>30</sup> Parti libéral du Québec, *op. cit.*, p.53.

<sup>31</sup> *Ibid.*

Québécois<sup>32</sup>. On cherche notamment à doter le Québec des « pouvoirs fiscaux et économiques nécessaires à la réalisation de ses objectifs propres sur le plan social et culturel ». Le PLQ propose en somme de revoir « en priorité » le partage des compétences constitutionnelles<sup>33</sup>. Malgré cette prise de position, ce sont des attaques contre les dangers de la souveraineté qui meublent le discours libéral. Par exemple, Bourassa accuse les principaux membres du PQ de tromper la population québécoise avec des propositions irresponsables<sup>34</sup>.

En ce qui concerne la première partie de la gouverne de Robert Bourassa<sup>35</sup>, celle-ci est marquée par un fort attachement à la primauté du Québec en matière de politiques sociales, notamment en ce qui concerne les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Comme il l'exprime explicitement dans un texte qu'il fait paraître dans le *Montreal Star*, le député libéral<sup>36</sup> prône des arrangements à la pièce en attendant une révision complète de l'édifice constitutionnel canadien qui, pour sa part, pourrait s'avérer fastidieux<sup>37</sup>. Bourassa met de l'avant l'argument de l'efficacité pour justifier le rapatriement des politiques sociales. Toujours dans ce texte, il affirme que les dédoublements ministériels et la lourdeur administrative que cela implique tendent à rendre moins équitable la répartition de la richesse recherchée par ce type de politiques publiques. De plus, il estime que le *statu quo* est plus onéreux qu'une administration des politiques sociales qui serait du ressort des provinces de la fédération<sup>38</sup>. Dans un même élan, le chef libéral souhaite que soit revue la formule de péréquation afin qu'un nouveau calcul prenne plus en considération « l'effort fiscal des provinces<sup>39</sup> ». Cette recherche d'une révision de la péréquation s'inscrit dans un objectif plus large de revoir en

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.54.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Gilbert Athot, « Bourassa accuse Lévesque de camoufler les "dangers" de l'indépendance », *Le Soleil*, 23 avril 1970, p.5.

<sup>35</sup> Bourassa et le PLQ sont élus le 29 avril 1970 en vertu de l'élection de 72 députés (45.4% du vote) contre 17 pour l'UN, 12 pour les Créditistes et 7 pour le PQ.

<sup>36</sup> La date exacte du document est inconnue. Cependant, *Cubiq* indique qu'il s'agit d'un document datant de 1970 et dans celui-ci, Bourassa est présenté comme « député de Mercier, critique financier et président de la commission politique du Parti libéral ». Il est donc fort plausible que le texte fut rédigé au début de janvier 1970. Robert Bourassa, « Texte pour le *Montreal Star*, sur les relations fédérales-provinciales, par M. Robert Bourassa », Québec, s.n, BAN, 1970, p.8. [En ligne].

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>39</sup> *Ibid.*

profondeur l'allocation des ressources financières entre le gouvernement central et les provinces. Il s'agit-là d'une continuité avec les récriminations de Jean Lesage durant les années 1960. Le lien est patent dans l'argumentation mise de l'avant par Bourassa. Tout comme Lesage avant lui, il insiste sur la disproportion croissante entre les revenus de l'État central et ses responsabilités constitutionnelles versus la situation des provinces qui voient leur charge s'alourdir avec l'administration d'un État de plus en plus onéreux<sup>40</sup>.

Cette argumentation de Bourassa jette les bases de ce qu'il qualifiera de « fédéralisme rentable<sup>41</sup> ». Pour lui, la répartition de la richesse est le fondement même du fédéralisme. Alors que de nombreux politologues et juristes mettent l'accent sur le partage des pouvoirs au fondement même du fédéralisme<sup>42</sup> qui serait garant des libertés individuelles et civiles ainsi que de la flexibilité qu'il procure en vue d'accommoder une composition ethnique, linguistique ou religieuse hétérogène<sup>43</sup>, Bourassa met, quant à lui, l'accent sur la répartition de la richesse entre les régions qu'impliquerait le fédéralisme<sup>44</sup>. Ainsi donc, dans la logique de Bourassa, l'appartenance à une entité fédérative doit permettre aux membres constituants de jouir d'un niveau de vie rehaussé grâce à des mécanismes – telle la péréquation – qui permettent aux membres moins performants économiquement de recevoir des dividendes des prouesses économiques des membres les

---

<sup>40</sup> Voir aussi BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 1, 7 mars 1972, p.3-4.

<sup>41</sup> Ce concept est développé plus en détails au point 2.2.

<sup>42</sup> Notamment, Alain-G. Gagnon, « Le fédéralisme asymétrique au Canada » dans Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p.288; Xavier Dionne et Alain-G. Gagnon, « L'évolution des relations fédérales-provinciales au Canada », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p.348; Eugénie Brouillet, *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, p.18 et p.72; Guy Laforest, *Un Québec exilé dans la fédération*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, p.118; Stéphane Paquin, « Fédéralisme et politique étrangère du Canada : la conception de la doctrine Gérin-Lajoie », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéralisme contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.408. À l'inverse, on parle de « dé-fédéralisation », lorsqu'une fédération tend vers les caractéristiques de l'État unitaire. Voir, Peter Graefe, « L'État canadien », dans Gagnon et Sanschagrin (dir.), *op. cit.*, p.62.

<sup>43</sup> Christophe Parent, *L'état des fédérations, Tome 1 : l'unité dans la diversité*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p.179-180.

<sup>44</sup> Robert Bourassa, « Texte pour le *Montreal Star* », *op. cit.*, p.2.; Robert Bourassa, « Déclaration de M. Robert Bourassa, premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, Conférence des premiers ministres, Ottawa, 15, 16 et 17 novembre 1971 », BAN, 1971, p.25. [En ligne]; Robert Bourassa, « Le Québec et l'identité canadienne par Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec, devant les membres de la Presse canadienne à l'hôtel Royal York de Toronto, le 28 avril 1971 », BAN, p.9. [En ligne].

plus productifs. Dans le cas canadien, cela se traduit par un objectif de réduire les disparités régionales.

Cette conception du fédéralisme très centrée sur l'aspect économique est également partagée par le ministre des Finances Raymond Garneau qui considère « que les relations fiscales et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces constituent l'un des éléments les plus importants du fédéralisme canadien. Sans contredit, elles furent et demeurent l'un des principaux instruments de son évolution<sup>45</sup> ». Le chef libéral tient un discours similaire alors qu'il affirme que « le déséquilibre [fiscal] actuel constitue en effet un élément déterminant des difficultés du fédéralisme canadien » et « que la recherche des moyens qui nous permettront de corriger cette situation est absolument essentielle au progrès du fédéralisme lui-même<sup>46</sup> ». Plus globalement, Bourassa exprime sa conception du fédéralisme lors de la conférence constitutionnelle de septembre 1970 en les termes suivants :

[n]ous voulons un fédéralisme qui vivifie, qui décentralise, qui fait confiance aux gouvernements qu'il réunit. Nous croyons qu'entre les vérités simplificatrices de la sécession et l'abandon pur et simple de nos responsabilités à un autre gouvernement, la formule fédérative est la meilleure. Pour autant, bien sûr, que seront scrupuleusement respectés les traits particuliers de notre culture et les aspirations de la communauté québécoise. Cela exige donc un fédéralisme flexible. Un fédéralisme qui exprimera notre liberté authentique de Québécois dans des structures de participation dynamique aux grands projets de l'ensemble canadien. Cette option, nous la jugeons préférable aux servitudes que pourrait entraîner une souveraineté politique coupée des réalités de notre époque<sup>47</sup>.

Outre la question constitutionnelle en tant que telle, le gouvernement Bourassa prône un changement de cap dans l'attitude à privilégier dans les relations avec le gouvernement à Ottawa. Il estime que la collaboration est un but recherché par ses homologues fédéraux et que cette attitude ne peut être que bénéfique pour le

---

<sup>45</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 18, 25 mars 1971, p.559.

<sup>46</sup> Robert Bourassa, « Déclaration de M. Robert Bourassa, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 14 et 15 septembre 1970 », Discours, 1970, BAN, p.12. [En ligne].

<sup>47</sup> Robert Bourassa, « Déclaration de M. Robert Bourassa, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 14 et 15 septembre 1970 », *loc. cit.*, p.3. [En ligne]. Aussi, Robert Bourassa, « Notes pour l'allocation du premier ministre, M. Robert Bourassa, à l'empire club de Toronto le 18 janvier 1973 : Les relations intergouvernementales dans le Canada d'aujourd'hui », Discours, 1973, BAN, p.5. [En ligne].

développement économique du Québec<sup>48</sup>. Le thème d'une saine collaboration entre les deux principaux niveaux de gouvernement est mis fréquemment de l'avant par les députés libéraux. Dans leurs discours la collaboration devient pratiquement une fin en soi plutôt qu'un moyen d'arriver à ses fins. Nonobstant cela, le gouvernement provincial maintient qu'il n'est pas à la remorque du fédéral et qu'il s'estime souverain dans ses balises constitutionnelles<sup>49</sup>.

Le début de l'année 1971 marque un certain tournant alors que les avantages économiques du fédéralisme canadien semblent devenir indéniables dans le discours du parti et que l'aspect culturel prend du galon; et ce, jusqu'à atteindre une quasi-équivalence lorsque le premier ministre du Québec déclare que : « [t]oute interprétation du fédéralisme qui ne reconnaîtrait pas cette double réalité fondamentale [l'économique et le culturel] nous apparaît fautive<sup>50</sup> ».

### 2.2.1 Le « fédéralisme rentable », c'est quoi?

Le « fédéralisme rentable » est l'un des principaux concepts mobilisés par les libéraux dans leur arsenal argumentaire afin de promouvoir le fédéralisme et, en contrepartie, honnir l'option souverainiste. Or, il ne faut pas se méprendre à propos du statut du concept de « fédéralisme rentable ». Très souvent les libéraux expriment une exaspération à la suite de l'intention qu'il leur est imputé d'avoir déclaré le fédéralisme comme étant rentable. Le PLQ va plutôt clamer que le fédéralisme doit devenir rentable pour le Québec. En tant que parti politique formant le gouvernement, les libéraux estiment que si leur programme est mis en œuvre et bien exécuté, les conditions seront propices pour que le Québec puisse tirer un maximum d'avantages économiques de la fédération canadienne. Très tôt dans son mandat, Robert Bourassa met de l'avant une des facettes pouvant amener le fédéralisme à être rentable. Il s'agit des demandes du Québec

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 25, 12 novembre 1970, p.1532.

<sup>50</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 1, 23 février 1971, p.8.

en matière de réforme fiscale. Si cet élément ne constitue pas une nouveauté pour un gouvernement québécois – Jean Lesage a fortement négocié afin que le Québec obtienne une plus grande part de l’assiette fiscale –, le gouvernement Bourassa délaisse l’argumentaire se développant autour des deniers nécessaires à l’application des compétences constitutionnelles du Québec pour celui du développement économique. En effet, à la mi-juin 1970, Robert Bourassa rapporte en Chambre les positions qu’il a défendues devant ses pairs à la Conférence de Winnipeg. Lors de cette dernière, le nouveau chef du gouvernement québécois a défendu une révision « réaliste » d’un remodelage du partage fiscal ayant comme principal objectif la croissance économique<sup>51</sup>. Pour Bourassa, la répartition de la richesse découlant de la croissance économique est primordiale à la compréhension du concept de « fédéralisme rentable<sup>52</sup> ». Ainsi, la rentabilité du fédéralisme canadien doit passer par une refonte de la péréquation et un « partage des impôts plus réaliste » selon Raymond Garneau<sup>53</sup>. Un tel constat démontre bien que la rentabilité du fédéralisme n’est pas encore chose faite et que d’importantes négociations fédérales-provinciales devront avoir lieu. Dépasant le cadre territorial du Québec, Bourassa fait de l’atténuation des disparités socio-économiques régionales un moyen de solidifier l’unité canadienne<sup>54</sup>.

Typiques de l’idéologie libérale, Bourassa et le PLQ vont placer l’accent sur les aspects positifs de l’expérience fédérative. Cette attitude positive se manifeste concrètement grâce à de nombreuses annonces d’investissements, d’allocations ou de transferts de sommes d’argent en provenance du gouvernement fédéral. Bourassa et les membres de son gouvernement vont inonder de chiffres bon nombre de leurs interventions en Chambre<sup>55</sup>. Selon eux, l’amoncellement de ces annonces témoigne des

---

<sup>51</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 7, 18 juin 1970, p.381.

<sup>52</sup> Robert Bourassa, « Déclaration de M. Robert Bourassa, Premier ministre et ministre des Finances du Québec, Conférence des ministres des Finances, Winnipeg, 5-6 juin 1970 », Discours, 1970, BANQ, p.34. [En ligne].

<sup>53</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 18, 25 mars 1971, p.560.

<sup>54</sup> Robert Bourassa, « Allocution du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l’occasion de l’ouverture de l’Exposition nationale d’Ottawa, aujourd’hui, vendredi 18 août 1972 », Discours, 1972, BANQ, p.2. [En ligne].

<sup>55</sup> Par exemple, lors d’une commission parlementaire des Affaires intergouvernementales, Robert Bourassa défila la série de chiffres suivante : « fédéralisme sans équivoque, fédéralisme rentable. On peut énumérer tout ce qu’on a obtenu dans quelques centaines d’heures de gouvernement: \$100 millions là, \$25 millions,

bienfaits de leur manière d’appréhender les négociations avec Ottawa, mais surtout cela témoigne de la capacité du fédéralisme à être rentable pour le Québec<sup>56</sup>. Une autre facette du fédéralisme rentable, aux dires de Gérard D.-Lévesque, repose sur la coordination des politiques économiques entre les deux ordres de gouvernements plutôt qu’en leur mise en concurrence<sup>57</sup>. Cette stratégie argumentative (et partisane) se poursuit en 1973 alors que Bourassa et les élus libéraux intègrent allègrement des montants relatifs à des investissements dans leurs discours même si le terme de « fédéralisme rentable se voit beaucoup moins mobilisé<sup>58</sup>.

Si le fédéralisme symbolise la redistribution de la richesse et est un facteur rendant propice la prospérité et le développement économique, la « menace » souverainiste est perçue comme une hécatombe économique inéluctable. Le ministre des Finances Raymond Garneau est assurément le membre du gouvernement Bourassa qui pourfend le plus l’option souverainiste. Selon lui, l’accession à l’indépendance

réalisée pour les fins purement nationales est non seulement un retour en arrière, cette théorie est non seulement un aveu d’impuissance et de manque de confiance dans la capacité des Québécois à s’adapter au modernisme et aux grands courants de pensée qui circulent actuellement à travers le monde, mais cette théorie, si elle était mise en application pour les raisons évoquées par nos amis du Parti québécois, amènerait au Québec un chaos social indescriptible<sup>59</sup>.

Même sans en arriver à cette apocalypse, Garneau estime que la seule présence de cette option politique dans le débat public ternit le Québec sur le plan économique<sup>60</sup>. Son collègue à l’Industrie et des Affaires intergouvernementales, Gérard D.-Lévesque, n’en

---

\$52 millions, \$17 millions [...] ». BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 15, Commission permanente des Affaires intergouvernementales – Crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, 7 juillet 1970, p.B-706.

<sup>56</sup> Robert Bourassa, « Allocution du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au dîner-bénéfice du Parti libéral du Québec tenu à Montréal en l’Hôtel Reine-Élizabeth le 16 avril 1972 », Allocution, 1972, BANQ, p.6. [En ligne].

<sup>57</sup> Gérard-D Lévesque, « Conférence de presse de M. Gérard-D. Lévesque, le vendredi 26 mars 1971 », 1971, BANQ, p.7-8. [En ligne].

<sup>58</sup> Voir, par exemple : BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 96, 20 février 1973, p.3703; ; BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 100, 28 février 1973, p.3897.

<sup>59</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 5, 2 mars 1971, p.151.

<sup>60</sup> *Ibid.*

pense pas moins. D'après lui, le vote d'avril 1970 était autant un vote en faveur du fédéralisme et de la priorité à l'économie qu'un rejet « de l'option séparatiste qui est une menace à la prospérité et à l'économie<sup>61</sup> ». La députée Claire Kirkland-Casgrain nage dans les mêmes eaux lorsqu'elle affirme que l'élection du PQ accélérerait la marche du Québec vers la faillite<sup>62</sup>. Plus encore, malgré le fait que c'est son parti qui a axé son argumentation autour de la rentabilité du fédéralisme, Raymond Garneau estime que c'est au PQ de faire la preuve de la non-rentabilité du fédéralisme<sup>63</sup>.

Il est possible de se questionner à savoir si les libéraux utilisent le « fédéralisme rentable » à titre de simple rhétorique politique. En effet, ils ont tendance à s'en servir comme d'un argument fourre-tout plutôt que comme un véritable *leitmotiv* politique. Ceci est manifeste lorsque des ministres ou des députés tentent de donner une définition de ce qu'ils entendent par « fédéralisme rentable ». La formule que propose le ministre Gérard D.-Lévesque est un excellent exemple de cet état de fait. Afin d'expliquer les orientations que lui et son gouvernement souhaitent prendre dans les relations fédérales-provinciales, Lévesque déclare ceci : « je crois bien qu'ici nous croyons tous au système fédéraliste. Nous voudrions que ce fédéralisme soit rentable dans ce sens que nous retirions de ce système, auquel nous croyons, tous les avantages qui reviennent au Québec ». Jusque-là, il s'agit d'une déclaration cohérente, mais il ajoute : « nous croyons que, dans cette optique d'un fédéralisme rentable, nous devons également nous rappeler ce que notre premier ministre avait dit à ce moment-là, que nous sommes fédéralistes sans équivoque, mais non inconditionnellement. Nous devons également dire que ces relations fédérales-provinciales doivent se faire en essayant d'éviter des querelles inutiles et stériles. [...]»<sup>64</sup>. Lorsque questionné par le député unioniste Marcel Masse à propos des limites selon lesquelles le fédéralisme ne serait plus à privilégier, le ministre libéral refuse

---

<sup>61</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 73, 10 juillet 1971, p.3505.

<sup>62</sup> La députée accuse de plus le PQ d'avoir une doctrine raciste et « d'amorcer des bombes ». Elle affirme également que l'indépendance du Québec se traduirait nécessairement par une dictature. Voir, Jean-Claude Trait, « Gérard Beaudry se lance dans la fournaise électorale dans Bourget », *La Presse*, 1 avril 1970, p.8.

<sup>63</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 16, 12 avril 1973, p.598.

<sup>64</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, Commission permanente des Affaires intergouvernementales – Crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, no. 15, 7 juillet 1970, p. B-701-702.

catégoriquement de répondre préférant laisser la porte ouverte aux cas par cas<sup>65</sup>. Voulant exposer ce qu'est le fédéralisme rentable à l'aide d'un exemple concret, le député Marcel Ostiguy, quant à lui, considère que la production de yogourt de la Coopérative de Granby à la suite de la politique du lait du gouvernement fédéral est un exemple probant de fédéralisme rentable. Autrement, il ne saurait pas dire en quoi consiste ce concept<sup>66</sup>.

Ainsi donc, non seulement il est difficile pour les ministres libéraux de donner une définition limpide de ce que constitue le « fédéralisme rentable », mais, de plus, ils sèment la confusion en utilisant ce concept dans des prémisses contradictoires ou refusent tout simplement d'en donner les balises principales. Le refus du gouvernement Bourassa de rendre publique l'étude effectuée par les fonctionnaires du gouvernement du Québec intitulée *La part du Québec dans les dépenses et les revenus du gouvernement fédéral de 1960-1961 à 1967-1968*, qui se penche sur les flux financiers entre les taxes et impôts du Québec envoyés à Ottawa et les sommes que cette dernière investit dans la province<sup>67</sup>, tend à contribuer à l'aspect électoraliste du concept. Est-ce que cette attitude est attribuable à l'optimisme caractéristique des libéraux ? Pourtant la confiance exprimée dans la collaboration et dans le fédéralisme en général aurait plutôt dû inciter le PLQ à se servir du document comme base. Ou est-ce dû au fait qu'ils estiment qu'il s'agit là d'une situation passée qui n'est plus d'actualité puisque des élus du Québec sont au pouvoir à Ottawa ? Nonobstant cela, Gérard D.-Lévesque, considère que la « coordination et la conjugaison » des politiques des deux ordres de gouvernements se montrent « extrêmement profitable pour le Québec ». Cette fois-ci, le ministre n'offre pas de détails grandiloquents, il se contente plutôt d'affirmer qu'il s'agit là d'une manifestation du fédéralisme rentable. Autre exemple, le député Jean Bienvenue se dit heureux qu'une

---

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 85, 10 novembre 1971, p.4167.

<sup>67</sup> Claude Morin, *op. cit.*, p.391. L'existence du document fut mise au jour par le quotidien *La Presse* le 26 septembre 1970. L'étude du ministère des Affaires intergouvernementales (dont Morin était le sous-ministre) débute lors du dernier mandat de Jean Lesage et se termine en mars 1970. Elle analyse les rapports financiers fédéraux-québécois selon trois méthodes de calcul. Parmi ces dernières, la méthode des « flux financiers » démontre que le Québec a payé au fédéral près d'un milliard de plus qu'il a retiré de dividendes durant la période. « Révélation : les détails du document "secret" sur le coût de l'indépendance du Québec », *La Presse*, 26 septembre 1970, p.A1-A2. Voir aussi Jean-Paul Desbiens, « Quoi de neuf? », *ibid.*, p.A4; Gilles Racine, « Le fédéralisme : le Québec n'y perd peut-être rien, mais il n'y gagne pas », *ibid.*, p.A7.

somme de 6 millions soit allouée par Ottawa pour la construction d'un navire et il assimile automatiquement cela à du fédéralisme rentable<sup>68</sup>. La palme de l'utilisation la plus loufoque de l'expression revient assurément au député Marcel Ostiguy qui affirme : « M. le Président, c'est curieux de voir nos collègues. Personnellement — je pense bien que c'est l'avis de tous les députés ministériels — je n'ai pas honte de dire que je suis libéral à Québec et libéral à Ottawa. C'est cela du fédéralisme rentable<sup>69</sup> ».

Certaines déclarations du premier ministre Bourassa sèment également la confusion. Alors qu'il énumère des mesures fédérales par lesquelles le Québec reçoit une plus grande part que sa proportion démographique, Bourassa déclare qu' « il ne s'agit pas, dans ces mesures, de favoriser le Québec ; il s'agit tout simplement de donner son dû au Québec<sup>70</sup> ». Si l'on considère la définition du mot rentable<sup>71</sup>, est-ce qu'obtenir simplement « son dû » peut être considéré comme étant véritablement profitable ? Bourassa ajoute, par la suite, que « le fédéralisme économique, le fédéralisme rentable, c'est de faire en sorte qu'on ait pas [*sic*] un taux de chômage plus élevé ou notablement plus élevé que chez nos voisins<sup>72</sup> ». En ce sens, il semblerait que ce type de fédéralisme échoue au Québec – et dans les provinces atlantiques – puisque le taux de non-emploi est largement supérieur que dans les autres régions du Canada, au premier chef chez le voisin immédiat du Québec, l'Ontario<sup>73</sup>.

Ce n'est pas avant le début du mois de mars 1971 que Bourassa ouvre une brèche dans le discours du PLQ à propos du fédéralisme rentable. Pour la première fois depuis

---

<sup>68</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 32, 4 mai 1971, p.1316.

<sup>69</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 85, 10 novembre 1971, p.4167.

<sup>70</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 10, 11 mars 1971, p.254-255.

<sup>71</sup> *Le Robert* définit l'adjectif rentable comme étant « Qui donne un bénéfice suffisant par rapport au capital investi » ou encore « Qui donne des résultats, vaut la peine ». [En ligne].

<sup>72</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 10, 11 mars 1971, p.254-255.

<sup>73</sup> En 1950, le Québec affichait un taux de chômage de 2% plus élevé que celui de l'Ontario (4.4% vs 2.4) et 1.8% plus élevé que la moyenne canadienne (3.6%). En 1960, la différence s'établit à respectivement 4% et 2% de plus. Pour 1970, les taux étaient respectivement de 7.0, 4.4 et 5.7 pour le Québec, l'Ontario et le Canada. En fait, pour la période 1950-1985, le Québec a toujours connu un taux de chômage d'au moins 2% plus élevé que l'Ontario à l'exception des années 1951 et 1952. Comparé à l'ensemble du Canada, le Québec a généralement affiché un taux de chômage d'au moins 1% de plus durant la même période. Source : Gérald Bernier et Robert Boily avec la participation de Daniel Salée, *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1986, p.238.

son arrivée au pouvoir, il trace une ligne à ne pas franchir quant à la distribution du pouvoir. Il affirme que « nous sommes pour le fédéralisme rentable, mais nous ne sommes pas pour le centralisme, même s'il était rentable<sup>74</sup> ». Plus encore, Bourassa estime que le niveau de « décentralisation [donne] le plus souvent la mesure de la qualité et de l'efficacité des politiques gouvernementales ». Un an plus tard, revenant à une définition plus classique de ce que constitue l'essence du fédéralisme en ce qui a trait à la séparation des pouvoirs, le premier ministre souligne la flexibilité du fédéralisme lui permettant d'épouser les réalités des sociétés et des collectivités en plus de rejeter le dogme que cette structure politique peut parfois engendrer<sup>75</sup>. Le chef libéral est lucide quant à l'impossibilité du Québec de réussir à faire triompher sa vision en faisant cavalier seul. C'est pourquoi il souhaite s'allier les autres premiers ministres provinciaux dans sa quête<sup>76</sup>. Par ailleurs, face aux pressions de l'opposition péquiste, Bourassa argue qu'il est erroné de monter aux barricades pour chaque secteur où le Québec est défavorisé par les investissements fédéraux. Il invite plutôt les critiques à faire un bilan qui prend en considération l'ensemble des secteurs afin de tirer une conclusion juste de la situation<sup>77</sup>. En fait, les libéraux ont tendance à tabler sur les aspects positifs plutôt que sur les irritants. Comme l'exprime Robert Bourassa en mars 1973 lors de la levée de rideau de la nouvelle session parlementaire :

[s]i nous croyons au fédéralisme, ce n'est pas en fonction du passé, mais en fonction de l'avenir. Nous voyons les relations économiques de plus en plus importantes qui existent à l'intérieur du Canada. Malgré que la situation dans tout régime fédéral comme dans n'importe quel régime et on sait ce qui arriverait si le Québec était indépendant – n'est pas toujours facile, on peut constater les gains importants qu'a faits le Québec [...] <sup>78</sup>.

Par ailleurs, au cours de l'année 1971, le vocable de « fédéralisme économique » tend à

---

<sup>74</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 16, 23 mars 1971, p.437.

<sup>75</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 1, 7 mars 1972, p.3-4.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 16, 23 mars 1971, p.438.

<sup>78</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 3, 21 mars 1973, p.68-69.

remplacer celui de « fédéralisme rentable » et est utilisé en complément (ou vice-versa) de la « souveraineté culturelle »<sup>79</sup>, concept que nous verrons dans une prochaine section.

### 2.2.2 Les communications, un objet de revendication majeur

L'année 1971 voit la question de la juridiction des communications prendre une tangente plus prononcée. Le développement de la technologie du câble vient créer une mésentente quant à ses implications constitutionnelles. Étant un domaine quasi inexistant lors de la rédaction de *l'AANB*, les communications sont devenues l'apanage de l'État fédéral au fil du temps en raison de sa prérogative sur les « pouvoirs résiduels ». Avec l'émergence de la télévision en Occident et la montée de la pensée néonationaliste au Québec, la recherche de la part du gouvernement québécois d'exercer une emprise plus prononcée sur le domaine des communications se manifeste<sup>80</sup>. Le ministre des Communications, Jean-Paul L'Allier, exprime la ferme volonté du gouvernement Bourassa d'obtenir gain de cause en raison du rôle névralgique joué par les médias de masse<sup>81</sup>. Selon lui, la mainmise du Québec sur la juridiction concernant les contenus communicationnels est « absolument essentielle au développement harmonieux du Québec<sup>82</sup> ». Il va même jusqu'à mettre sur un pied d'égalité les communications et les politiques sociales<sup>83</sup>.

La conception du fédéralisme que met de l'avant le ministre L'Allier dans ce contentieux est double. Après avoir fait part des responsabilités du gouvernement québécois dans ses champs de juridictions constitutionnels, il prône un fédéralisme

---

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Par exemple, le gouvernement unioniste réactive Radio-Québec en 1968.

<sup>81</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 62, 21 juin 1971, p.1683-1684.

<sup>82</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 79, 28 octobre 1971, p.3932-3933. Aussi, BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, « Compte rendu de la rencontre des ministres des Communications des gouvernements du Québec et d'Ottawa ainsi que du secrétariat d'État à Ottawa le 17 novembre 1971 », 1971, p.1.

<sup>83</sup> *Bibliothèque et archives nationales du Québec* [suit après BANQ], Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, « "La politique du Québec en matière de câble communautaire". Allocution de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, à l'occasion d'une session d'information de l'Institut Canadien d'éducation des adultes à Montréal le mercredi 7 avril 1971 », 1971, p.1.

flexible qui permettrait au gouvernement central d'établir des normes nationales ou de signer des ententes nationales, tout en permettant une latitude certaine aux États membres. Cela étant dit, le ministre met aussi de l'avant une approche collaborative entre l'État central et les provinces dans l'établissement des normes dites nationales<sup>84</sup>.

Les communications correspondent, de plus, à une revendication nationaliste de la part du gouvernement Bourassa et du ministre L'Allier en particulier. En mai 1971, ce dernier va s'opposer à la négociation à la pièce des compétences en matière de communications. Selon lui, les communications forment « un tout culturel et c'est l'infrastructure même de notre culture et de notre éducation, et [...] de notre spécificité québécoise<sup>85</sup> ». L'argumentation servant à justifier cette posture est précurseur de la thèse de Benedict Anderson à propos de la communauté imaginée<sup>86</sup>. L'Allier déclare à cet effet que « les communications, ce n'est plus uniquement les moyens de transport et les moyens de transmission. Cela va dans la vie de chaque citoyen, cela conditionne l'activité quotidienne de chaque citoyen et c'est non seulement l'image de ce que nous sommes, mais aussi un facteur de construction et d'affermissement de cette image<sup>87</sup> ». Plus globalement, L'Allier tient le flambeau de l'idéologie néonationaliste au sein des troupes libérales. Il se fait sans aucun doute l'héritier des ténors du « Maîtres chez nous » lorsqu'il déclare « le développement socio-économique, culturel et politique de la collectivité québécoise est d'abord et prioritairement une responsabilité de l'État provincial; en tout cas, c'est la conviction profonde de la très grande majorité des Québécois<sup>88</sup> ». Au début de l'année 1973, le ministre L'Allier et sa conception de la

---

<sup>84</sup> *Ibid.* Aussi, BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, « Compte rendu de la rencontre des ministres des Communications des gouvernements du Québec et d'Ottawa ainsi que du secrétariat d'État à Ottawa le 17 novembre 1971 », 1971, p.2.

<sup>85</sup> « Conférence de presse de M. Jean-Paul L'Allier, le vendredi 14 mai 1971 », 1971, BANQ, p.2-3. [En ligne].

<sup>86</sup> La thèse d'Anderson stipule que la diffusion de l'écriture, de la lecture et de la normalisation des normes langagières ont permis aux citoyens partageant des traits identitaires ethnoculturels de s'imaginer faire partie de la même communauté, même s'ils ne se rencontreront sans doute jamais. Benedict Anderson, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 2002, p.19-21.

<sup>87</sup> Jean-Paul L'Allier, « Conférence de presse de M. Jean-Paul L'Allier, le vendredi 14 mai 1971 », *loc. cit.* La juriste Eugénie Brouillet est sensiblement du même avis alors qu'elle écrit que « le domaine des communications est donc essentiel au développement et à la promotion d'une identité culturelle nationale ». Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p.249.

<sup>88</sup> « Allocution de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications devant l'International communication association, à Montréal, jeudi le 26 avril 1973 », 1973, BAN, p.3. [En ligne].

nation sont encore interpellés alors que le gouvernement fédéral via Radio-Canada tente d'implanter son bilinguisme institutionnel d'un océan à l'autre nonobstant les réalités régionales et nationales. Le projet d'implanter des stations de télévision et de radio là où se trouvent au moins 500 habitants anglophones heurte celui du gouvernement québécois qui souhaite faire du français la langue officielle du Québec<sup>89</sup>.

L'enjeu de la responsabilité sur la gestion du câble revient dans le décor lorsqu'on se retrouve devant la Cour suprême du Canada en 1974. Bien que le Québec soit appuyé dans sa position par la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, le plus haut tribunal de la fédération trancha en faveur du gouvernement central dans sa décision<sup>90</sup>. L'Allier reproche au projet de faire fi des rapports de force en faveur de la langue anglaise qui ont cours au Canada<sup>91</sup> et d'une façon encore plus importante sur le continent<sup>92</sup>. Il en a aussi contre l'idée qui résulterait d'un tel projet, soit d'avantager indûment<sup>93</sup> les services aux anglophones<sup>94</sup>. Finalement, le ministre estime qu'en souhaitant agir ainsi, *Radio-Canada* renie son historique de promotion de la culture francophone. En outre, il ne comprend pas comment on peut justifier cette politique qui se veut unificatrice de la fédération canadienne en voulant « accroître considérablement le danger culturel que confortent les Québécois en Amérique en augmentant artificiellement la pression culturelle et linguistique extérieure, mais déjà omniprésente au Québec<sup>95</sup> ». En définitive, le ministre L'Allier se fait le défenseur d'un fédéralisme plus classique dans lequel il y a collaboration, et non pas un fédéralisme de subordination entre les paliers de gouvernance. De même, dans son argumentaire, L'Allier appelle à un retour à l'esprit qui donna naissance à la « Confédération » en 1867<sup>96</sup>. Il souhaite, au

---

<sup>89</sup> BANQ, Fonds E5, 5509, 1998-06-007/1, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 21 février 1973 à 18.30 hres », 1973, p.2.

<sup>90</sup> Le résultat fut de 6 contre 3, les trois juges penchant du côté des provinces provenant tous du Québec. Ed Whitcomb, *op. cit.*, p.238.

<sup>91</sup> Jean-Paul L'Allier, « Le développement de Radio-Canada », Québec, S.I : S.I., s.n., 1975, BAN, p.11-12. [En ligne].

<sup>92</sup> *Ibid.*, p.13.

<sup>93</sup> Le ministre se montre très critique quant à la manière dont le fédéral et *Radio-Canada* comptabilisent les citoyens bilingues comme étant des ayants droit à des services anglophones.

<sup>94</sup> Jean-Paul L'Allier, « Le développement de Radio-Canada », *loc. cit.*, p.14, 17 et 20.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>96</sup> BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 1989-12-003 \ 10, « Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire », p. 3. Pour le politologue Peter Graefe, le choix de la fédération comme structure politique en 1867 était justement dans le but de permettre au

surplus, que le Québec soit partie prenante des décisions concernant les communications et le déploiement de la technologie du câble, en raison de son caractère éducatif et névralgique pour la culture québécoise<sup>97</sup>. Plus globalement, c'est la primauté législative du Québec en matière de communications et de culture que recherche le ministre L'Allier<sup>98</sup>, et ce, dans une perspective d'unité nationale canadienne<sup>99</sup>.

### 2.2.3 La « souveraineté culturelle »

Lors de son discours suivant son couronnement à titre de nouveau chef du PLQ, Robert Bourassa fait du développement économique l'axe principal de sa doctrine politique<sup>100</sup>, mais il n'évacue pas complètement l'aspect culturel. Lorsqu'il désire une plus grande présence de capitaux privés dans l'économie québécoise, ainsi qu'un apport accru des capitaux étrangers, il souligne toutefois que cet afflux ne doit pas se faire à n'importe quelle condition. Ces capitaux doivent « tenir compte de notre identité culturelle<sup>101</sup> » aux dires de Bourassa. L'idée d'amalgamer le maintien du lien fédératif et de le positionner comme garant de la pérennité de la culture québécoise prend plus de

---

Québec d'avoir les juridictions lui permettant d'assurer la survie du fait français en Amérique. Voir, Peter Graefe, *loc. cit.*, p.42. Aussi, Amélie Binette, « Le Québec et les conventions constitutionnelles : des garanties précaires dans un fédéralisme non écrit », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéralisme contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.435-436; Eugénie Brouillet, *La négation de la nation*, op. cit., p.197; Guy Laforest, *op. cit.*, p.53

<sup>97</sup> BANQ, « Séance d'information de Monsieur Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications », *loc. cit.*, p.13; Ministère des Communications du Québec, *Le Québec maître d'œuvre de la politique des Communications sur son territoire*, Éditeur officiel du Québec, 1973, p.84. Aussi, BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 2010-09-009 \ 5, « Déclaration du ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul l'Allier, à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications », 1973, p.4; BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 1989-12-003 \ 10, « Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire », *loc. cit.*, p. 2 et p.71.

<sup>98</sup>BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 1989-12-003 \ 10, « Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire », *loc. cit.*, p.1.

<sup>99</sup> BANQ, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 1989-12-003 \ 10, « Déclaration du ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul l'Allier, à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications », 1973, p.6; BAN, Fonds E10, Fonds Ministère des Communications, 1989-12-003 \ 10, « Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire », *loc. cit.*, p.90.

<sup>100</sup> Mais aussi un peu plus tard, voir Robert Bourassa, *Bourassa Québec!*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1970, p.11.

<sup>101</sup> Robert Bourassa, « Discours de Robert Bourassa, 17 janvier 1970 », discours prononcé lors du Congrès à la chefferie du Parti libéral du Québec au Colisée de Québec le 17 janvier 1970, BAN, p.17-18. [En ligne].

place dans le discours libéral à partir de l'année 1971. Dans son allocution lors du « débat » à la suite du discours inaugural de la deuxième session parlementaire en février 1971, le premier ministre Bourassa déclare que :

le fédéralisme canadien doit tenir compte autant des impératifs nécessaires au développement économique du Québec qu'au caractère culturel distinct de la société québécoise [...] Nous croyons en la possibilité d'une véritable affirmation de notre identité culturelle dans le régime fédéral. Affirmation culturelle, c'est-à-dire maîtrise par le Québec et des moyens financiers et des compétences constitutionnelles, qui lui permettront de promouvoir l'avenir culturel des Québécois<sup>102</sup>.

Cette émergence du « culturel » dans le discours « bourassien » est rendue possible en raison du fait que l'aspect économique du fédéralisme – sur laquelle le gouvernement Bourassa a tablé pour l'essentielle de l'année précédente – a porté des dividendes<sup>103</sup>. En lien avec cette nouvelle posture, le gouvernement Bourassa adopte des décisions de plus en plus nationalistes. En ce sens, nous entendons des politiques qui rompent avec un libéralisme orthodoxe. Légiférer en matière de langue et tenir fermement position quant à la primauté législative du Québec en matière de politiques sociales et communicationnelles constituent des mesures nationalistes. Surtout lorsque ces décisions sont justifiées par la volonté de préserver et de favoriser l'épanouissement d'une culture particulière. Bourassa se perçoit ainsi comme le « seul chef de gouvernement francophone en Amérique du Nord<sup>104</sup> » qui a la lourde responsabilité d'assurer la survie culturelle des Canadiens français<sup>105</sup>. On perçoit ainsi un retour d'une caractéristique phare de l'ancien nationalisme canadien-français, à savoir la survivance culturelle. Toutefois, le discours du PLQ est résolument ancré dans la modernité.

---

<sup>102</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 1, 23 février 1971, p.8.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> Voir notamment : BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 1, 23 février 1971, p.48. Aussi, BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 1, 21 décembre 1971, p.5546.

<sup>105</sup> Pierre-L. O'Neill, « La souveraineté culturelle dans un fédéralisme économique : "Une question de vie ou de mort" pour le Québec, selon Bourassa », *Le Devoir*, 15 février 1971, p.2.

Quelques mois plus tard, au sujet des débats entourant la Conférence de Victoria, il ajoute que « le domaine culturel [...] dépasse une simple formule d'amendement<sup>106</sup> ». La raison en est que les phénomènes qui traversent l'Occident rendent plus précaire la « sécurité culturelle » du Québec<sup>107</sup>. Néanmoins, Bourassa semble plutôt rechercher des « arrangements et amendements nécessaires » plutôt qu'une vaste réforme constitutionnelle<sup>108</sup>. En décembre 1972, dans une entrevue exclusive au *Soleil*, le premier ministre affirme que : « l'objectif prioritaire de mon gouvernement sera maintenant d'assurer la sécurité culturelle des Québécois. Il faut que le Québec réalise son indépendance culturelle à l'intérieur d'un fédéralisme économique<sup>109</sup> ». Le règlement de la question linguistique et du litige avec le fédéral à propos de l'allocation des ressources financières seraient les deux piliers pouvant permettre d'atteindre ce but selon lui<sup>110</sup>. Et ce, quitte à « amincir le lien fédéral » afin de permettre aux francophones de contrôler le gouvernement du seul État nord-américain où ils sont majoritaires<sup>111</sup>. Dans cette même entrevue, Bourassa atteste que c'est « sa lucidité politique » qui l'oblige à adopter une posture constitutionnelle qu'il qualifie d'autonomiste<sup>112</sup>. Une semaine plus tard, lorsque questionné en Chambre par le chef parlementaire du PQ, Camille Laurin, Robert Bourassa estime que son gouvernement a déjà posé bon nombre de gestes rapprochant le Québec de son autonomie ou de sa souveraineté culturelle. Il ne ferme cependant pas la porte à la recherche de garanties constitutionnelles afin de rendre plus immuables ses actions<sup>113</sup>.

Dans son discours « en réplique » au discours inaugural de la quatrième session en mars 1973, Bourassa développe davantage ce que constitue la « souveraineté culturelle ». Après avoir présenté la souveraineté-association du PQ comme illusoire et inutile, le chef

---

<sup>106</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 37, *Commission permanente de la Constitution, sujet : Conférence de Victoria (1)*, 18 mai 1971, p.B-1299.

<sup>107</sup> *Ibid.* Lire les débuts de l'ouverture des frontières et de la mondialisation telle que nous la connaissons aujourd'hui.

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> Jean-Claude Picard, « Robert Bourassa veut que le Québec réalise son indépendance culturelle », *Le Soleil*, 5 décembre 1972, p.1.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> Jean-Claude Picard, « Après la faillite du fédéralisme rentable, la thèse du "provincial power" », *Le Soleil*, 5 décembre 1972, p.18.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 87, 12 décembre 1972, p.3108.

libéral affirme que « sa » souveraineté, à l'intérieur du régime fédéral canadien, permettrait au Québec d'« avoir toutes les relations que nous voulons avec les pays francophones du monde<sup>114</sup> ». Si les communications prennent une dimension plus importante dans les revendications du gouvernement Bourassa, c'est parce que ce dernier les lie étroitement à la culture et, par conséquent, à l'épanouissement culturel des Québécois<sup>115</sup>. Une fois de plus, l'argument du « seul gouvernement francophone en Amérique » est de nouveau mobilisé afin de ne « pas abandonner à d'autres la responsabilité de promouvoir, dans le respect des droits de la minorité, le progrès de la langue et de la culture française que partagent plus de 80% de ses citoyens et qui constituent la caractéristique dominante de la personnalité québécoise à l'intérieur du Canada<sup>116</sup> ».

Dans la première partie du premier mandat de Robert Bourassa, les questions économiques prennent incontestablement le dessus, comme en témoigne le choix des militants libéraux qui optent pour le candidat de l'économie en la personne du député de Mercier. Ce prisme est synthétisé par l'utilisation récurrente du « fédéralisme rentable ». En revanche, au cours de la deuxième portion, le PLQ se fait de plus en plus le promoteur d'un fédéralisme multinational en accordant plus d'importance aux enjeux culturels dont le cadre fédéraliste canadien devrait pouvoir favoriser le développement. Dans cet optique, il délaisse quelque peu les questions économiques afin de chercher à rapprocher le Québec de son autonomie culturelle.

### 2.3 L'application du fédéralisme

Pour paraphraser l'adage, il y a une différence entre la théorie et la pratique. Après avoir dressé un éventail des aspects plus théoriques de la conception du fédéralisme au PLQ dans la section précédente, nous allons nous pencher sur trois

---

<sup>114</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 3, 21 mars 1973, p.69.

<sup>115</sup> Paraphrase des propos émis par le Lieutenant-gouverneur lors du discours inaugural. BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 1, 15 mars 1973, p.1.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p.3.

moments cruciaux quant à l'application du fédéralisme tel que conçu par le gouvernement libéral de Robert Bourassa. La Crise d'octobre, la conférence devant déboucher sur l'adoption de la *Charte de Victoria* ainsi que l'adoption par le Parlement fédéral de la *Politique du multiculturalisme* constituent trois événements lors desquels les théories fédératives furent soumises à la réalité « de l'action ». Ainsi donc, nous cherchons à voir et comprendre comment se sont articulés et déployés ces théories et comment à réagit le gouvernement Bourassa.

### 2.3.1 Octobre 70 : une acceptation de la dynamique fédérative

La crise politico-terroriste qui secoue le Québec – et le Canada – au cours du mois d'octobre 1970 offre un terrain où les conceptions du fédéralisme peuvent s'exprimer. Depuis le début des années 1960, le Front de libéral du Québec (FLQ) posait des bombes en visant essentiellement des symboles du colonialisme anglophone au Québec. La tension monte d'un cran le 5 octobre 1970 alors qu'une cellule du FLQ enlève un diplomate britannique. Puis, le 10 octobre, un autre regroupement felquistes enlève le ministre Pierre Laporte. L'enlèvement d'un collègue jumelé aux pressions exercées par seize personnalités<sup>117</sup> qui implore le gouvernement québécois à négocier avec les terroristes, exacerbe la pression mise sur le gouvernement Bourassa. C'est dans ce contexte que le gouvernement Bourassa demande au gouvernement fédéral d'invoquer la *Loi sur les mesures de guerre* et qui a pour effet de déployer des milliers de soldats dans les rues de Montréal<sup>118</sup> et de résulter en l'emprisonnement d'environ 500 personnes<sup>119</sup>. Ce déploiement de militaires sur le territoire québécois et plus particulièrement la teneur exagérée de la loi fédérale soulève la question de la légitimité des ordres de gouvernement de la fédération et aussi de leur hiérarchisation.

Alors que le nouveau premier ministre du Québec se fait reprocher d'être à la

---

<sup>117</sup> Au nombre desquelles se retrouvent notamment le chef du PQ René Lévesque, le directeur du *Devoir* Claude Ryan et les présidents des trois centrales syndicales.

<sup>118</sup> Louis Fournier, *FLQ : histoire d'un mouvement clandestin*, Outremont, Lanctôt éditeur, 1998, p.486-487.

<sup>119</sup> Manon Leroux, *Les silences d'octobre*, Montréal, VLB éditeur, 2002, p.15.

merci des vues du gouvernement fédéral qui a invoqué la *Loi sur les mesures de guerre*, Robert Bourassa se fait un point d'ordre de se présenter comme le véritable chef de l'État québécois. C'est dans cette perspective qu'il clame avec véhémence que c'est à sa demande et celles de certains de ses ministres qu'Ottawa a envoyé les forces armées dans les rues de Montréal<sup>120</sup>. En ce sens, il nie explicitement que Marc Lalonde, alors proche conseiller de Pierre Elliott Trudeau, l'aurait fortement incité et dirigé à écrire une lettre au premier ministre fédéral afin que ce dernier invoque la *Loi sur les mesures de guerre*<sup>121</sup>. Bourassa reconnaît malgré tout, au nom de l'appartenance du Québec au Canada, qu'il est normal qu'un membre du gouvernement fédéral ait été présent à la réunion spéciale du Conseil des ministres<sup>122</sup>.

Pour sa part, le ministre de la Justice Jérôme Choquette se montre plus nuancé alors qu'il met de l'avant le haut niveau de collaboration qui a régné entre les deux ordres de gouvernement lors des négociations avec les ravisseurs de James Richard Cross<sup>123</sup>. En fait, Choquette voit dans les pouvoirs d'urgence, un excellent exemple de la répartition du pouvoir inhérente au fédéralisme. Il propose une formule dans l'esprit de la répartition des responsabilités constitutionnelles qui créerait une dynamique typiquement fédérative alors que la demande pour enclencher le processus de restriction des libertés individuelles devrait émaner d'une province afin que le fédéral instaure les pouvoirs d'urgence<sup>124</sup>.

Le ministre de l'Éducation Guy Saint-Pierre (Verchères) abonde dans le même sens. Pour lui, le gouvernement Bourassa a agi de manière exemplaire. Saint-Pierre déclare que les membres du gouvernement reprendraient les mêmes décisions un mois plus tard et de manière solidaire. Il affirme également que les troupes de Bourassa ont agi en accord avec les principes fédératifs. Selon lui, à ce moment, le gouvernement québécois a pu opérer selon l'étendue de ses compétences, tout en démontrant une indépendance par rapport aux vues du gouvernement fédéral. Cet épisode singulier a

---

<sup>120</sup> Robert Bourassa, « Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le jeudi le 29 octobre 1970 », 1970, BAN, p.23. [En ligne].

<sup>121</sup> *Ibid.*, p.29. [En ligne].

<sup>122</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 25, 12 novembre 1970, p.1535.

<sup>123</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 28<sup>e</sup> législature, première session, no. 26, 13 novembre 1970, p.1557.

<sup>124</sup> Jérôme Choquette, « Conférence de presse de Me Jérôme Choquette, le mardi 3 novembre 1970 », 1970, BAN, p.2-3. [En ligne].

démontré, aux dires du ministre Saint-Pierre, qu'une collaboration était possible entre les différents paliers de gouvernement<sup>125</sup>.

De manière similaire, certains députés acceptent totalement la dynamique qui s'opéra au mois d'octobre 1970 en justifiant leur appel à l'aide lancée à Ottawa. François Cloutier est des plus limpides lorsqu'il estime « parfaitement établie » le recours à la *Loi sur les mesures de guerre*<sup>126</sup>. Il ajoute qu'« en tant que témoin de ces événements, je puisse dire que le Québec n'a jamais abdiqué la moindre de ses responsabilités ». En ce sens, il affirme qu'en aucun cas une subordination du Québec par Ottawa ne s'est effectuée à ce moment. Il voit dans tout cet épisode une manifestation saine du fédéralisme<sup>127</sup>. De plus, il tend à minimiser les récriminations de ceux voyant cette loi comme une mesure excessive. Le député estime que ce n'est que « quelques intellectuels plus ou moins frustrés [qui] invoquent la perte des droits civils comme si notre collectivité en étant profondément menacée <sup>128</sup>».

Il faut dire que les membres du gouvernement n'auraient pas bénéficié de rigoureuses sources d'informations<sup>129</sup>. Ce qui eut pour effet de déformer certains aspects de la réalité comme en témoigne l'ancien ministre William Tetley. Ce dernier écrit en 2010 que le gouvernement pensait qu'il y avait entre 2000 et 3000 suspects impliqués dans les actes terroriste<sup>130</sup>. Ce qui fut démontré comme étant largement exagéré<sup>131</sup>. Cet épisode est ambigu dans la gouvernance fédéraliste de Robert Bourassa. Selon ce dernier, le gouvernement québécois n'aurait pas abandonné ses responsabilités à l'État fédéral à ce moment. Ce qui correspond à l'approche collaborative que les troupes de Bourassa souhaitent mettre en application. Cependant, dans l'opinion publique la Crise d'octobre est généralement perçue comme étant une subordination du gouvernement provincial par l'État central et d'une certaine manière d'un accro à l'esprit du fédéralisme.

<sup>125</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 20, 19 novembre 1970, p.1646.

<sup>126</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 28, 18 novembre 1970, p.1631.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p.1632.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p.1632.

<sup>129</sup> Claude Castonguay, *Mémoires d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Boréal, 2005, p.81-84.

<sup>130</sup> William Tetley, *The October Crisis, 1970: an insider's view*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p.24 et p.29.

<sup>131</sup> Voir notamment, Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, p.77

### 2.3.2 Une position ferme : la sécurité sociale et la Charte de Victoria

Le membre du cabinet Bourassa qui exprime le plus de reproches à l'égard de l'application du fédéralisme par Ottawa est sans contredit le ministre de la Santé et ministre de la Famille et du Bien-être social, Claude Castonguay. Ce dernier critique particulièrement la rigidité des programmes développés par le gouvernement fédéral, même dans des domaines qui sont explicitement de juridiction provinciale<sup>132</sup>. Au printemps 1971, le ministre réitère à plusieurs reprises la nécessité, pour le Québec, d'obtenir « la primauté législative » en matière de sécurité du revenu. Pour Castonguay, cette vision s'inscrit tout à fait dans le caractère du fédéralisme<sup>133</sup>. Ce caractère fédératif s'exprime notamment par l'ouverture de la part du gouvernement québécois à ce qu'Ottawa participe financièrement à la prestation de divers services médicaux<sup>134</sup>. Ses prises de position constituent un prélude à l'importante conférence constitutionnelle qui se tient à Victoria en juin de la même année. La Charte de Victoria proposée par le gouvernement Trudeau prévoyait en somme moderniser la Constitution canadienne. On y propose entre autres de rapatrier la Constitution en sol canadien; de s'entendre sur des formules d'amendement permettant aux membres de la fédération de modifier celle-ci sans devoir passer par Londres; ainsi que de revoir les politiques sociales<sup>135</sup>.

Le rejet de la Charte de Victoria de la part du gouvernement de Robert Bourassa marque un certain assouplissement de l'adhésion tous azimuts du PLQ au fédéralisme canadien. Dans les faits, la position ferme quant à la politique sociale, qui sera la pierre d'achoppement, est beaucoup plus attribuable au ministre Castonguay qu'au premier ministre Bourassa. Comme le rapporte Claude Morin, même les négociateurs fédéraux

---

<sup>132</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, première session, no. 42, 11 décembre 1970, p.2199.

<sup>133</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 54, 9 juin 1971, p.2280.

<sup>134</sup> La dentisterie et l'optométrie notamment. BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 56, 11 Juin 1971, p.2415-1416.

<sup>135</sup> Gouvernement du Canada, « Conférence constitutionnelle de Victoria (1971), du 14 au 16 juin », Affaires intergouvernementales, [en ligne] : <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/conference-constitutionnelle-victoria-1971.html>.

parlaient de la position québécoise comme de la « *Mr. Castonguay's proposal* »<sup>136</sup>. Cela était motivé autant par la vigueur du ministre que par la nonchalance du premier ministre à ce sujet, et ce, malgré les affirmations faites en public<sup>137</sup>. De plus, aux dires de Marc Lalonde, Bourassa était en faveur de l'entente avant l'ouverture de la conférence<sup>138</sup>. Néanmoins, Bourassa déclarait, en commission parlementaire avant la tenue de la conférence – qui devait permettre au Canada de rapatrier sa Constitution et trouver un accord quant à une formule d'amendement<sup>139</sup> –, qu'au-delà de la question sociale et sur le plan strictement législatif, il fallait voir dans la réticence du Québec à accepter la proposition de charte un questionnement quant au pouvoir fédéral de dépenser<sup>140</sup>. Cet enjeu brime l'autonomie des États à édifier des politiques dans leurs propres champs de compétence, comme le souligne la juriste Eugénie Brouillet<sup>141</sup>

Au sein du Conseil des ministres, la proposition fédérale est très loin d'obtenir un accueil dithyrambique comme en fait preuve le mémoire des délibérations du 26 mai 1971. Ce document fait mention de plusieurs « réticences » qui sont exprimées « principalement en ce qui concerne le préambule, les droits linguistiques, pour ce qui touche la langue d'enseignement, la composition de la Cour suprême et les relations internationales<sup>142</sup> ». Une semaine plus tard, Bourassa va jusqu'à inclure la demande d'annuler la *Conférence de Victoria* ou refuser d'y participer parmi les options qu'il propose à son caucus en réaction aux chances « très limitées » d'arriver à une entente concernant la politique sociale<sup>143</sup>. Le lendemain, le 2 juin, le Conseil exécutif se penche

<sup>136</sup> Claude Morin, *op. cit.*, p.411; Aussi, Claude Castonguay, *op. cit.*, p.90-95.

<sup>137</sup> Claude Morin, *op. cit.*, p.413.

<sup>138</sup> Cité dans Marie Grégoire et Pierre Ginse (dir.), *Robert Bourassa et nous : 45 regards sur l'homme et son héritage politique*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2019, p.44-46. Pour sa part, Claude Castonguay affirme qu'il avait réussi à convaincre les autres provinces canadiennes de s'opposer à ce que le fédéral s'arroge les pouvoirs en matière de la santé. Ce front commun aurait duré jusqu'à la veille de la conférence alors que Trudeau aurait organisé une excursion en bateau lors de laquelle il aurait menacé les provinces de leur retirer plusieurs transferts de fonds. Propos recueillis dans *ibid.*, p.119.

<sup>139</sup> Réal Bélanger *et al.*, *Les grands débats parlementaires, 1792-1992*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p.32.

<sup>140</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 37, *Commission permanente de la Constitution, sujet : Conférence de Victoria (1)*, 18 mai 1971, p.B-1282.

<sup>141</sup> Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p.287.

<sup>142</sup> BANQ, Fonds E5, 5104, 1996-01-007/2, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 26 mai 1971 à 8 heures p.m. sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa. », 26 mai 1971, p.3-4.

<sup>143</sup> BANQ, Fonds E5, 5115, 1996-01-007/2, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 1<sup>er</sup> juin 1971 à 10h30 heures p.m. sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa. », 1<sup>er</sup> juin 1971, p.6-7.

sur la stratégie à adopter à Victoria. L'on privilégie l'approche positive et l'on propose de mettre l'emphase sur le « fédéralisme décentralisé plutôt que dans une perspective nationaliste<sup>144</sup> ». Tout ceci afin de ne pas encourager le PQ et les mouvements nationalistes au Québec. Lors de cette même séance, Bourassa dit « qu'il serait enclin à accepter l'ensemble des propositions soumises par le gouvernement canadien si ce dernier accepte l'amendement proposé par le Québec à l'article 94 A<sup>145</sup> ». Il propose d'accepter conditionnement les offres fédérales puis de faire connaître les exigences du Québec en matière de sécurité sociale<sup>146</sup>. Le procès-verbal de cette rencontre permet de mettre au jour la pluralité des opinions en présence dans le caucus. L'éventail des positions qui y sont manifestées vont de l'acceptation résignée jusqu'à la priorité envers les envers la poursuite des positions constitutionnelles du Québec<sup>147</sup>.

Dans son discours lors de l'ouverture de la conférence constitutionnelle, Bourassa inscrit sa position dans la continuité historique des demandes québécoises en ce qui a trait à la volonté de la part du Québec que l'édifice constitutionnel soit revu. Il appuie sa position en vertu du besoin de rendre la constitution plus moderne et plus apte à répondre

---

<sup>144</sup> BANQ, Fonds E5, 5116, 1996-01-007/2, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 2 juin 1971 à 8h30 heures p.m. sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa. », 2 juin 1971, p.2.

<sup>145</sup> L'article 94A de la Constitution canadienne stipule que « le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris des prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières ». Source : Gouvernement du Canada, « Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 », Ministère de la Justice, 2020, [En ligne, Url : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-4.html>]. On comprend qu'il y a litige dans la perspective où le gouvernement québécois cherche à être le maître d'œuvre d'une politique sociale globale. En ce sens, le gouvernement Bourassa voulait que l'État central consulte les provinces avant de déposer un projet de loi touchant aux domaines suivants : « a) les allocations familiales; b) les allocations pour la formation de la main-d'œuvre; c) le supplément de revenu garanti en raison de l'âge; d) les allocations aux jeunes et les allocations sociales; e) l'assurance-chômage; f) les pensions de vieillesse et des prestations additionnelles aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge ». Également, le Québec voulait que l'article 94A stipule que les lois adoptées par Ottawa ne peuvent porter atteinte aux lois provinciales touchant les sous-paragraphes d, e et f. Aussi, on prône l'adoption d'une dynamique de collaboration dans laquelle les provinces ont le choix d'appliquer les politiques fédérales et dans laquelle si elles refusent, elles auraient droit à une compensation financière. Source : [pas officiellement d'auteur, en collaboration avec Jean-Louis Roy], *Charte de Victoria (Charte constitutionnelle canadienne 1971)*, Québec, S.I. : s.n., 1987, p.8-9.

<sup>146</sup> BANQ, Fonds E5, 5116, 1996-01-007/2, « Notes personnelles sur les délibérations du Conseil des ministres. Séance du 2 juin 1971. », 3 juin 1971, p.1. Et BANQ, Fonds E5, 5135, 1996-01-007/2, « Mémoire des délibérations du Conseil exécutif, séance du 21 juin 1971 à 10 hres p.m. sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 21 juin 1971, p.1-2.

<sup>147</sup> BANQ, Fonds E5, 5135, 1996-01-007/2, « Mémoire des délibérations du Conseil exécutif, séance du 21 juin 1971 à 10 hres p.m. sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 21 juin 1971, p.1-3.

aux besoins actuels de la population<sup>148</sup>. Dans une perspective plus *québécocentriste*, le premier ministre allègue que la révision constitutionnelle devrait permettre « d’assumer le mieux-être de sa population » ainsi que de permettre de favoriser plus efficacement l’épanouissement de sa culture particulière<sup>149</sup>. Par ailleurs, Bourassa se fait le promoteur d’un fédéralisme marqué par la décentralisation<sup>150</sup>. Dans cette allocution qui se veut moins partisane que les échanges en Chambre, il met plus d’emphase sur la volonté de préserver le caractère culturel distinct du Québec<sup>151</sup>.

Dans les faits, la position de Bourassa marque une rupture avec le positionnement de ses prédécesseurs dans le sens où le « statut particulier » est définitivement mis de côté, en particulier lorsqu’il affirme que « nos propositions établissent clairement qu’aucun privilège particulier ne doit être consenti à une province ou à une autre<sup>152</sup> ». Il s’agit, en outre, d’une affirmation ambiguë puisque Bourassa cherche à obtenir des moyens permettant à l’État québécois d’avoir des pouvoirs plus prononcés que les autres provinces canadiennes en matière de politique sociale et culturelle. En fait, ce que met de l’avant Bourassa c’est un fédéralisme asymétrique à la pièce dans lequel les provinces seraient libres de prendre leurs responsabilités constitutionnelles ou de les délaisser au profit du gouvernement central<sup>153</sup>.

Au lendemain de l’échec de la *Charte de Victoria* en raison du refus du Québec d’accepter intégralement les propositions fédérales, Robert Bourassa réitère malgré tout son adhésion au fédéralisme. Il sent le besoin de rappeler que « le fédéralisme constitue pour les Québécois le meilleur moyen d’atteindre leurs objectifs économiques, sociaux et culturels<sup>154</sup> ». De plus, le premier ministre du Québec estime que le mandat qu’il a reçu

<sup>148</sup> Québec (Gouvernement), Premier ministre (1970-1976 : Bourassa), « Déclaration du premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, lors de l’ouverture le 14 juin 1971 de la Conférence constitutionnelle de Victoria. », Déclaration, 1971, BAN, p.1-2. (En ligne) ; Aussi, Robert Bourassa, *Gouverner le Québec, op. cit.*, p.92.

<sup>149</sup> Québec (Gouvernement), Premier ministre (1970-1976 : Bourassa), « Déclaration du premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, lors de l’ouverture le 14 juin 1971 de la Conférence constitutionnelle de Victoria. », *loc. cit.*, p.2.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p.6-7.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>153</sup> Michel Roy et Pierre-L. O’Neill, « Robert Bourassa : l’échec de Victoria appelle une autre stratégie : résoudre un à un des problèmes concrets... Une entrevue de Michel Roy et Pierre-L. O’Neill », *Le Devoir*, 15 septembre 1971, p.6.

<sup>154</sup> BAN, *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 2, 23 juin 1971,

en avril 1970 l'engage à « renforcer le fédéralisme canadien », de même qu'à rechercher sa décentralisation et de faire en sorte que la diversité des régions de la fédération soit reflétée<sup>155</sup>. Bourassa explique son refus de ratifier l'accord en raison du transfert de pouvoir qui s'opérerait – faisant passer une bonne part du pouvoir politique vers le pouvoir judiciaire<sup>156</sup>. En plus, le chef du PLQ reproche à l'entente d'entretenir l'ambiguïté quant à la sécurité sociale. La vision sociétale de Pierre Elliot Trudeau (notamment la « société juste ») jumelée à un souci d'unité nationale incite le gouvernement fédéral à s'immiscer dans les domaines de la politique sociale qui sont pourtant de compétence des provinces selon la Constitution canadienne. Comme le disent les politologues André Lecours et Geneviève Nootens : « les politiques sociales représentent un terrain fertile pour l'articulation de valeurs et de priorités communes; elles peuvent de ce fait devenir des symboles nationaux fondamentaux<sup>157</sup> ». On comprend donc pourquoi ce domaine cause des tensions entre les deux gouvernements. L'énoncée de Bourassa laisse entendre que ce dernier aspect rend le gouvernement québécois rébarbatif à conclure une entente<sup>158</sup>.

Cette prise de position est conséquente avec les affirmations précédentes de Bourassa qui ne considérait pas l'implication financière directe du fédéral dans la sécurité sociale comme un anathème<sup>159</sup>. De plus, la moitié du Conseil des ministres s'opposait à la proposition fédérale aux dires de Jean-Paul L'Allier<sup>160</sup>. L'opinion publique était elle aussi très réticente à accepter les propositions de Victoria<sup>161</sup>. L'éditorialiste du *Devoir* et futur

p.2738-2739.

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> Gilles Lesage, « Une décision que l'opposition s'est empressée d'enterrer », *Le Devoir*, 25 juin 1971, p.1.

<sup>157</sup> André Lecours et Geneviève Nootens, « Introduction : comprendre le nationalisme majoritaire », dans Alain-G. Gagnon, André Lecours et Geneviève Nootens (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire et pouvoir*, Montréal, Québec-Amérique, 2007, p.39-40. Aussi, Gilles Bourque et Jules Duchastel, *L'identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1992, p.60.

<sup>158</sup> Gilles Bourque et Jules Duchastel, *ibid.*

<sup>159</sup> Robert Bourassa, « Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le jeudi 11 février 1971 », Conférence de presse, 1971, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, p.30. [En ligne].

<sup>160</sup> Jean-Paul L'Allier et Gilles Gallichan, *Le relais : mémoires inachevés*, Québec, Septentrion, 2019, p.160.

<sup>161</sup> Marc Laurendeau, « La persistance de l'enjeu constitutionnel », dans Guy Berthiaume et Claude Corbo (dir.), *La révolution tranquille en héritage*, Montréal, Boréal, 2011, p.199; Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p.201; Antoine Brousseau Desaulniers, *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016 p.40-41.

chef du PLQ, Claude Ryan, reproche à la proposition fédérale d'être ambiguë, voire même d'ouvrir la porte à des « dédoublements ruineux qui sont à l'origine du malaise ». Il reproche aussi à la Charte de ne pas laisser assez de place à la négociation entre les partenaires<sup>162</sup>. Pour le président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, François-Albert Angers, l'acceptation de l'accord et la latitude qu'elle donnerait au gouvernement fédéral irait à l'encontre des positions défendues par les prédécesseurs de Bourassa, à savoir les premiers ministres du Québec de Duplessis à Bertrand<sup>163</sup>. Le monde syndical n'est pas en reste alors qu'un front commun se forme afin que le gouvernement Bourassa mandate la commission parlementaire de la constitution de se pencher sur la question plutôt que de donner son aval à l'accord<sup>164</sup>. L'échec de juin 1971 aura aussi comme incidence de détourner Robert Bourassa de la recherche d'une refonte constitutionnelle majeure au profit d'arrangements législatifs et administratifs<sup>165</sup>.

### 2.3.3 L'opposition au multiculturalisme : une affirmation d'un modèle québécois

En octobre 1971, le gouvernement fédéral mené par Pierre Elliott Trudeau adopte une politique de multiculturalisme qui met officiellement fin à la théorie des deux peuples fondateurs, visant ainsi à ce qu' « il ne saurait y avoir de primauté des cultures canadienne-anglaise ou française au Canada<sup>166</sup> ». Pour le premier ministre Trudeau, « le principe de multiculturalisme garantissait que ni les modes de vie ni les intérêts des descendants des colons anglais et des colons français n'ailleraient être privilégiés<sup>167</sup> ». Un des champs d'action de cette politique est d' « appuyer le développement culturel des

---

<sup>162</sup> Claude Ryan, « L'inacceptable échéance du 28 juin », *Le Devoir*, 18 juin 1971, p.4.

<sup>163</sup> Auteur inconnu, « F.-A. Angers : non à la solution de Victoria », *Le Devoir*, 21 juin 1971, p.3.

<sup>164</sup> Le regroupement comprend entre autres la CSN, la CEQ et le NPD-Québec. Gilles Lesage, « Un front commun contre l'ultimatum de Victoria. L'opposition s'organise », *Le Devoir*, 22 juin 1971, p.1.

<sup>165</sup> Michel Roy et Pierre-L. O'Neill, « Robert Bourassa : l'échec de Victoria appelle une autre stratégie : résoudre un à un des problèmes concrets... Une entrevue de Michel Roy et Pierre-L. O'Neill », *loc. cit.*, p.1.

<sup>166</sup> Michel Sarra-Bournet et Gilles Laporte, *L'autre 150<sup>e</sup>*, Montréal, Québec-Amérique, 2017, p.59.

<sup>167</sup> Cité dans Will Kymlicka, *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003 p.90-91.

groupes ethnoculturels<sup>168</sup> ». Cette politique place le gouvernement Bourassa dans une périlleuse position puisqu'elle heurte de plein fouet sa conception du Canada, mais également sa manière de juguler la diversité et sa stratégie d'intégration des nouveaux arrivants.

Selon le ministre Castonguay, en adoptant une politique de multiculturalisme, le gouvernement Trudeau détourne l'esprit qui a mené à la création de la Commission Laurendeau-Dunton<sup>169</sup>. Cela rejoint l'analyse du politologue Kenneth McRoberts pour qui la Commission était formelle quant à l'existence au Canada de deux cultures auxquelles les Néo-Canadiens devraient s'intégrer<sup>170</sup>. Dans une réunion du Conseil des ministres, Claude Castonguay se questionne par ailleurs sur la faisabilité de l'application d'une telle politique au Québec<sup>171</sup>. Directement impliqué de par sa fonction de ministre des Communications, Jean-Paul L'Allier propose pour sa part que le gouvernement du Québec saisisse l'occasion afin d'établir lui-même sa politique culturelle<sup>172</sup>.

Pour le premier ministre du Québec, « la position prise par le gouvernement fédéral [met] en relief, d'une façon particulière, la nécessité pour le Québec d'assurer son autonomie culturelle<sup>173</sup> ». Robert Bourassa note le changement important qu'implique la politique de multiculturalisme et estime que cela amènera le gouvernement québécois à jouer un rôle plus prononcé dans la francophonie canadienne<sup>174</sup>. En ce sens, des ressources accrues seront nécessaires à l'État québécois. De plus, il estime que la distinction que fait le gouvernement central entre la langue et la culture devra être

---

<sup>168</sup> *Ibid.*, p.27.

<sup>169</sup> Pour rappel, la Commission « voulait, aux dires de l'historienne Valérie Lapointe-Gagnon, susciter un dialogue à l'échelle nationale pour que les communautés culturelles formant le Canada puissent se rencontrer et débattre de leurs relations présentes afin de pouvoir les conjuguer au futur ». De plus, « elle aspirait également à déterminer jusqu'à quel point l'égalité existe entre les deux peuples fondateurs et comment celle-ci peut-être mieux réalisée. » Pour l'historienne, cette commission officialisa le concept de « deux peuples fondateurs ». Valérie Lapointe-Gagnon, « La Commission aux voix discordantes : la Commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton et l'exercice de pression des Ukrainiens et des "séparatistes" québécois, 1963-1971 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe*, Québec, Septentrion, 2014, p.294-295.

<sup>170</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p.167 et p.173.

<sup>171</sup> BANQ, Fonds du Conseil exécutif, E5, « Mémoire des délibérations du Conseil exécutif. Séance du 4 novembre 1971 à 6hres p.m. », 4 novembre 1971, p.1.

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 77, 26 octobre 1971, p.3871.

<sup>174</sup> *Ibid.*

dénoncée, car celle-ci est « artificielle et ne cadre pas avec la réalité québécoise<sup>175</sup>. » En somme, Bourassa réfute la prétention de Trudeau à savoir que la langue et la culture peuvent être indépendantes l'une de l'autre. Dans la lettre qu'il adresse au premier ministre Trudeau, Bourassa affirme lui aussi que cette politique contrevient aux objectifs poursuivis par Laurendeau-Dunton<sup>176</sup>. Parmi les arguments justifiant son opposition, Bourassa allègue que la « présence dominante d'une population de langue et de culture françaises, en plus d'une minorité importante de langue et de culture anglaises ainsi que de nombreuses minorités d'autres langues et d'autres cultures » rend difficilement conciliable le multiculturalisme avec cette réalité<sup>177</sup>.

Ce faisant, Bourassa semble se faire porteur des idéaux d'André Laurendeau au sujet du statut que doit avoir le Québec dans la dynamique linguistique canadienne<sup>178</sup>. Cette lecture cadre avec ce qu'affirme la juriste Eugénie Brouillet pour qui le multiculturalisme canadien s'inscrit dans un processus de construction national « qui cherche à faire entrer les identités nationales québécoises et autochtones dans une identité culturelle canadienne unique et ainsi fondre leurs cultures nationales dans la diversité multiculturelle canadienne<sup>179</sup> ». Le politologue Léon Dion avance une analyse similaire, mais ajoute que de penser la diversité canadienne en termes de multiculturalisme plutôt qu'en vertu du paradigme du biculturalisme marginalise le français et la culture francophone au Canada<sup>180</sup>. Cette opposition au multiculturalisme parce qu'il nie le

---

<sup>175</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>176</sup> BANQ, Fonds du Conseil exécutif, E5, 5355, 1996-01-007/4, « Politique du multiculturalisme », lettre de Robert Bourassa à Pierre Elliott Trudeau datée du 11 novembre 1971, p.1-2; Auteur inconnu, « Multiculturalisme : de sérieuses réserves du Québec », *Le Devoir*, 17 novembre 1971, p.2. Comme le montre l'historienne Valérie Lapointe-Gagnon, si le but initial de la commission était de favoriser le rayonnement des deux cultures principales du Canada, la pression de la part d'organisations ethnoculturelles autres (la « troisième force »), les Ukrainiens notamment, a insufflé un caractère multiculturel aux orientations de la commission et ce particulièrement après l'arrivée au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau. Voir Valérie Lapointe-Gagnon, « La Commission aux voix discordantes : la Commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton et l'exercice de pression des Ukrainiens et des " séparatistes " québécois, 1963-1971 », *op. cit.*, p. 298-306. Aussi, Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, *op. cit.*, 416p.

<sup>177</sup> BANQ, Fonds du Conseil exécutif, E5, 5355, 1996-01-007/4, « Politique du multiculturalisme », lettre de Robert Bourassa à Pierre Elliott Trudeau datée du 11 novembre 1971, p.2.

<sup>178</sup> Selon Laurendeau, pour « guérir les plaies du Canada », il faut faire en sorte que les assises du Canada français soit solidifiées et que le « Québec, foyer des francophones, soit protégé et respecté ». Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada* [...], *op. cit.*, p.244.

<sup>179</sup> Eugénie Brouillet, *op. cit.*, p.51.

<sup>180</sup> Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, p.22; Aussi, Gérard Bouchard, « Qu'est-ce que l'interculturalisme ? », dans Gagnon et Sanschagrin (dir.), *op. cit.*, p.634.

biculturalisme dont le Québec est partie prenante va être largement répandu au sein des élites intellectuelles (incluant Claude Ryan) et politiques du Québec au cours des décennies suivantes<sup>181</sup>. Pour sa part, l'historienne Valérie Lapointe-Gagnon considère l'accession au pouvoir de Trudeau comme étant la genèse de la fin de l'idée d'un Canada biculturel<sup>182</sup>.

Dans cette situation, le ministre des Affaires culturelles et ministre de l'Immigration, François Cloutier, reprend son rôle de « modérateur » entre les factions plus nationaliste et celle plus proche des idéaux de Trudeau, alors qu'il tente de mettre de l'avant la notion de biculturalisme qui serait toujours très présente dans le projet fédéral. Il souhaite même que le gouvernement Bourassa tempère ses critiques, jugeant qu'il serait « inutile et illusoire de provoquer délibérément un affrontement » sur ce sujet<sup>183</sup>. Dans la pratique, si le gouvernement Bourassa s'oppose à la place qu'accorde la politique de multiculturalisme aux collectivités francophones du Canada, Robert Bourassa ne s'objecte pas à ce qu'il y « aient des subventions aux groupes ethniques » à condition « que ces subventions soient faites en coordination avec la politique du gouvernement du Québec<sup>184</sup> ».

Le gouvernement libéral via le ministre Cloutier s'oppose en contrepartie à ce que sous-entend une véritable politique de multiculturalisme, à savoir que la culture francophone ne serait qu'une parcelle de la mosaïque culturelle canadienne. Il s'oppose également au fait que le gouvernement central semble vouloir s'arroger la primauté de la compétence en matière culturelle. Le ministre québécois souligne tout de même « la valeur évidente du multiculturalisme » dans son projet de missive adressée au premier ministre Trudeau<sup>185</sup>.

---

<sup>181</sup> Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p.181.

<sup>182</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada [...]*, *op. cit.*, p.29, 213, 296 et 357-358.

<sup>183</sup> BANQ, Fonds Conseil exécutif, E5, 5339, 1996-01-007/4, Séance du 4 novembre 1971, « Mémoire des délibérations du Conseil exécutif, séance du 4 novembre 1971 à 6 hres p.m., sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 4 novembre 1971, p.2.

<sup>184</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 95, 25 24 novembre 1971, p.4410-4411.

<sup>185</sup> BANQ, Fonds Conseil exécutif, E5, 5339, 1996-01-007/4, Séance du 4 novembre 1971, « Projet » (Projet de lettre de François Cloutier à Pierre Elliott Trudeau), p.2.

## Conclusion

Le tournant des années 1970 voit le PLQ se camper résolument dans une logique *economicus*. Dès le début du premier mandat de Robert Bourassa, les libéraux font du développement économique le *leitmotiv* de leur pensée et action politique. L'utilisation à tout escient, voire d'une façon abusive, du concept de « fédéralisme rentable » est une caractéristique indéniable des années 1970 et 1971. Par la suite, les enjeux culturels résorbent l'écart qui s'était creusé entre la priorité à l'économie et les autres aspects de la gestion politique. En ce sens, par sa volonté de faire du français la langue de travail et par ses négociations quant à la responsabilité en matière de communications, le gouvernement Bourassa renoue avec les idéaux qui animaient bon nombre de néonationalistes québécois dans la première moitié des années 1960, surtout chez les libéraux alors dirigés par Jean Lesage. Au-delà des préférences propres aux membres du gouvernement, la dynamique particulière du fédéralisme canadien durant cette période offre l'occasion au gouvernement Bourassa d'être proactif et de mettre en application les valeurs qui l'animent dans l'adversité, à savoir un fédéralisme empreint d'une dualité nationale.

Le fait que le parti soit à former le gouvernement plutôt que d'être sur les banquettes de l'opposition permet aussi au parti de mettre de l'avant ses conceptions de façon plus détaillée. Par exemple, nous estimons que ce contexte permet à Robert Bourassa d'affirmer que « pour nous, le fédéralisme est essentiellement une technique d'administration qui permet de redistribuer les richesses, de réduire les disparités régionales<sup>186</sup> ». Il nous paraît assez improbable qu'un membre de l'Opposition ne puisse parler de la structure qui régit la nation et le pays qu'en terme purement technocratique. Par ailleurs, l'émergence d'une formation politique qui a comme finalité de « briser le système » fédératif (le PQ) pousse le PLQ à vanter les mérites de l'appartenance à la fédération canadienne et à ne pas chercher à créer des conflits qui pourraient venir

---

<sup>186</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 10, 11 mars 1971, p.254.

légitimer l'option souverainiste. De même, il se voit dans l'obligation de prendre plus formellement en considération la dimension culturelle de la vie en société.

Cela étant dit, nous constatons que la question constitutionnelle n'est pas nécessairement le sujet de prédilection de Bourassa et de ses troupes. Comme le mentionnait Claude Morin, Bourassa a eu tendance à ramener les enjeux d'ordres constitutionnels au même niveau que d'autres enjeux normalement moins porteurs<sup>187</sup>. Les paroles de Bourassa témoignent de ce détachement comme, par exemple, lorsqu'il affirme en 1972 que le Québec « n'a pas demandé de rouvrir le débat constitutionnel » tout en ajoutant que « c'est au gouvernement du Canada à décider s'il ferme ou rouvre le dossier ou à attendre les propositions du Québec<sup>188</sup> ». Le prochain chapitre propose de s'attarder à la période débutant avec la campagne électorale de l'automne 1973 jusqu'à l'adoption de la *Loi 101* par le PQ en 1977 alors que le PLQ tend à être plus à la remorque des événements.

---

<sup>187</sup> Claude Morin, *op. cit.*, p.448.

<sup>188</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 15, 19 avril 1972, p.611.

### CHAPITRE III

#### UN FÉDÉRALISME À LA REMORQUE DES ÉVÉNEMENTS, 1973-1977

Nous voulions faire quelque chose pour la majorité francophone parce qu'on sentait que cela était nécessaire pour la paix sociale... Notre parti n'est pas d'abord un parti nationaliste, mais un parti de la réforme sociale et de la croissance économique. Mais si nous voulons des réformes sociales et la croissance économique, alors nous avons besoin de la paix sociale. Et si nous voulons la paix sociale, nous avons besoin de poser des gestes dans le domaine culturel et c'est pourquoi nous avons fait ça [la loi 22].

-Robert Bourassa, 8 novembre 1976<sup>1</sup>

Le premier ministre se détache encore plus de l'enjeu constitutionnel à un échelon supérieur à partir du printemps 1973 alors qu'il est exaspéré par les préoccupations constitutionnelles du nouveau chef de l'UN, Gabriel Loubier. Dans sa réponse, Bourassa fait l'éloge des ententes administratives qui sont une alternative à privilégier, tout en affirmant qu'« il ne faut quand même pas penser que toutes les solutions doivent passer par des changements constitutionnels. Il y a quand même des pays qui vivent depuis des siècles sans même avoir de constitution<sup>2</sup> ». Cela est assurément un changement de cap majeur comparativement à l'attitude de ses prédécesseurs, Lesage et Johnson particulièrement. Il s'agit aussi d'un changement dans le discours de Bourassa lui-même, alors qu'en septembre 1971 il vantait les

---

<sup>1</sup> Robert Bourassa, cité dans Daniel L'Heureux, « Bourassa aux anglophones : Choisissez : un gouvernement libéral ou les séparatistes », *La Presse*, 9 novembre, p.A8.

<sup>2</sup> Bibliothèque de l'Assemblée nationale [suit après BAN], *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, quatrième session, no. 22, 9 mai 1973, p.715.

mérites d'une révision constitutionnelle quant à la pérennité des enjeux chers au Québec au sein du régime fédéral<sup>3</sup>. Cette attitude est symptomatique des transformations dans la dynamique du PLQ quant à la recherche d'un réaménagement constitutionnel. Lors de la chefferie de Jean Lesage, puis durant les années 1970 à 1972, le gouvernement Bourassa s'est montré motivé à revoir le partage des pouvoirs. Or, la période suivante (1973 à 1977) témoigne d'un ralentissement dans ce domaine alors que l'enjeu est placé à l'arrière-scène par le gouvernement Bourassa jusqu'à ce que le gouvernement Trudeau, qui retrouve sa majorité parlementaire en juillet 1974, menace de forcer les choses. En effet, au cours de cette dernière, le gouvernement québécois n'agit plus en leader, mais est plutôt à la remorque des événements. Les propositions formulées par le gouvernement Bourassa dans la première moitié de sa gouvernance n'ont pas réussi à satisfaire les fédéralistes monistes ni les nationalistes plutôt souverainistes. Cela conduit les membres du gouvernement Bourassa à être en quelque sorte entre l'arbre et l'écorce, alors qu'ils tentent à plusieurs reprises et de plusieurs manières d'insérer leur conception du fédéralisme entre les deux pôles de plus en plus polarisés que constituent la vision de Pierre Elliott Trudeau et celle du Parti québécois de René Lévesque. À cet effet, le présent chapitre s'intéresse à la pratique du fédéralisme par le PLQ au cours des années 1973 à 1977 et à la question linguistique.

### 3.1 Le fédéralisme comme stratégie politique : un instrument électoraliste et une réponse aux forces exogènes

Au cours de la période entre le printemps 1973 et la fin de l'été 1977, le fédéralisme devient plus un instrument de politique qu'un outil de gouvernance. En

---

<sup>3</sup> Robert Bourassa, « Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le mercredi 15 septembre 1971 », Conférence de presse, 1971, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [suit après BAN], p.4. [En ligne; accessible via *Cubiq*].

effet, à partir de mai 1973, le PLQ se positionne comme une force du statu quo utilisant le concept de fédéralisme comme un argument en soi, plutôt que d'être une formation politique mettant de l'avant des propositions constitutionnelles permettant au Québec de se sentir bien au sein d'une structure fédérative. Durant cette période, ce sont les événements qui forcent les élus libéraux à prendre position en réaction à ceux-ci. La section suivante s'intéresse aux campagnes électorales de 1973 et de 1976, ainsi qu'à la menace de rapatriement unilatérale de la Constitution par le premier ministre Trudeau.

### 3.1.1 La campagne électorale de 1973

Si la souveraineté ou l'indépendance sont décrites comme étant rétrogrades ou pouvant avoir des conséquences sinistres, les libéraux ne tarissent pas d'éloges envers le fédéralisme. Ils vont maintes fois opposer les deux formes de statut politique afin de faire ressortir les vertus de leur option fédéraliste qu'ils associent à l'idée de progrès. Peu de temps avant le déclenchement de la campagne électorale de l'automne 1973, le PLQ tenait un colloque lors duquel une multitude de sujets furent abordés. Dans son allocution qui se voulait une conclusion à ce rassemblement partisan, Robert Bourassa exprime la nécessité pour le Québec d'appartenir à un ensemble fédéral en raison de la donne économique mondiale. Selon son interprétation, même dans l'optique où le Québec choisirait la « souveraineté-association » ou un modèle d'États associés, une structure fédérale devrait obligatoirement être déployée pour régir le tout. Puisque le fédéralisme constitue « la seule option réaliste » pour les Québécois, le chef libéral considère que « c'est le fondement même de notre civilisation qui se trouve en jeu lorsqu'on accepte, par exemple, que la lutte à l'inflation ou qu'une monnaie commune puisse exister sans

qu'il y ait de lien fédéral<sup>4</sup> ». L'analyse de Bourassa s'inspire beaucoup de l'expérience du Marché commun qui se développe à peu près au même moment sur le continent européen<sup>5</sup>.

Robert Bourassa déclenche des élections générales précipitées à l'automne 1973<sup>6</sup>. La campagne électorale qui débouche sur la plus imposante victoire électorale en termes de députés élus pour un même parti permet au PLQ de mettre en évidence ses conceptions du fédéralisme et du nationalisme. Malgré la performance historique – 102 députés sur 110 –, le principal adversaire du PLQ et du régime fédéral, le Parti québécois (PQ), démontre, lui aussi, des signes de progrès électoraux en augmentant de 7% son appui populaire<sup>7</sup>. « Le temps est venu de démasquer les démagogues! Nous n'allons pas ignorer nos adversaires au cours de cette campagne de 1973. Nous dénoncerons tous les fourbes qui prennent tous les moyens pour tromper le peuple!<sup>8</sup> » C'est par ces mots que Robert Bourassa donne le coup d'envoi de la campagne électorale. Au cours de celle-ci, les libéraux remettent de l'avant l'argumentaire justifiant l'adhésion au fédéralisme en vertu de prérogatives économiques. Alors que l'utilisation systématique du « fédéralisme rentable » s'était quelque peu estompée dans les derniers moments du premier mandat (à partir de 1971), le dévoilement et l'utilisation partisane de la part du PQ d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce qui démontre que le fédéralisme ne fut pas rentable pour le Québec avant

---

<sup>4</sup> Robert Bourassa, « Allocution de M. Robert Bourassa, Premier ministre et chef du Parti libéral du Québec à la clôture du colloque tenu au Mont Orford les 24,25 et 26 août 1973 », Québec, S.I., s.n., BAN, 1973, p.4. [En ligne].

<sup>5</sup> Ibid., p.3. [En ligne]. Aussi, Robert Bourassa, « Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le mardi 14 août 1973 », Québec, S.I., s.n., BAN, 1973, p.2. [En ligne].

<sup>6</sup> Étant élu en avril 1970 et disposant d'une confortable majorité parlementaire, le PLQ avait encore 1 ou 2 années à son mandat.

<sup>7</sup> Il passe de 23.06% en 1970 à 30.22% en 1973. En termes de députés, le PQ cependant fait élire un député de moins qu'à l'élection précédente. Le Parti créditiste fait élire les deux autres députés à l'Assemblée nationale, alors que l'Union nationale est rayée de la carte ne récoltant qu'un peu plus de 4% des voix.

<sup>8</sup> Robert Bourassa cité dans Michel Roy, « Bagarre et mordant, Bourassa ouvre la campagne dans Mercier », *Le Devoir*, 2 octobre 1973, p.1.

1971<sup>9</sup>, incite le PLQ à revenir à la rhétorique économique. Trouvant « immoral et malhonnête » que leur adversaire ait attendu le moment de la campagne électorale pour utiliser le document, les ministres sortants Raymond Garneau et Guy Saint-Pierre rétorquent que le fédéralisme est rentable pour le Québec à raison de 110\$ par habitant<sup>10</sup>. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (Saint-Pierre) affirme que c'est par « objectivité » qu'il n'a pas publié le rapport plus d'un an auparavant, et ce afin de rendre l'analyse plus complète selon lui. De plus, Saint-Pierre estime que ce document démontre que son parti a fait preuve d'une excellente gouvernance, surtout depuis que les anciens hauts fonctionnaires, Claude Morin et Jacques Parizeau, ont quitté la fonction publique pour rejoindre le PQ<sup>11</sup>.

Il est ironique de constater que les deux ministres, rejoints par le premier ministre, accusent les péquistes « d'anesthésier » les Québécois par l'utilisation de nombreux chiffres et documents techniques<sup>12</sup>. Plus ironique encore, Robert Bourassa annonce le 23 octobre 1973, ne pas avoir le choix, car poussé en ce sens par le PQ, de rendre disponible dans les 48 prochaines heures un document sur la rentabilité du fédéralisme!<sup>13</sup> Deux jours plus tard, ce trio de libéraux réplique en déclarant que le « fédéralisme est de plus en plus rentable ». Bien qu'ils admettent qu'il est difficile de chiffrer exactement les bénéfices pour le Québec de son appartenance à la fédération canadienne. Le but avoué des libéraux était de recréer un « coup de la Brink's<sup>14</sup> ». En d'autres mots, le PLQ reproche au PQ de pratiquer sa propre médecine. Ce qui ressort plus globalement de cette « guerre » de chiffres c'est que les méthodes de calcul sont

<sup>9</sup> Il s'agit de la suite du document évoqué dans le chapitre précédent, *La part du Québec [...]*.

<sup>10</sup> Gilles Lesage, « Les libéraux évaluent à \$110 par tête la rentabilité du fédéralisme canadien », *La Presse*, 24 octobre 1973, p.A1.

<sup>11</sup> Gilles Lesage, « Les libéraux (suite de la page A1) », *La Presse*, 24 octobre 1973, p.A6. Voir aussi, Gérard Leblanc, « St-Pierre souligne les contradictions du dossier », *Le Devoir*, 24 octobre 1973, p.1.

<sup>12</sup> Gilles Lesage, « Réplique libérale : le Québécois reçoit \$110 de plus qu'il ne verse à Ottawa », *La Presse*, 25 octobre 1973, p.A1.

<sup>13</sup> Pierre Richard, « Bourassa publiera un dossier sur la rentabilité du fédéralisme », *Le Devoir*, 23 octobre 1973, p.1.

<sup>14</sup> Pierre Richard, « Citant un dossier à l'appui : le fédéralisme est rentable de plus en plus (Bourassa) », *Le Devoir*, 25 octobre 1973, p.1; Raymond Garneau, « La part du Québec dans les dépenses fédérales : de 1968 à 1972, une nette amélioration pour le Québec », *Le Devoir*, 25 octobre 1973, p.5.

très souvent contradictoires, comme le relève le quotidien *La Presse*. Ainsi, les politiciens utilisent certaines statistiques afin de démontrer leur point, mais aussi de contredire les études émanant toutes de la fonction publique québécoise<sup>15</sup>.

Durant cette campagne, les libéraux reprennent leur habitude d'utiliser le spectre de la souveraineté ou de l'indépendance comme épouvantail d'une misère économique assurée. Par exemple, le ministre des Finances sortant (Garneau), fait un parallèle entre un éventuel Québec indépendant et la situation du Chili qui vit à ce moment sous le coup d'une dictature militaire ayant renversé le gouvernement socialiste démocratique élu<sup>16</sup>. Son collègue Saint-Pierre renchérit en faisant miroiter une dévaluation drastique de la monnaie, une hausse significative des taux d'intérêt et une augmentation importante de la dette advenant l'indépendance<sup>17</sup>. Pour discréditer la sortie du PQ au sujet de la rentabilité du fédéralisme, Saint-Pierre fait aussi preuve d'optimisme en déclarant qu'il aime mieux regarder vers les 25 prochaines années plutôt que de tabler sur le passer<sup>18</sup>. Par ailleurs, la présence d'un document détaillant le budget d'un Québec souverain (*Budget de l'an 1*), préparé par le PQ, permet aux libéraux de passer sous silence leur gestion au cours des trois années précédentes pour plutôt bombarder le PQ de questions relatives à cet exercice économique<sup>19</sup>. La publication de ce budget à trois semaines du jour du vote est qualifiée de « pire fourberie de l'histoire du Québec » par le premier ministre sortant<sup>20</sup>. Pour Bourassa,

---

<sup>15</sup> Claude Beauchamp, « La guerre des chiffres », *La Presse*, 25 octobre 1973, p.A1 et « Réplique » *loc. cit.*, p.A6. Voir aussi, Marcel Adams, « Comment acheter des votes avec des statistiques racoleuses [*sic*]? », *La Presse*, 25 octobre 1973, p.A2; Claude Ryan, « La bataille des documents secrets », *Le Devoir*, 24 octobre 1973, p.4.; Michel Guénard, « Un document révélateur mais incomplet souligne un économiste de l'UQAM », *Le Devoir*, 24 octobre 1973, p.6.

<sup>16</sup> Robert Pouliot, « Garneau : le budget du PQ fait preuve d'irréalisme », *La Presse*, 25 octobre 1973, p.A6. José del Pozo, *Histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1825 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2004, p.268-270.

<sup>17</sup> Marcel Pépin, « Le fédéralisme rentable : tout ira mieux maintenant – Saint-Pierre », *La Presse*, 25 octobre 1973, p.A13.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Réal Pelletier, « Campagne », *La Presse*, 27 octobre 1973, p.A2.

<sup>20</sup> Michel Roy, « Bagarre et mordant, Bourassa ouvre la campagne dans Mercier », *loc. cit.* Bourassa répète la même accusation le soir des élections après sa victoire. Voir Robert Bourassa, « Transcription du message à la population du Québec et de la conférence de presse du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au cours de la soirée des élections générales du 29 octobre 1973 », Québec, S.I.,

ce budget sera le « Waterloo » du PQ et il s'en fait une mission de démasquer « les chiffres falsifiés » de cette « pire tricherie qu'aura connue le Québec<sup>21</sup> ». Le chef libéral en ajoute une couche en qualifiant de « créditisme pour intellectuels » le document péquiste<sup>22</sup>. Selon lui, le PQ est optimiste quant aux conséquences suivant l'accession à l'indépendance du Québec et, de ce fait, appréhende la situation économique éventuelle d'une façon totalement à l'écart de la réalité<sup>23</sup>. Advenant la souveraineté, Bourassa est convaincu qu'un exode massif des jeunes se produirait particulièrement en raison de la dévaluation de la monnaie et de la fuite des capitaux qui en résulteraient<sup>24</sup>.

La critique du budget péquiste d'un éventuel Québec souverain ne se borne pas uniquement à la campagne électorale. En effet, Bourassa continu à taper sur ce clou, deux ans plus tard, lors d'un dîner-bénéfice au profit du PLQ. Il oppose alors les « résultats concrets » du fédéralisme canadien – péréquation, prix du pétrole et autres ressources énergétiques, etc. – au trou budgétaire que les péquistes devraient résorber en taxant les plus démunis<sup>25</sup>. Dans le contexte de la crise énergétique qui fait rage, il mise sur l'avantage de l'accès au pétrole dans le cadre canadien, argument qui entre toutefois en contradiction avec les prises de position face à ce même pétrole, alors

---

s.n., 1973, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [suit après BAN], p.15-16. [En ligne].

<sup>21</sup> Pierre Richard, « Robert Bourassa prédit le Waterloo du Parti québécois », *Le Devoir*, 9 octobre 1973, p.1. Pour une variante, Bourassa qualifie les deux principaux ténors du PQ, R. Lévesque et Jacques Parizeau, de « charlatans ». Pierre Richard, « Le chef libéral, hué, durcit ses attaques contre le PQ », *Le Devoir*, 24 octobre 1973, p.1.

<sup>22</sup> *Le Devoir*, « Bourassa réplique au budget du PQ : "C'est du créditisme pour intellectuels" », *Le Devoir*, 13 octobre 1973, p.1.

<sup>23</sup> *Le Devoir*, « Bourassa », *Le Devoir*, 13 octobre 1973, p.6. Afin de frapper l'imaginaire, Bourassa va aussi utiliser « la piastre séparée », un billet de banque à l'effigie de René Lévesque qui symbolise la faiblesse d'une monnaie d'un éventuel Québec souverain (*Voir annexe A*). La tactique de la « piastre séparée » avait également été utilisée par Pierre Laporte en avril 1970. Jean-Charles Panneton, *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, p.390.

<sup>24</sup> Pierre Richard, « La victoire du PQ provoquerait un exode massif, dit Bourassa », *Le Devoir*, 15 octobre 1973, p.1 et p.6. Il est à noter qu'un phénomène d'exode était déjà documenté avant l'arrivée au pouvoir du PQ. Voir, Jean Poulain, « L'exode gruge le Québec », *La Presse*, 30 octobre 1976, p.A1; Pierre Richard, « Sécurité et stabilité, les mots clés de la stratégie libérale », *Le Devoir*, 27 octobre 1973, p.1-2.

<sup>25</sup> Robert Bourassa, « Allocution du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec, au dîner-bénéfice du P.L.Q. tenu en l'Hôtel Reine-Élisabeth de Montréal, le 20 avril 1975. », Québec, S.I., s.n., 1975, BAN, p.3. [En ligne].

que le gouvernement Bourassa se dresse contre la construction d'un oléoduc devant acheminer le pétrole albertain vers le Québec<sup>26</sup>. Manifestement, les diners-bénéfices du PLQ inspirent Bourassa dans ses attaques contre le PQ. L'année suivante, il en rajoute alors qu'il ridiculise l'idée du « général Lévesque » de doter le Québec d'une armée au coût de 500 millions de dollars<sup>27</sup>.

Outre ce braquage sur la situation économique, Robert Bourassa affiche un fort détachement quant à la question constitutionnelle lors de la campagne électorale, jouant possiblement de stratégie pour mieux se démarquer de la position péquiste. Selon les propos recueillis par le journaliste Réal Pelletier, Bourassa juge que « comme dans le cas de la langue, le problème fédéral se résorbera naturellement parce que " les forces centrifuges se développent pas mal dans les autres régions du pays " »<sup>28</sup> d'après le premier ministre sortant. Il juge également que sur le plan social, il est « difficile d'avoir mieux » que la situation actuelle particulièrement en vertu des fonds transférés par le fédéral et la latitude que le Québec possède en ce domaine. Il ne resterait qu'une chose à faire, aux dires de Bourassa, qui serait d'inclure ces pratiques fédératives dans la constitution<sup>29</sup>. Le soir de sa victoire électorale, Bourassa interprète finalement l'impressionnant résultat électoral de son parti comme étant une preuve du « bon sens et de maturité » de l'électorat, mais surtout comme un « rejet définitif de la thèse indépendantiste<sup>30</sup> ».

Dans l'argumentaire libéral, la souveraineté ou l'indépendance sont dépeintes comme allant à contre sens de l'histoire et de la modernité. Par opposition, le

---

<sup>26</sup> Rhéal Bercier, « Québec refuse le pétrole de l'Alberta », *La Presse*, 6 septembre 1973, p.A1

<sup>27</sup> Robert Bourassa, « Allocution de M. Robert Bourassa, premier ministre et chef du Parti libéral du Québec, à l'occasion du dîner-bénéfice du PLQ tenu au Reine Elizabeth à Montréal, le dimanche 30 mai 1976 », Québec, S.I., s.n., 1976, BAN, p.3. [En ligne].

<sup>28</sup> Réal Pelletier, « Que sera le Québec dans dix ans? Bourassa et Lévesque répondent », *La Presse*, 27 octobre 1973, p.A7.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Pierre Richard, « C'est la victoire du bon sens et de la maturité (Bourassa) », *Le Devoir*, 30 octobre 1973, p.8.

fédéralisme est décrit comme un mode de fonctionnement signifiant l'ouverture. Comme l'exprime le député Bernard Parent, la souveraineté serait un geste de fermeture alors que l'heure est plutôt au fédéralisme symbolisant « l'ouverture sur le Canada d'abord, sur le monde ensuite<sup>31</sup> ». Thérèse Lavoie-Roux justifie son implication au PLQ essentiellement de la même façon alors qu'elle associe la souveraineté à un repli sur soi-même qui irait à l'encontre du mouvement d'ouverture aux idées et aux cultures dont fait preuve le Québec depuis les débuts de la Révolution tranquille. Ce changement intimement lié au progrès s'est accompli, selon elle, à l'intérieur du cadre canadien<sup>32</sup>.

La période sujette à analyse est particulièrement féconde quant à l'importance des forces exogènes – lire les actions et événements se produisant en périphérie des actions du gouvernement québécois. Lors de cette période, le PLQ semble souvent à la remorque de l'actualité qui vient brusquer son administration du Québec et, de ce fait, qui vient le forcer à dévoiler sa conception du fédéralisme. La section suivante s'intéresse à mettre en évidence ce qui force le gouvernement à ajuster sa conception du fédéralisme et ce qui l'influence dans ses interventions à l'égard d'Ottawa et des autres partis provinciaux.

### 3.1.2 La menace du rapatriement comme second souffle à la « souveraineté culturelle »

Durant la période 1973-1976, le PLQ et Bourassa au premier rang vont poursuivre leurs démarches en vue d'établir la « souveraineté culturelle » des Québécois via des garanties constitutionnelles. Selon Bourassa, la seule indépendance

---

<sup>31</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 45, 31 mai 1975, p.1228-1229.

<sup>32</sup> Thérèse Lavoie-Roux, « Libérale parce que fédéraliste, et fédéraliste parce que l'expérience canadienne fera de nous un peuple ouvert et tolérant », *Le Devoir*, 13 novembre 1976, p.9.

dont le Québec a besoin est de nature culturelle puisque le Québec est trop intimement lié au Canada sur le plan économique. Alors qu'il qualifie la souveraineté proposée par le PQ de désuète et de source assurée de problèmes, en plus de ne pas faire preuve de réalisme, le chef libéral propose plutôt de s'orienter vers la « souveraineté culturelle » qui serait pleinement conciliable avec l'appartenance du Québec au Canada et avec un fédéralisme économique. Selon lui, la souveraineté politique est une idée d'un autre siècle, considérant ainsi qu'elle irait à contre-courant de l'histoire<sup>33</sup>. De plus, il estime que le clivage en fonction des orientations constitutionnelles aurait pour corollaire de « diviser les forces progressistes au Québec au profit de groupes réactionnaires<sup>34</sup> ».

Bourassa est bien conscient qu'il ne peut agir unilatéralement, c'est pourquoi il fait, une fois de plus, appel à une relation de collaboration entre le Québec, le fédéral et les autres provinces. Pour Bourassa l'affirmation de la culture particulière du Québec ne doit pas être perçue comme une attaque envers le Canada, mais plutôt comme une œuvre pouvant permettre de solidifier l'unité du pays<sup>35</sup> ou encore de « chercher à enrichir la personnalité culturelle canadienne d'un apport dont elle a absolument besoin pour affirmer son originalité face à l'invasion culturelle américaine<sup>36</sup> ». De nouveau, le PLQ se fait le chantre d'un fédéralisme multinational qu'on peut qualifier de troisième voie entre le monisme canadien du PLC<sup>37</sup> et le monisme québécois du PQ<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Robert Bourassa, « Émission *Franc Parler*, le dimanche 23 septembre 1973 », *loc. cit.*, p.16-17. [En ligne].

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>35</sup> Robert Bourassa, « Transcription du message à la population du Québec et de la conférence de presse du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au cours de la soirée des élections générales du 29 octobre 1973 », *loc. cit.*, p.3. Aussi, Robert Bourassa, « Émission *Franc Parler*, le dimanche 23 septembre 1973 », *loc. cit.*, p.16-17.

<sup>36</sup> Robert Bourassa, « Un État français au sein du marché commun canadien », *Le Monde diplomatique*, janvier 1975, p.22. [En ligne].

<sup>37</sup> Guy Laforest, *Un Québec exilé dans la fédération*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, p.161.

<sup>38</sup> Cette recherche d'une voie et voix mitoyenne entre le centralisme prôné par les trudeauistes et la souveraineté défendue par le PQ se manifeste également au sein de la société civile chez des intellectuel(le)s et des groupes de pressions. Voir respectivement, Valérie Lapointe-Gagnon, « Paver le

Dans une logique fédéraliste, le chef libéral juge que si le fédéralisme apportait aux Québécois « des pouvoirs additionnels ou des garanties constitutionnelles [principalement en matière de communications et d'immigration] qui lui donnent la pleine sécurité pour le développement de sa culture, le fédéralisme aux yeux des Québécois sera renforcé<sup>39</sup> ». Le Québec doit cependant saisir le moment : Bourassa estime que le gouvernement fédéral actuel comprend en ses rangs de nombreux députés francophones travaillant à faire avancer le Québec. Or, l'histoire ne peut garantir qu'une telle situation sera toujours d'actualité dans 10 ou 15 ans<sup>40</sup>. C'est justement l'aspect potentiellement éphémère de la présence à Ottawa de députés capables d'avoir un poids dans les décisions qui incite Bourassa à rechercher des garanties culturelles. Cet état de fait jumelé au déclin du poids démographique du Québec rend plus criantes les mesures pouvant permettre de « protéger pour l'avenir les droits d'un peuple<sup>41</sup> ». L'adhésion indéfectible au fédéralisme canadien n'empêche pas le PLQ de chercher à obtenir le plus de latitude possible pour le Québec, que cette recherche soit sincère ou relevant simplement de la rhétorique partisane. Par exemple, le ministre des Affaires culturelles, Denis Hardy, table en 1975 sur le fait que le Québec peut choisir de ne pas indexer l'impôt, ce qui non seulement démontre selon lui la possibilité du gouvernement québécois d'affirmer « son indépendance à l'intérieur de sa juridiction ». Une telle mesure correspond aux dires du ministre à « la véritable indépendance, c'est-à-dire cette

---

boulevard de la fraternité : la pensée fédéraliste de Solange Chaput-Rolland », dans Antoine-Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéraliste contemporaine*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2020, p.173-204 et Stéphane Savard, « La recherche d'une troisième voie en période de crise : la position constitutionnelle des groupes de pressions fédéralistes de 1977 à 1981 », dans *ibid.*, p.235-263.

<sup>39</sup> Robert Bourassa, « Allocution du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec, au diner-bénéfice du P.L.Q. tenu en l'Hôtel Reine-Élizabeth de Montréal, le 20 avril 1975. », *loc. cit.*, p.5-6. [En ligne].

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.6.

<sup>41</sup> Robert Bourassa, « Allocution de M. Robert Bourassa, Premier ministre et chef du Parti libéral du Québec à la clôture du colloque tenu au Mont Gabriel les 22, 23 et 24 août 1975 », Québec, S.I., s.n., 1975, BAN, p.3-4. [En ligne]. Aussi, Robert Bourassa, « Conférence de presse de M. Robert Bourassa, le mercredi 30 juillet 1975 », Québec, S.I., s.n., BAN, 1975, p.13. (En ligne); Aussi, Robert Bourassa, *Québec!* Montréal, Éditions de l'Homme, 1970, p.27.

autonomie dont nous avons besoin à l'intérieur du fédéralisme canadien<sup>42</sup> ». Dans cette même réplique au discours inaugural, Hardy réfute les griefs du PQ quant aux orientations constitutionnelles de son parti. Selon lui, le positionnement constitutionnel du gouvernement Bourassa perpétue une filiation avec les gouvernements précédents, filiation qu'il résume ainsi : « que le Québec ait les pouvoirs nécessaires pour assurer son originalité, pour assurer sa personnalité collective, pour assurer sa spécificité ». Dans ce discours, Hardy met de nouveau l'accent sur l'impératif pour le Québec d'appartenir à la fédération canadienne pour des raisons économiques, tout en rappelant l'importance pour l'État québécois d'être responsable des principaux instruments lui permettant d'assurer son épanouissement culturel au nom de la préservation de son caractère original<sup>43</sup>.

La logique de « cette indépendance à l'intérieur de sa juridiction » s'applique aussi en conséquence aux domaines qui relèvent du gouvernement fédéral, comme l'exprime l'attitude de Robert Bourassa qui refuse de s'opposer ou de dénoncer une taxe sur le baril de pétrole décrétée par Ottawa. Il ne renonce cependant pas à une discussion avec Ottawa, mais juge que le fédéral est pleinement légitime d'agir ainsi<sup>44</sup>. Le refus de Bourassa de se montrer insistant envers Ottawa s'exprime aussi dans l'épineux dossier du financement des Jeux olympiques qui doivent avoir lieu à Montréal en 1976. En Chambre, le premier ministre du Québec se montre très réticent à relancer le gouvernement Trudeau pour que celui-ci contribue à résorber les coûts prohibitifs des jeux. Dans son argumentaire, Bourassa fait appel au sens des responsabilités pour cet événement d'envergure nationale, mais il refuse de faire une demande officielle en ce sens<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 3, 20 mars 1975, p.78-79.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.79.

<sup>44</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 50, 25 juin 1975, p.1461-1462.

<sup>45</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 65, 21 novembre 1975, p.2123.

Au cours des années 1970, le gouvernement fédéral cherche également à accroître sa présence physique et symbolique à la grandeur du Canada, mais plus particulièrement au Québec. Le développement de projets de parcs nationaux fédéraux est un véhicule préconisé pour arriver à ses fins. Pour acquérir des terrains, Ottawa doit cependant négocier avec le gouvernement québécois. Les archives du Conseil des ministres témoignent de parcelles de ces tractations. On y apprend notamment, la ministre Kirkland-Casgrain doit négocier fermement avec le ministre fédéral Jean Chrétien qui souhaite obtenir des terrains appartenant au gouvernement du Québec. Si, le PLQ cherche la collaboration avec Ottawa, plusieurs ministres sont néanmoins réticents à acquiescer aux demandes de Chrétien, car ils craignent pour l'intégrité du territoire québécois. C'est notamment le cas dans le dossier des Forges du Saint-Maurice<sup>46</sup> et pour un projet de parc dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean<sup>47</sup>.

En mai 1976, le concept de « souveraineté culturelle » que défendait le PLQ depuis la fin de 1971 subit une brève et légère mutation alors que L'Allier, à ce moment le ministre des Affaires culturelles, dévoile un plan pour une « politique de nationalisme culturel », terminologie que préfère le ministre à la coutumière *souveraineté culturelle*. S'inspirant certainement de Georges-Émile Lapalme, L'Allier propose de bonifier les budgets consacrés à la culture, notamment pour concurrencer les investissements fédéraux dans ce domaine. De façon plus affirmative, le ministre exprime la nécessité de la mesure par la situation précaire de

---

<sup>46</sup> BANQ, Fonds E5, 5736, 1997-06-003/3, « Mémoire des délibérations du conseil exécutif, séance du 4 octobre 1972 à 3h00 p.m., sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 1972, p.3.

<sup>47</sup> BANQ, Fonds E5, 6942, 2005-10-001/5, « Mémoire des délibérations du conseil exécutif, séance du 9 et du 10 octobre 1975 à Saint-Félicien (Lac-Saint-Jean) à 14hres, sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 9 et 10 octobre 1975, p.13-14. Au sujet des tractations entourant l'achat de l'Île D'Anticosti, Jean Chrétien livre sa version des faits dans Marie Grégoire et Pierre Ginse (dir.), *Robert Bourassa et nous : 45 regards sur l'homme et son héritage politique*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2019, p.72-73.

la culture francophone en Amérique du Nord. Pour lui, une telle politique ne vise pas à refermer le Québec sur lui-même, mais à lui donner l'opportunité d'œuvrer de façon plus équitable. Par ailleurs, le ministre songe également à doter le Québec d'un institut d'histoire et de civilisation du Québec. Le projet en est seulement à une étape embryonnaire au moment de ces annonces<sup>48</sup>.

En mars 1976, Pierre Elliott Trudeau manifeste l'urgence de rapatrier la Constitution sans nécessairement obtenir l'accord des provinces<sup>49</sup>. L'enjeu constitutionnel reprend alors du galon dans l'agenda politique du PLQ. Bourassa voit d'un très mauvais œil les intentions du fédéral de rapatrier la Constitution sans l'accord des provinces. Lorsque questionné à ce sujet par un journaliste anglophone, le premier ministre se dit « totalement opposé » à la manœuvre et estime que si son homologue fédéral agissait ainsi, il s'agirait d'un « désastre » de la part d'Ottawa<sup>50</sup>.

En 1977, Robert Bourassa affirme que l'élection qui culmina par la victoire du PQ en novembre 1976 était une occasion d'ériger un rempart démocratique contre les intentions du gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau de rapatrier la constitution. Il reconnaît alors que son gouvernement et son parti souhaitaient se présenter à Ottawa avec la légitimité politique afin d'obtenir des garanties culturelles

<sup>48</sup> Gilles Lesage, « L'Allier propose un "nationalisme culturel" dont Québec serait le seul maître d'œuvre », *Le Devoir*, 28 mai 1976, p.2.

<sup>49</sup> Bruno Bouchard, *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal, VLB éditions, 1999, p.70; Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.281-282. Cette volonté de la part du gouvernement Trudeau est profondément liée à l'échec de la Charte de Victoria. Alors que le temps passe, la liste des demandes de Bourassa en vue d'accepter le rapatriement de la Constitution s'accroît en incluant désormais le règlement de l'essentiel des litiges entre les deux ordres de gouvernements : pouvoir de dépenser, contrôle sur la culture et sur l'éducation, hausse du contrôle sur l'immigration, droit de retrait avec pleine compensation des programmes fédéraux, etc. De façon plus synthétique, Bourassa développe ce qu'il souhaite voir être inclus dans une constitution canadienne remaniée : il « propose que la nouvelle constitution canadienne assure au Québec la primauté législative dans les domaines des arts, des communications et de l'intégration des immigrants », de même qu'une limitation du pouvoir fédéral de dépenser. Voir Daniel L'Heureux, « Bourassa précise ses exigences culturelles », *La Presse*, 26 octobre 1976, p.A1. Voir aussi, Ed Whitcomb, *Rivals for Power, Ottawa and the Provinces: The contentious history of the Canadian federation*, Toronto, James Lorimer & Company Ltd., Publishers, 2017, p.228.

<sup>50</sup> Robert Bourassa, « Déclaration du premier ministre, M. Robert Bourassa au sujet du débat constitutionnel en cours, le mardi 28 septembre 1976 », Québec, S.I., s.n., 1976, BAN, p.2-3. [En ligne].

pour les Québécois<sup>51</sup>. Néanmoins, quelques semaines avant qu'il ne déclenche les élections de 1976, Bourassa est beaucoup moins catégorique. Il déclare en effet aux journalistes que si Pierre Elliott Trudeau va de l'avant avec le rapatriement, son Conseil des ministres devra alors discuter de la question. À ce moment, il n'annonce pas d'élections en réaction aux intentions du gouvernement Trudeau. Il se contente de dire que le rapatriement unilatéral serait un enjeu très sérieux pour le Québec<sup>52</sup>. Le ton change quelques semaines plus tard lorsque le premier ministre québécois annonce le déclenchement des élections générales au Québec. Bourassa estime alors qu'il doit recevoir un mandat fort des citoyens québécois pour contrer les intentions d'Ottawa. Ce mandat donnerait l'élan à des discussions constitutionnelles qui résulteraient en « une décision historique » qui paverait la voie à un « Canada nouveau<sup>53</sup> » et qui donneraient l'occasion de « moderniser le fédéralisme<sup>54</sup> ».

### 3.1.3 La campagne électorale de 1976 : une lutte à finir face au séparatisme

La « guerre » au « séparatisme » de la part de députés sortants et candidats libéraux se fait plus acrimonieuse lors de la campagne de 1976 que lors des deux précédentes. Les sondages indiquant une position très favorable pour le PQ n'y sont assurément pas étrangers<sup>55</sup>. Néanmoins, plusieurs libéraux vont diaboliser l'option sécessionniste en livrant une campagne de peur à titre de stratégie politique, notamment en se servant d'une panoplie d'épouvantails visant à aggraver les

<sup>51</sup> Robert Bourassa, *Les années Bourassa : l'intégrale des entretiens Bourassa-Saint-Pierre*, op. cit., p.199.

<sup>52</sup> Robert Bourassa, « Déclaration du premier ministre, M. Robert Bourassa au sujet du débat constitutionnel en cours, le mardi 28 septembre 1976 », *loc. cit.*, p.4.

<sup>53</sup> Daniel L'Heureux et Pierre-Paul Gagné, « Élections », *La Presse*, 19 octobre 1976, p.A6.

<sup>54</sup> Bernard Descôteaux, « Bourassa crie au hold-up intellectuel », *Le Devoir*, 15 novembre 1976, p.1.

<sup>55</sup> Michel Roy, « La lutte électorale est lancée », *Le Devoir*, 16 octobre 1976, p.1; UPI, « Mackasey croit que le PQ est en avance », *La Presse*, 28 octobre 1976, p.A8; Auteur inconnu, « 30 p. cent d'indécis : Un sondage donne au PQ huit points d'avance sur les libéraux », *La Presse*, 5 novembre 1976, p.A10.

conséquences possibles d'une sortie du Québec de la fédération canadienne. Cet aspect du discours libéral s'inscrit tout à fait selon nous dans ce que le politologue Daniel Latouche<sup>56</sup> considère dans son analyse sur l'anti-séparatisme au tournant des années 1970 comme une nouvelle guerre de religion<sup>57</sup>.

Si le PLQ s'est fait le chantre du fédéralisme lors des élections précédentes, cette élection les amène à un échelon supérieur comme en témoigne l'utilisation d'un langage qui, jusque-là, était plutôt l'apanage des libéraux fédéraux<sup>58</sup>. Par exemple, l'ancien député du PLC Bryce Mackasey, qui vient de faire le saut en politique québécoise, déclare devant des partisans libéraux que « hors du PLQ, c'est la catastrophe, le séparatisme. Il faut éliminer jusqu'à la menace du séparatisme, en plus de battre le PQ, si nous ne voulons pas que le chômage augmente, que les entreprises multinationales quittent le Québec, que le Canada soit brisé<sup>59</sup> ». Il invite de plus les militants libéraux à œuvrer d'arrache-pied afin de « sauver le Canada ». Puis, à ceux qui sont désabusés du PLQ en raison de la *Loi 22*, le candidat se dit d'accord avec eux, mais qu'il s'agit là d'un moindre mal par rapport au fait d'élire « des séparatistes<sup>60</sup> ».

---

<sup>56</sup> Au moment de la rédaction de son texte, l'auteur était membre du Centre d'études canadiennes-françaises de l'Université McGill. Cependant, il fut un proche collaborateur de René Lévesque au tournant des années 1970.

<sup>57</sup> Daniel Latouche, « Anti-séparatisme et messianisme au Québec depuis 1960 », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, Vol.3, No.4 (Dec, 1970), p.559.

<sup>58</sup> Dans une analyse plus micro de la campagne électorale, quatre praticiens des sciences sociales ont analysés le déroulement de l'implication partisane dans des circonscriptions montréalaises en 1970. Ils y dénotent par exemple l'utilisation d'un langage par des militants fédéraux s'immisçant dans la campagne provinciale, visant à créer un fort effet dissuasif (surtout chez les non-francophones) à appuyer le PQ, notamment en exagérant les intentions de ce dernier. D'ailleurs, deux anciens députés du PLC, Bryce Mackasey et Jean Marchand, font le saut au PLQ lors de l'élection de 1976. Au sujet de l'analyse micro, voir Guy Lord, Pierre Fournier, Pauline Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt, « La lutte électorale dans les circonscriptions de Saint-Jacques, Laurier et Ahuntsic en avril 1970 », dans Daniel Latouche (dir.), *Le processus électoral au Québec, les élections provinciales de 1970 et 1973*, Montréal, Hurtubise, 1976, p.59-60,68 et aussi 71-72.

<sup>59</sup> Laval Le Borgne, « Devant peu de militants, Mackasey fait campagne contre "la catastrophe" », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1976, p.A7. Une rhétorique semblable est utilisée dans de la publicité diffusée à grande échelle (voir *annexe B, C et D*).

<sup>60</sup> *Ibid.*

Le chef libéral n'est pas en reste lorsqu'il déclare que « sa principale cible [sera] " les séparatistes " ». Il ajoute « que le séparatisme est " désastreux, inutile et dangereux socialement "<sup>61</sup> ». Durant cette campagne, Bourassa démontre, encore une fois, son habileté en matière de « La » politique. En effet, comme le souligne le journaliste de *La Presse*, Marcel Pépin, Bourassa manie l'art de dévier le débat afin d'amener ses adversaires à être sur la défensive plutôt que de devoir lui-même défendre son administration. Comme il l'a fait lors de la campagne précédente, Bourassa cherche à emboîter le PQ à propos des effets négatifs reliés à la souveraineté, ce qui lui permet de résorber la pression qui pèse sur sa gestion « du » politique depuis un peu plus de six années (relations avec les syndicats, coûts des Jeux olympiques, taux de chômage, etc.)<sup>62</sup>.

Pour sa part, l'économiste André Raynault, autre candidat vedette recruté pour la campagne de 1976, est plus timoré. En effet, son argumentaire se veut moins une salve contre le projet péquiste qu'une interrogation sur les bénéfices potentiels de la brisure du lien fédéral. Fidèle à l'approche du PLQ, le candidat libéral dans Outremont se fait rassurant quant à la situation économique (rentabilité du fédéralisme), linguistique et démographique du Québec en général et de Montréal en particulier<sup>63</sup>. Parlant de « hantise » et de frayeur, Gérard D.-Lévesque et Raymond Garneau sont, pour leur part, très directs dans leur « campagne de peur » face à la montée de l'appui à la souveraineté<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Cité dans Daniel L'Heureux, « En tapant sur les " séparatistes " », Bourassa voudrait imposer un autre scrutin référendaire », *La Presse*, 21 octobre 1976, p.A1 et p.A13; Bernard Descôteaux, « Ne mettez pas les renards dans le poulailler, lance Bourassa », *loc. cit.*, p.3.

<sup>62</sup> Marcel Pépin, « Un disque inusable », *La Presse*, 25 octobre 1976, p.A1. Sur la situation économique du Québec au cours du deuxième mandat de Bourassa, voir Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.280-281; Bernard Descôteaux, « Robert Bourassa », *Le Devoir*, 15 novembre 1976, p.6; Auteur inconnu, « Bourassa défie Lévesque de discuter de monnaie », *Le Devoir*, 12 novembre 1976, p.1; Bernard Descôteaux, « Bourassa s'en prend vivement à Biron et l'Union nationale », *Le Devoir*, 4 novembre 1976, p.2.

<sup>63</sup> Michel Vastel, « Raynault abat une pluie de chiffres contre le séparatisme », *Le Devoir*, 6 novembre 1976, p.3.

<sup>64</sup> Pierre O'Neill, « La pensée libérale en bref », *Le Devoir*, 12 novembre 1976, p.2; Raymond Garneau, « Les implications économiques de la séparation : de quelques questions laissées sans

Il faut attendre vers la fin de la campagne avant que Bourassa et quelques candidats amènent le concept de « fédéralisme rentable » à son paroxysme. Dans une stratégie de marketing politique, ils déclarent à qui veut l'entendre qu'ils ont arrêté de compter tous les bénéfices financiers du fédéralisme tellement l'évidence était criante<sup>65</sup>. À l'inverse, ils font planer l'exode des investissements fédéraux au Québec advenant l'élection du PQ. Au nom de la prospérité économique et du maintien du niveau de vie, Bourassa demande aux Québécois « d'éloigner une fois pour toutes » la « menace séparatiste »<sup>66</sup>. Il n'y a pas seulement l'économie qui est visée par les attaques des libéraux. Bourassa affirme devant un groupe d'électeurs anglophones que l'élection du PQ remettrait en question même la démocratie au Québec<sup>67</sup>.

La défaite électorale de novembre 1976 ne signifie pas une rupture des libéraux avec leurs idéaux quant au régime fédéral. Ils tendent cependant à mettre un peu plus l'accent sur l'idée d'une autonomie du Québec, constante au PLQ depuis le règne de Jean Lesage. Dans la période s'échelonnant du novembre 1976 à août 1977, le discours libéral est moins précis quant à cette autonomie. Alors que Lesage revenait souvent sur l'autonomie fiscale et que Bourassa fit de la « souveraineté culturelle » un axe important de sa rhétorique politique, son successeur temporaire, Gérard D.-Lévesque, évoque simplement l'autonomie du Québec qu'il souhaite voir être défendu par le gouvernement péquiste. Il questionne ce dernier à savoir s'il va reprendre là où avait laissé Bourassa dans les discussions constitutionnelles en

---

réponse par le PQ », *Le Devoir*, 4 novembre 1976, p.5.

<sup>65</sup> Bernard Descôteaux, « Le chef libéral, chiffres en main, souligne la rentabilité du fédéralisme », *Le Devoir*, 10 novembre 1976, p.1 et p.6

<sup>66</sup> Bernard Descôteaux, « Le chef libéral, chiffres en main, souligne la rentabilité du fédéralisme », *loc. cit.*, p.1 et p.6. Aussi, Daniel L'Heureux, « Bourassa attaque surtout le PQ même en " territoire bleu " », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1976, p.A7.

<sup>67</sup> Bernard Descôteaux, « Bourassa souligne le danger du vote indirect pour le PQ », *Le Devoir*, 9 novembre 1976, p.1 et 6.

octobre 1976 et il souhaite avoir des précisions quant à l'attitude qu'auront les interlocuteurs québécois dans les négociations avec le fédéral et les provinces<sup>68</sup>.

Toutefois, le fait qu'un parti ouvertement souverainiste soit au pouvoir incite le PLQ à accentuer le caractère dramatique de la situation politique du Québec. Si la méthode n'est pas nouvelle – on se souviendra des attaques du PLQ au temps de Lesage quant au flirt « séparatiste » de membres de l'Union nationale –, la position constitutionnelle du PQ rend la situation beaucoup plus critique dans une perspective fédéraliste. C'est ainsi que Raymond Garneau désire savoir si le ministre des Affaires intergouvernementales – et donc interlocuteur privilégié avec les autres membres de la fédération canadienne –, Claude Morin, « favorise toujours la brisure complète du régime fédéral, l'abolition du régime fédéral, la souveraineté totale du Québec [...]»<sup>69</sup>. Cette question posée en Chambre par celui qui essaiera en vain de succéder à Robert Bourassa à la tête du PLQ fait abstraction du fait que la position constitutionnelle du PQ ne vise pas l'indépendance totale du Québec, mais l'obtention d'un mandat auprès de la population afin de négocier un nouveau pacte entre le Québec et le Canada dans lequel les deux entités seraient tout de même liées, particulièrement en ce qui concerne l'économie<sup>70</sup>.

Quelques semaines plus tard, D.-Lévesque revient à la charge en cherchant à mettre en lumière les tensions potentielles entre les différents courants au sein des troupes péquistes à propos du statut du Québec. Selon le chef de l'Opposition, l'influence de Camille Laurin dans le PQ inciterait le fondateur du parti à « abandonner son bébé de souveraineté-association » au profit de l'option plus draconienne de « l'indépendance purement et simplement<sup>71</sup> ». L'élection d'un

---

<sup>68</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 11, 24 mars 1977, p.374.

<sup>69</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 45, 31 mai 1977, p.1229.

<sup>70</sup> Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome I, op. cit.*, p.303-304.

<sup>71</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 76, 21 juillet 1977, p.2250.

gouvernement sécessionniste semblait un scénario impossible pour les libéraux. Le fait que cela se soit concrétisé semble inciter les membres du PLQ à s'accrocher comme ils le peuvent au maintien du Québec au sein de la fédération canadienne.

Si l'option souverainiste gagne en popularité c'est entre autres parce que les Québécois ont l'impression de ne pas pouvoir véritablement être maîtres chez eux en demeurant dans la fédération canadienne. L'inquiétude<sup>72</sup> qu'engendre la situation linguistique est intrinsèquement liée à cela. La prochaine section s'intéresse à la manière qu'ont les élus du PLQ d'aborder le pluralisme et la législation dans le domaine linguistique.

### 3.2 La Langue et le nationalisme: le fragile équilibre entre les libertés individuelles et les droits d'un peuple

En janvier 1970, Jean Lesage lançait les grandes lignes de la position du PLQ quant à la langue française : « dans l'esprit des Québécois francophones, le choix est déjà fait, la décision est prise; nous voulons vivre et travailler en français. Le Parti libéral du Québec doit être conscient de cet impératif et en tenir compte dans l'élaboration de ses politiques<sup>73</sup> ». Cette affirmation du chef sortant lors du congrès devant lui trouver un successeur place les balises de ce que seront les orientations du PLQ en matière linguistique dans les années à venir.

À peine élu chef de la formation politique, Robert Bourassa tient un propos similaire. Durant un débat radiophonique avec René Lévesque en février 1970, il déclare que le désir d'un grand nombre de Québécois de vouloir travailler en français

---

<sup>72</sup> Le ministre François Cloutier parle « d'angoisse » des francophones par rapport à l'état de leur langue. François Cloutier, « Conférence de presse de M. François Cloutier », Allocution, 30 juillet 1974, BAN, p.3 et 7. [En ligne].

<sup>73</sup> Jean Lesage, « Pour une autonomie rentable basée sur la compétence », *Le Devoir*, 17 janvier 1970, p.4.

est une situation normale, la comparant à ce que vivent des peuples d'autres régions du monde. Par ailleurs, il estime que le cadre fédéral offre un contexte plus favorable afin d'atteindre cet objectif puisqu'en demeurant dans le Canada, le Québec est moins sensible envers des dépendances économiques que s'il était souverain. De plus, Bourassa insiste sur les outils dont dispose l'État québécois pour y parvenir et « ne voi[t] pas en quoi on peut relier la question linguistique et la question de l'indépendance ». Par ailleurs, Bourassa prône une solution typique du PLQ quant aux questions linguistiques, soit « l'imposition » par la « persuasion<sup>74</sup> ».

Selon Bourassa, son gouvernement a le devoir d'agir pour régler le problème de la langue de travail, car il est anormal, voire humiliant, que les francophones ne puissent travailler dans leur langue sur le territoire où ils composent près de 80% de la population. En prenant pour exemple la compagnie la plus puissante au monde, *General Motors*<sup>75</sup>, il avance que cette dernière ne doit pas considérer le Québec comme une province anglophone et doit tenir compte du sentiment de fierté qui anime la jeune génération<sup>76</sup>.

Le discours que tient Robert Bourassa durant la période 1970-1976 véhicule un véritable attachement à la langue française, à son sort et à son lien avec le Québec. Cet attachement jumelé à la réalité géo-démographique du Québec va amener le premier ministre à déclarer que « le Québec est aux avant-postes de la bataille du français dans le monde. Envahi par la technologie américaine, influencée par les mœurs et le style de vie d'un État voisin et puissant, il lui faut en même temps obtenir sa juste part des fruits de la prospérité et garder tous les traits d'une culture à laquelle

---

<sup>74</sup> *Transcription du débat radiophonique Bourassa-Lévesque diffusé sur les ondes de C.K.L.M. le 27 février 1970, loc. cit., p.46-47*

<sup>75</sup> Une grève de 3 mois survient en septembre 1970 à l'usine de la multinationale à Sainte-Thérèse. Plus de 2 000 travailleurs réclament que le français soit reconnu comme la seule langue de travail à l'intérieur des murs de l'usine. SCFP 1208, « Histoire », Syndicat des cols bleus de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys, [En ligne : <http://www.scfp1208.com/Histoire.htm>]

<sup>76</sup> Parti libéral du Québec, « Procès-verbal de la réunion du Conseil général de la fédération libérale du Québec tenue à l'Hotel Reine-Elizabeth, à Montréal, le 29 novembre 1970, à 2 heures p.m », dans *Réunions et documents du conseil général, 14 sept. 1969- 24 janv., BAN, 1976, p.11.*

il ne saurait renoncer, sans renoncer à lui-même<sup>77</sup> ». De plus, pour le ministre de l'Éducation François Cloutier, si l'on veut donner une chance de survie au fait français en Amérique du Nord, il faut impérativement que les standards d'enseignement de cette langue soient revus à la hausse. Selon ce psychologue de formation, la faiblesse de la maîtrise du français tend à favoriser l'assimilation linguistique des individus<sup>78</sup>.

Durant les premières années de la gouvernance de Robert Bourassa, les libéraux vont reprendre les intentions qu'ils avaient à la fin des années 1960 de faire du français la langue de travail au Québec. Il s'agit d'un domaine où le PLQ se montre le plus prompt à défendre les prérogatives québécoises face à l'appréhension du gouvernement fédéral. Comme l'exprime Bourassa : « [...] [Q]uels que soient les propos du Secrétaire d'État au Parlement fédéral, le gouvernement que je dirige a l'intention de poursuivre sa politique pour faire du français la langue de travail au Québec<sup>79</sup> ». Ce dernier considère d'ailleurs que c'est au gouvernement québécois qu'il appartient « en premier lieu », « [d'] assurer la permanence et l'épanouissement » de la langue française. Mais, encore une fois dans le discours libéral, l'attachement à la langue et à la culture propre au Québec ne doit pas être une entrave à la prospérité et à la modernité industrielle<sup>80</sup>.

En octobre 1971, de façon concrète et sans doute de manière à donner l'exemple, le gouvernement Bourassa donne des directives pour les fonctionnaires. Parmi ces dernières figurent l'absence d'obligation pour les francophones d'utiliser une langue autre que le français pour les communications internes, bien que

---

<sup>77</sup> Robert Bourassa, « " La coopération entre la France et le Québec est irremplaçable à plus d'un titre ", à l'occasion de la visite du ministre des Affaires étrangères de France, Québec, le 30 septembre 1971 », Discours, 1971, BAN, p.1-2. [En ligne].

<sup>78</sup> BANQ, Fonds E5, 5925, 1998-06-007/1, « Mémoire du ministre de l'Éducation, Monsieur François Cloutier. Plan de développement de l'enseignement des langues », 21 mars 1973, p.1.

<sup>79</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 32, 25 novembre 1970, p.1778.

<sup>80</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 29<sup>e</sup> législature, première session, no. 1, 9 juin 1970, p.5.

l'utilisation des connaissances linguistiques autres des employés de l'État soit encouragée en ce qui concerne les communications externes. Cependant, le ministre L'Allier, qui chapeaute cette politique, ne cherche pas à diriger l'État québécois vers une situation où le français serait la seule langue officielle puisque les ministères continuent de privilégier les communications dans la langue de choix du résident plutôt qu'uniquement en français<sup>81</sup>. Cela s'inscrit dans l'esprit de la volonté d'améliorer le statut social de la langue française grâce à l'État québécois<sup>82</sup>. Néanmoins, l'aspect « corporatif » et politique de cette orientation donne une préséance sans équivoque au français puisque les communications avec les entreprises, le gouvernement central de même qu'avec les autres provinces doivent, selon cette politique, être effectués en français<sup>83</sup>.

Dans le programme électoral du parti de 1973, le PLQ se félicite d'avoir « accéléré et précisé le mandat » de la Commission Gendron et affirme sa volonté de « poser d'autres gestes concrets dans ce secteur vital pour l'avenir culturel des Québécois<sup>84</sup> ». Les libéraux s'engagent notamment « à accélérer l'utilisation du français dans les entreprises du Québec » dans le but de faire de cette langue la langue de travail<sup>85</sup>. L'affirmation du fait français passe aussi par une disposition mettant fin au libre-choix tous azimuts. En effet, les enfants devront démontrer qu'ils connaissent la langue anglaise préalablement à leur inscription aux écoles anglophones<sup>86</sup>. Rétrospectivement, Bourassa affirme avoir agi en matière linguistique

---

<sup>81</sup> BANQ, Fonds du Conseil exécutif, E5, 5313, « Mémoire des délibérations du Conseil exécutif. Séance du 27 octobre 1971 à 8h30 pm », 27 octobre 1971, p.5.

<sup>82</sup> Antoine Brousseau Desaulniers, Jean-François Laniel, Stéphane Savard et Joseph Yvon Thériault, *Brève histoire de l'OLF/OQLF : mobilisation, incitation, contrainte, accompagnement*, Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, 2018, p.12.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.6.

<sup>84</sup> Michel Lévesque et al., « Programme PLQ 1973 », *Les programmes électoraux de 1973 et de 1976*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1992, p.59.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.59-60.

<sup>86</sup> Réal Bélanger, Richard Jones et Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires, 1792-1992*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p.444-445; Marcel Martel et Martin Pâquet,

afin de préserver la paix sociale qui serait indispensable à la croissance économique. En effet, se défendant d'être à la tête d'un parti nationaliste, Bourassa atteste devant un parterre anglophone en novembre 1976 que cette mesure était nécessaire afin d'aller de l'avant sur le plan des réformes et du développement économique<sup>87</sup>.

La section qui suit s'attarde à la manière dont les élus libéraux pensent et justifient la législation linguistique. L'analyse s'intéresse particulièrement à la place qu'occupe le sort des non-francophones dans le discours libéral ainsi que de l'importance qui est accordée à l'enseignement de l'anglais. Finalement, la section s'attarde aux tergiversations et retournements de situation des libéraux quant à la *Loi 22*, mais aussi à leur positionnement à l'égard de la législation linguistique péquiste.

### 3.2.1 La Loi 22 et les ententes en matière d'immigration : un équilibre équitable

En 1975, lors de son intervention en « réplique » au discours inaugural suivant l'adoption de la *Loi 22* qui fait du français la langue officielle du Québec et qui impose des tests linguistiques aux enfants voulant accéder au réseau éducatif anglophone québécois, le député Bernard Parent met en relief le difficile équilibre entre les droits collectifs et les droits individuels auquel sont confrontés les libéraux. Il profite ainsi du projet d'instaurer une charte des droits de la personne pour souligner tout le travail que son parti a effectué depuis 1970 afin de rapprocher les Québécois de leur souveraineté culturelle. Selon son argumentation, une telle charte vient contrebalancer les accros aux libertés individuelles dont peuvent se dire victime des citoyens. Si le député se dit en faveur d'affirmer le fait français sur cette terre

---

*Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique, Montréal, Boréal, 2010, p.190.*

<sup>87</sup> Daniel L'Heureux, « Bourassa aux anglophones : Choisissez : un gouvernement libéral ou les séparatistes », *loc. cit.*

d'Amérique, il ne faudrait pas léser les minorités pour autant<sup>88</sup>. Cette intervention d'un député somme toute « ordinaire » a pour caractéristique de synthétiser les courants qui traversent la députation libérale sur cet enjeu. De plus, une telle philosophie est en symbiose avec les arguments utilisés par les libéraux depuis l'émergence de la question linguistique dans le débat politique. La déclaration de Bernard Parent à ce moment pourrait aisément être interchangeable avec ce que disait Claire Kirkland-Casgrain lors du débat à propos du projet de *Loi 85*, ancêtre de la *Loi 63*. La députée déclarait en décembre 1968 que « les minorités du Québec qui attendaient justement ce bill [*sic*] anxieusement et qui étaient justifiées de demander le respect de leurs droits acquis, ces minorités à l'heure actuelle se sentent dans une situation absolument intenable [...] »<sup>89</sup>. Ceci étant dit, une différence notable est visible, au milieu des années 1970, le PLQ rompt avec le laissez-faire tous azimuts de régir la dynamique linguistique.

Le ministre Cloutier affirme quant à lui la légitimité du gouvernement québécois en matière linguistique en vertu de ses responsabilités constitutionnelles. Il justifie la décision d'agir en ce domaine en raison de la faible croissance démographique des francophones, de la diminution du prorata d'immigration<sup>90</sup> et de l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté anglophone plutôt qu'à la majorité francophone, situation qui sème l'inquiétude<sup>91</sup>. Jean-Paul L'Allier<sup>92</sup> et Jérôme Choquette<sup>93</sup> appuient l'esprit de la loi et alors que Robert Bourassa présente la législation comme une manière de poursuivre le processus d'ouverture sur le monde entamé depuis 1960, affirmant qu'elle représente une façon d'harmoniser

---

<sup>88</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 5, 24 mars 1975, p.148.

<sup>89</sup> Citée dans Réal Bélanger *et al.*, *op. cit.*, p.441.

<sup>90</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 55, 12 juillet 1974, p.1690.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p.1694; Marc Chevrier et David Sanschagrin, *loc. cit.*, p.585.

<sup>92</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 56, 13 juillet 1974, p.1789.

<sup>93</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 57, 15 juillet 1974, p.1846-1847.

l'interdépendance entre les secteurs économiques et culturel<sup>94</sup>. Le gouvernement Bourassa et le ministre Cloutier en particulier présentent d'ailleurs la *Loi 22* comme une mesure équitable qui vise à franciser et à « transformer profondément le visage du Québec de façon rapide<sup>95</sup> » dans le but de contrecarrer le désavantage économique que connaît le français au Québec<sup>96</sup>. Or, ce sentiment n'est pas uniformément partagé par tous au sein du PLQ et surtout de la société civile québécoise.

À l'été 1974, la réception de cette législation est loin d'être ce à quoi le PLQ s'attendait. Au sein de l'Assemblée nationale, les deux partis d'opposition de même que les libéraux George Springate et John Ciaccia votent contre le projet de loi. La grogne se fait également ressentir au sein des communautés anglophones et allophones du Québec<sup>97</sup>. Certes, le Conseil des ministres estime faire un geste de bonne foi en proposant de modifier l'article 8 de la loi afin d'assurer aux anglophones le maintien de leur réseau éducatif, et ce, même si la *Loi sur l'instruction publique* est muette à ce sujet<sup>98</sup>. Si la réaction négative du PQ est prévisible, les remous à l'intérieur même du parti le sont assurément moins. Nous l'analyserons plus loin. Quoi qu'il en soit, le ministre responsable de la Loi, François Cloutier, se fait rassurant envers les non-francophones. Il met de l'avant une vision pluraliste de la société québécoise dans laquelle les non-francophones « sont des Québécois au même titre que les autres<sup>99</sup> ». Il rappelle aussi le projet d'une charte des droits de l'homme

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.1865-1866.

<sup>95</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 86, *Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications : étude du projet de loi no 22 – Loi sur la langue officielle (1)*, 11 juin 1974, p.B-3219.

<sup>96</sup> François Cloutier, *La Loi sur la Langue officielle au Québec (Bill 22)*, Québec, s.n., BAN, 1974, p.16. [En ligne]; François Cloutier, « Conférence de presse de M. François Cloutier », Allocution, 30 juillet 1974 BAN, p.3. [En ligne].

<sup>97</sup> *Ibid.*; Voir aussi, Marc Chevrier et David Sanschagrin, « Les politiques linguistiques au Canada et au Québec : Tenants et aboutissants de deux projets concurrents », dans Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p.586-587.

<sup>98</sup> BANQ, Fonds E5, 6423, 2005-10-001/1, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 9 juillet 1974 à 10h30 sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 9 juillet 1974, p.3

<sup>99</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 7, 28 mars 1974, p.222.

afin de résorber les appréhensions négatives que certains citoyens pourraient avoir quant à la perméabilité des droits et libertés individuels<sup>100</sup>.

Ceci étant dit, une forte possibilité d'un vote de protestation envers le PLQ par les communautés culturelles s'exprime lors de la campagne de 1976 par la sortie d'une association de Québécois d'origine italienne, le Consiglio, qui menace de boycotter les libéraux<sup>101</sup>. Alors que certains ministres croyaient avoir réglé la question linguistique grâce à la *Loi 22*<sup>102</sup>, la campagne électorale va offrir une tribune aux libéraux qui ont des doléances envers celle-ci. D'un côté, le ministre sortant des Communications, Denis Hardy, et celui des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, s'opposent à tout changement à la *Loi 22*. De l'autre, le vieux routier de la politique qu'est Bona Arsenault souhaite un retour au libre choix. *Idem* pour les députés Jean-Noël Lavoie et George Kennedy<sup>103</sup>. Avant de faire le saut en politique québécoise au sein du PLQ, l'ancien ministre fédéral Jean Marchand demande une modification similaire, soit de « permettre l'accès de l'école anglaise aux immigrants, s'ils le désirent<sup>104</sup> ». Il souhaite alors un retour à la philosophie de la « persuasion »<sup>105</sup>. Pour sa part, Victor Goldbloom espère une modification des tests linguistiques<sup>106</sup>.

---

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> Jacques Gagnon, « Une semaine pour amender la Loi 22, Le *Consiglio* menace de boycotter les libéraux, *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1976, p.A1 et p.A6. Également, dans un prélude au Parti égalité, un « vrai libéral », l'éditeur de l'hebdomadaire *The Suburban*, Max Wollock, se présente comme libéral indépendant contre Victor Goldbloom dans D'Arcy McGee. Wollock traite Goldbloom de « valet francisé » et Bourassa de « crypto-séparatiste ». Il estime que la Loi 22 fait passer les anglophones pour des citoyens de deuxième classe. Voir, Laval Le Borgne, « " Un vrai " libéral sera candidat indépendant contre Victor Goldbloom », *La Presse*, 21 octobre 1976, p.A14. Voir aussi Jean-Herman Guay et Serge Gaudreau, *Les élections au Québec : 150 ans d'une histoire mouvementée*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, p.362.

<sup>102</sup> John Ciaccia explique dans ses mémoires que le ministre Jean Bienvenue croyait que la loi allait « étrangler le séparatisme ». John Ciaccia, *op. cit.*, p.73.

<sup>103</sup> Marcel Pépin, « La Loi 22 divise les libéraux », *La Presse*, 27 octobre 1976, p.A1; Rhéal Bercier, « Partisan du libre choix, Lavoie propose un retour à la loi 63 », *La Presse*, 27 octobre 1976, p.A6; Rhéal Bercier, « La loi 22 agite les libéraux », *La Presse*, 28 octobre 1976, p.A1; Rhéal Bercier, « L'Allier est opposé à tout recul sur la loi [sic] 22 », *La Presse*, 28 octobre 1976, p.A10.

<sup>104</sup> Marcel Pépin, « Stratégie autour de la loi [sic] 22 », *La Presse*, 22 octobre 1976, p.A1.

<sup>105</sup> Marcel Pépin, « La Loi 22 divise les libéraux », *La Presse*, *loc. cit.*

<sup>106</sup> Fernand Beauregard, « Loi 22 : nouvelles manifestations de division », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1976, p.A8.

Ainsi, assez étonnamment, alors que Bourassa disait vouloir obtenir pour le Québec sa « souveraineté culturelle » et qu'il se targuait d'avoir fait du français *LA* langue officielle<sup>107</sup>, il déclare à l'automne 1976 que les demandes des nouveaux venus – surtout celles de Mackasey et Marchand – ne sont pas incompatibles avec le programme du PLQ<sup>108</sup>. À l'opposé de cette position, la présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), Thérèse Lavoie-Roux, qui est elle aussi nouvellement candidate pour le PLQ, se dit en faveur des mesures coercitives, en particulier celle qui oblige les immigrants non anglophones à s'inscrire dans les écoles francophones<sup>109</sup>. Elle favorise même l'élargissement de la législation aux institutions privées anglophones<sup>110</sup>.

Au milieu de la campagne électorale de 1976, Bourassa et le ministre de l'Immigration Jean Bienvenue annoncent que les tests seront modifiés afin de les rendre « plus humains ». Ils promettent également que des cours d'anglais seront implantés dans les écoles francophones dès la troisième année du primaire. Bourassa affirme néanmoins que l'esprit de la *Loi 22* ne sera pas détourné par les révisions promises. L'annonce semble improvisée puisque les libéraux ne sont pas capables d'indiquer précisément ce qu'ils entendent faire pour remplacer les tests linguistiques<sup>111</sup>. De plus, les adoucissements envisagés ne réussissent pas à résorber le mécontentement. C'est à ce moment que George Springate, désormais candidat indépendant, qualifie le premier ministre d'homme « le plus détesté du Québec<sup>112</sup> ».

---

<sup>107</sup> Robert Bourassa, « Allocution du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, chef du Parti libéral du Québec, au dîner-bénéfice du P.L.Q. tenu en l'Hôtel Reine-Élizabeth de Montréal, le 20 avril 1975. », *loc. cit.*, p.5. [En ligne].

<sup>108</sup> Marcel Pépin, « Stratégie autour de la loi (*sic*) 22 », *La Presse*, 22 octobre 1976, p.A1.

<sup>109</sup> Jules Leblanc, « Lavoie-Roux n'a pas changé d'idée sur la loi 22 : toujours en faveur des mesures coercitives », *La Presse*, 23 octobre 1976, p.A9.

<sup>110</sup> Auteur inconnu, « La campagne : Loi 22 et écoles privées », *La Presse*, 5 novembre 1976, p.A9.

<sup>111</sup> Bernard Descôteaux, « Pour une loi 22 "plus humaine et plus juste" : Bienvenue promet de remplacer les tests », *Le Devoir*, 3 novembre 1976, p.1. Aussi, BANQ, Fonds E5, 7311, 2005-10-001/8, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 2 novembre 1976 à 11h00 sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 2 novembre 1976, p.1-2.

<sup>112</sup> Gilles Lesage, « La loi 22 : les tiraillements s'accroissent. L'inquiétude gagne la machine libérale », *Le Devoir*, 5 novembre 1976, p.1.

Au sein même des troupes libérales, le changement de direction crée des remous, notamment parce que les ministres n'ont pas été consultés avant cette annonce<sup>113</sup>.

Le domaine de l'immigration constitue un autre pan de la politique de « souveraineté culturelle » du gouvernement Bourassa. Si le respect des juridictions autant provinciales que fédérales est un mot d'ordre au PLQ, le parti n'abandonne pas pour autant l'esprit de collaboration qui l'anime. Le phénomène de dénatalité qui frappe le Québec depuis le tournant des années 1960<sup>114</sup> génère de l'inquiétude chez les politiciens. Ce phénomène a une dimension particulière dans la logique fédéraliste puisque la dénatalité signifie que le poids démographique du Québec diminue au sein de la fédération. Ceci amène les hommes et les femmes politiques à accorder un intérêt plus prononcé envers la question de l'immigration. Au surplus, la mise en œuvre de la politique de multiculturalisme (1971) rend le contrôle du Québec sur la sélection des immigrants beaucoup plus important.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Immigration, Jean Bienvenue, y voit un moment critique afin de solidifier la coopération entre l'État québécois et l'État canadien<sup>115</sup>. S'inscrivant dans la politique plus large de la « souveraineté culturelle », la question de la responsabilité en matière d'immigration est en phase avec cette philosophie. Dans l'intervention qu'il fait au Conseil des ministres, Bienvenue prône pour que les politiques d'immigration du Canada soient « volontariste[s] » en faisant intervenir les provinces dans leur élaboration. Il dit également vouloir que la délimitation des responsabilités soit clarifiée en ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la sélection des immigrants, aspect dont le

---

<sup>113</sup> *Ibid* et Gilles Lesage, « La Loi 22 », *Le Devoir*, 5 novembre 1976, p.6.

<sup>114</sup> Paul-André Linteau *et al.* *Histoire du Québec contemporain : tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p.425, 427, 434-435; Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité*, Montréal, Boréal, 2005, p.220; Pierre Fortin, « La Révolution tranquille et le virage économique du Québec », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille, 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, p.167.

<sup>115</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 5, 26 mars 1974, p.145.

Québec désire avoir un rôle accru<sup>116</sup>. Le ministre justifie cette position en raison du « déséquilibre spatial » du Québec qu'engendre actuellement l'immigration qui se concentre principalement dans la région montréalaise<sup>117</sup>. L'État québécois souhaite obtenir une plus grande part de responsabilité dans la sélection de l'immigration afin de participer « à la réalisation des objectifs démographiques que les pays et les provinces se sont fixés ». Ainsi, « l'immigration doit devenir un élément de l'équilibre national, tant au plan régional que linguistique ». De plus, le Québec vise à établir lui-même sa capacité d'accueil<sup>118</sup>.

Cette prise de position débouche sur deux ententes administratives entre le Québec et Ottawa. Les ententes Cloutier-Lang (1971) et Bienvenue-Andras (1975) permettent au Québec de déléguer des agents d'orientation « chargés de " vérifier la qualité du candidat immigrant " » et de collaborer dans l'élaboration des critères recherchés chez les futurs immigrants<sup>119</sup>. Cette volonté du Québec d'obtenir un rôle accru dans le domaine de l'immigration vise aussi à maintenir le poids démographique du Québec au sein de la fédération<sup>120</sup>. Cela s'inscrit en lien avec ce que le philosophe Will Kymlicka considère comme étant une des stratégies utilisées par les minorités nationales afin de maintenir leur poids démographique au sein d'une fédération. Le philosophe estime que ces minorités nationales cherchent aussi à

---

<sup>116</sup> BANQ, Fonds E5, 6799, 2005-10-001/4, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 14 mai 1975 à 10h30 sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 14 mai 1975, p.3-4.

<sup>117</sup> BANQ, Fonds E5, 6799, 2005-10-001/4, « Le ministre de l'Immigration du Québec au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada : La position du gouvernement du Québec à la suite de la publication du *Livre vert fédéral sur la politique canadienne d'immigration*. Ministère de l'Immigration du Québec, avril 1975 », avril 1975, p.2; Voir aussi, Martin Pâquet, *op. cit.*, p.221.

<sup>118</sup> *Livre vert fédéral sur la politique canadienne d'immigration*, *loc cit.*, p.3.

<sup>119</sup> Ces critères doivent prendre en considération les besoins économiques, démographiques et socioculturels du Québec. Il faudra attendre l'Entente Couture-Cullen après l'élection du PQ pour que le Québec ait un contrôle plus accru sur le flux migratoire. Martin Pâquet, *op. cit.*, p. 216-217.

<sup>120</sup> *Livre vert fédéral sur la politique canadienne d'immigration*, *op. cit.*, p.61-63; François Cloutier, « Conférence de presse de M.François Cloutier », Allocution, 30 juillet 1974, BAN, p.3. [En ligne].

préservé le contrôle des instruments migratoires leur permettant de renforcer leur culture par l'intégration des nouveaux arrivants à leur groupe ethnoculturel<sup>121</sup>.

### 3.2.2 Tensions linguistiques au sein du parti : le refus du fait français chez certains députés et ministres

Il nous faut revenir sur les tensions internes au PLQ quant à la politique d'aménagement linguistique, car ils sont à l'origine d'un rapport de force grandissant au sujet des voies à suivre en matière de langue et de nationalisme. Nous l'avons vu, la contestation à l'intérieur du parti à l'égard de la politique d'aménagement linguistique est d'abord l'œuvre de députés anglophones et allophones. Les réactions épidermiques de George Springate, John Ciaccia et Kenneth Fraser qui fait un parallèle avec le régime nazi<sup>122</sup> sont assurément les plus virulentes. Or, d'autres députés ont émis de sérieuses réserves sur la loi et ses modalités<sup>123</sup>. Par exemple, le verbatim des délibérations du Conseil des ministres du 6 février 1974 fait état de la crainte des répercussions négatives que pourraient avoir sur l'économie l'imposition du français comme langue de travail<sup>124</sup>. Le ministre des Travaux publics, William Tetley, fait part lors d'un Conseil des ministres un peu plus d'un an après l'adoption

<sup>121</sup> Will Kymlicka, *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, p.55.

<sup>122</sup> John Ciaccia, *Appelez-moi Giambattista : un parcours personnel et politique : biographie*, Montréal, Leméac, 2015, p.73-74; Daniel L'Heureux, « Un député libéral en rabroue un autre! », *La Presse*, 23 mai 1974, p.A6.

<sup>123</sup> À l'inverse, l'ancien ministre de la Justice, Jérôme Choquette, quitte quant à lui le parti supposément en réaction à son inconfort avec certaines dispositions de la loi. Le député d'Outremont souhaitant que « l'école française [soit] la règle pour tous, sauf pour les enfants de langue maternelle anglaise [...] ». Gilles Lesage, « En désaccord avec le gouvernement, Jérôme Choquette démissionne », *Le Devoir*, 27 septembre 1975, p.1. Cependant, selon Jean-Charles Panneton, Choquette n'aurait surtout pas apprécié d'être transféré de la Justice à l'Éducation. Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome 1 : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, p.280-281.

<sup>124</sup> BANQ, Fonds E5, 6269, 2005-10-001/1, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 6 février 1974 à 14h30 sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 6 février 1974, p.5.

de la *Loi 22* que les tests linguistiques sont trop difficiles, jugeant aussi que les commissions scolaires ont trop de latitude dans leur pouvoir d'établir le nombre d'enfants pouvant accéder aux réseaux anglophones<sup>125</sup>. Il faut dire que malgré le confortable appui dont jouissent Tetley et les députés anglophones dans leurs circonscriptions, les politiques en faveur de l'affirmation du fait français par le PLQ ainsi que l'interventionnisme étatique suscitent une crainte de désaffection de bon nombre d'électeurs pour les libéraux<sup>126</sup>.

George Springate est assurément le député du PLQ qui s'est fait le plus virulent envers la *Loi 22*. Dans son réquisitoire (en anglais) contre la législation qui n'est encore à ce moment qu'un lointain projet de loi, il clame que la liberté de choix est le meilleur exemple de bilinguisme et biculturalisme et de la liberté qui existe dans la province du Québec<sup>127</sup>. Dans le même élan, Springate réplique au discours inaugural en se faisant le défenseur de la philosophie qui a cours au PLQ depuis au moins une décennie, soit celle de la persuasion morale engendrée par la majorité francophone d'inviter les nouveaux arrivants à se joindre à eux. Il estime que la coercition n'attirera pas les immigrants à s'intégrer à la société francophone. Faisant fi des rapports de force économiques et démographiques, le député de Saint-Anne déclare que c'est la liberté de choix qui permettra d'attirer les nouveaux arrivants<sup>128</sup>.

John Ciaccia, député de Mont-Royal, est un autre membre du PLQ qui se montre hostile à la *Loi 22*. Revenant sur les événements lors de son exode de la politique active, Robert Bourassa raconte au journaliste Raymond Saint-Pierre que

---

<sup>125</sup> BANQ, Fonds E5, 6908, 2005-10-001/4, « Mémoire des délibérations du Conseil Exécutif : séance du 10 septembre 1975 à 10h30 sous la présidence du premier ministre Monsieur Robert Bourassa », 10 septembre 1975, p.2.

<sup>126</sup> Michel Roy, « Anglophone certes, mais bon Québécois d'abord », *Le Devoir*, 5 octobre 1973, p.1. Voir aussi, Claude-V. Marsolais, « Chambly : La réaction des anglophones inquiète les libéraux », *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 1976, p.A11; Laval Le Borgne, « Des Italo-Canadiens veulent se venger du ministre Bienvenue », *La Presse*, 26 octobre 1976, p.A11; Marcel Pépin, « Mesures d'urgence au PLQ », *La Presse*, 30 octobre 1976, p.A1.

<sup>127</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 3, 20 mars 1974, p.84.

<sup>128</sup> *Ibid.*

Ciaccia était particulièrement opposé aux dispositions relatives à la langue d'enseignement<sup>129</sup>. En effet, Ciaccia argumente que le projet de législation linguistique s'inscrit en opposition avec un trait fondamental de la culture des anglophones, soit celui qui élève la liberté individuelle au rang de valeur cardinale<sup>130</sup>. En ce sens, il se dit appuyé par « les convictions et les préoccupations » de ses électeurs, le député de Mont-Royal prône le statu quo balisé par la Loi 63<sup>131</sup>. Tout comme Springate, Ciaccia pense que les anglophones du Québec ont une véritable volonté de voir le fait français s'épanouir en s'assurant notamment que leurs enfants apprennent cette langue. Il estime de plus que la *Loi 63* a « imposé de réelles obligations aux écoles anglaises ». Bien qu'il juge qu'elle puisse être modifiée, il la préfère de loin aux contraintes qu'imposerait le projet de loi de son parti<sup>132</sup> et considérera en rétrospective que la *Loi 22* a « aliéné[e] et désenchanté[e] les électeurs anglophones<sup>133</sup> ». De plus, Ciaccia raconte dans ses mémoires qu'il trouvait « clairement discriminatoire et illégal de donner préséance à la version française sur la version anglaise des documents<sup>134</sup> ». Il s'agit là somme toute d'une interprétation assez ironique alors qu'il n'existe même pas de version française de l'*AANB*<sup>135</sup>. Pour son refus de suivre la ligne de parti, Ciaccia est suspendu temporairement du caucus libéral<sup>136</sup>.

Outre le sort de la communauté anglophone du Québec, le député de Mont-Royal s'interroge aussi sur les conséquences en rapport à l'intégration des

<sup>129</sup> Robert Bourassa, *Les années Bourassa : l'intégrale des entretiens Bourassa-Saint-Pierre*, op. cit., p.147-148.

<sup>130</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 4, 21 mars 1974, p.114-115.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> John Ciaccia, op. cit., p.74.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p.75.

<sup>135</sup> Marc Chevrier, « Abolir le serment d'allégeance dans un empire », *Encyclopédie de l'Agora*, 25 octobre 2018, p.1. [En ligne]; Amélie Binette, « Le Québec et les conventions constitutionnelles : des garanties précaires dans un fédéralisme non-écrit », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard (dir.), *La pensée fédéralisme contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.432.

<sup>136</sup> John Ciaccia, op. cit., p.80.

immigrants. Il met de l'avant l'hypothèse que d'obliger les immigrants non anglophones à s'intégrer au réseau éducatif francophone pourrait en décourager bon nombre de venir s'établir au Québec, contribuant ainsi à favoriser le déclin démographique de la province au sein de la fédération canadienne. Il craint aussi qu'une telle politique puisse créer un système à deux vitesses alors que les immigrants anglophones continueraient d'avoir la liberté de choix mais pas les nouveaux arrivants<sup>137</sup>. Par ailleurs, Ciaccia fait office de continuité dans le discours libéral quant à la « persuasion et non la coercition » lorsqu'il affirme que si les immigrants ont choisi le réseau anglophone c'est parce qu'ils n'ont pas été accueillis convenablement dans le réseau francophone et qu'il faut changer cette perception en plus d'améliorer l'enseignement de l'anglais dans les écoles francophones<sup>138</sup>.

La question de la langue d'enseignement est certes un enjeu crucial du projet de loi, mais l'enseignement d'une langue seconde interpelle aussi Springate. Selon lui, ce sont les parents et non pas les instituteurs qui seraient rébarbatifs à l'enseignement de l'anglais – et se sont eux qui doivent mener dans les écoles. D'après son évaluation, les parents anglophones s'assurent que leurs enfants soient bilingues et ils croient que les parents francophones en espèrent de même<sup>139</sup>.

Dans sa croisade en opposition au projet de *Loi 22*, le député Springate se fait le défenseur des non-francophones du Québec. Il s'oppose à ce que le français soit proclamé langue officielle du Québec, car, selon lui, qu'un individu ayant une « impossibilité de parler le français, se retrouverait dans un genre de discrimination contre lui<sup>140</sup> ». Son collègue John Ciaccia émet une opinion similaire. Représentant lui aussi une circonscription à majorité anglophone, il exprime la crainte de voir les droits et libertés de sa communauté emportés par l'adoption d'une loi qu'il juge trop

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p.115-116.

<sup>138</sup> *Ibid.* Aussi, Auteur inconnu, « La question linguistique : Bourassa réitère sa volonté de légiférer sans attendre une " unanimité inconcevable " », *Le Devoir*, 11 mars 1974, p.1.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p.87.

<sup>140</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 3, 20 mars 1974, p.86-87.

coercitive. Selon lui, le fait d'adopter une telle approche signifie « avoir une bien piètre opinion de [l]a vitalité » de la langue française<sup>141</sup>.

### 3.2.3 *La Charte de la langue française* : les libéraux se posent en rempart contre les politiques jugées fascisantes du PQ

Comme nous l'avons vu précédemment, l'adoption de la *Loi 22* crée moult mécontentements et est perçue comme une des principales raisons ayant mené à la défaite du PLQ<sup>142</sup> et à l'élection du PQ à l'automne 1976. L'adoption d'une législature linguistique plus robuste<sup>143</sup> est d'ailleurs un des éléments phares de la plate-forme électorale du PQ. Dans le but de renverser ou à tout le moins de tempérer les nombreuses inscriptions des allophones dans les écoles anglophones, les péquistes visent à restreindre la liberté de choix<sup>144</sup>. Le débat entourant ce qui allait devenir la *Charte de la langue française* (1977) n'est pas un long fleuve tranquille lui non plus. Comme le note Pierre-Luc Bilodeau dans son mémoire de maîtrise, le PLQ se montre particulièrement énergique à attaquer le projet de loi. Les députés libéraux ne font pas de demi-mesures en clamant qu'il s'agit là d'un projet aux accents totalitaristes et intolérants<sup>145</sup>.

Comme pour les lois 63 et 22 adoptées auparavant, la législation linguistique qui souhaite mettre en place le PQ soulève la question des droits des minorités au Québec. Compte tenu des qualificatifs ayant été affublés au parti formant le nouveau

<sup>141</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 4, 21 mars 1974, p.114-115.

<sup>142</sup> Jean-Claude Corbeil, *L'embaras des langues*, Montréal, Québec-Amérique, 2007, p.178-179.

<sup>143</sup> Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p.429; Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque, Tome II : Du temps des réformes au référendum de 1980*, Québec, Septentrion, 2017, p.64.

<sup>144</sup> Éric Poirier, *La Charte de la langue française : ce qu'il reste de la Loi 101 quarante ans après son adoption*, Québec, Cahier des Amériques Septentrion, 2016, p.20.

<sup>145</sup> Pierre-Luc Bilodeau, *Impacts de la Loi 101 sur la culture politique au Québec, 1977 à 1997*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016, p.33.

gouvernement<sup>146</sup> et puisque la future *Loi 101* est destinée à aller plus loin que la *Loi 22*, le PLQ fera du sort des minorités son principal cheval de bataille dans sa croisade qu'il mène contre cette loi. Les députés anglophones seront particulièrement interpellés par le sort de leur communauté. Le député Bryce Mackasey – qui avait rendu son arrivée au PLQ conditionnelle à ce que le contingentement et les tests linguistiques de la *Loi 22* soient amendés<sup>147</sup> – se dit très inquiet des droits fondamentaux. Dans son intervention en anglais, Mackasey juxtapose les identités canadiennes et québécoises pour parler du million ou plus de Canadiens d'expression anglaise habitant au Québec qui sont aussi Québécois<sup>148</sup>. Le député de Verdun s'estime brimé par la volonté du gouvernement Lévesque de faire du français la seule langue de l'Assemblée nationale<sup>149</sup>. Aussi, il se fait le porte-parole des anglophones qui seraient effrayés par les radicaux au sein des instances du PQ qui auraient pour agenda d'abolir les droits des minorités linguistiques<sup>150</sup>. Il reproche au gouvernement Lévesque de vouloir établir « une frontière linguistique entre le Québec et le reste du Canada » grâce à la disposition de la *Charte* qui obligerait les Canadiens à faire éduquer leurs enfants en français advenant leur déménagement au Québec<sup>151</sup>.

---

<sup>146</sup> Par exemple, le ministre de l'Immigration Jean Bienvenue et plusieurs candidats traitaient ouvertement le PQ de raciste puisque les militants péquistes avaient fait, en prélude à la campagne électorale de 1973, une opération exhaustive de radiation d'électeurs ne remplissant pas les normes de la loi électorale. Bienvenue appui ses dires sur la grande proportion de gens ayant un nom à consonance non francophone qui se ont été retirés des listes électorales. Pierre O'Neill, « Les libéraux accusent le PQ de racisme dans l'opération radiation », *Le Devoir*, 19 octobre 1973, p.1. Bourassa formula de semblables accusations lors de la campagne de 1976 alors qu'il dénonce « le racisme qui point chez les membres du PQ » et qu'il accuse ce dernier de vouloir créer deux classes de citoyens. Bernard Descôteaux, « Ne mettez pas les renards dans le poulailler, lance Bourassa », *Le Devoir*, 8 novembre 1976.

<sup>147</sup> Laval Le Borgne, « Mackasey demande à Bourassa des engagements fermes », *La Presse*, 22 octobre 1976, p.A9.

<sup>148</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 11, 24 mars 1977, p.374.

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 30<sup>e</sup> législature, troisième session, no. 17, 12 avril 1975, p.570.

Les députés Mackasey, Ciaccia et le chef intérimaire Gérard D.-Lévesque se manifestent fréquemment en questionnant le gouvernement à propos d'enjeux liés à la langue, et ce, avant même la tenue des premières séances de la commission permanente chargée d'étudier le projet de loi<sup>152</sup>. Leur collègue Fernand Lalonde, ancien solliciteur général dans le précédent gouvernement et surtout ancien ministre responsable de l'application de la *Loi sur la langue officielle* à partir de 1975, est lui-aussi farouchement opposé à la *Charte*. Pour lui, cette dernière viendrait proscrire des valeurs à des groupes, chose intenable dans une société pluraliste. De plus, il voit dans le projet de loi et les structures qui lui seront nécessaires, le « caractère d'un régime totalitaire<sup>153</sup> ». Même si elle se disait à l'automne 1976 en faveur de l'obligation pour les enfants non anglophones de fréquenter les écoles francophones, la nouvelle députée libérale Thérèse Lavoie-Roux se montre désormais tout de même très critique à l'égard du projet péquiste. Elle estime qu'en n'acceptant pas les amendements proposés par l'Opposition, la *Charte* contiendra des éléments « excessifs et punitifs » et que cela ternit l'attitude d'ouverture du Québec<sup>154</sup>.

Pour Gérard D.-Lévesque, les répercussions immédiates résultant de l'élection du PQ et de ses politiques tendent à corroborer les prédictions que faisait le PLQ quant à l'hécatombe économique. Par exemple, il déclare en Chambre que certains gestes que pose le gouvernement « sont de nature à nuire d'une façon irrécupérable, irréparable et irréversible à l'économie du Québec » et « nous rend[ent] un très mauvais service collectivement ». Pour appuyer son point, il fait état d'un article de *The Gazette* qui révèle que plusieurs employés du marketing de la compagnie

---

<sup>152</sup> Voir notamment, BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 33, 10 mai 1977, p.1005. De même que lors des sessions du 11 mai (p.1025); 13 mai (p.1061) et 20 mai 1977 (p.1127)

<sup>153</sup> Réal Bélanger *et al.*, *op. cit.*, p.452.

<sup>154</sup> Thérèse Lavoie-Roux, « Conférence de presse de Mme Thérèse-Lavoie-Roux et de M. Fernand Lalonde, le mercredi 24 août 1977 », S.I : s.n., Québec, 1977, BAN, p.3. [En ligne].

*Standard Brands* seront transférés de Montréal vers Toronto éminemment<sup>155</sup>. Alors que la *Loi 101* devient de plus en plus une réalité inévitable, D.-Lévesque se braque encore plus contre elle. Dans son laïus lors de la deuxième lecture du projet de loi, il réaffirme sa conviction que celle-ci va nuire à l'économie. Il ajoute au surplus qu'elle « est injuste pour plus d'un million de Québécois », qu'elle « risque de priver le Québec de l'apport d'une immigration de qualité dont il a absolument besoin », qu'elle compromet le développement du Québec, qu'elle est « inutile », « excessive », « hypocrite », « séparatiste » et finalement « anticonstitutionnelle ». Selon lui, la *Loi 101* est inutile puisque la *Loi 22* « faisait déjà du français la langue officielle du Québec », donc aller plus loin équivaut à de l'acharnement<sup>156</sup>.

De son côté, Mackasey estime que le projet de loi est une manœuvre séparatiste qui représente « le premier pas vers un Québec séparé ». Il considère aussi que le projet de loi a paralysé la province depuis 8 mois et qu'il lui a fait perdre des centaines de millions de dollars<sup>157</sup>. Le député Harry Black est encore plus cinglant. D'après lui, le but de la loi n'est pas de faire du français la langue officielle, puisqu'elle l'est déjà en vertu de la *Loi 22*, mais elle vise plutôt à « éliminer » les anglophones ou, dans une moindre mesure, à leur demander de plier bagage<sup>158</sup>. Expurgé de ses éléments les plus nationalistes<sup>159</sup>, le PLQ votera contre le projet de loi en première lecture. En bout de piste, après plusieurs assouplissements de la part du gouvernement Lévesque, ce dernier fait adopter la *Charte de la langue française* sans l'aide de l'Opposition à l'exception du député Fabien Roy du Parti national populaire

---

<sup>155</sup> BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, deuxième session, no. 40, 20 mai 1977, p.1127.

<sup>156</sup> Cité dans Réal Bélanger *et al.*, *op. cit.*, p.450.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p.451.

<sup>158</sup> Traduction libre de « The real purpose of this bill is to destroy the English community, to eliminate them, to them to leave: Get out! Pack your bags and go! [...] » cité dans *ibid.*, p.452.

<sup>159</sup> Soulignons que Jean-Paul L'Allier, Denis Hardy et Robert Bourassa furent battus dans leurs circonscriptions. En ce qui concerne François Cloutier, il est nommé délégué général du Québec à Paris à la fin du mois de septembre 1976.

## Conclusion

Entre le printemps 1973 et la fin de l'été de 1977, le PLQ semble avoir été à la remorque des événements. À l'exception de la position claire et affirmée en ce qui a trait au domaine des communications, le PLQ a plutôt tendance à vouloir « éteindre » des feux plutôt que de se positionner à l'avant-poste en matière de promotion du fédéralisme et du nationalisme québécois. Certes, les libéraux décident d'agir en ce qui concerne la langue, mais ils tardent à prendre une décision qui, au final, déçoit à peu près tout le monde. De plus, en ce qui concerne la question constitutionnelle, Bourassa tend à vouloir tasser cet enjeu au profit d'ententes administratives jusqu'au moment où la pression exercée simultanément par les forces centralisatrices en provenance d'Ottawa et les forces souverainistes au Québec les poussent à réagir et en quelque sorte à revenir à la position du Québec lors de l'échec de « Victoria ». Finalement, la montée de l'appui envers l'option souverainiste amène le PLQ à moins « vendre » le fédéralisme qu'à diaboliser son principal adversaire. À propos du nationalisme, le PLQ continue de se dire partisan de l'affirmation du fait français au Québec, cependant la philosophie libérale jumelée aux pressions exercées par les partisans anglophones et allophones le pousse à être perpétuellement tiraillé entre l'affirmation nationale et la primauté des libertés individuelles tous azimuts. Néanmoins, la place qu'occupent les enjeux économiques est toujours aussi prééminente dans le discours des libéraux provinciaux et sert à justifier un statu quo préférable à la souveraineté politique du Québec

## CONCLUSION

En conclusion de ce mémoire, nous estimons avoir atteint nos objectifs qui étaient de documenter, d'expliquer et d'analyser la conception du fédéralisme au Parti libéral du Québec (PLQ), notamment en se penchant sur les idées structurant une vision politique de ce modèle de gouvernance étatique ainsi que sur sa mise en pratique par les libéraux, en particulier les membres du gouvernement de Robert Bourassa. Nous avons aussi accordé une importance non négligeable au rapport qu'entretenaient les libéraux avec le nationalisme, la langue française et la culture francophone du Québec, tous trois étroitement liés à la conception du fédéralisme québécois.

Au cours de la période 1967-1977, le PLQ cherche à se démarquer de l'Union nationale qui a fait de « l'égalité ou l'indépendance » sa position constitutionnelle officielle. Au même moment, le PLQ doit s'engager dans une avenue constitutionnelle qui lui permettrait d'être authentique en comparaison avec le Parti libéral du Canada (PLC) qui, sous l'impulsion de Pierre Elliott Trudeau, se fait le promoteur d'une conception rigide et uniformisante du fédéralisme. Le PLQ doit aussi faire face à un nouveau joueur sur la scène politique provinciale lorsque l'option de l'indépendance (avec le Ralliement pour l'Indépendance nationale et le Ralliement National aux élections de 1966) puis de la souveraineté-association gagnent en popularité grâce à un véhicule politique crédible, le PQ de René Lévesque à compter de 1968. C'est dans ce contexte qu'émerge officiellement chez les élus du PLQ, l'idée de doter constitutionnellement le Québec d'un « statut particulier » à l'intérieur d'un fédéralisme canadien renouvelé. En somme, les libéraux dirigés par Jean Lesage prônent un fédéralisme particulièrement asymétrique dans lequel le Québec devrait

bénéficier d'un large éventail de pouvoirs accrus tout en demeurant au sein de la fédération canadienne. Les membres du PLQ se liguent derrière ce concept à l'automne 1967, mais c'est de courte durée. En effet, dès le début de l'année suivante, les libéraux accordent une place de plus en plus importante aux enjeux économiques au détriment des enjeux culturels et de la question constitutionnelle. S'ils continuent certes d'attaquer l'UN et ses tergiversations quant à la « question nationale », les attaques sont cependant davantage en lien avec la perte de temps qu'accaparent les négociations constitutionnelles. Ils exigent alors que l'État québécois se préoccupe plutôt du développement économique, et ce, même si « l'anti-séparatisme » demeure une stratégie politique assez fréquente pour les libéraux.

La question linguistique étroitement liée à celle de l'intégration des Néo-Québécois est l'un des dossiers les plus épineux au cours des années 1960 et 1970. Durant ce laps de temps, le PLQ adopte une posture qui reflète les tensions au sein de la société québécoise ainsi qu'à l'intérieur même du parti. Cette tension entre les libertés individuelles et les droits collectifs est particulièrement prononcée lorsqu'elle concerne la minorité nationale (au Canada) et continentale que sont les Québécois. À cela s'ajoutent les idéaux propres aux femmes et aux hommes qui, philosophiquement, se disent libéraux. Dans ce contexte, le PLQ se fait le défenseur d'une vision très libérale de la question linguistique en favorisant la persuasion et l'encouragement plutôt que l'adoption de mesures coercitives.

À l'automne 1969, Jean Lesage annonce son retrait de ses fonctions de chef du PLQ. La course qui suit voit l'économiste de formation Robert Bourassa triompher du représentant de la « loi et l'ordre » au PLQ, Claude Wagner, et de la principale figure nationaliste de la formation politique, Pierre Laporte. Cette victoire a démontré que le PLQ a résolument fait son camp en faveur du développement

économique et du maintien du lien fédératif. La recherche d'un nouveau constitutionnel est ainsi reléguée à l'arrière-plan. Pour le nouveau chef, qui devient premier ministre quelques mois plus tard, il est préférable de chercher à ce que le fédéralisme soit rentable pour le Québec. Ce concept devenant en quelque sorte un argument à lui seul dans la joute politique. Néanmoins, l'actualité et les actions du gouvernement central ont donné l'occasion au PLQ de mettre de l'avant une conception particulière du fédéralisme et du nationalisme québécois. C'est ainsi que le PLQ s'inscrit en continuité – mais de manière moins revendicatrice – avec l'œuvre de Jean Lesage particulièrement lors de la conférence constitutionnelle de Victoria (1971) et de l'adoption d'une politique de multiculturalisme (1971). Et ce, quitte à se mettre à dos les autres partenaires de la fédération et d'entretenir une certaine fragilité de l'unité canadienne<sup>1</sup>. Dans une veine similaire, le domaine des communications sert d'instrument politique au PLQ et particulièrement au ministre Jean-Paul L'Allier pour adopter une position ferme quant aux responsabilités constitutionnelles du Québec, notamment à l'égard de son rôle de moteur de la culture québécoise. Le ministre Claude Castonguay adopte une posture similaire quant au domaine de la sécurité sociale. Dans ces domaines, le gouvernement Bourassa se montre ferme face aux volontés envahissantes de l'État central au nom du particularisme québécois.

La question linguistique continue à être un enjeu chaud au tournant des années 1970. La *Loi 63* n'a pas résorbé le problème, bien au contraire. Les libéraux de Bourassa choisissent l'inertie au cours de leur premier mandat, même s'ils se disent résolus à faire du français la langue de travail. Aux idéaux qui animent le PLQ durant la deuxième moitié des années 1960, le PLQ se sert de la Commission Gendron comme moyen de repousser le développement et l'application d'une politique concrète. La promotion de la vitalité du fait français est toutefois mobilisée dans le discours libéral comme étant nécessaire à la saine affirmation de la personnalité

---

<sup>1</sup> Et d'attiser la grogne de Pierre Elliott Trudeau!

canadienne. En ce sens, la théorie du « pacte entre les deux peuples fondateurs » devient moins présente, bien que le PLQ continue à l'aurore des années 1970 à se faire le chantre d'un Canada bilingue et biculturel alors que le Canada anglophone glisse indubitablement vers le multiculturalisme. Tout cela passe pour le Québec, selon les libéraux, par l'acquisition de sa « souveraineté culturelle ». Il s'agit là d'une poursuite de certains pans du « Rapport Gérin-Lajoie » (1967) et du « statut particulier ». Cependant, l'autonomie accrue du Québec s'articule essentiellement avec le domaine culturel. Dans un sens, le détachement de l'autonomie culturelle du Québec de son autonomie politique représente un retour aux conceptions ayant prévalu avant la Révolution tranquille. Cette forme d'autonomiste culturelle symbolise un frein à l'idée évoquée par un nombre grandissant de Québécois de participer au « concert des nations »<sup>2</sup>.

À partir de 1971 la rentabilité du fédéralisme devient concluante pour les libéraux grâce à la stratégie de la divulgation d'une pléthore de chiffres – tous assimilés à la rentabilité du fédéralisme nonobstant l'apport financier du Québec à la cagnotte fédérale. En contrepartie, la « souveraineté culturelle » représente désormais le cœur des revendications du gouvernement libéral.

L'analyse que nous avons produite met cependant au jour le fait suivant : à partir du printemps de 1973 et plus particulièrement à partir du congrès d'août 1973, le PLQ n'est plus un parti proactif en matière de fédéralisme, mais plutôt réactif. À partir de ce moment, l'anti-séparatisme devient l'essentiel de sa logique partisane. La présence d'un budget d'un éventuel Québec souverain produit par le PQ en 1973 et

---

<sup>2</sup> Cette analyse se base sur celle d'Yvan Lamonde. Selon l'historien, après l'échec des Rébellions et l'Acte d'Union, « se met en place pour presque un siècle un nationalisme de conservation de la langue, de la religion et de la culture traditionnelle qui disqualifie le nationalisme politique d'émancipation prévalant au moins depuis le début des années 1830. Voir Yvan Lamonde, *Brève histoire des idées au Québec : 1763-1965*, Montréal, Boréal, 2019, p.237. Assurément, le PLQ des années 1970 ne faisait pas l'apologie de la traduction rurale, au contraire il incarnait plutôt le modernisme; modernisme qui lui servait souvent d'argument afin de rejeter l'indépendance politique ou l'unilinguisme français. Cependant, il ne fait aucun doute qu'il y avait dislocation entre la souveraineté culturelle et politique dans le discours de Bourassa et de ses troupes.

les sondages favorables à l'élection d'un gouvernement souverainiste en 1976 encouragent les libéraux à se livrer à une campagne de peur dans le but d'effrayer l'électorat quant aux dangers de la souveraineté politique du Québec. On cherche moins à vendre le fédéralisme qu'à discréditer copieusement la souveraineté-association.

Après quatre années au pouvoir le PLQ agit finalement sur le plan linguistique en faisant du français la langue officielle du Québec (1974). La réception populaire à cette législation et les conséquences politiques qui en découlent sont un copier-coller de ce qu'avait été la *Loi 63* pour l'UN en 1969-1970; engendrant un ressac électoral et une zizanie dans ses propres rangs. Il s'agit là du dernier véritable moment proactif du gouvernement Bourassa en matière de langue et de culture. On pourrait toutefois argumenter que les libéraux ont été rattrapés par la question linguistique qui devient de plus en plus criante et dont les propriétés mobilisatrices allaient en s'accroissant<sup>3</sup>. La fin du gouvernement Bourassa (1974-1976) et le début du travail d'opposition parlementaire du PLQ (jusqu'à l'adoption de la *Charte de la langue française*) sont essentiellement des moments où le PLQ réagissait, parfois avec un décalage, aux événements.

La question constitutionnelle fut particulièrement représentative de cet état de fait. Alors que Jean Lesage et Daniel Johnson ont été proactifs dans la recherche d'un renouveau constitutionnel plus ou moins prononcé de 1960 à 1970 et que le PLQ de 1971 à 1973 a vogué sur cette vague, Bourassa et ses troupes ont affiché, par la suite, un détachement quant aux négociations constitutionnelles. Ils ont préféré effectuer des ententes administratives plutôt que de rechercher à revoir le cadre constitutionnel. Il aura fallu que le gouvernement Trudeau crée un sentiment d'urgence au PLQ

---

<sup>3</sup> Serge Dupuis, *Deux poids, deux langues : brève histoire de la dualité linguistique au Canada, Québec*, Septentrion, 2019, p.90; Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain : tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p.595.

lorsqu'il a menacé de rapatrier la Constitution sans nécessairement obtenir l'accord des provinces pour que l'enjeu revienne à l'avant-scène. Le domaine de la culture subit un cheminement similaire. À partir de 1971, Bourassa parle de « souveraineté culturelle » alors qu'en 1976 il cherche désormais simplement des « garanties culturelles ». Cela est justifié par l'aspect potentiellement éphémère de la présence à Ottawa d'un groupe ministériel fort provenant du Québec. *Idem* pour la « marche de l'autonomie »; alors que le PLQ se livre à une « guerre au séparatisme » en octobre et novembre 1976, il demande au gouvernement Lévesque l'année suivante de marcher dans le sillon de l'autonomie et d'aborder somme toute agressivement les négociations constitutionnelles. Il s'agit là d'un soubresaut nationaliste motivé par l'urgence de la situation (la possibilité réelle et concrète que le Québec sorte de la fédération canadienne).

En somme, le PLQ de 1967 à 1977 – et encore plus entre 1973 et 1977 – veut souffler le chaud et le froid. Il cherche à choisir une « troisième voie<sup>4</sup> » entre le fédéralisme orthodoxe *trudeauiste* qui a bien souvent des allures d'État unitaire et la souveraineté politique que défendent les péquistes. Il adopte une position similaire quant au nationalisme et au rapport à la langue. Il veut juguler le libéralisme et le sort d'une nation minoritaire cherchant à s'épanouir au sein d'un océan anglophone. Le résultat est une mesure législative qui, bien qu'elle fasse du français la langue officielle du Québec pour la première fois, est en définitive à peine plus efficace que la loi fédérale sur les langues officielles. Il faut l'arrivée au pouvoir d'un parti politique irrémédiablement campé dans l'idéologie néonationaliste doublé d'une posture constitutionnelle sécessionniste pour qu'une politique d'aménagement

---

<sup>4</sup> La recherche de cette troisième voie, caractérisée par un autonomisme accru, peut aussi être associée à l'UN sous Johnson (surtout) et Bertrand. Antoine Brousseau Desaulniers, « De l'autonomie provinciale au fédéralisme rentable : le statut particulier du Québec chez les responsables politiques fédéralistes de la Révolution tranquille », dans Antoine Brousseau Desaulniers et Stéphane Savard, *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, p.51 et 58.

linguistique ramène une certaine paix sociale au Québec<sup>5</sup>. Tout comme il faut l'accession au pouvoir du PQ pour que le Québec obtienne véritablement le pouvoir de fixer ses propres balises en matière d'immigration<sup>6</sup> et donc d'exercer une emprise plus prononcée sur son destin collectif. Certes, le gouvernement Bourassa de 1970 à 1976 s'est parfois comporté comme un gestionnaire plutôt que comme le responsable du « seul État francophone d'Amérique », pour reprendre les mots de Bourassa. Notre mémoire a tout de même montré que les questions économiques n'ont pas monopolisé les intérêts du gouvernement Bourassa I.

En bref, notre histoire de la conception du fédéralisme au PLQ de 1967 à 1977 montre la précarité de cette « troisième voie » mitoyenne en matière de fédéralisme. À tout le moins, notre mémoire contribue à pallier le manque de connaissance à la pensée fédéraliste contemporaine au Québec, surtout d'un point de vue historien. Il a mis au jour une conception du fédéralisme somme toute plus consistante que les slogans de marketing politique qui ont généralement retenu l'attention. Notre mémoire d'histoire politique a de plus permis de mettre au jour différents courants de pensée chez les fédéralistes du PLQ au cours d'une période d'affermissement des positions idéologiques sur l'échiquier constitutionnel. Nous estimons que notre mémoire peut paver la voie de recherches subséquentes<sup>7</sup> quant à cette troisième voie. À bien y penser, cette « troisième voie » devrait plutôt se nommer fédéralisme authentique puisqu'il correspond beaucoup plus aux définitions théoriques – à savoir un fédéralisme qui laisse place à la discussion et au dialogue entre les membres de

---

<sup>5</sup> Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p.198-199.

<sup>6</sup> Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p.216-217.

<sup>7</sup> Par exemple, est-ce qu'une attention plus poussée de la dynamique de campagne électorale permettrait de déceler d'autres tangentes? Est-ce que l'analyse plus approfondie de la « mécanique » de la gouvernance permettrait d'explorer des pans ombragés de la pratique du fédéralisme? Est-ce qu'une analyse minutieuse des congrès du PLQ dans lesquels des militants peuvent s'exprimer démontrerait un décalage avec nos recherches?

l'entité politique et selon lequel chaque membre n'empiète pas à l'intérieur des juridictions constitutionnelles des autres - que la conception du fédéralisme qui est en vogue dans le reste du Canada, particulièrement chez les libéraux fédéraux qui se veut plutôt centralisatrice et peut parfois être péremptoire.

## ANNEXE A

### Le « pécu » ou la « piastre séparée »



Source : *Le Devoir*, 23 octobre 1973, p.2.

## ANNEXE B

### Publicité électorale PLQ 1976 (1)

8 • Le Devoir, lundi 15 novembre 1976

**Aujourd'hui, nous décidons de notre avenir.**  
Il ne faut pas se conter des histoires.  
Il ne faut pas se laisser conter des histoires.  
Aujourd'hui, ce n'est pas un simple choix entre un parti ou un autre.  
Aujourd'hui, par un geste dont nous n'aurions pas mesuré toutes les conséquences, nous risquons de perdre un des plus hauts niveaux de vie au monde, de détruire tout ce que nous avons construit, de perdre tout ce que nous avons gagné.  
Aujourd'hui, il ne faut pas laisser déclencher le processus de la séparation.

En fait, notre **choix** est **évident**:

- ou bien nous entraînons le Québec dans l'aventure, vers la **séparation** inévitable du Canada. Leur "référendum", c'est une gigantesque fraude électorale dont les dirigeants péquistes contrôleraient le résultat en manipulant cette série de référendums de la même manière que leurs alliés syndicaux ont manipulé jusqu'ici les votes de grèves . . .
- ou bien nous votons pour **le seul parti** qui peut assurer notre **stabilité** et notre **sécurité** tout en s'engageant à encore mieux répondre aux besoins de tous les citoyens.

C'est **l'un** ou **l'autre**.  
Réfléchissons.  
Aujourd'hui, ne risquons pas tout ce que nous avons gagné.  
Aujourd'hui, ne brisons pas le Canada.

**Votons Libéral.**

Approuvé par M. Jean-Pierre Roy, 12200 Hopedale, Montréal H3E 3E1, agent officiel du Parti libéral du Québec

Source : *Le Devoir*, 15 novembre 1976, p.8.

ANNEXE C

Publicité électorale PLQ, 1976 (2)



Source : *Le Devoir*, 4 novembre 1976, p.8.

ANNEXE 4

Publicité électorale PLQ, 1976

12 novembre 1976

**“ Vous vous imaginez, bien qu'avec ce qui s'est passé, tout le monde me parle de l'hôpital... Moi, j'ai confiance parce que je sais qu'avec nos nouvelles conditions de travail, on va faire le maximum pour les patients! Je n'aime pas les séparatistes parce qu'ils critiquent tout... tout le temps! Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.2

**“ Notre affaire, c'est plutôt une entreprise... Ça marche bien... on pense à l'agrandir... Surtout que le gouvernement met le paquet pour aigütes et moyennes entre chez nous! On n'a pas les moyens d des risques avec les séparatistes... Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

**“ J'suis pour ça, moi, le syndicat... Je pense que nous autres, les travailleurs, il faut se protéger. Mais j'espère qu'y vont finir par comprendre en haut... l'union c'est plus que des boss de syndicats... C'est nous autres... Pis ça va être nous autres! J'veux rien savoir des séparatistes... Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.6

**“ Avant monsieur Bourassa, on a qu'on n'existait pas, nous autres les plus âgées... Ça change maintenant; on s'occupe de nous... ce n'est qu'un comment... le logement, médicaments... et puis aux clubs de l'âge d'or! Moi je dis non aux séparatistes... Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

**“ Les Jeux olympiques, j'en suis encore fière! Moscou en 1980, j'y pense... une médaille, peut-être... Surtout que je sais maintenant que le gouvernement va nous aider, encore plus nous autres les jeunes! Les séparatistes, ils ont assez braillé contre les Jeux... moi j'les prends pas! Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.9

**“ On dira ce qu'on voudra... Marc et Marie-Claude auront beaucoup plus de chances dans la vie que nous autres dans notre temps! Surtout que le gouvernement va encore augmenter les allocations familiales et qu'il veut régler les problèmes à l'école! Les séparatistes, ils en ont fait assez endurer aux enfants et aux parents! Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

**“ Depuis le temps... tout a bien changé dans l'agriculture. Et puis... pour le mieux! Notre gros problème, nous autres, ça reste les coups durs! Mais une chose est sûre... Bourassa nous a jamais laissés tomber. Les séparatistes, ils ne connaissent rien à nos problèmes... Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.11

**“ Moi, j'apprécie les routes à 4 voies construites depuis quelques années. Les gens peuvent se rendre chez eux plus vite. Puis, maintenant qu'on a pu s'acheter une maison, ça va faire tout un bien qu'on puisse déduire les taxes foncières de notre revenu imposable. Les séparatistes, y sont contre tout... moi j'suis contre eux! Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.12

**“ Dans quelques années, j'arriverai sur le marché du travail... en électro-technique. Bourassa, ça veut dire des "jobs"! C'est ça, la vraie priorité... Pas de toujours chercher à tout démolir comme les séparatistes le font! Garanti! Je vote libéral le 15! ”**



Autorisé par M. Jean-Pierre Roy, 10555 Hagar, Montréal, H3L 3H, agent officiel du Parti libéral du Québec.

P.14

Source : *Le Devoir*, 12 novembre 1976.

## BIBLIOGRAPHIE

### Archives

Bibliothèque et archives nationales du Québec (Québec) [BANQ], *Fonds du Ministère du Conseil exécutif*, Fonds E5, *BANQ Québec*, 1970-1976.

Bibliothèque et archives nationales du Québec (Québec) [BANQ], *Fonds du Ministère des Communications*, Fonds E10, *BANQ Québec*, 1970-1976.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale [BAN], *Journal des débats*, Québec, [En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats.html>]

### Articles de journaux

BÉLAI-CIRANO, Marco. « Mieux vaut laisser la Constitution en son état, dit Justin Trudeau », *Le Devoir*, 18 janvier 2018, [En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/canada/517958/trudeau-rencontre-labeaume-a-quebec>]

CHOUINARD, Tommy. « François Legault : "On a marqué l'histoire" », *La Presse*, 2 octobre 2018, [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2018/201810/02/01-5198694-francois-legault-on-a-marque-lhistoire.php>]

Crête, Mylène. « Justin Trudeau : "On ne rouvre pas la Constitution" », *La Presse*, 1<sup>er</sup> juin 2017, [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201706/01/01-5103416-justin-trudeau-on-ne-rouvre-pas-la-constitution.php>]

HÉBERT, Chantal. « Constitution : la position de Trudeau est-elle brillante ou téméraire? », *L'Acadie nouvelle*, 12 décembre 2012, p.23.

*La Presse*, Montréal, 1967-1977, [En ligne : <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3216691?docsearchtext=la%20presse>]

- Le Devoir*, Montréal, 1967-1977, [En ligne :  
<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2786824?docsearchtext=le%20devoir>]
- Le Soleil*, Québec, 1967-1977, [En ligne :  
<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3482838?docsearchtext=le%20soleil>]
- LESSARD, Denis et Paul Journet. « Couillard repousse le débat sur la Constitution », *La Presse*, 20 mars 2013, p.A14.
- MARTEL, Marcel et Martin Pâquet, « Quand la langue mobilisait », *Le Devoir*, 24 octobre 2009, [En ligne :  
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/273227/quand-la-langue-mobilisait>]
- RIOUX, Michel. « Les deux mains sur la barre : L'être et l'avoir sur un air de déjà vu », *L'Aut'journal*, No 333, octobre 2014, [En ligne :  
<http://archives.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=4881&noj=333>].
- ROBITAILLE, Antoine. « Legault occulte la question nationale », *Le Devoir*, 15 novembre 2011,  
 [En ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/336131/la-question-nationale-derange-legault>]

#### Autres documents ou publications

- [Pas officiellement d'auteur], *Charte de Victoria (Charte constitutionnelle canadienne 1971)*, Québec, S.I. : s.n., 1978, [?]p.
- BOURASSA, Robert. *Bourassa Québec!*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1970, 125 p.
- BOURASSA, Robert. « Un État français au sein du marché commun canadien », *Le Monde diplomatique*, Janvier 1975, pp.21-24. (En ligne; url : <https://www.monde-diplomatique.fr/1975/01/BOURASSA/32879>)
- BOURASSA, Robert. *Les années Bourassa : l'intégrale des entretiens Bourassa-Saint-Pierre*, adaptées [sic] au langage écrit par Robert Guy Scully, Montréal, Héritage, 1977, 295p.

- BOURASSA, Robert. *Gouverner le Québec*, Saint-Laurent, Fides, 1995, 305p.
- CASTONGUAY, Claude. *Mémoires d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Boréal, 2005, 294p.
- CIACCIA, John. *Appelez-moi Giambattista : un parcours personnel et politique : biographie*, traduit de l'anglais (Canada) par Suzanne Roch, Montréal, Leméac, 2015, 379p.
- GÉRIN-LAJOIE, Paul. *Combats d'un révolutionnaire tranquille : propos et confidences*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, 378p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, « Conférence constitutionnelle de Victoria (1971), du 14 au 16 juin », Affaires intergouvernementales, [en ligne] : <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/services/federation/conference-constitutionnelle-victoria-1971.html> (Modifié le 2018-07-25)
- L'ALLIER, Jean-Paul avec la collaboration de Gilles Gallichan, *Le relais : mémoires inachevés*, Québec, Septentrion, 2019, 339p.
- LESAGE, Jean L'honorable. *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Québec, Office d'information et de publicité, 1965, 51p.
- LÉVESQUE, René. *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, 173p.
- MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC. *Le Québec maître d'œuvre de la politique des communications sur son territoire*, Éditeur officiel du Québec, 1973, 117p.
- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, *Québec au travail : programme 1970*, Montréal, Parti libéral du Québec, 1970, 55p.
- Discours, allocutions et textes officiels
- Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec [BAN], *CUBIQ*, 1967-1977, [En ligne : <https://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/>]

## Études

- ANDERSON, Benedict. *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 2002, 213p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Dictionnaire des parlementaires du Québec, de 1792 à nos jours* (3eme édition), Québec, Les publications du Québec, 2009, 841p.
- BALTHAZAR, Louis. *Nouveau bilan du nationalisme québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 317p.
- BÉDARD, Éric et Xavier Gélinas (dir.). *René Lévesque : chroniques politiques, Tome I, 1966-1971*, Montréal, Hurtubise, 2014, 756p.
- BEHIELS, Michael D. *Prelude to Quebec's Quiet Revolution: liberalism versus neo-nationalism, 1945-1960*, Kingston-Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985, 366p.
- BÉLANGER, Éric. « "Égalité ou Indépendance". L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec ». *Globe*, Volume 2, numéro 1, 1999, pp. 117-138.
- BÉLANGER, Réal et Richard Jones et Marc Vallières, *Les grands débats parlementaires, 1792-1992*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p.441.
- BÉLANGER, YVES et Robert Comeau et Céline Métivier. *La Révolution tranquille, 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur, 2000, 316p.
- BERNIER, Gérard et Robert Boily avec la participation de Daniel Salée, *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1986, 389p.
- BERTHIAUME, Guy et Claude Corbo (dir.). *La révolution tranquille en héritage*, Montréal, Boréal, 2011, 304p.
- BILODEAU, Pierre-Luc. *Impacts de la Loi 101 sur la culture politique au Québec de 1977 à 1997*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016, 202p.

- BLAKE, Raymond B. *Lions or Jellyfish: Newfoundland-Ottawa Relations since 1957*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 448p.
- BOUCHARD, Bruno. *L'échec des positions constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire (M. en histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, 109p
- BOUCHARD, Bruno. *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal, VLB éditions, 1999, 166p.
- BOURQUE, Gilles et Jules Duchastels en collaboration avec Victor Armory. *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Saint-Laurent, Fides, 383p.
- BRAULT, Julien. *Robert Bourassa : biographie*, Montréal, Éditions Les Malins, 2010, 378p.
- BROUILLET, Eugénie. *La négation de la nation : l'identité culturelle québécoise et le Fédéralisme canadien*, Sillery, Septentrion, 2005, 478p.
- BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine. « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol.23, no.1, automne 2014, pp.177-193.
- BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine. *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2016, 166p.
- BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine, Jean-François Laniel, Stéphane Savard et Joseph Yvon Thériault, *Brève histoire de l'OLF/OQLF : mobilisation, incitation, contrainte, accompagnement*, Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, 2018, 39p.
- BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine et Stéphane Savard (dir.) *La pensée fédéraliste contemporaine au Québec : perspectives historiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2020, 560p.
- BURELLE, André. *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Montréal, Fides, 1995, 239p.
- CARDIN, Jean-François. *Comprendre octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 226p.
- CHEVRIER, Marc. *Le fédéralisme canadien et l'autonomie du Québec: perspective*

*historique*, Québec, Ministère des Relations internationales, 1996, 42p.

CHEVRIER, Marc. « Abolir le serment d'allégeance dans un empire », *Encyclopédie de l'Agora*, 25 octobre 2018, p.1. [En ligne. Url : [http://agora.qc.ca/documents/abolir\\_le\\_serment\\_dallegeance\\_dans\\_un\\_empire](http://agora.qc.ca/documents/abolir_le_serment_dallegeance_dans_un_empire) ].

COMEAU, Robert (dir.) *et al.*, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, 367p.

COMEAU, Robert et Guy Lachapelle (dir.). *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, 406p.

CORBEIL, Jean-Claude. *L'embarras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec-Amérique, 2007, 548p.

COURNOYER, Jean. « La négociation collective dans les secteurs gouvernemental et paragouvernemental reconsidérée », Québec, *Département des relations industrielles de l'Université Laval*, Vol. 35, numéro 3, 1980, pp-528-533.

DEL POZO, José. *Histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes, 1825 à nos jours*, Québec, Septentrion, 2004, 398p.

DIECKHOFF, Alain. *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2012, 334p.

DION, Léon. *Nationalismes et politique au Québec*, Lasalle, Hurtubise, 1975, 177p.

DION, Léon. *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 378p.

DUPUIS, Serge. *Deux poids, deux langues : brève histoire de la dualité linguistique au Canada*, Québec, Septentrion, 2019, 229p.

FOURNIER, Louis. *FLQ : histoire d'un mouvement clandestin*, Outremont, Lanctôt éditeur, 1998, 533p.

GAGNON, Alain-G (dir.). *Le fédéralisme canadien contemporain : fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, 559p.

GAGNON, Alain-G. *L'âge des incertitudes : essai sur le fédéralisme et la diversité nationale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011, 210p.

- GAGNON, Alain-G. et André Lecours et Geneviève Nootens (dir.), *Les Nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire et pouvoir*, Montréal, Québec-Amérique, 2007, 311p.
- GAGNON, Alain-G. et David Sanschagrin (dir.). *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 703p.
- GODIN, Pierre. *La poudrière linguistique : la Révolution tranquille, 1967-1970*, Montréal, Boréal, 1990, 372p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, « Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 », Ministère de la Justice, 2020, En ligne, Url : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-4.html> (Dernière modification : 2020-04-21).
- GRÉGOIRE, Marie et Pierre Gince (dir.). *Robert Bourassa et nous : 45 regards sur l'homme et son héritage politique*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2019, 308p.
- GUAY, Jean-Herman et Serge Gaudreau. *Les élections au Québec : 150 ans d'une histoire mouvementée*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, 498p.
- HERMET, Guy et al. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand-Collin, 2006, p.126.
- IGARTUA, José. *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver, UBC Press, 2006, 277p.
- KEATING, Michael. *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1997, 296p.
- KYMLICKA, Will. *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, 342p.
- LACHAPELLE, Guy et Robert Comeau (dir.). *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, 406p.
- LAFOREST, Guy avec la collaboration de Jean-Olivier Roy. *Un Québec exilé dans la fédération : essai d'histoire intellectuelle et de pensée politique*, Montréal, Québec-Amérique, 2014, 280p.
- LAMONDE, Yvon. Yvan Lamonde, *Brève histoire des idées au Québec : 1763-1965*, Montréal, Boréal, 2019, p.253.

- LAMY, Michel. *Le nationalisme québécois tel que perçu par le Parti libéral et l'Union nationale (1960-1968) : avec notes et références bibliographiques*, Québec, Université Laval, Département de science politique, 2008, 77p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie. « La commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton et l'exercice de pression des Ukrainiens et des "séparatistes" québécois, 1963-1971 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Septentrion, 2014, 444p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie. *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018, 416p.
- LATOUCHE, Daniel. « Anti-séparatisme et messianisme au Québec depuis 1960 », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, Vol.3, No.4 (Dec, 1970), pp-559-578.
- LATOUCHE, Daniel (dir.). *Le processus électoral au Québec, les élections provinciales de 1970 et 1973*, Montréal, Hurtubise, 1976, 288p.
- LEMIEUX, Vincent. *Le Parti libéral du Québec : alliances, rivalités et neutralités*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 214p
- LEROUX, Manon. *Les silences d'octobre : le discours des acteurs de la crise de 1970*, Montréal, VLB éditeur, 2002, 169p.
- LÉVESQUE, Michel et al (dir.). *Les programmes électoraux de 1973 et de 1976*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1992, 355p.
- LÉVESQUE, Michel. *Histoire du Parti libéral du Québec : la nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013, 809p.
- LINTEAU, Paul-André et René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard. *Histoire du Québec contemporain : tome II, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 789p.
- LISÉE, Jean-François. *Le naufrageur : 2 Robert Bourassa et les Québécois, 1991-1992*, Montréal, Boréal, 1994, 716p.
- LISÉE, Jean-François. *Le petit tricheur*, Montréal, Québec-Amérique, 2012, 420p.
- LITT, Paul. *Trudeaumania*, Vancouver, UBC Press, 2016, 417p.

- MARTEL, Marcel et Martin Pâquet. *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 335p.
- McROBERTS, Kenneth. *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 483p. MEREN, David. *With Friends Like These. Entangled Nationalism and the Canada-Quebec-France Triangle, 1944-1970*, Vancouver, UBC Press, 2012, 355p.
- MONIÈRE, Denis. *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, 148p.
- MORIN, Claude. *Mes premiers ministres : Lesage, Johnson, Bertrand, Bourassa, Lévesque*, Montréal, Boréal, 1991, 632p.
- NODA, Shiro. *Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980 : la décennie marquante des relations internationales du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, 333p.
- PANNETON, Jean-Charles. *Pierre Laporte*, Québec, Septentrion, 2012, 445p.
- PANNETON, Jean-Charles. *Le gouvernement Lévesque, Tome I : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, 352p.
- PANNETON, Jean-Charles. *Le gouvernement Lévesque, Tome II : Du temps des réformes au référendum de 1980*, Québec, Septentrion, 2017, 355p.
- PÂQUET, Martin. *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, 317p.
- PAQUIN, Stéphane. *L'invention d'un mythe : le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999, 171p.
- PAQUIN, Stéphane. « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 no223, pp.31-47.
- PAQUIN, Stéphane (dir.) avec la collaboration de Louise Beaudoin, *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, 357p.
- PELLETIER, Réjean. *Partis politiques et société québécoise : de Duplessis à Bourassa, 1944-1970*, Montréal, Québec-Amérique, 1989, 397p.

- POIRIER, Éric. *La Charte de la langue française : ce qu'il reste de la Loi 101 quarante ans après son adoption*, Québec, Cahier des Amériques Septentrion, 2016, 252p.
- RÉMILLARD, Gil. *Le fédéralisme canadien tome 2*, Montréal, Québec-Amérique, 1983, 721p.
- ROCHER, François (dir.). *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal, VLB, 1992, 405p.
- ROY, Jean-Louis. *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*, Montréal, Leméac, 1978, 366p.
- SARRA-BOURNET, Michel et Jocelyn Saint-Pierre (dir.). *Les nationalismes au Québec du XIXe siècle au XXIe siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 364p.
- SARRA-BOURNET, Michel et Gilles Laporte. *L'autre 150e : l'histoire derrière L'anniversaire*, Montréal, Québec-Amérique, 2017, p.338p.
- SARRA-BOURNET, Michel. « La normalisation de la politique au Québec ? », *L'Action nationale*, octobre 2016, [En ligne : <https://www.action-nationale.qc.ca/tous-les-articles/auteur/298-numeros-publies-en-2016/octobre-2016/953-la-normalisation-de-la-politique-au-quebec>].
- SARRA-BOURNET, Michel. « Les élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre 2018 », *Bulletin d'histoire politique*, vol.27, no.2, printemps 2019, pp.5-9.
- SAVARD, Stéphane. *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 435p.
- SAVARD, Stéphane. « L'affaiblissement de la question nationale au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol.25, no.2, hiver 2017, pp.7-13.
- SMITH, Anthony D. *The Cultural Foundations of Nations: Hierarchy, Covenant and Republic*, Londres, Blackwell, 2008, 245p.
- SCFP 1208, « Histoire », Syndicat des cols bleus de la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys, [En ligne : <http://www.scfp1208.com/Histoire.htm>]
- TETLEY, William. *The October Crisis, 1970: an insider's view*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 274p.

THOMSON, Dale. *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1984, 615p.

VASTEL, Michel. *Bourassa*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1991, 317p.

WHITCOMB, Ed. *Rivals for Power; Ottawa and the Provinces: The contentious history of the Canadian federation*, Toronto, James Lorimer & Company Ltd., Publishers, 2017, 400p.